UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ON NE PEUT TROP LES MÉNAGER AFIN DE SE LES CONSERVER : LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES PRÉSENTS AU CANADA, EN ACADIE ET DANS LES PAYS D'EN-HAUT (1713-1760)

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DOCTORAT EN HISTOIRE

PAR

MAXENCE TERROLLION

SEPTEMBRE 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes premiers mots de reconnaissance vont à Alain Beaulieu et Maxime Gohier, qui ont dirigé mes travaux dans ce long et fastidieux parcours qu'est la thèse de doctorat. Depuis les premiers séminaires jusqu'aux dernières rencontres, chacun de leurs conseils, chacune de leurs suggestions, ont été des repères précieux, éclairant les détours de ma recherche. Leur soutien indéfectible, leurs nombreux commentaires – et des lectures plus nombreuses encore – ont profondément façonné ce travail, qui ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans leur engagement. Merci Alain et Maxime pour votre temps, vos ressources et votre gentillesse à mon égard, c'est quelque chose que je n'oublierai pas et dont je vous serai éternellement redevable.

Je tiens également à remercier ma partenaire, Louise, pour sa présence constante, dans les moments de doute comme dans les petits succès, et jusque dans mes longs monologues sur la politique coloniale de la Nouvelle-France. Ton amour et Ton soutien m'ont permis, sans le moindre doute, d'aller jusqu'au bout de cette thèse.

Un merci tout particulier à mon complice de toujours, Orion, qui a été là dans mes incertitudes, mes remises en question et mes angoisses de doctorant. J'ai une chance immense de pouvoir compter parmi mes proches un ami aussi précieux qu'un chercheur d'exception !

Je souhaite aussi rendre hommage à Denys Delâge, acteur clé de mon parcours. À une époque où ma recherche de maîtrise piétinait et où je me trouvais loin des miens, il a su trouver les mots justes pour me permettre de continuer. Il m'a transmis sa passion pour les études autochtones et a été le premier à croire en mon travail, un geste qui a encore aujourd'hui une profonde résonance. C'est un chercheur en or qui, je l'espère, continuera de nous offrir encore de merveilleuses études dans les années à venir.

Je veux aussi adresser quelques mots à mon camarade de recherche sur les présents, Mathieu, qui connaît sans doute aussi bien que moi la longue liste des couvertures, fusils, capots et chaudières transmis aux communautés autochtones au fil des décennies. Nos échanges m'ont permis d'aborder ces objets sous un autre angle et, fait rare dans une thèse, de discuter avec quelqu'un qui comprend parfaitement mon sujet. Merci pour ton temps, l'ami, en espérant pouvoir débattre encore des politiques des gouverneurs !

Mes remerciements vont ensuite à mes amis du CIÉRA, Florian, Lucie, Lucas, Khadiatou, William et bien d'autres, qui m'ont évité de passer mes journées seul, enfermé dans des pièces mal éclairées à m'écorcher les yeux sur des notes de frais de marchands peu consciencieux. Votre accueil, votre gentillesse, votre écoute et vos fous rires ont été des bouffées d'air essentielles, depuis mes premiers essais de pâtisserie durant la Covid jusqu'à nos sessions passionnées de jeux vidéo. J'espère que ces moments continueront encore longtemps.

Je souhaite également remercier ma famille, et en particulier mes parents, pour leur soutien et leur immense patience pendant toutes ces années. La recherche n'est ni une activité simple à expliquer, ni un processus rapide, mais vous avez su l'accompagner avec compréhension et bienveillance.

Pour finir, je tiens à remercier les équipes de la BAnQ de Québec ainsi que Peter Gagné, des Archives du Séminaire de Québec. Leur professionnalisme et leur disponibilité m'ont fait gagner un temps précieux et ont ouvert des pistes de recherche essentielles. Sans eux, je n'aurais pu accéder à la masse documentaire sur laquelle repose cette thèse.

DÉDICACE

À ma grand-mère, Micheline

À mon grand-père, Paul

AVANT-PROPOS

Le travail présenté ici utilise les noms des communautés autochtones tels qu'utilisés par les auteurs de l'époque. En raison du choix du sujet, axé sur la politique coloniale, et des ressources documentaires employées, le but était de pouvoir faire correspondre en tout temps les propos des acteurs historiques à leurs réalités. Ce choix ne doit pas être pris comme l'affirmation d'une pensée politique ou comme un refus de reconnaitre les processus d'autodétermination et de revitalisation culturelle des Premières Nations d'Amérique du Nord.

Sauf mention contraire, tous les schémas et tableaux présentés dans cette thèse sont le résultat d'un travail personnel de l'auteur et les droits d'auteur leur sont réservés.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS II

DÉDICACE IV

AVANT-PROPOS V

LISTE DES FIGURES X

LISTE DES TABLEAUX XI

RÉSUMÉ XII

ABSTRACT XIV

INTRODUCTION 1

Bilan historiographique 7

L'impact de l'étude de Wilbur Jacobs 9

Les présents annuels dans les logiques d'alliances franco-autochtones 12

De la pratique de l'échange de présents à la politique de distribution des présents 16

L'importance de l'échelle locale dans l'étude de la distribution des présents 20

L'historiographie récente relative à la politique de distribution des présents 24

Les sources 25

Méthodologie de recherche et d'analyse des données 29

Plan de la thèse 33

CHAPITRE 1 DON ET REPRÉSENTATION : LA PRATIQUE DES PRÉSENTS ANNUELS DANS LES RAPPORTS DE LA COLONIE 35

1.1 Le fonctionnement de la politique de distribution des présents au XVII^e^ siècle 36

1.1.1 Les présents dans les négociations diplomatiques franco-autochtones au XVII^e^ siècle : usages et définition 37

1.1.1.1 La dimension symbolique des présents 37

1.1.1.2 L'usage des biens comme définition 43

1.1.2 De l'échange à la distribution : les emplois et les fondements de la politique de distribution des présents entre le XVII^e^ siècle et le début du XVIII^e^ siècle 49

1.1.2.1 Les origines de la politique de distribution des présents au XVII^e^ siècle : un tour d'horizon 50

1.1.2.2 Des « présents du roi » à la politique de distribution des présents : entre continuités et adaptations 53

1.2 Souveraineté, frontière et présents : les nouveaux enjeux de la politique de distribution des présents après 1713 55

1.2.1 Les présents et la souveraineté territoriale au début du XVIII^e^ siècle 58

1.2.1.1 « Ils estoient maitre de leur terre » : contester l'assujettissement britannique de la Confédération iroquoise par la diplomatie 58
1.2.1.2 Les alliés abénaquis, nouveaux sujets anglais ou alliés français ? 63
1.2.2 La place des présents dans la participation des communautés autochtones aux projets coloniaux 66
1.2.2.1 Les présents durant la Dummer's War 67
1.2.2.2 « Nous avons levé notre feu qui étoit bien éloigné du votre » : les présents comme encouragements à la mobilité 70

1.3 Une politique structurée? Analyse de la place des présents annuels dans les sources coloniales 78
1.3.1 Quémander le soutien d'Onontio : décrire la nécessité de la politique des présents entre 1713 et 1740 80
1.3.1.1 Une pratique normalisée : les présents dans la correspondance du gouverneur et des commandants de poste 81
1.3.1.2 Les présents dans les rapports comptables : une documentation en évolution au XVIII^{e} siècle 89
1.3.2 Le « seul ressort pour faire mouvoir et agir » les alliés : les présents durant les guerres intercoloniales 93
1.3.2.1 Décrire l'importance des présents durant les campagnes militaires 94
1.3.2.2 L'incorporation des présents dans la comptabilité de guerre 97

Conclusion 100

CHAPITRE 2 ORGANISER UNE POLITIQUE COLONIALE : LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE PRÉSENTS 104

2.1 La colonie face à la métropole 105
2.1.1 Qui dicte la politique de distribution des présents ? 106
2.1.1.1 Les relations entre Versailles et Québec 106
2.1.1.2 Transmettre les directives : l'importance des missives 110
2.1.2 Contraindre et contrôler les individus : les rapports de force dans la politique de distribution des présents 116
2.1.2.1 Les restrictions dans l'emploi des présents : la menace de la suppression 117
2.1.2.2 La gestion du personnel colonial responsable de la transmission des présents 119

2.2 De la métropole au village : la logistique de distribution des présents 121
2.2.1 De Montréal à Cheningué : l'organisation spatiale de la distribution des présents 122
2.2.1.1 Les lieux d'échanges 123
2.2.1.2 L'usage des structures économiques de la colonie : les postes de la traite des fourrures affectés à la distribution des présents 130
2.2.2 Le rôle des officiers dans l'approvisionnement des centres de distribution 132
2.2.2.1 Le transport des présents par les officiers des troupes de la Marine 133
2.2.2.2 Les enjeux de l'approvisionnement 134
2.2.2.3 Assurer l'envoi de présents pendant les campagnes militaires 136

2.3 L'échange de présents à l'échelle locale 140
2.3.1 Cibler les individus, combler les besoins : les stratégies matérielles franco-autochtones 141

2.3.1.1 Des présents privilégiés ? Le cas de la poudre, des armes et des vivres 141
2.3.1.2 Le cas spécifique de l'eau-de-vie : présent utile ou méthode délétère ? 149
2.3.1.3 « Lever les chevelures » : le scalp dans la logique de distribution des présents 154
2.3.2 Le rôle des agents locaux dans la distribution des présents au sein des villages 156
2.3.2.1 Les ambassadeurs autochtones, des participants volontaires à la distribution des présents 157
2.3.2.2 Les « domiciliées » et les présents 160
2.3.2.3 Les agents français dans les villages : la distribution des présents 165

Conclusion 174

CHAPITRE 3 « LE PIRE [MOYEN] DE TOUS » : SEMER L'ANXIÉTÉ AUTOUR DE LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES PRÉSENTS 178

3.1 Le contrôle de l'information autour des présents : les stratégies rhétoriques des administrateurs coloniaux (1713-1744) 179
3.1.1 Le discours du gouverneur : souveraineté, anxiété géopolitique et la figure du « bon administrateur » (1713-1730) 180
3.1.1.1 Versailles et le gouverneur : entre représentations et contrôle de l'information 180
3.1.1.2 De l'art d'éviter les accusations : la place des officiers, des Autochtones et des Britanniques dans la justification des décisions 188
3.1.2 Les comptes de l'intendant : faire dire ce que l'on veut à des chiffres (1730-1744) 195
3.1.2.1 Des billets aux Extraits de dépenses : changement dans la nature de l'information comptable 196
3.1.2.2 L'Autochtone « oisif » : les stéréotypes dans les rapports de l'intendant Gilles Hocquart 207

3.2 Une politique véritablement nécessaire ? Critiques et clivages autour de la politique de distribution des présents (1745-1760) 209
3.2.1 La guerre de Succession d'Autriche et ses suites : les premières critiques à la politique de distribution des présents (1744-1754) 210
3.2.1.1 Les ratées des débuts du conflit : mise en exergue des pénuries dans les magasins du roi 211
3.2.1.2 Comment éviter le blâme pour les dépenses excessives ? 214
3.2.2 De la guerre de Sept Ans à l'Affaire du Canada : la fin d'une rhétorique coloniale 221
3.2.2.1 La guerre de Sept Ans : le clivage entre colonie et métropole (1755-1759) 222
3.2.2.2 L'Affaire du Canada : la recherche de coupables et le discours sur l'inefficacité des alliances autochtones et des présents (1760-1763) 227

Conclusion 233

CONCLUSION 237

BIBLIOGRAPHIE 251

Sources manuscrites 251

Sources imprimées 251

Études 252

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 - Le modèle du don maussien adapté au contexte autochtone nord-américain à l'époque coloniale 41

Figure 1.2 - Représentation schématique du don dans la société française d'Ancien Régime.....48

Figure 2.1 - Représentation schématique de la logistique de distribution des présents en Nouvelle-France au XVIII^{e} siècle 126

Figure 2.2 – Carte de différents centres de distributions des présents au XVIII^{e} siècle 129

Figure 2.3 - Extraits des rapports comptables de l'intendant Hocquart pour les présents offerts aux Autochtones en 1736.....143

Figure 2.4 - Proportion des objets offerts comme présents par les Français, selon les rapports des autorités (1717-1749).....146

Figure 3.1 - Dépenses relatives aux présents au Canada et dans les Pays d'En-Haut (1729-1745) 200

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 – Nombre de mentions explicites ou implicites de dons en présents dans les sources selon la communauté ou la région impliquée (1713-1760).....86

Tableau 3.1 - Étude comparative des sommes en présents transmis via les différents centres de distribution par rapport aux sommes totales déclarées par Hocquart (1732-1739).....202

Tableau 3.2 - Comparaison entre les fonds en livres investis dans les présents pour les Autochtones et ceux employés dans le cadre des « Mouvements dans les Pays d'En-Haut » 205

RÉSUMÉ

Cette thèse porte sur l'évolution et la structure de la politique de distribution des présents aux communautés autochtones alliées des Français au XVIII^{e} siècle au Canada, en Acadie et dans les Pays d'En-Haut. Si l'historiographie a bien montré l'importance des présents dans le maintien des alliances franco-autochtones, elle s'est rarement interrogée sur la manière dont le gouverneur général a pu maintenir un aussi vaste réseau d'alliances, reproduisant année après année, à l'échelle de la Nouvelle-France, les négociations avec les communautés alliées. Notre hypothèse initiale est que la distribution des présents, au-delà d'être une simple pratique diplomatique, constituait un véritable outil impérial dont l'utilité ne se limitait pas seulement au maintien des alliances franco-autochtones.

Les rapports des gouverneurs, les lettres des commandants de poste, les écrits d'autres officiers de la Marine, ainsi que les rapports comptables de l'intendant ont été analysés afin de faire apparaitre les contours de cette politique et de l'étudier tant du point de vue des discours officiels que des écrits transmis entre les différents acteurs impliqués. À travers l'étude du vocabulaire diplomatique et en tenant compte des contextes de production des différentes missives, il a été possible de montrer que la politique de distribution des présents était à la fois un outil diplomatique essentiel, une pratique nécessitant un financement constant et un sujet de discorde entre les différents échelons de la hiérarchie coloniale.

Cette thèse met en évidence l'utilisation des présents pour inciter les communautés autochtones à participer aux projets impériaux français. Tout d'abord, elle met en perspective les continuités existant entre la politique des « présents du roi » instaurée au XVII^{e} siècle et la pratique plus institutionnalisée du XVIII^{e} siècle. Toutefois, dans le contexte des affrontements franco-britanniques pour le contrôle du territoire, le traité d'Utrecht de 1713 a constitué un tournant dans la manière d'envisager et d'appliquer cette politique aux communautés autochtones situées aux frontières de la Nouvelle-France. Sans effacer son rôle de maintien des alliances, les Français transmirent des présents aux communautés pour les encourager à s'opposer aux efforts des Britanniques pour s'établir sur leur territoire, voire à entrer en guerre contre la Nouvelle-Angleterre s'il le fallait.

Pour maintenir cette politique et mobiliser les communautés autochtones, les Français ont dû constituer un réseau logistique capable d'acheminer les présents à l'ensemble de leurs alliés. Héritée du XVII^{e} siècle, cette structure se développa au XVIII^{ème} siècle pour incorporer de nouveaux forts, mobiliser plusieurs officiers aux compétences diverses ainsi que des représentants autochtones. Les alliés, à la fin de cette chaîne logistique, pouvaient alors influencer la quantité et le type de présents offerts en fonction des individus présents dans leurs villages.

Cette thèse met également en lumière les méthodes et les discours employés par le gouverneur et l'intendant dans leur correspondance respective pour défendre le maintien de cette politique tout en s'affirmant comme des administrateurs compétents de la colonie. La question du coût de cette politique, fréquemment soulevée par Versailles, ainsi que de son utilité, revenaient régulièrement dans les échanges épistolaires entre la métropole et sa colonie. Dans ce contexte, les autorités

coloniales développèrent des stratégies discursives pour justifier le maintien d'une pratique fortement critiquée en métropole. Cependant, la guerre de la Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans, entrainant des hausses inédites de dépenses, tant pour les présents que dans d'autres domaines, fragilisèrent le statut de cette politique. En raison de la mobilisation des marchands, du blocus britannique et des compétitions avec les officiers de l'armée de terre, les stratégies discursives des administrateurs coloniaux ne suffirent finalement plus à les protéger des critiques et des accusations de Versailles. En 1760, cette politique fut définitivement abandonnée par la métropole et les dépenses qu'elle avait occasionnées dans les années 1750 figurèrent parmi les principaux chefs d'accusation lors de l'Affaire du Canada.

Mots clés : présents, diplomatie, Nouvelle-France, alliance franco-autochtone, 18^{e} siècle.

ABSTRACT

This thesis examines the evolution and structure of the French gift-giving policy dedicated to allied Indigenous communities in the Eighteenth century in Canada, Acadia, and the Pays d'En-Haut. While historiography has shown the importance of gifts in maintaining Franco-Indigenous alliances, it has rarely questioned how the Governor General was able to maintain such an extensive network of alliances, reproducing, year after year, the negotiations with allied communities on the scale of New France. Our initial hypothesis is that the distribution of gifts, beyond being a simple diplomatic practice, was a true imperial tool whose usefulness was not limited solely to maintaining Franco-Indigenous alliances.

The reports from the governors, letters from post commanders, writings from other colonial officers, and the intendant's financial reports, have all been analyzed to outline this policy and study it from both the perspective of official discourse and the writings exchanged among the different actors involved. Through the study of diplomatic vocabulary and considering the contexts in which the various letters were produced, it has been possible to show that the distribution of gifts was both an essential diplomatic tool, a practice requiring constant funding, and a source of discord between different levels of the colonial hierarchy.

This thesis highlights the use of gifts to encourage Indigenous communities to participate in French imperial projects. It also puts into perspective the continuities between this practice and the "King's gifts" policy established during the seventeenth century. However, within the context of Franco-British struggles for territorial control, the Treaty of Utrecht of 1713 marked a turning point in how this policy was viewed and applied to Indigenous allies at the borders of New France. While not erasing its role in maintaining alliances, the French transmitted gifts to these communities to encourage them to reject any English attempts to settle on their land or even to go to war against New England if necessary.

To maintain this policy and mobilize Native villages, a logistics network had to be established to deliver the gifts to all the allied communities. Inherited from the seventeenth century, this structure developed in the eighteenth century to incorporate new forts, mobilize several officers with diverse skills, and include Indigenous representatives. At the end of this logistics chain, the allies could then influence the quantity and types of gifts offered, depending on the individuals within their villages.

This thesis also sheds light on the methods and discourse employed by the governor and intendant in their respective letters to defend the continuation of this policy while asserting themselves as competent administrators of the colony. The issue of the cost of this policy, frequently raised by Versailles, as well as the usefulness of gifts to justify the increase in costs, was regularly discussed in the correspondence between the metropolis and the colony. In this context, the colonial authorities developed discursive strategies to justify the continuation of a practice that was heavily criticized at Versailles. However, the War of Austrian Succession and the Seven Years' War, which led to unprecedented increases in expenditures, both for gifts and other areas, weakened the status of this policy. Due to the involvement of merchants, the British blockade, and competition with the

army officers, the colonial administrators' discourses could no longer protect them from the critiques and accusations from Versailles. In 1760, this policy was definitively abandoned by the metropolis, and the expenses it had incurred in the 1750s became one of the main charges in the Affair of Canada.

Keywords: Gifts, Diplomacy, New France, French-Native Alliance, 18th century.

INTRODUCTION

Une fois la guerre de Conquête terminée en 1760 et le traité de Paris ratifié en 1763, le Roi de France, Louis XV, « renonce à toutes les prétentions » sur le vaste territoire de la Nouvelle-France, s'étendant de l'Isle Royale, à l'est, aux Grands Lacs, à l'ouest, en passant par la vallée du Mississippi et la Louisiane, au sud[1]. Par la même occasion, ils héritèrent du réseau d'alliances tissé par les Français avec les communautés autochtones. Ainsi, après la fin du conflit sur le théâtre nord-américain, une question centrale se posait alors : fallait-il préserver les relations diplomatiques héritées de la Nouvelle-France ou les remodeler pour mieux les aligner sur le projet colonial britannique ?

Or, en 1761, dans le cadre d'un échange épistolaire, le surintendant des Affaires indiennes Sir William Johnson et le commandant en chef des armées britanniques et gouverneur de la province de Québec, Jeffery Amherst, débattirent de la nécessité de maintenir une distribution de ce que les Français appelaient les « présents » envers les Autochtones. Pour Johnson, continuer à distribuer de la poudre, des fusils, des vêtements et des provisions aux Autochtones était essentiel au maintien des alliances, tant avec les anciens alliés des Français qu'avec les alliés traditionnels des Britanniques. Amherst, en revanche, s'y opposait fortement. Dans une lettre datée du 22 février 1761, il exprima à Johnson son scepticisme quant à l'efficacité de cette politique en temps de paix, estimant que la distribution de présents risquait d'encourager chez les Autochtones l'idée qu'il était naturel que les Britanniques leur versent une sorte de tribut :

> With regard to furnishing the latter, with a little Cloathing, some arms & ammunition to hunt with, that is all very well in Cases of Necessity ; but as, when the Intended Trade is once Established they will be able to supply themselves with these, […] I do not see why the Crown should be put to that Expence […]. Services must be rewarded; it has ever been a maxim with me; but as to purchasing the good behavior of either of Indians, or any Others, is what I do not

[1] *Article 3 – Traité de Paris. Traité de Paix entre le Roi, le Roi d'Espagne et le Roi de la Grande Bretagne conclu à Paris le 10 Février 1763,* Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord, 2024. Consulté le 9 mars 2025. Lien : https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cndtraite_Paris_1763.html.

> understand. When men of what race soever behave ill, they must be punished not bribed[2].

À l'époque française, les « présents », tels qu'on les qualifiait, servaient non seulement à entretenir les alliances franco-autochtones, mais aussi à encourager l'engagement des communautés dans les rivalités impériales entre la France et la Grande-Bretagne pour le contrôle de l'Amérique du Nord, notamment en les faisant participer aux guerres intercoloniales[3]. Croyant dans l'efficacité de cette pratique, Johnson l'avait lui-même adoptée avant la fin de la guerre de Conquête dans le but de contester l'influence française sur les guerriers autochtones[4]. Cependant, avec la capitulation de Montréal en 1760 et le retrait définitif des Français de l'Amérique du Nord, l'intérêt stratégique de cette politique semblait s'amenuiser.

Bien que Johnson ait tenté de plaider auprès des influents membres du *Board of Trade* en faveur d'une réduction progressive des présents, plutôt que d'une suppression brutale de ce système diplomatique « which they look upon of the utmost importance »[5], la pratique de distribution de présents fut bel et bien abandonnée par les nouveaux maîtres du Canada. Cette décision, interprétée par les communautés autochtones comme la manifestation d'une volonté britannique de les traiter en sujets plutôt qu'en alliés, fut considérée par l'historiographie comme l'un des principaux catalyseurs de la guerre de Pontiac (1763-1766)[6]. Ce conflit opposa une coalition de peuples

---

[2] Jeffery Amherst, *Lettre de Jeffery Amherst à Sir William Johnson*, 1761, University of the State of New York. Division of Archives and History, The Papers of Sir William Johnson, Volume 3, p. 345.

[3] Ce point a été bien mis en avant par Mathieu Chenard, qui a démontré que les présents furent notamment utilisés à partir des années 1680 pour encourager les communautés autochtones à pratiquer des raids sur les Anglais et leurs alliés. Cette logique se poursuivit sur l'ensemble du XVII[e] siècle, et même au-delà (voir Mathieu Chenard, *La distribution annuelle des présents du Roi aux Autochtones de la Nouvelle-France : aux origines d'une politique coloniale (1663-1703)*, Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal, 2023, p. 5, 45, 108-110).

[4] Wilbur R. Jacobs, *Diplomacy and Indian Gifts*, Stanford, Stanford University Press, 1950, p. 38.

[5] William Johnson, *Lettre de Sir William Johnson au Earl d'Egremont*, 1762, University of the State of New York. Division of Archives and History, The Papers of Sir William Johnson, Volume 10, 1764-1765, p. 462.

[6] Notons néanmoins qu'au sujet du rôle des présents dans la guerre de Pontiac, les chercheurs ne sont pas tout à fait d'accord. Pour certains, comme David Dixon, en supprimant les présents, les Anglais privaient les Autochtones de toute aide en provenance des Britanniques. À l'opposé du spectre, des chercheurs comme Gregory Evans Dowd considèrent que les présents n'étaient pas assez importants dans le quotidien des communautés pour justifier une entrée en guerre. En réalité, la suppression des présents indiquait plus la fin d'une relation d'alliance entre les Britanniques et les Autochtones. Les communautés auraient donc surtout été intéressées par l'idée de ne pas se retrouver sous le joug anglais. Pour plus d'informations à ce sujet, voir David Dixon, *Never Come to Peace Again: Pontiac's Uprising and the Fate of the British Empire in North America*, Norman, University of Oklahoma Press, 2005 ; Gregory Evans Dowd, *War under Heaven: Pontiac, the Indian Nations, and the British Empire*, Baltimore,

autochtones issus des Pays d'En-Haut, du Pays des Illinois et de la vallée de l'Ohio, anciennement alliés aux Français. Dirigée par les Outaouais et leur chef Pontiac, cette coalition mena une série de sièges contre des forts britanniques, dont plusieurs finirent par capituler.

L'ampleur de cette révolte soulève une question essentielle : quel rôle jouaient réellement ces présents dans l'alliance franco-autochtone ? Quelle fonction leur attribuait-on dans les rivalités impériales ? Comment ces distributions étaient-elles mises en œuvre en Nouvelle-France ?

L'intérêt d'une analyse sur la politique des présents repose sur un paradoxe historiographique : alors que les études consacrées à la guerre de Pontiac considèrent cette pratique française comme essentielle à la survie de la colonie, les travaux portant sur l'alliance franco-autochtone ont tendance à mentionner l'utilité des présents comme un outil diplomatique, sans élaborer sur leur rôle concret. L'une des rares études systématiques et approfondies à ce sujet reste le mémoire de Mathieu Chenard, qui analyse les origines de la pratique de distribution des présents annuels en Nouvelle-France au XVII^{e} siècle. L'étude montre que ces présents furent essentiels tant pour nouer des alliances que pour mobiliser les Autochtones dans les luttes intercoloniales. Selon lui, à la fin du XVII^{e} siècle, cette pratique se normalisa et s'institutionnalisa, passant du statut de simple « coutume » à celui de véritable « politique »[7].

À l'origine, notre thèse visait à prolonger cette étude en examinant la politique de distribution de présents à un moment où ce système était pleinement structuré. Notre choix s'est donc naturellement porté sur le XVIII^{e} siècle, avec pour ambition d'en analyser le fonctionnement de manière exhaustive. Cependant, au fil de nos recherches, nous avons remarqué qu'un tournant s'opérait dans la manière d'évoquer l'usage des présents et, plus largement, les alliances franco-autochtones, après la ratification du traité d'Utrecht en 1713.

Ce traité marque, selon nous, un changement fondamental dans la conception de la souveraineté en Amérique du Nord coloniale, notamment en raison de son article 15. Ce dernier stipulait que

---

John Hopkins Press, 2002 ; Richard Middleton, *Pontiac's War: Its Causes, Course and Consequences*, New York, Routledge, 2007 ; Keith R. Widder, *Beyond Pontiac's Shadow: Michilimackinac and the Anglo-Indian War of 1763*, East Lansing, Michigan State University Press, 2013 ; *etc*.

[7] M. Chenard, *op. cit.*, p. 140-142.

Français et Britanniques devaient déterminer quelles communautés autochtones seraient considérées comme « sujettes et amies » de l'une ou l'autre des Couronnes[8]. En soulignant l'ambiguïté entourant les termes « sujets » et « amis » autochtones, employés de manière interchangeable dans le traité, les Français mettaient en avant l'argument selon lequel l'assujettissement britannique de la Confédération iroquoise pouvait être remis en question, le gouverneur général entretenant aussi des relations « amicales » avec certains de ses membres. Cette interprétation permit aux Français de continuer à reconnaitre comme alliés les Autochtones de l'Acadie et la Confédération iroquoise, deux ensembles politiques avec lesquels ils entretenaient des relations diplomatiques depuis la toute fin du XVII^{e} siècle[9]. Ainsi, malgré la cession de l'Acadie à l'Angleterre et la reconnaissance de la souveraineté britannique sur la Confédération iroquoise[10], les Français continuèrent à distribuer des présents à ces communautés. Comme l'a souligné Gilles Havard, la diplomatie franco-autochtone fut utilisée pour contourner les dispositions du traité : les Autochtones étant indépendants et maitres de leurs terres, les Britanniques ne pouvaient exiger des Français des territoires que ces derniers ne possédaient pas eux-mêmes, que ce soit par occupation directe ou par assujettissement des populations autochtones[11].

En prolongement de la thèse de Gilles Havard, nous avançons que les Français contestèrent les prétentions britanniques en s'appuyant sur leurs alliances. Par exemple, dans un Mémoire de 1718 visant à contrer les revendications anglaises en Acadie, les Français affirmaient que « cette partie des terres [appartient] à la France » et que les Autochtones de l'Acadie « sont censés être sujets et amis de la France ». Pour justifier cette alliance, considérée ici comme l'argument central du maintien des forts français en Acadie, ils ajoutèrent « qu'il [était] si constant que ces Sauvages et le pays qu'ils habitent [étaient] censés être sous la domination françoise que c'est à Québec qu'ils [venaient] chercher de tout temps la poudre, le plomb et autres munitions dont ils [avaient]

[8] Dale Miquelon, « Ambiguous Concession: What Diplomatic Archives Reveal about the Article 15 of the Treaty of Utrecht and France's North American Policy », *William and Mary Quarterly*, vol. 67, n° 3, 2010, p. 466.

[9] Gilles Havard, *The Great Peace of Montreal of 1701: French-Native Diplomacy in the Seventeenth Century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 82-104.

[10] William J. Eccles, *Essays on New France*, Toronto, Oxford University Press, 1987, p. 170 ; D. Miquelon, *op. cit.*, p. 459-486.

[11] Gilles Havard, « La diplomatie à l'épreuve de l'empire : Les Amérindiens dans le traité d'Utrecht », dans Lucien Bély, Guillaume Hanotin et Géraud Poumarède (dir.), *La diplomatie-monde. Autour de la paix d'Utrecht, 1713*, Paris, Pédone, 2019, p. 205-214.

besoin »[12]. Le lien établi entre la souveraineté territoriale et la distribution des présents aux alliés soulève une interrogation importante : comment une politique conçue à l'origine pour maintenir des alliances pouvait-elle être utilisée pour justifier des revendications territoriales dans le contexte de rivalités impériales ?

L'exploration des archives de l'administration coloniale révèle que, même après 1713, la compétition impériale avec les Britanniques joua un rôle crucial dans l'utilisation des présents. Ceux-ci étaient évoqués aussi bien dans le cadre de la participation militaire des communautés que dans la gestion de leur mobilité sur le territoire de la Nouvelle-France. Plus largement, ils s'inscrivaient dans l'affrontement entre les Français et les Britanniques pour le contrôle des alliances avec les peuples autochtones en Amérique du Nord. Dans ce contexte de rivalité impériale, la question des individus chargés d'assurer les échanges, des lieux de négociation et de l'approvisionnement des forts ou des postes en présents ne révèle donc pas seulement d'une considération historique, mais aussi d'une problématique quotidienne vécue par les acteurs.

Sans affirmer que la politique de distribution des présents fut exclusivement dédiée aux contestations territoriales à partir de 1713, la présente thèse repose sur l'hypothèse qu'après le traité d'Utrecht, cette pratique, établie au cours du XVII^{e} siècle, fut adaptée pour répondre aux nouveaux enjeux diplomatiques de l'époque. Afin d'analyser les transformations et les continuités de cette politique entre le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle, nous proposons une étude systématique qui examinera les acteurs impliqués, des administrateurs coloniaux aux agents locaux, les espaces de négociations et les réseaux d'approvisionnement de ces mêmes lieux entre 1713 et 1760, période qui s'étend de la ratification du traité d'Utrecht à la Conquête britannique, événement qui marqua l'arrêt brutal de la distribution des présents français aux alliés.

Bien que notre objectif soit d'analyser avec précision la politique de distribution des présents, nous n'étendons pas notre champ d'analyse à l'ensemble de la Nouvelle-France. En premier lieu, cette dernière constitue un vaste territoire, divisé en plusieurs colonies, chacune placée sous l'autorité d'un représentant différent du pouvoir royal. Si le gouverneur général demeurait à la tête de la

[12] *Mémoire pour servir à régler les limites entre la Nouvelle-France, la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie autrement Nouvelle-Écosse*, 1718, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11E- Correspondance générale : des limites et des postes, MG1-C11E : F-400, f^{os} 22-23v.

colonie, les autres « gouverneurs particuliers » bénéficiaient d'une certaine autonomie dans la gestion de leurs alliances autochtones[13]. Pour garantir une étude détaillée et approfondie, nous nous concentrons donc sur les espaces relevant directement de l'autorité du gouverneur général : le Canada, où se situait le siège du pouvoir colonial, les Grands Lacs, incluant le territoire de la Confédération iroquoise (que l'on nomme généralement Iroquoisie), et l'Acadie française, dont la gestion informelle incombait au gouverneur depuis sa « cession » en 1713. Ce choix se justifie, d'une part, par le fait que le Canada et l'Acadie furent les deux premiers territoires où la politique de distribution des présents prit forme, ce qui permet d'examiner ses évolutions entre le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle. D'autre part, ces régions étaient au cœur de la rivalité franco-britannique, dans laquelle les alliances avec les communautés autochtones représentaient un enjeu capital pour la domination impériale.

Si les débats européens autour de la légitimité des prétentions françaises ou anglaises sur le territoire occupèrent une bonne part des relations épistolaires des années 1710 et 1720, sur le terrain colonial, cet « assujettissement » restait avant tout une notion théorique. Dans les faits, les présents continuaient à entretenir des alliances et les communautés autochtones négociaient toujours avec les différents représentants de la monarchie française. Conscients de cette réalité, les acteurs historiques s'efforçaient de continuer à offrir des biens correspondant aux attentes de leurs alliés et à s'assurer que les alliances, désormais un élément central de la rhétorique française d'assujetissement, perdurent dans le temps. Ainsi, l'absence de domination réelle de la part des Français sur les Autochtones nous invite à examiner comment ces communautés, de manière consciente ou inconsciente, influencèrent le processus décisionnel du gouverneur et de l'intendant. Comment les demandes des ambassadeurs et les besoins des groupes pouvaient-ils influencer les types de biens offerts, leur quantité, voire les individus impliqués dans les processus d'échange ? De même, les Autochtones disposaient-ils des moyens suffisants pour contraindre les représentants de la Couronne à offrir davantage de biens ou à modifier la structure de distribution des présents ? En somme, puisque notre objectif est de retracer l'histoire d'un outil diplomatique à travers le

[13] À titre d'exemple, dans un mémoire destiné à Saint-Ovide, gouverneur de l'Ile Royale, Versailles lui confie la pleine responsabilité de la gestion des relations diplomatiques avec les communautés autochtones sous sa juridiction, sans qu'il ne soit fait mention d'une quelconque collaboration avec le gouverneur général. D'après *Mémoire du roi aux sieurs de Saint-Ovide et Le Normant touchant leur administration*, 1735, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale : Ile-Royale, MG1-C11B : F-146, f^{os} 108-109.

prisme de l'institution coloniale, il nous parait pertinent d'analyser les façons dont les principaux bénéficiaires de cette politique pouvaient influencer les choix qui en structuraient la mise en œuvre.

Cette thèse vise donc à démontrer qu'au XVIII^{e} siècle, la politique de distribution des présents, héritée du XVII^{e} siècle, était plus qu'une pratique coutumière d'échanges de présents, mais bel et bien une structure hiérarchique, déployée sur l'ensemble de la Nouvelle-France et qui acquit de nouveaux usages après le traité d'Utrecht. Pour valider la pertinence de cette analyse, il est maintenant nécessaire de revenir à l'historiographie et aux travaux ayant étudié l'usage des présents dans les négociations diplomatiques franco-autochtone.

Bilan historiographique

D'un point de vue historiographique, la question des présents annuels constitue un objet d'étude remarquable. En tant qu'outil contribuant au maintien des alliances franco-autochtones, il est fréquemment mentionné dans les études sur la colonisation française ou celles portant sur l'histoire des Autochtones, sans nécessairement faire l'objet de longs développements et sans être au cœur des recherches. Pour établir un état des connaissances relatives aux présents annuels, il est nécessaire de revenir aux premières études sur les relations franco-autochtones et de rassembler, indice après indice, les éléments permettant de proposer une définition globale de ce qu'étaient les présents en Nouvelle-France.

La première étude portant sur le sujet est l'ouvrage *Diplomacy and Indian Gifts* de Wilbur R. Jacobs, paru en 1950. Dans cette étude pionnière, il analyse le rôle des présents annuels pour la période comprise entre la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans. Il met en lumière la manière dont les biens promis et offerts aux communautés de la vallée de l'Ohio étaient utilisés pour inciter ces dernières à se ranger du côté français ou anglais. À une époque où les chercheurs s'intéressent davantage aux relations économiques entre les Européens et les Autochtones, Jacobs introduisit une nouvelle perspective en examinant les pratiques diplomatiques et militaires de l'Amérique du Nord-Est. Il démontra ainsi comment les Européens ont su mobiliser les communautés autochtones dans les conflits impériaux grâce aux présents[14]. Dans son étude, l'auteur souligne les origines autochtones de l'échange de biens avec les Européens, décrivant les

[14] W. R. Jacobs, *op. cit.*, p. 5.

règles qui régissaient, chez les Autochtones, le don de présents : quels objets envoyer, dans quel cadre, et à qui les adresser ? Il montre également comment l'acceptation d'un présent engageait une communauté à soutenir son allié en cas de besoin[15]. En intégrant ces pratiques dans le contexte des conflits franco-britanniques, Jacobs insiste sur leur rôle dans la construction des alliances et les présente comme une condition essentielle à la participation autochtone. En même temps, il parvient à mettre de l'avant une différence fondamentale entre l'alliance des Français et celle des Britanniques, à savoir l'existence d'un système structuré et hiérarchisé de distribution des présents en Nouvelle-France, contrairement au modèle anglais qui se serait construit sur les initiatives locales ou régionales de quelques individus[16].

Toutefois, cet ouvrage demeure imprécis dans sa définition de l'objet d'étude. Jacobs mobilise autant les *wampums* que les haches, la poudre ou les balles dans les rencontres diplomatiques, sans prendre le temps de définir les usages respectifs de ces différents biens. L'absence de typologie des marchandises distribuées aboutit à une vision généralisante du concept de « présents ». Par exemple, Jacobs décrit les types de présents offerts aux capitaines autochtones et à leurs enfants et tend à en faire une règle absolue : on privilégiait selon lui les étoffes, les fusils, les balles et les perles de verre, car c'est ce que cette catégorie d'individus appréciait[17]. Cette approche ne prend pas suffisamment en compte les contextes spécifiques aux échanges ni les particularités propres à chaque groupe.

Par ailleurs, s'il met en avant l'intérêt des présents en tant qu'outils impériaux, il ne décrit jamais précisément les méthodes de distribution : il indique bien que des envois annuels de marchandises en provenance de la métropole servaient à maintenir les relations diplomatiques franco-autochtones, que le gouverneur, des officiers des troupes de la Marine et des missionnaires étaient impliqués dans les distributions, mais il n'élabore pas sur le fonctionnement réel de ce vaste réseau logistique. Quels facteurs influençaient les prises de décisions des individus au moment des distributions ? À quel point ce système était-il régularisé ou structuré ? L'agentivité des acteurs a tendance à disparaitre parfois. Dans l'analyse de Jacobs, les présents semblent être offerts de manière uniforme

[15] *Ibid.*, p. 20-32.

[16] *Ibid*. p. 29-45.

[17] *Ibid*., p. 50-53.

à toutes les communautés de la vallée de l'Ohio, et leur nature dépendrait avant tout du récipiendaire plutôt que du donateur. En somme, les présents sont cantonnés à leur rôle dans les conflits, sans que l'auteur ne s'interroge sur leur usage plus large dans les relations diplomatiques franco-autochtones. La guerre demeure le sujet principal de l'étude, et les présents ne sont qu'un angle d'approche parmi d'autres.

L'impact de l'étude de Wilbur Jacobs

Le travail de Jacobs jeta tout de même les bases de l'analyse d'une pratique diplomatique qui sera approfondie par d'autres études. Le caractère précurseur de son ouvrage explique sans doute pourquoi il fallut attendre les années 1980 pour que d'autres chercheur.e.s réexaminent la question et y apportent un regard neuf. Les origines autochtones de cette pratique ont particulièrement attiré l'attention des ethnohistoriens, qui y voyaient une approche spécifique de la diplomatie, largement différente de la manière dont l'envisageaient les sociétés d'Ancien Régime[18]. Cornelius Jaenen, Francis Jennings, Mary A. Druke, William N. Fenton et David R. Miller sont parmi les principaux auteurs à avoir repris ce premier travail pour proposer une vision plus nuancée de la politique de distribution des présents. En raison du caractère interdisciplinaire de l'ethnohistoire, qui réunit autant des historiens que des sociologues, des anthropologues ou des archéologues, les chercheurs ayant revisité les travaux de Jacobs les ont abordés sous des angles variés[19].

Dans leur ouvrage collectif, *The History and Culture of Iroquois Diplomacy*, Jennings, Druke, Fenton et Miller cherchent à fournir un guide permettant de comprendre les pratiques diplomatiques des sociétés iroquoiennes. Deux contributions s'y distinguent particulièrement : l'une de Mary A. Druke et l'autre de Michael K. Foster, toutes deux consacrées à certain type

[18] Nous nous inspirons ici de la description générale de l'approche de l'ethnohistoire proposée par Denys Delâge qui insiste sur la volonté des ethnohistoriens à considérer que toute approche au politique chez les Autochtones s'expliquait par leur identité culturelle, si bien que les Européens et les Autochtones devaient systématiquement avoir des approches différentes de tous les faits politiques. Cela expliquerait pourquoi, selon nous, les présents doivent ressortir de l'oubli historiographique pour être à nouveau étudiés. D'après Denys Delâge, « Histoire des Premières Nations, approches et orientations », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 4, 2000, p. 523-524.

[19] Pauline Turner Strong, « Ethonhistory », *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, New York, Elsevier, 2015, p. 192.

spécifique de biens échangés, les *wampums*[20]. Pour la première fois, certains présents sont distingués de la masse des objets échangés, en mettant en lumière leurs rôles respectifs. Druke soutient ainsi que les *wampums* constituaient une matérialisation physique des paroles des messagers. Ils possédaient avant tout une valeur symbolique et non matérielle, mais, lors des cérémonies diplomatiques réunissant les représentants autochtones et français, ils servaient à matérialiser les intentions de l'ambassadeur[21]. Foster prolonge cette analyse en proposant d'étudier les colliers de perles comme des objets dotés d'un capital symbolique. Il estime que l'acte performatif de transmission des *wampums* forgeait leur signification et qu'une fois la rencontre achevée, « [leur] pouvoir [était] épuisé »[22]. Si ces travaux enrichirent l'étude de l'échange des présents amorcée par Jacobs, notamment en isolant le *wampum* du reste des présents, ils ne permirent pas encore d'établir une typologie claire. Par exemple, Druke souligne que, lorsque les perles venaient à manquer, elles étaient remplacées par des fourrures, des fusils, ou des morceaux de silex, servant d'équivalent aux *wampums*[23].

Dans une étude parue en 1985, intitulée « The Role of Presents in French-Amerindian Trade », Cornelius Jaenen fait le choix de traiter des présents autres que les biens offerts dans un contexte cérémoniel. Jaenen s'intéresse en effet aux présents échangés entre les individus non pas dans un contexte diplomatique, mais plutôt dans un cadre marchand. Ce postulat met en évidence le rôle symbolique des biens offerts entre les cultures tout en insistant sur l'importance des relations interpersonnelles dans ces échanges. En effet, les présents n'étaient pas distribués par des représentants interchangeables. Les ambassadeurs se rencontraient régulièrement, si bien que ces dons participaient à la création de liens de confiance, lesquels, dans un cadre diplomatique, pouvaient se transformer en alliances entre deux peuples ou en relations privilégiées entre les

[20] Mary A. Druke, « Iroquois Treaties: Common Forms, Varying Interpretations », dans Francis Jennings, William N. Fenton, Mary A. Druke et David R. Miller (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the Treaties of the Six Nations and Their League*, Syracuse, Syracuse University Press, 1995, p. 88-92 ; Michael K. Foster, « Another Look at the Function of Wampum in Iroquois-White Councils », dans Francis Jennings, William N. Fenton, Mary A. Druke et David R. Miller (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the Treaties of the Six Nations and Their League*, Syracuse, Syracuse University Press, 1995, p. 99-114.

[21] M.A. Druke, *op. cit.*, p. 88-89.

[22] M.K. Foster, *op. cit.*, p. 107.

[23] M.A. Druke, *op. cit.*, p. 89.

marchands[24]. Jaenen décrit ainsi ce qu'il qualifie de « présents ordinaires » ou « présents offerts annuellement », c'est-à-dire des objets utilitaires sans valeur esthétique, destinés à être immédiatement consommés ou employés par les communautés et envoyés annuellement par la monarchie. Il justifie la première appellation en soulignant que ces présents étaient échangés de manière si régulière qu'au XVIII^{e} siècle, leur distribution par les Français et leur réception par les communautés autochtones étaient devenues coutumières[25].

Toutefois, si cette expression était effectivement employée à l'époque, son utilisation par Jaenen pose un problème de nomenclature. En effet, la notion de « présents ordinaires » ne peut être dissociée du contexte financier de la colonie. Cette expression désignait l'ensemble des biens compris dans les dépenses prévues par Versailles et anticipées par l'intendant pour maintenir les alliances. Ces biens se distinguaient des « présents extraordinaires », qui correspondaient à des dépenses imprévues et supplémentaires engagées par les administrateurs coloniaux pour entretenir les relations avec les Autochtones[26]. Afin de dépasser cette catégorisation trop restrictive, il serait plus pertinent d'adopter l'expression « présents », qui reflète le fait que ces biens étaient offerts annuellement et de manière systématique aux alliés autochtones[27]. Malgré cette limite terminologique, Jaenen met en évidence l'importance d'une certaine régularité dans les rencontres diplomatiques afin de renouveler les relations amicales entre les Français et les Autochtones, démontrant ainsi que les alliances reposaient en grande partie sur l'envoi continu de ces présents. En comparant les études de Druke, Foster et Jaenen, il est possible de faire apparaitre une première distinction entre ce que l'on pourrait qualifier de matériels cérémoniels, impliquant les *wampums,* qui n'ont pas d'autres fonctions en dehors des négociations diplomatiques, et les présents, une

[24] Cornelius J. Jaenen, « The Role of Presents in French-Amerindian Trade », dans Duncan Cameron (dir.), *Explorations in Canadian Economic History: Essays in Honour of Irene M. Spry*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1985, p. 231-251.

[25] *Ibid.*, p. 235.

[26] Pour un exemple de mention de « présents extraordinaires » au XVIII^{e} siècle, voir Pierre Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre concernant principalement le projet des Anglais et des Flamands d'établir un poste à l'entrée de la rivière Chouaguen (envoi d'hommes et de canots)*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f^{os} 171-172.

[27] C.J. Jaenen, « The Role of Presents in French-Amerindian Trade », *op. cit.,* p. 240-249.

séparation nécessaire pour analyser plus précisément les relations entre les Autochtones et les Français.

Jaenen montre aussi que l'échange de présents instaurait une relation entre un débiteur et un créancier, impliquant un rapport de pouvoir[28]. Forts de leur accès quasi illimité à des marchandises convoitées par les Autochtones, les Français pouvaient, selon Jeanen, acheter la neutralité des Autochtones, entretenir des alliances ou influencer leurs choix politiques. De leur côté, les communautés exploitaient ces motivations des Français pour les encourager à leur donner toujours plus de biens reçus et pour exprimer des demandes spécifiques. En ce sens, les présents annuels servaient à la fois aux Autochtones pour imposer (en partie) leur vision ou conception de l'alliance et aux administrateurs coloniaux pour encourager la participation des Autochtones à la défense de l'Empire.

Les présents annuels dans les logiques d'alliances franco-autochtones

Dans les années suivantes, les différents travaux cités ont été intégrés à des recherches visant à éclairer des questions plus larges ou à approfondir certains aspects des relations franco-autochtones. En raison de leur rôle diplomatique essentiel, les présents ont naturellement été questionnés par les études spécialisées sur les relations d'alliances franco-autochtones et intégrés au paysage politique de l'Amérique du Nord. Trois auteurs se distinguent notamment, non seulement par leur utilisation des travaux de Jaenen, de Druke, de Foster ou de Jacobs, mais aussi par leur contribution à une réflexion renouvelée sur l'usage des présents en Nouvelle-France : Denys Delâge, Richard White et Gilles Havard.

Dans *Le Pays renversé*, Denys Delâge analyse les relations entre les communautés autochtones, les Français, les Hollandais et les Anglais en Amérique du Nord-Est. Grâce à cette approche comparative, il met en évidence les rapports inégaux qui ont caractérisé les contacts euro-autochtones. Partant d'une perspective économique, Delâge décrit l'intégration progressive de cet espace à une économie transatlantique, dominée par les intérêts européens[29]. Si cette approche

[28] *Ibid.*, p. 240-241.

[29] Denys Delâge, *Bitter Feast. Amerindians and Europeans in Northeastern North America, 1660-64*, Vancouver, University of British Columbia, 1993, p. 9.

pouvait laisser penser que les Autochtones étaient soumis aux impératifs marchands des Européens, Delâge nuance en montrant que les colons présents sur place étaient eux aussi pris dans cette dynamique. En effet, les marchands coloniaux et les officiers jouaient un rôle d'intermédiaires, au même titre que les Autochtones, et cherchaient à tirer profit de cette situation pour assurer leur prospérité économique. Dans cette analyse, les présents annuels apparaissent comme des objets de transaction qui, bien que relevant d'un don de la part des Européens, n'échappaient pas à la logique marchande en vigueur dans les colonies. Adoptant une approche marxiste, Delâge démontre que ces échanges ne servaient pas uniquement à entretenir les alliances, mais qu'ils constituaient aussi un moyen d'enrichissement pour les Autochtones[30]. Ainsi, sans perdre leur dimension symbolique et cérémonielle, les présents annuels revêtaient une valeur économique non négligeable. Cela met en lumière le caractère utilitaire des objets échangés, déjà souligné par Jacobs et Jaenen : les présents annuels ne comblaient pas seulement un besoin, ils pouvaient aussi être accumulés et contribuer à l'enrichissement des Autochtones.

L'analyse matérielle des présents proposée par Delâge est assez similaire à celle proposée dans les travaux de White et de Havard. Dans *The Middle Ground,* Richard White s'intéresse aux relations franco-autochtones dans les Pays d'En-Haut et aux interactions qui se nouaient aux marges de la colonie. Prenant à contrepied la théorie de la *frontière* de Frederick J. Turner, qui présente la frontière comme un espace nécessairement violent opposant deux systèmes culturels antagonistes/antinomiques[31], White considère au contraire les Pays d'En-Haut comme un lieu de rencontres diplomatiques et de négociations. Dans son ouvrage, les Pays d'En-Haut apparaissent comme un vaste macrocosme politique où les Français ne se liaient pas à des peuples de manière isolée, mais s'intégraient plutôt dans une coalition de communautés. Dès lors, conclure une alliance avec un groupe donné impliquait également l'ensemble des villages entretenant des relations diplomatiques avec ce dernier. White souligne ainsi qu'un refus d'offrir des présents à une

[30] *Ibid.*, p. 103-115.

[31] Bruce G. Trigger et Wilcomb Washburn, *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas. Volume 1: North America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 97.

communauté pouvait être perçu comme une offense collective, risquant de fragiliser l'ensemble du réseau d'alliances[32].

Cette approche globale amène White à définir ce qu'il nomme le *middle ground*, un espace de négociation où les acteurs, malgré leurs efforts pour comprendre les pratiques diplomatiques des uns et des autres, restent toujours en partie enfermés dans leur propre cadre culturel[33]. Dans ce contexte, l'échange de présents apparait comme un compromis culturel : les Français tentaient d'adopter les coutumes de leurs alliés pour agir comme le « père » de l'alliance, soit en médiateur suprême capable d'intervenir dans les conflits impliquant ses « enfants » et ont pour mandat de préserver l'alliance entre les nations. Par ce biais, la gouvernance coloniale souhaite exercer une forme d'hégémonie parmi les peuples des Pays d'En-Haut[34]. Pour y parvenir, ils s'appuyaient notamment sur des capitaines autochtones à qui ils remettaient des médailles afin de les distinguer du reste de leur communauté et d'assurer la redistribution des présents au sein des villages[35].

Toutefois, selon White, ce sont les Autochtones qui exerçaient le véritable contrôle sur ces négociations. En raison de leur rôle stratégique, tant sur le plan commercial que militaire, ils étaient en mesure d'imposer leurs conditions aux Français. White analyse ainsi les présents annuels comme une forme de « tribut » exigé par les communautés en échange de leur engagement dans les guerres intercoloniales[36]. En l'absence de dons suffisants, les Autochtones pouvaient se retirer des conflits entre les empires, ce qui poussait les Français à accroitre leurs distributions pour garantir leur soutien. De même, White montre que les chefs à médaille, bien que promus par les Français pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets coloniaux, utilisaient leur position pour obtenir davantage de biens pour leur communauté et asseoir leur influence politique[37]. En définitive, White conclut que, puisque les colons avaient plus besoin des Autochtones que le contraire, les

[32] Richard White, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650–1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, [1991], p. 39-40.

[33] *Ibid.*, p. 107-108.

[34] *Ibid.*, p. 180.

[35] *Ibid.*, p. 179-182.

[36] *Ibid.*, p. 182-183.

[37] *Ibid.*, p. 143.

présents servaient essentiellement à l'enrichissement matériel des communautés autochtones, au détriment des Français.

Gilles Havard, dans *Empire et métissages*, complète l'analyse de White en proposant une lecture différente de la diplomatie franco-autochtone. Il s'intéresse ainsi à la place des métissages culturels et des échanges de pratiques dans la construction du projet impérial français dans les Pays d'En-Haut. Son approche le conduit à examiner le rôle des individus sur le terrain, les interactions locales entre les représentants des différents groupes et la circulation des présents lors des rencontres diplomatiques. Partageant avec White l'idée que les présents revêtaient une importance symbolique essentielle pour les Autochtones[38], Havard se distingue en insistant sur la dimension européenne de la diplomatie. S'inspirant des études récentes sur les pratiques diplomatiques[39], il montre que la notion du don diplomatique, que White présente comme un concept autochtone adopté par les Français, existait également en Europe. Toutefois, les Français interprétaient surtout ces échanges comme des rapports de domination et de dépendance, plutôt que comme un moyen d'entretenir des alliances équilibrées[40]. Du point de vue des autorités coloniales, ces présents relevaient davantage du pot-de-vin que du don désintéressé[41] : les gouverneurs généraux les utilisaient pour inciter les Autochtones à adhérer aux projets impériaux français lorsque cela s'avérait nécessaire[42]. À ce titre, Havard démontre que les quantités de présents distribuées variaient en fonction de l'implication des communautés au service des intérêts français[43].

La question du contrôle se pose alors. Contrairement à White, qui estime que les Autochtones dominaient les débats entre le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle, Havard adopte une approche évolutive. Il montre qu'au début de la colonisation, les Français avaient assimilé certains codes culturels autochtones en les rapprochant de leurs propres expériences diplomatiques européennes. Par la

[38] Gilles Havard, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Septentrion, 2017, [2003], p. 28.

[39] Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990 ; Lucien Bély, Jean Bérenger et André Corvisier, *Guerre et paix dans l'Europe du XVIIe siècle, 1618-1721*, Paris, SEDES, 1991, vol. . 3/1 ; Joël Cornette, *Le Roi de guerre : essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993 ; *etc.*

[40] G. Havard, *Empire et métissages*, *op. cit.*, p. 364-365.

[41] *Ibid.*, p. 295.

[42] *Ibid.*, p. 406.

[43] *Ibid.*, p. 410-411.

suite, ils utilisèrent plutôt ces mêmes codes pour asseoir leur pouvoir et créer un système de dépendance où les Autochtones devaient s'appuyer sur les Français pour accéder aux biens dont ils avaient besoin. Dans ce cadre, les présents jouaient un rôle central en attirant les ambassadeurs autochtones dans les forts ou à Montréal pour y récupérer leur dû[44]. Havard évoque également le rôle des chefs à médaille à ce sujet, mais sous un angle différent de White. Selon lui, ces distinctions offertes par le gouverneur étaient avant tout des outils impériaux permettant d'identifier les interlocuteurs les plus proches des intérêts français. Puisque leur statut de pourvoyeurs de présents dépendait de leur capacité à obtenir des biens français, le gouverneur, chargé de distribuer les médailles, intégrait ces ambassadeurs à un réseau de clientélisme dans lequel l'octroi de présents était conditionnel à leur collaboration[45].

Néanmoins, Havard ne prétend pas que les Français contrôlaient pleinement leurs alliés. Il reconnait que les Autochtones exploitaient leur position avantageuse pour maximiser les quantités de biens reçus. En cas d'insatisfaction, ils pouvaient menacer d'abandonner leur alliance avec les Français, voire de rallier les Anglais[46]. En somme, la vision de Havard est plus nuancée : il ne cherche pas tant à établir une hiérarchie des pouvoirs qu'à analyser les stratégies mises en œuvre par chaque groupe pour influencer les rapports de force. Comme White, il considère les présents sous des angles multiples, tantôt créateurs d'alliances, tantôt langage diplomatique ou instruments de négociation.

De la pratique de l'échange de présents à la politique de distribution des présents

Avec les analyses de Delâge, de White et de Havard, nous voyons peu à peu se dessiner une véritable politique de distribution des présents annuels, c'est-à-dire l'émergence progressive d'un système sous le contrôle des administrateurs coloniaux, permettant de multiplier les rencontres avec les communautés alliées, quelle que soit leur localisation. En effet, ces auteurs montrent bien comment les présents annuels étaient échangés aussi bien à Montréal que dans les forts ou les postes de traite, auprès de communautés diverses. Cette systématisation de l'échange est également confirmée par les travaux de William C. Wicken dans sa thèse *Encounters with Tall Sails and Tall*

[44] *Ibid.*, p. 230-235.

[45] *Ibid.*, p. 341-345.

[46] *Ibid.*, p. 236.

Tales: Mi'kmaq Society, 1500-1760, soutenue en 1994. Dans son étude, Wicken décrit la distribution de présents annuels comme un système mis en place en Acadie vers la fin du XVIII[e] siècle et qui reposait sur des envois réguliers de présents de l'Europe vers les communautés alliées. En analysant les variations des fonds investis dans ces présents, la quantité des biens transmis aux groupes se rendant à l'Isle Royale et l'augmentation générale des présents envoyés aux alliés, il retrace l'évolution d'une politique de distribution des présents annuels en Acadie, qui passe de quelques échanges sporadiques à la fin du XVII[e] siècle, à une pratique régulière impliquant des investissements croissants[47].

Néanmoins, les études de White et Havard présentent une certaine limite : elles se concentrent exclusivement sur les Pays d'En-Haut, restreignant ainsi leur portée géographique. Une critique similaire peut être adressée à Wicken, qui se focalise uniquement sur les distributions en Acadie sans examiner si le fonctionnement de ces échanges différait dans le reste du Canada. Pour prétendre à une véritable politique appliquée à l'ensemble de la colonie, et non à une seule région spécifique, il est nécessaire d'élargir l'échelle d'analyse afin de dégager les mécanismes d'un système de distribution qui s'est progressivement mis en place au XVII[e] siècle. À cet égard, le travail de Maxime Gohier, *Onontio le médiateur*, apporte un éclairage précieux. Son objectif est de définir la figure d'*Onontio*, ce « père pourvoyeur » que les Français aspiraient à incarner, dont le rôle principal était d'assurer la médiation des conflits et des crises entre les communautés autochtones. Dans cette perspective, l'importance des présents annuels s'en trouve renforcée. Gohier montre en effet qu'en envoyant régulièrement des biens à leurs alliés, et en quantités importantes, les Français parvenaient progressivement à s'imposer comme médiateurs des conflits autochtones, ou à réaffirmer cette position[48]. Dans la conception autochtone de la médiation, il était possible de « couvrir les morts », c'est-à-dire d'offrir des présents pour apaiser les souffrances des familles endeuillées, ou encore de fournir des biens pour réparer les torts causés par un des membres de la communauté[49]. Dans ce cadre diplomatique, les Français espéraient acquérir un statut de médiateur en offrant des présents en grande quantité, accompagnés de *wampums*

[47] William C. Wicken, *Encounters with Tall Sails and Tall Tales: Mi'kmaq Society, 1500-1760*, Thèse de doctorat, McGill University, 1994, p. 396-411.

[48] Maxime Gohier, *Onontio, le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2008, p. 44.

[49] *Ibid.*, p. 41-45.

symbolisant les liens qui les unissaient aux communautés autochtones[50]. Une fois cette position établie, le gouverneur pouvait l'exploiter pour asseoir son autorité auprès des alliés de la Nouvelle-France et les inciter à participer aux projets coloniaux[51]. Cependant, Gohier met en évidence le caractère fragile de ces alliances, qui n'étaient jamais définitives et pouvaient évoluer en fonction des circonstances. Ainsi, pour maintenir leur statut de médiateur, les Français devaient continuer à distribuer régulièrement des présents aux communautés. Au XVII^{e} siècle, toute diminution des quantités offertes entrainait une remise en question de leur position diplomatique[52].

Le lien établi par Gohier entre la quantité de présents et la figure d'*Onontio* trouve un écho dans la contribution de Peter L. Cook, « Symbolic and Material Exchange in Intercultural Diplomacy », qui explore le rôle des échanges matériels dans la construction des relations diplomatiques franco-iroquoises au XVIII^{e} siècle[53]. Cook mobilise le concept bourdieusien de capital symbolique pour analyser ces présents et conclut que leur réception ne dépendait pas seulement de leur nature matérielle, mais aussi du contexte et des paroles qui les accompagnaient. Ainsi, les colliers de perles ou les calumets, considérés comme des présents exceptionnels, ne prenaient leur signification qu'à travers un ensemble cohérent de gestes et de discours. Le bénéficiaire évaluait alors si les paroles prononcées étaient appropriées, si les biens reçus répondaient à ses attentes et si leur quantité était suffisante. Ces critères, entièrement subjectifs, établissaient une hiérarchie symbolique indépendante de la valeur marchande des objets offerts. Dans ces relations, les notions de coût de production ou de valeur pécuniaire pour les Français n'ont que peu d'importance. Dès lors, lorsque les quantités venaient à manquer, la perception d'*Onontio* et de sa position au sein des alliances en pâtissait.

Cette importance de la quantité pose la question du coût de cette politique et des moyens investis pour maintenir les alliances. L'article de Catherine Desbarats, « The Cost of Early American

[50] *Ibid.*, p. 48-49, 53.

[51] *Ibid.*, p. 52.

[52] *Ibid.*, p. 130-132.

[53] Peter L. Cook, « Symbolic and Material Exchange in Intercultural Diplomacy: The French and the Hodenosaunee in the Early Eighteenth Century », dans Jo-Anne Fiske, Susan Sleeper Smith et William Wicken (dir.), *New Faces of the Fur Trade: Selected Papers of the Seventh North American Fur Trade Conference*, East Lansing, Michigan State University Press, 1998, p. 75-100.

Alliances », aborde les tensions récurrentes entre les administrateurs coloniaux et Versailles à ce sujet. Elle ne considère pas l'échange de présents comme une coutume autochtone adoptée par les Français, mais comme un système fondamental pour la colonie, nécessitant des ressources financières, humaines et logistiques considérables. Pour le gouverneur et l'intendant, l'intérêt de cette pratique était indéniable et son caractère ritualisé, dicté par les normes autochtones, pleinement intégré aux pratiques diplomatiques coloniales. Cependant, pour la Couronne, la hausse constante des dépenses suscitait des inquiétudes croissantes[54]. Dans la seconde moitié du XVII^{e} siècle, les distributions de présents étaient perçues comme un acte de charité chrétienne et un geste de paternalisme monarchique envers les « sujets » autochtones. Mais face à une colonie dont les coûts s'accroissaient plus vite que les bénéfices, cette pratique devenait difficile à justifier[55]. Par conséquent, Versailles menaçait régulièrement de supprimer toute aide financière relative à cette pratique, poussant le gouverneur et l'intendant à limiter leurs dépenses, tout en questionnant l'utilité réelle de cette pratique au cours des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Toutefois, Desbarats montre que ces critiques étaient souvent infondées : bien que les montants alloués aux présents paraissent avoir été élevés, à en croire Versailles, ils ne représentaient jamais plus de 10 % du budget colonial, même au plus fort des dépenses, ce qui constituait toujours une aubaine pour une colonie dont la défense aurait autrement exigé des investissements militaires titanesques. Ainsi, elle utilise la question budgétaire pour analyser les discours et les négociations entourant le maintien de cette politique.

Si ces constats permettent de remettre en perspective l'impact financier des présents annuels, plusieurs lacunes subsistent. En effet, on pourrait s'attendre à une analyse systématique des rapports de l'intendance avant de les replacer dans les débats avec Versailles. Or, Desbarats se limite à une présentation générale des sommes allouées et des documents produits par l'intendant. Elle n'examine ni en détail les variations des dépenses ni leur contextualisation approfondie. De plus, en opposant simplement le discours versaillais de réduction des coûts à la réalité défendue par Québec, elle ne s'interroge pas sur d'éventuelles stratégies discursives des administrateurs coloniaux. Ces derniers étaient-ils toujours transparents avec Versailles ? Dissimulaient-ils

[54] Catherine Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances: Reality and Scarcity's Rhetoric », *The William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 4, 1995, p. 629.

[55] *Ibid.*, p. 613, 629.

certaines réalités à leurs supérieurs ? Utilisaient-ils l'importance des alliances autochtones, la nécessité de la diplomatie ou la menace anglaise pour obtenir un assouplissement des restrictions budgétaires ?

En somme, les chercheurs qui ont étudié la question des présents ont apporté de nombreux éléments de compréhension, permettant de retracer la transformation d'une coutume autochtone en un vaste système de distribution soutenant le pouvoir diplomatique de la Nouvelle-France. Cependant, aucune de ces études n'a encore proposé de définition systématique des présents. Bien que le croisement des travaux d'historiens ait permis de dégager certaines tendances, nous ne disposons que d'une vision généralisante de ces échanges. Les présents sont décrits comme des outils diplomatiques incontournables, mais les différents auteurs donnent l'impression qu'ils ont toujours été utilisés de manière uniforme depuis les premières négociations franco-autochtones. Cette politique a-t-elle évolué avec le temps ? Cette question reste en suspens. Par ailleurs, si Delâge, White et Havard mentionnent ces présents dans divers contextes géographiques, aucun ne s'interroge sur leur logistique : comment ces biens étaient-ils acheminés jusqu'aux lieux de négociation ? Les ambassadeurs français les transportaient-ils eux-mêmes ou cette tâche relevait-elle davantage des marchands et de leurs voyageurs ? Y avait-il des circuits spécifiques ou des individus privilégiés pour assurer ces échanges ? En d'autres termes, si l'historiographie permet aujourd'hui de mieux cerner les modalités et les usages des présents, la structure du réseau qui assurait leur distribution demeure encore largement méconnue. Pour approfondir ces questionnements, il convient désormais de se tourner vers une analyse des négociations franco-autochtones à l'échelle locale.

L'importance de l'échelle locale dans l'étude de la distribution des présents

Depuis la fin des années 1980 et l'émergence de la *New Indian History*, l'historiographie nord-américaine s'est attachée à faire entendre « la voix des vaincus », c'est-à-dire du point de vue des Autochtones confrontés à la colonisation de leur territoire[56]. Afin de mettre en lumière cette perspective, certains auteurs, influencés par cette école de pensée, ont choisi de se concentrer sur

[56] Gilles Havard, « Les Indiens et l'histoire coloniale nord-américaine : les défis de l'ethnohistoire », dans François-Joseph Ruggiu et Cécile Vidal (dir.), *Sociétés, colonisations et esclavages dans le monde atlantique. Historiographie des sociétés américaines des XVIe-XIXe siècles*, Rennes, Les Perséides, 2009, p. 95-142.

les trajectoires individuelles et l'échelon local des rencontres pour analyser avec plus de précision les interactions euro-autochtones, tout en prenant en compte les spécificités culturelles des différentes communautés.

Puisque les présents annuels impliquaient des échanges entre des représentants diplomatiques et qu'ils servaient aussi, comme l'a démontré Jaenen, à instaurer des relations de confiance dans un cadre commercial, il est essentiel d'examiner ces relations interpersonnelles pour comprendre les logiques sous-jacentes aux échanges de présents. À ce sujet, l'ouvrage de Joseph Hall, *Zamumo's Gift*, illustre parfaitement l'intérêt d'une telle approche. Il s'agit de l'une des rares études abordant de front la question de l'usage des présents annuels dans le Sud-Est de l'Amérique du Nord. Dans son étude, Hall examine la manière dont les Autochtones, les Français, les Anglais et les Espagnols ont échangé des présents pour établir des relations de confiance, voire des alliances, avec les groupes locaux. En prenant pour point de départ les négociations entre Zamumo, ce chef Altamahas qui donne son nom à l'ouvrage, et Hernan de Soto, il retrace les interactions entre les communautés autochtones du Sud-Ouest et les différents empires coloniaux en compétition pour ce territoire[57].

L'objectif central de Hall est de montrer que, malgré des différences culturelles notables entre tous les acteurs de la vie diplomatique régionale, une pratique commune de négociation diplomatique a progressivement émergé grâce aux échanges et aux adaptations mutuelles. En conclusion de son ouvrage, il insiste sur la nécessité d'adopter une échelle d'analyse locale pour étudier ces dynamiques. Selon lui, le transfert de biens marchands ou de présents se faisait essentiellement à un niveau local : les gouverneurs et les représentants européens impliqués dans les rencontres dénombraient dans leurs rapports les objets échangés, les attentes de leurs alliés et les spécificités culturelles des groupes concernés. Ils transmettaient ensuite ces informations aux métropoles pour orienter les futurs envois et informer les prochains administrateurs des usages diplomatiques en vigueur. Autrement dit, selon Hall, c'est le niveau local qui dictait l'évolution des pratiques impériales, et non l'inverse[58]. Avec cet ouvrage, il remet ainsi en question la méthodologie adoptée par d'autres historiens, considérant que l'étude des logiques impériales et des pratiques

[57] Joseph Hall, *Zamumo's Gifts: Indian-European Exchange in the Colonial Southeast*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2012, p. 15-20, 48-52.

[58] *Ibid.*, p. 169.

européennes tend à occulter des éléments pourtant essentiels à la mise en œuvre concrète de la politique de distribution des présents, dont les véritables artisans étaient les acteurs locaux.

Cet intérêt pour le rôle des individus dans les négociations euro-autochtones se retrouve dans d'autres études plus récentes, notamment dans celle de Susan Sleeper-Smith, *Indigenous Prosperity and American Conquest.* Dans cet ouvrage, l'autrice examine le rôle des femmes autochtones de la vallée de l'Ohio dans les relations avec les empires européens, soulignant l'existence d'une dimension genrée en diplomatie[59]. Si les présents ne constituent pas le cœur de son analyse, ils apparaissent néanmoins fréquemment pour illustrer les aléas des rapports euro-autochtones. En effet, les distributions de biens étaient omniprésentes, tant dans les rencontres diplomatiques que dans les échanges économiques ou les rites spirituels. Elles servaient à renforcer des amitiés, à couvrir les morts ou encore à soutenir les communautés alliées[60].

Par une approche axée sur le genre, Sleeper-Smith montre comment les femmes s'appropriaient les mécanismes diplomatiques, y compris l'usage des présents. Elle met en évidence leur rôle dans ces échanges et souligne qu'en dépit d'une historiographie généralement centrée sur les hommes, les femmes jouaient un rôle clé dans les négociations, cherchant à obtenir des quantités de biens plus importantes que leurs homologues masculins. Il arrivait parfois que les quantités ou les types de biens distribués ne conviennent pas aux communautés, ce qui pouvait engendrer des tensions avec les colons, entrainer des abus du système, voire provoquer des conflits ouverts[61]. En mettant l'accent sur quelques villages et le parcours de certains individus (capitaines, matriarches, officiers, etc.), Sleeper-Smith révèle ainsi la dimension interpersonnelle de ces échanges. La distribution des présents n'était donc pas uniquement un mécanisme global, mais également un outil relationnel. Son importance était telle qu'elle influençait directement les individus et leur position au sein des réseaux diplomatiques.

[59] Susan Sleeper-Smith, *Indigenous Prosperity and American Conquest: Indian Women of the Ohio River Valley, 1690–1792*, Williamsburg, Omohondro Institute of Early American History and Culture, 2018, p. 99-100.

[60] *Ibid.*, p. 166, 218, 221.

[61] *Ibid.*, p. 10-12.

La place de ces acteurs, situés à la frontière de plusieurs sociétés, finit par définir leur identité d'intermédiaires, ou de *cultural brokers*, pour reprendre l'expression de Daniel K. Richter[62]. En suivant le parcours de marchands, de gouverneurs ou encore de missionnaires, l'historien montre comment ces agents coloniaux, à travers leurs expériences personnelles et leurs interactions, façonnaient progressivement des pratiques et des habitudes diplomatiques qu'ils transmettaient ensuite à d'autres acteurs[63]. Ainsi, qu'ils soient autochtones ou européens, les individus impliqués dans l'échange de présents contribuaient, à leur échelle, à la formalisation et à la régularisation de cette pratique.

En insistant sur l'importance des relations interpersonnelles dans la distribution des présents annuels, ces différents auteurs mettent en garde contre une approche strictement structuraliste, qui présenterait les empires coloniaux comme des entités monolithiques appliquant uniformément les mêmes modèles de négociations euro-autochtones à travers l'Amérique du Nord. Cependant, jusqu'ici, nous avons choisi de parler de pratique de distribution des présents annuels plutôt que de politique. Pour nous, cette vision ancrée dans le local doit nécessairement être reliée à la structure plus large de l'empire, ce qui n'est pas toujours le cas dans les études citées. Les administrateurs coloniaux, responsables de la gestion de vastes territoires, servaient de relais entre les différents ambassadeurs locaux en négociation avec les communautés autochtones. Pour les colonies, et plus spécifiquement pour la Nouvelle-France, les actions des acteurs locaux ne peuvent être dissociées du projet colonial. Au contraire, il semble que ce soit précisément à travers leurs initiatives individuelles que, quelle que soit leur position dans la hiérarchie coloniale, ils ont contribué à transformer une pratique coutumière en une véritable politique de distribution des présents annuels[64].

---

[62] Daniel K. Richter, « Cultural Brokers and Intercultural Politics: New York-Iroquois Relations, 1664-1701 », *The Journal of American History*, vol. 75, n° 1, 1988, p. 40-41.

[63] *Ibid.*, p. 45-48.

[64] Notre vision s'inspire de la démonstration de Pierre Bourdieu relative à l'évolution de l'État entre la période médiévale et moderne en France. En effet, dans sa recherche, le sociologue revient sur le partage progressif du pouvoir politique entre la monarchie et le reste de l'administration royale, en concluant que chaque membre de cette administration contribuait, à son échelle, à façonner l'exercice du pouvoir. En somme, pour comprendre l'État, il faudrait le penser comme la somme de toutes les individualités et non comme un tout, concentré en la seule personne du roi. D'après Pierre Bourdieu, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 118, 1997, p. 55-68.

L'historiographie récente relative à la politique de distribution des présents

Avec ce tour d'horizon des différentes méthodologies historiographiques relatives aux négociations diplomatiques euro-autochtones, nous esquissons un premier portrait de la politique de distribution des présents. Toutefois, ce tableau demeure incomplet. En effet, les recherches historiques sur cette période traitent rarement les présents comme un objet d'étude central. Leur nécessité, la récurrence des dépenses qu'ils engendraient pour maintenir les alliances et leur dimension symbolique sont souvent évoquées, mais rarement approfondies. L'absence d'une description systématique des modalités de distribution conduit tantôt à présenter le gouverneur général et l'intendant comme réagissant aux demandes autochtones, tantôt comme anticipant leurs attentes. Ce va-et-vient entre une politique apparemment régularisée et des périodes d'absence de contrôle sur les dons invite à repenser la transmission des présents pour mieux comprendre l'histoire diplomatique nord-américaine. Comment ces objets, essentiels aux négociations, parvenaient-ils jusqu'aux mains des ambassadeurs autochtones ? Il devait nécessairement exister un réseau d'approvisionnement reliant les différents lieux de négociation. Cette première question soulève d'importantes contraintes : tous les espaces d'échanges n'avaient pas un accès direct au Saint-Laurent ni ne se trouvaient à proximité des entrepôts des villes françaises; et pourtant, ils devaient être régulièrement ravitaillés. Par ailleurs, si les présents sont généralement définis comme des outils de la diplomatie euro-autochtone, leur logistique de distribution reste largement inexplorée.

À ce jour, seul le mémoire de Mathieu Chenard, consacré aux origines de cette pratique, s'est attaché à étudier la politique de distribution des présents comme un processus institutionnel, c'est-à-dire un outil conçu à force de négociations et de discussions entre les élites politiques métropolitaines et coloniales. Chenard démontre avec précision comment la coutume des échanges de présents s'est transformée en une véritable politique de distribution des présents à la fin du XVII^{e} siècle, dans le contexte de la ligue d'Augsbourg. À force de sollicitations adressées à Versailles, appuyées par des rapports insistant sur la nécessité de ces échanges pour le maintien des alliances franco-autochtones et par l'envoi régulier de billets détaillant les sommes engagées dans cette pratique diplomatique, les représentants obtinrent l'instauration d'un fonds annuel renouvelable spécifiquement destiné à l'acquisition de présents. Il met également en évidence les spécificités régionales de cette politique, en opposant le soutien monétaire accordé par la Couronne

pour maintenir cette politique en Acadie au désintérêt croissant de la monarchie pour son application dans le contexte canadien[65]. En insistant sur la structuration progressive de cette politique, qui devait surmonter des défis tels que l'approvisionnement, la qualité des biens et les contraintes financières imposées par Versailles, Chenard dresse un panorama de sa construction et de son rôle dans les alliances franco-autochtones[66]. En considérant la politique de distribution des présents comme une structure en évolution, il s'interroge aussi sur ses motivations et sur les régions qui en bénéficiaient le plus. À titre d'exemple, il montre que l'Acadie, dépourvue d'une milice conséquente, recevait davantage de présents pour inciter les guerriers autochtones à pallier le manque d'effectifs des troupes de la Marine dans cette région[67].

La principale limite de cette étude réside dans son cadre temporel. En se concentrant sur les origines de cette pratique diplomatique, Chenard s'arrête au moment où la politique de distribution est bien établie, soit au début du XVIII^{e} siècle. L'absence de données sur l'évolution des présents au cours du XVIII^{e} siècle, tant dans le travail de Chenard que chez les auteurs cités précédemment, invite à s'interroger sur les transformations que cette politique a pu connaitre dans les décennies suivantes. Cette lacune historiographique souligne la nécessité de prolonger l'analyse amorcée par Chenard et d'étudier l'évolution de la politique de distribution des présents après son institutionnalisation au XVII^{e} siècle.

Les sources

Compte tenu du cadre spatio-temporel qu'il exploite, notre sujet d'étude met en relation divers espaces, individus et communautés autochtones. Pour analyser un territoire aussi vaste et diversifié sur une période de cinquante ans, nous avons dû consulter plusieurs fonds d'archives.

En premier lieu figure la correspondance officielle du Canada, composée de la série C11A, qui contient la correspondance des autorités coloniales reçue à Versailles, et de la série B, qui regroupe les lettres de Versailles envoyées à Québec. Ces deux séries se distinguent par la diversité des données qu'elles rassemblent : qu'il s'agisse des rapports du gouverneur et de l'intendant, des

[65] M. Chenard, *op. cit.*, p. 108-128.

[66] *Ibid.*, p. 72-79.

[67] *Ibid.*, p. 109-112.

mémoires du roi, des lettres de doléances, des procès-verbaux de rencontres diplomatiques ou encore des documents comptables de l'intendant, tous peuvent être utiles pour documenter la distribution des présents[68].

Toutefois, lorsque l'on tente de trouver des informations relatives aux présents annuels à travers les documents de ce corpus, nous nous retrouvons avec un faible nombre de rapports et de missives mentionnant explicitement ces échanges diplomatiques. Comme nous le verrons dans le premier chapitre de cette thèse, les descriptions de cette pratique manquent souvent de précisions, et tous les documents ne sont pas également explicites. La richesse des informations contenues dans les lettres varie en fonction des périodes, des contextes et des auteurs. Hormis les rapports sur les dépenses annuelles engendrées par les présents, aucun autre document ne fournit d'information systématique sur leur distribution.

Même lorsqu'il est question de négociation, de pénuries de biens ou de tensions avec les communautés, le terme « présents » ou ses synonymes sont rarement employés. Pire encore, il est parfois difficile de distinguer ce qui relève du commerce et ce qui tient du don diplomatique. À titre d'exemple, le 26 octobre 1720, le gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil et l'intendant Michel Bégon de La Picardière rapportent dans une lettre conjointe au ministre de la Marine que les Britanniques tâchaient d'empêcher les Français de traiter avec les Tsonnontouans, une des cinq nations membres de la Confédération iroquoise qui, depuis le traité d'Utrecht de 1713, était considérée « assujettie » à la Couronne britannique. Vaudreuil et Bégon soulignaient que l'officier Louis-Thomas Chabert de Joncaire, ambassadeur auprès des Tsonnontouans, avait été empêché de se rendre chez cette nation « parce qu'ils [les Autochtones] avoient esté gagnés par les presens des Anglois » et que ces mêmes Autochtones avaient promis aux Britanniques de refuser de l'accueillir à l'avenir dans leurs villages. Or, si la référence à l'usage de présents par les Britanniques est claire, le recours à la même pratique par Vaudreuil apparait de manière plus ambigüe dans son rapport. En effet, le gouverneur précise qu'il ordonna à Joncaire de « les changer de sentiments » et que,

[68] Puisque nous consacrons une partie de notre premier chapitre à l'étude et à la présentation de la documentation, nous ne rentrerons pas plus en détail dans la nature de ces documents pour l'instant.

pour le soutenir dans cette démarche « Mrs de Vaudreuil et Bégon [ont] [r]envoyer le Sieur de Joncaire avec des marchandises de traitte »[69].

Si, à première vue, il semblerait que Vaudreuil et Bégon avaient choisi d'opposer à la diplomatie anglaise des biens marchands, la mission diplomatique de Joncaire sous-entendrait plutôt que ces biens devaient être distribués gratuitement aux Tsonnontouans. L'absence de précision rend toutefois cette interprétation incertaine. Par ailleurs, cette lettre est loin d'être un cas isolé : une large partie des documents de la série C11A entretient un certain flou quant au type de « matériel » distribué aux communautés autochtones. Il nous a donc fallu compléter notre corpus par d'autres fonds d'archives.

Pour cela, nous avons intégré à notre corpus le fonds Viger-Verreau, qui contient des correspondances et des documents échangés entre les officiers ou avec le gouverneur général. Ce corpus archivistique nous a permis de mieux comprendre la logistique entourant la distribution des présents et leur usage par les différents acteurs en fonction de leur position, du contexte politique et des communautés concernées. Ces sources ont aussi offert un aperçu des rapports de force qui structuraient la transmission des biens, mettant en lumière les relations entre les différents protagonistes ainsi que les chaines de commandement impliquées dans la gestion des biens.

Toutefois, ce fonds d'archives souffre des mêmes limites que la correspondance officielle, à savoir le manque d'informations précises sur les présents. À titre d'exemple, dans une courte missive adressée à Jacques-Pierre Daneau de Muy, commandant du fort Saint-Joseph, et datée du 25 mai 1732, Beauharnois félicitait son subalterne pour les informations qu'il lui avait transmises au sujet des Autochtones. Il mentionnait notamment que le chef poutéouatamis Ouenemek « devoit estre content et les siens des presens que je leur avoi fais donner », tout en indiquant à de Muy qu'il avait « bien fais néanmoins de suppléer a ce qu'il souhaittoit »[70]. En découvrant cette lettre, nous croyons avoir mis la main sur une correspondance précieuse pour comprendre la politique de distribution

[69] Pierre de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Extrait d'une lettre de Vaudreuil et Bégon datée du 26 octobre 1720*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-43, fº 17v.-18v.

[70] Charles de Beauharnois de la Boische, *Papiers de Muy : Lettre de Montréal de Beauharnois à de Muy, concernant des Autochtones (les Renards et les Sakis) ainsi que le trafic de l'eau-de-vie*, 1732, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 10, no 45, p. 1-2.

des présents dans les Pays d'En-Haut. Cependant, nous nous sommes rapidement heurtés à une impasse : non seulement le nom du chef autochtone ne réapparait pas dans le reste du fonds Viger-Verreau, mais nous n'avons pas trouvé la lettre originale de De Muy, qui décrivait probablement les présents sélectionnés, les négociations menées avec les communautés ou encore les difficultés rencontrées lors de ces échanges.

Autre exemple : le 25 juillet 1745, le gouverneur Beauharnois exprima son mécontentement au commandant du fort Ouiatenon, François-Claude Boucher de La Perrière. Il se plaignait du refus des communautés résidant près du fort, notamment les Ouiatanons, de participer à la guerre de Succession d'Autriche aux côtés des Français. En conséquence, il ordonna à son subalterne « d'exciter autant qu'il dépendra de [lui] les dispositions de ces Sauvages »[71]. Si l'envoi d'un commandant de poste pour encourager leur engagement suggère un recours à des présents, le document ne mentionne nulle part les biens qui auraient pu être offerts aux communautés. De même, ces éventuels présents ne figurent pas dans le reste de la documentation à notre disposition. Nous pourrions continuer à multiplier les exemples, mais le constat resterait inchangé : les indices laissés dans le fonds Viger-Verreau demeurent épars et difficiles à raccorder avec le reste des sources disponibles.

En somme, les données recueillies proviennent globalement de documents isolés et dispersés, rendant difficile une analyse exhaustive et systématique de la gestion des présents. Même l'ajout de sources complémentaires, parfois issues de fonds situés hors de notre cadre géographique, n'apporte que peu d'éclaircissements sur notre sujet[72]. Ainsi, bien que le croisement des sources soit utile, il se heurte à des limites structurelles lorsqu'il s'agit d'étudier en détail la politique de distribution des biens diplomatiques.

[71] Charles de Beauharnois de la Boische de, *Lettre de Beauharnois, gouverneur, à de La Perrière*, 1745, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 8, liasse 85, p. 1.

[72] Nous pensons ici plus spécifiquement aux quelques documents de la série C11D, relatifs à la correspondance de l'Ile royale, ou de la série E, sur les limites et les postes de la Nouvelle-France, figurant dans cette thèse et qui ont fourni quelques informations supplémentaires sur les relations franco-autochtones.

Méthodologie de recherche et d'analyse des données

Pour étudier la politique de distribution des présents, nous avons choisi de croiser plusieurs méthodologies et courants historiographiques. Les méthodes employées se divisent en cinq catégories, correspondant aux étapes de réflexion qui ont structuré notre recherche : l'identification de la documentation pertinente ; la définition de ce que sont les présents ; la compréhension de la structure logistique de la politique de distribution ; l'analyse économique et matérielle des biens ; ainsi que l'étude des discours produits autour des présents.

Pour combler les lacunes des sources, la méthode employée dans cette thèse emprunte à la fois à la microhistoire et à l'ethnohistoire. Comme nous le verrons au chapitre 1, le traitement des documents relatifs aux présents a permis de faire émerger des noms d'individus impliqués dans leur distribution, des espaces d'échanges plus ou moins importants, ainsi que des termes et des expressions suggérant l'envoi de biens. La notion de trace, chère à Carlo Ginzburg[73], a constitué la base de notre étude et nous a permis de distinguer les sources faisant explicitement référence aux présents de celles portant sur les biens marchands échangés entre les négociants français et autochtones. En effet, en suivant les acteurs et les types de biens habituellement offerts, nous avons pu retracer les trajets des présents à l'intérieur de la colonie, les rôles des individus dans cette distribution et la portée des échanges. Ainsi, en suivant par exemple le parcours de Louis-Thomas Chabert de Joncaire, nous avons pu mieux saisir son rôle dans les négociations avec les Tsonnontouans ou, plus tard, les Chaouanons et les Loups, nous avons pu suivre les parcours des biens transmis de Montréal jusqu'à ces communautés, voire de comprendre les raisons poussant le gouverneur à envoyer Joncaire dans certaines communautés, à quelle fréquence et dans quel but. Toutefois, malgré ses apports, cette méthode présente également des limites : malgré un premier tri, certains documents restent imprécis ou contiennent des zones d'ombre qui les rendent difficilement exploitables. Ces documents ont été mis de côté pour nous permettre de nous concentrer sur un corpus de données précises.

Nous avons ensuite cherché à définir plus précisément ce que recouvrent les présents. Notre approche s'inspire ici de l'ethnohistoire en combinant les apports de l'histoire et l'anthropologie.

[73] Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes », *Le Débat*, vol. 6, n° 6, 1980, p. 3-44.

En effet, l'approche ethnohistorique n'est pas seulement utile pour comprendre le point de vue d'un « Autre » radicalement différent, mais aussi celui des différents groupes qui composent une même société. Aussi pensons-nous que cette méthode d'analyse permet autant d'étudier les relations franco-autochtones que les rapports entre les dignitaires métropolitains, le gouverneur, l'intendant et le reste des acteurs individuels, impliqués dans les transmissions des présents. Par ailleurs, il nous semble que l'apport plus spécifique de l'anthropologie s'avère utile pour traiter de notre sujet de recherche. En effet, le présent relève de la notion de don. Si les Français se sont approprié cette pratique aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ils continuent néanmoins de se conformer aux règles et aux coutumes autochtones. Comprendre ces us diplomatiques implique donc d'en décrypter les codes. À cet effet, les travaux d'anthropologues spécialisés sur la question du don se sont révélés pertinents pour établir une première grille de lecture des documents historiques relatifs aux rencontres diplomatiques. Depuis les recherches de Marcel Mauss en 1917 jusqu'aux travaux plus récents sur la théâtralité et le symbolisme des biens offerts, ces études mettent en lumière le fonctionnement de certaines pratiques autochtones et de saisir les rites et les cérémonies entourant les présents[74].

Cette démarche trouve un écho dans les recherches d'historiens qui ont étudié la notion de don dans des sociétés traditionnellement perçues comme peu enclines à l'altruisme[75]. En nous inspirant des travaux de Nathalie Zemon Davis et de Sharon Kettering, la première travaillant sur la société française du XVI^e^ siècle et la seconde sur les relations de clientélisme en France au XVII^e^ siècle[76], permettent de mieux comprendre comment les acteurs concevaient et offraient les présents aux alliés. La combinaison de ces deux approches contribue à identifier les règles diplomatiques qui

[74] Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Folio, 2015, p. 531-542 ; Marcel Godelier, *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996, 316 p. ; Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 154-171 ; Marshall Sahlins, *Stone Age Economics*, Chicago, Aldine Atherton, 1972, p. 154-159 ; Alain Testart, *Des dons et des dieux. Anthropologie religieuse et sociologie comparative*, Paris, Gallimard, 1993, p. 533 ; *etc*.

[75] Natalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*, Paris, Seuil, 2013 ; Georges Duby, *Guerriers et paysans VIIe-XIIe siècle. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, p. 51-59 ; Élodie Lecupre-Desjardins, « 'Largesse !' De la magnanimité féodale à la stratégie gouvernementale dans les sociétés d'Ancien Régime », *Revue du MAUSS*, vol. 2, n° 52, 2018, p. 132-148 ; *etc*.

[76] Sharon Kettering, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1999 ; N.Z. Davis, *op. cit.*.

structuraient les négociations du XVIII[e] siècle et d'analyser les moments où l'échange de présents devenait nécessaire.

Une fois cette base documentaire et conceptuelle construite, nous avons employé des outils méthodologiques adaptés à la diversité des sources présentes dans notre corpus. Si la microhistoire ou les études sur le don s'avèrent précieuses pour l'analyse des relations interpersonnelles et la reconstitution des parcours de vie des individus et des objets échangés[77], elle se révèle moins efficace pour examiner les institutions, les aspects logistiques, la documentation comptable ou les discours produits par les acteurs. Nous avons donc adopté une approche multiscalaire pour étudier les présents afin de mieux rendre compte de cette variété de situations. Nous distinguons ainsi l'échelle transcontinentale, qui met en relation les autorités versaillaises et leurs représentants en Amérique du Nord ; l'échelle régionale, qui implique le gouverneur, l'intendant et les officiers responsables des principaux postes de la région des Grands Lacs (notamment Montréal, Détroit et Niagara) ; et l'échelle locale, qui concerne les ambassadeurs autochtones, les commandants des postes secondaires, les missionnaires et les officiers envoyés dans les villages alliés, chargés de nouer des relations interpersonnelles pour parvenir à transmettre les présents aux communautés.

Cette approche a permis d'analyser les réseaux logistiques de distribution des biens diplomatiques entre l'Europe et les villages autochtones, ainsi que d'étudier la logique administrative à l'œuvre. Elle a également facilité l'examen des discours des acteurs en fonction de leur statut : un officier en poste dans l'Ouest, pour qui les présents constituent un objet d'usage quotidien pour entretenir des relations avec les Autochtones, n'en parlera pas de la même manière que le gouverneur, chargé de compiler et de résumer à Versailles les rapports de ses subalternes.

Cependant, certaines zones d'ombre demeurent : la description des biens matériels, les sommes investies, les variations selon les régions, notamment, sont autant de données qui échappent à ces approches. Pour combler ce manque, nous nous sommes inspirés de la méthodologie déployée par Catherine Desbarats dans son article sur le coût de la diplomatie franco-autochtone, qui repose sur une analyse systématique des rapports financiers de l'intendant. Nous avons procédé à une

[77] Nous nous référons ici à la méthode proposée par Carlo Ginzburg et Carlo Poni telle que définie dans Carlo Ginzburg et Carlo Poni, « La micro-histoire », *Le Débat*, vol. 10, n° 17, 1981, p. 133-136.

compilation de données (types d'objets, sommes investies, fluctuation sur une période donnée, *etc*.) et les avons mises en relation avec les plaintes et les critiques formulées par Versailles à l'encontre de ces dépenses[78]. Ce va-et-vient constant entre les rapports comptables et la correspondance officielle permet d'identifier les biens les plus prisés par les communautés autochtones, mais aussi d'évaluer les conséquences directes d'un contexte politique spécifique : une hausse des sommes investies par l'intendant dans les présents au nom de la monarchie pouvait ainsi découler de la menace d'un conflit entre plusieurs groupes ou d'une famine dans un village allié, ce qui nécessitait un soutien urgent. En ce sens, il nous a paru pertinent de procéder à une analyse systématique des rapports de l'intendant pour pouvoir les comparer aux discours tenus par les dignitaires coloniaux et aux réactions engendrées à Versailles.

Les méthodologies présentées ici permettent de donner une définition concrète de la pratique de distribution des présents en se concentrant sur les différents aspects affectant leur transmission. Cependant, malgré la multiplicité des approches et des sources, le manque d'informations dans les archives est demeuré un obstacle majeur à notre recherche.

Face à cette carence documentaire, nous nous sommes intéressés aux logiques et aux stratégies discursives employées par les acteurs. Nous nous sommes rendu compte, au fil de notre étude, que cette absence de données n'était pas uniquement le fait d'un *habitus* diplomatique, mais aussi d'un choix délibéré des acteurs. Il était parfois dans l'intérêt du gouverneur de ne pas détailler certaines hausses de dépense ou des pénuries de biens lorsque Versailles lui ordonnait de limiter l'envoi de présents. Nous avons étudié la diffusion et le contrôle de l'information parmi les différents acteurs en nous inspirant des travaux de Thomas Wien sur les dynamiques inhérentes à la correspondance des officiels coloniaux et d'Ann Laura Stoler sur les archives coloniales hollandaises[79]. Cette approche nous permet d'envisager les présents sous un angle nouveau : non plus uniquement comme un outil diplomatique, mais aussi comme un enjeu de la négociation du pouvoir entre les autorités impériales et leurs représentants coloniaux. Les acteurs pouvaient ainsi instrumentaliser la question des présents pour obtenir davantage de soutien de la métropole, exercer une certaine

[78] C. Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances », *op. cit.*, p. 610-611.

[79] Ann Laura Stoler, « Colonial archives and the arts of governance », *Archival Science*, vol. 2, 2002, p. 87-109 ; Thomas Wien, « Rex in fabula : travailler l'inquiétude dans la correspondance adressée aux autorités métropolitaines depuis le Canada (1700-1760) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 96, n° 362-363, 2009, p. 65-85.

pression sur les individus, justifier des dépenses ou user d'une rhétorique de l'urgence afin de recevoir de l'aide plus conséquente.

Grâce à ces différentes méthodologies, nous parvenons à brosser un tableau plus exhaustif de la politique de distribution des présents et de ses multiples enjeux. Nous avons subdivisé notre étude en trois axes, chacun mettant en lumière une facette des présents pour mieux présenter les données accumulées au cours de nos recherches.

Plan de la thèse

La thèse s'organise en trois chapitres. Le premier s'attache à définir précisément les présents comme une politique, au sens de leur place dans les discours publics et les usages dans les négociations franco-autochtones. Nous chercherons à déterminer comment ces présents étaient perçus au début de notre période : comment les biens diplomatiques étaient-ils décrits en 1713 ? Quelles étaient les habitudes administratives et cérémonielles adoptées par les Français ? Comment concevait-on et catégorisait-on ce que l'on appelait « présents » ? Qu'est-ce qui entrait exactement dans cette appellation assez floue ? L'objectif est de fournir un premier aperçu de notre objet d'étude en abordant trois aspects précis : les transformations de la politique de distribution des présents entre le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle, la manière dont l'échange de présents était envisagé par les acteurs français et autochtones, et enfin, la façon dont les individus impliqués dans les négociations décrivaient et ce que l'historiographie appelle depuis longtemps la politique française des présents.

Une fois cette définition établie, nous prendrons du recul pour analyser la pratique de distribution des présents, soit la circulation des biens à l'échelle de la colonie. Nous nous intéresserons aux aspects logistiques, à la gestion matérielle et humaine de ce réseau d'échanges, ainsi qu'aux lieux où se déroulaient les rencontres. Nous nous efforcerons de comprendre les logiques et les mécanismes sous-jacents aux choix des individus, des espaces de discussion, des quantités et des types de biens offerts aux Autochtones. Cette section permettra d'esquisser un panorama des structures et des réseaux organisant la distribution des présents, des magasins du roi jusqu'aux villages autochtones les plus éloignés des Pays d'En-Haut, tout en mettant en lumière le rôle des relations interpersonnelles à l'échelon local. Il s'agira donc de se départir des discours officiels

pour présenter la réalité matérielle des réseaux de distribution et d'approvisionnement en présents au sein de la Nouvelle-France.

Enfin, après avoir exploré les dimensions matérielles, logistiques et humaines de cette politique, nous nous pencherons sur les pratiques discursives et le rapport à l'information des acteurs impliqués. Tantôt instruments de négociation, tantôt source de critiques, les présents furent les sujets de nombreuses lettres et de débats. Nous analyserons les choix de mentionner ou, au contraire, de dissimuler ces présents dans la correspondance officielle, afin de mieux comprendre les stratégies politiques mises en œuvre pour encadrer cet outil diplomatique. Cette réflexion nous permettra d'observer l'évolution des discours sur l'ensemble de notre période, en prenant en compte autant les périodes de paix que celles de guerre.

CHAPITRE 1
DON ET REPRÉSENTATION : LA PRATIQUE DES PRÉSENTS ANNUELS DANS LES RAPPORTS DE LA COLONIE

L'un des objectifs de cette thèse est de rendre compte des transformations connues par la politique de distribution des biens au cours du XVIII[e] siècle. Une impression qui se dégage de l'historiographie est celle d'un système d'échange de présents montré comme une pratique définitivement établie au cours du XVII[e] siècle, qui n'aurait ensuite pas réellement connu de transformations significatives. Cette vision en fait une construction monolithique, adoptée par l'ensemble des acteurs et intégrée aux usages diplomatiques sans évolution apparente. Cette perception des présents conduit à un paradoxe : bien que leur rôle dans les échanges soit systématiquement rappelé par les historiens, leurs règles de distribution ainsi que la nature des objets échangés sont rarement définies. La question qui se pose ici est donc de savoir si, comme semble l'indiquer l'historiographie, la pratique de distribution des présents était devenue si routinière qu'elle n'évolua plus entre la fin du XVII[e] siècle et le milieu du XVIII[e] siècle ou si, au contraire, leur usage évolua durant cette période. Pour répondre à cette interrogation, il convient de commencer par une première définition de la politique des présents. Pour cela, nous aborderons cette question en deux temps, en distinguant la pratique de l'échange de la documentation qui l'entoure.

Nous avons choisi d'analyser la politique de distribution des présents comme un outil diplomatique en constante évolution, s'adaptant aux impératifs du contexte dans lequel il est employé. Pour en rendre compte, nous reviendrons d'abord au XVII[e] siècle afin de comprendre les fondements des échanges franco-autochtones : comment définissait-on les « présents » en Nouvelle-France ? De quelle manière étaient-ils offerts ? Dans quel but ? Une fois ces éléments clarifiés, nous comparerons l'usage des présents au XVII[e] siècle avec leur emploi au XVIII[e] siècle, après la ratification du traité d'Utrecht, afin de mettre en lumière les continuités et les évolutions survenues entre ces deux périodes.

Parallèlement à ces transformations dans leur usage, se développe une manière relativement uniforme de décrire les présents dans les lettres, les rapports et les documents échangés entre

Québec et Versailles, laquelle témoigne d'une structuration progressive de la politique de distribution. En d'autres termes, la pratique du don de présents ne constitue pas la seule manière dont les acteurs coloniaux définissent les présents. La façon dont ils les présentent à leurs supérieurs hiérarchiques, la manière dont on sépare certains objets d'autres marchandises transmissibles, constituent aussi l'image du présent dans l'esprit des individus. Ainsi, après avoir étudié l'évolution des usages entre le XVII^{e} siècle et le XVIII^{e} siècle, il conviendra d'examiner la documentation produite entre 1713 et 1760, afin de mieux comprendre comment cet outil diplomatique était catégorisé et présenté dans les archives administratives.

1.1 Le fonctionnement de la politique de distribution des présents au XVII^{e} siècle

En Amérique du Nord, et plus particulièrement en Nouvelle-France, les représentants de la Couronne ont dû s'adapter aux coutumes et aux pratiques diplomatiques autochtones. Depuis la Grande Tabagie de Tadoussac de 1603, premier témoignage écrit d'un échange de présents entre des ambassadeurs français et des représentants autochtones, les colons ont participé et ont documenté les cérémonies diplomatiques et les échanges de présents pratiqués par les communautés[1]. Pour comprendre les dynamiques diplomatiques franco-autochtones, il est essentiel de distinguer les présents eux-mêmes, c'est-à-dire les objets offerts, de la politique de distribution de ces présents, qui correspond à la régularisation des échanges et inclut les lieux dédiés aux négociations, les circuits d'approvisionnements, le personnel impliqué, *etc*. D'un point de vue chronologique, bien que les Français aient offert des présents aux Autochtones dès les débuts de la colonisation de manière ponctuelle[2], il fallut attendre la toute fin du XVII^{e} siècle pour voir émerger une véritable politique de distribution des présents. Cette évolution témoigne d'une compréhension mutuelle des règles diplomatiques entre les Français et les Autochtones, menant à l'élaboration d'une étiquette diplomatique propre à l'Amérique du Nord[3]. Afin de mieux cerner l'usage et les règles encadrant la distribution des présents, il est nécessaire d'en proposer une définition claire et

[1] Alain Beaulieu, « La naissance de l'alliance franco-amérindienne », dans Raymonde Litalien et Denis Vaugeois (dir.), *Champlain : la naissance de l'Amérique française*, Québec, Septentrion, 2004, p. 157-159.

[2] Gaétan Gervais, « Champlain and Ontario (1603-1635) », dans Raymonde Litalien et Denys Vaugeois (dir.), *Champlain: The Birth of French America*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004, p. 185 ; Natalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 126-129.

[3] M. Chenard, *op. cit.*, p. 41-45.

distincte avant d'analyser les changements introduits dans cette politique connue entre le XVII[e] et le XVIII[e] siècle.

1.1.1 Les présents dans les négociations diplomatiques franco-autochtones au XVII[e] siècle : usages et définition

Avant d'analyser la politique de distribution des présents, il est essentiel de revenir à l'élément central des échanges : les biens offerts. L'historiographie a souvent traité les présents comme une catégorie globale incorporant une grande diversité d'objets, sans toujours chercher à établir des distinctions précises à ce sujet. Cette sous-section se propose donc d'examiner en détail le rôle et la fonction des biens échangés dans les relations franco-autochtones, afin de déterminer avec clarté et précision ce que les acteurs désignaient réellement comme des « présents ».

1.1.1.1 La dimension symbolique des présents

Dans les négociations entre les peuples autochtones, les présents avaient pour fonction d'incarner physiquement les paroles et les engagements pris par les ambassadeurs lors d'une rencontre officielle[4]. À titre d'exemple, dans son étude sur l'évolution des négociations franco-iroquoises, William N. Fenton analyse la transmission d'un *wampum* au cours d'une rencontre entre les Français et les Mohawks à Trois-Rivières en 1645. Il rapporte qu'au moment d'offrir cet objet, les ambassadeurs autochtones auraient déclaré « nos paroles sont en chemin jusqu'à vous »[5]. Au XVIII[e] siècle, ce lien entre le présent et la parole perdure et se manifeste à travers l'emploi de métaphores associant le discours des ambassadeurs aux biens transmis, y compris en dehors des *wampums.* Par exemple, lors d'une rencontre à Montréal entre le gouverneur Michel-Ange Duquesne de Menneville et des ambassadeurs de la Confédération iroquoise, ces derniers rendirent hommage à l'officier François Desjordy Moreau de Cabanac, décédé récemment, en offrant des présents en signe de condoléances. Ils remirent notamment une couverture pour « [essuyer] les

[4] Cornelius J. Jaenen, « The Role of Presents in French-Amerindian Trade », dans Duncan Cameron (dir.), *Explorations in Canadian Economic History: Essays in Honour of Irene M. Spry*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1985, p. 231-232 ; Wilbur R. Jacobs, *Diplomacy and Indian Gifts*, Stanford, Stanford University Press, 1950, p. 13-17.

[5] William N. Fenton, « Structure, Continuity and Change in the Process of Iroquois Treaty Making », dans Francis Jennings, William N. Fenton, Mary A. Druke et David R. Miller (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the Treaties of the Six Nations and Their League*, Syracuse, Syracuse University Press, 1995, p. 28-30.

larmes qui coulent encore [des] yeux [du gouverneur] » et de l'alcool pour « [déboucher son] gosier afin [qu'il puisse] parler avec plus de facilités »[6]. Chaque bien offert était ainsi systématiquement associé à des paroles, des gestes et des intentions. Donner un présent devenait une nécessité pour s'exprimer dans le cadre diplomatique[7]. L'usage régulier d'objets variés se justifiait donc par les pratiques diplomatiques autochtones et l'importance accordée au symbolisme : pour être écouté des Autochtones, il convenait d'offrir quelque chose en accord avec ses paroles.

Ce lien entre la parole et la matérialité contribuait à la formation d'un langage diplomatique où le type et la quantité des présents donnés reflétaient les intentions de l'ambassadeur. À titre d'exemple, en 1718, lors d'une rencontre entre les Français, les Miamis, les Saulteux, les Poutéouatamis, les Mississaugas, les Hurons de Détroit et les Outaouais, le gouverneur Vaudreuil tenta d'empêcher un conflit entre les Miamis et les Outaouais, alors engagés dans une série de meurtres entre communautés voisines. Pour apaiser la situation, il proposa d'offrir des présents pour « couvrir les morts » et rétablir la paix. Cette pratique consistait à échanger des présents en guise de condoléances, pour apaiser les souffrances des individus endeuillés[8]. Toutefois, le représentant huron, mécontent de cette solution, choisit de ne donner qu'une seule couverture, tandis que les autres capitaines avaient octroyé de grandes quantités d'objets[9]. Par ce geste, il conférait à cette unique couverture un capital symbolique bien supérieur à sa valeur matérielle. Ce don minimal exprimait son désaccord tout en illustrant l'existence d'un véritable « langage du don », où le type de bien prodigué en était la grammaire, et la quantité, l'orthographe.

Si nous proposons une première définition des présents, axée sur leur dimension symbolique, c'est parce qu'elle a été globalement reprise par les historiens pour analyser leur emploi dans divers contextes de négociations franco-autochtones. Ainsi, les présents étaient évoqués autant dans les

[6] *Paroles des Cinq-Nations*, 1754, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-99, f° 355.

[7] Peter L. Cook, « Symbolic and Material Exchange in Intercultural Diplomacy: The French and the Haudenosaunee in the Early Eighteenth Century », dans Jo-Anne Fisk, Susan Sleeper Smith et William Wicken (dir.), *New Faces of the Fur Trade*, East Lansing, Michigan State University Press, 1998, p. 89.

[8] Michael M. Pomedli, « Eighteenth-Century Treaties: Amended Iroquois Condolence Rituals », *American Indian Quarterly*, vol. 19, n° 3, 1995, p. 320.

[9] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au conseil de Marine*, 1718, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-39, f^os 153-153v.

discours de diplomates que dans ceux de marchands, de missionnaires, *etc.*[10]. Ils apparaissaient comme une catégorie englobant tous les objets échangés lors des négociations diplomatiques. Une telle définition impliquerait cependant que chaque objet avait une seule et unique fonction symbolique.

Or, l'examen des présents utilisés dans un cadre diplomatique force à nuancer cette approche. Dans son ouvrage *The Memory of All Ancient Customs*, Tom Arne Midtrød explique que les Autochtones appliquaient aux sphères diplomatiques et marchandes les logiques interpersonnelles propres à leurs structures villageoises : les individus s'échangeaient des présents non seulement pour matérialiser leurs paroles, mais aussi pour signifier leur engagement mutuel à s'aider en cas de besoin[11]. Dans le cadre des négociations diplomatiques, cela se traduisait par une mise en pratique des principes d'entraide et par l'importance accordée à la nécessité de répondre à un manque : lorsqu'un groupe se retrouvait privé de nourriture, il était naturel que ses alliés lui viennent en aide[12]. Ajoutons à cela que, dans les sociétés autochtones, les alliances nécessitaient un renouvèlement régulier. Comme l'expliquent William N. Fenton et Cornelius Jaenen, l'échange de présents créait un pacte entre les individus ou les sociétés : lorsqu'un présent était offert, il contraignait implicitement le receveur à rendre un présent équivalent à un autre moment dans le temps, créant un cycle d'échanges entre les membres de l'alliance[13].

Les deux auteurs appliquent volontiers le modèle maussien du don aux sociétés autochtones des XVII[e] et XVIII[e] siècle. Selon Mauss, le don, toujours présenté comme un acte désintéressé et visant à combler un besoin, engage tacitement le récipiendaire à offrir un contre-don ultérieurement, sans que ce retour ne soit précisément défini dans le temps[14]. Pour Alain Testart, dans les sociétés reposant sur le principe du don, l'obligation de rendre ce qui avait été

[10] Arnaud Balvay, *L'épée et la plume. Amérindiens et soldats des troupes de la Marine en Louisiane et aux Pays d'En-Haut (1683-1763)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 131-136 ; Gilles Havard, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Septentrion, 2017, [2003], p. 30 ; Gilles Havard, *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes savantes, 2016, p. 456-464 ; James P. Ronda, « The European Indian: Jesuit Civilization Planning in New France », *Church History*, vol. 41, n° 3, 1972, p. 386-387 ; Richard White, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650–1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, [1991], p. 36.

[11] Tom Arne Midtrød, *The Memory of All Ancient Customs: Native American Diplomacy in the Colonial Hudson Valley*, Ithaca, Cornell University Press, 2012, p. 29-32.

[12] R. White, *op. cit.*, p. 97-98.

[13] W.N. Fenton, *op. cit.*, p. 26-27 ; C.J. Jaenen, « The Role of Presents in French-Amerindian Trade », *op. cit.*, p. 231-232.

[14] Pour justifier cette pression, Mauss utilise le concept maori de *hau,* c'est-à-dire une puissance spirituelle contenue dans l'objet donné qui pousserait les individus à procéder à un contre-don. S'il est possible que les communautés

reçu s'imposait par la pression sociale : offrir des présents permettait d'assurer la circulation des biens matériels et de garantir le bien-être collectif. Ne pas respecter cette règle pouvait entraîner une marginalisation, voire une exclusion de la communauté[15]. Ainsi, puisque les individus recevant un présent étaient tenus d'en offrir un en retour, la dynamique d'échange instaurait un cycle permanent d'alternance entre le rôle de donateur et celui de receveur. Appliqué aux relations diplomatiques franco-autochtones, ce modèle met en lumière le fonctionnement des échanges : les Français offraient des présents, les Autochtones répondaient par un contre-don, et les rôles s'inversaient continuellement (voir Figure 1.1 - Le modèle du don maussien adapté au contexte autochtone nord-américain à l'époque coloniale

.1).

autochtones d'Amérique du Nord-Est aient une perception similaire du don, nous n'avons pas trouvé d'explication précise et crédible de cet état de fait. Par ailleurs, la source employée par Mauss pour définir ce concept, à savoir les paroles d'un sage maori, a été vivement critiquée par d'autres chercheurs. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 147-160 ; Jacques T. Godbout, « Actualité de « L'Essai sur le Don » », *Sociologie et sociétés*, vol. 36, n° 2, 2004, p. 182 ; M. Sahlins, *op. cit.*, p. 169-175.

[15] Précisons tout de même que certains chercheurs n'ont pas évoqué une forme punitive aussi forte que celle proposée par Testart. Pour Philippe Descola, par exemple, le fait de manquer au contre-don entrainerait plutôt la fin d'une relation de confiance entre les individus, une dépréciation de la personne et de ses qualités morales. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Folio, 2015, p. 531-535 ; A. Testart, *op. cit.*, p. 84-86.

Figure 1.1 - Le modèle du don maussien adapté au contexte autochtone nord-américain à l'époque coloniale

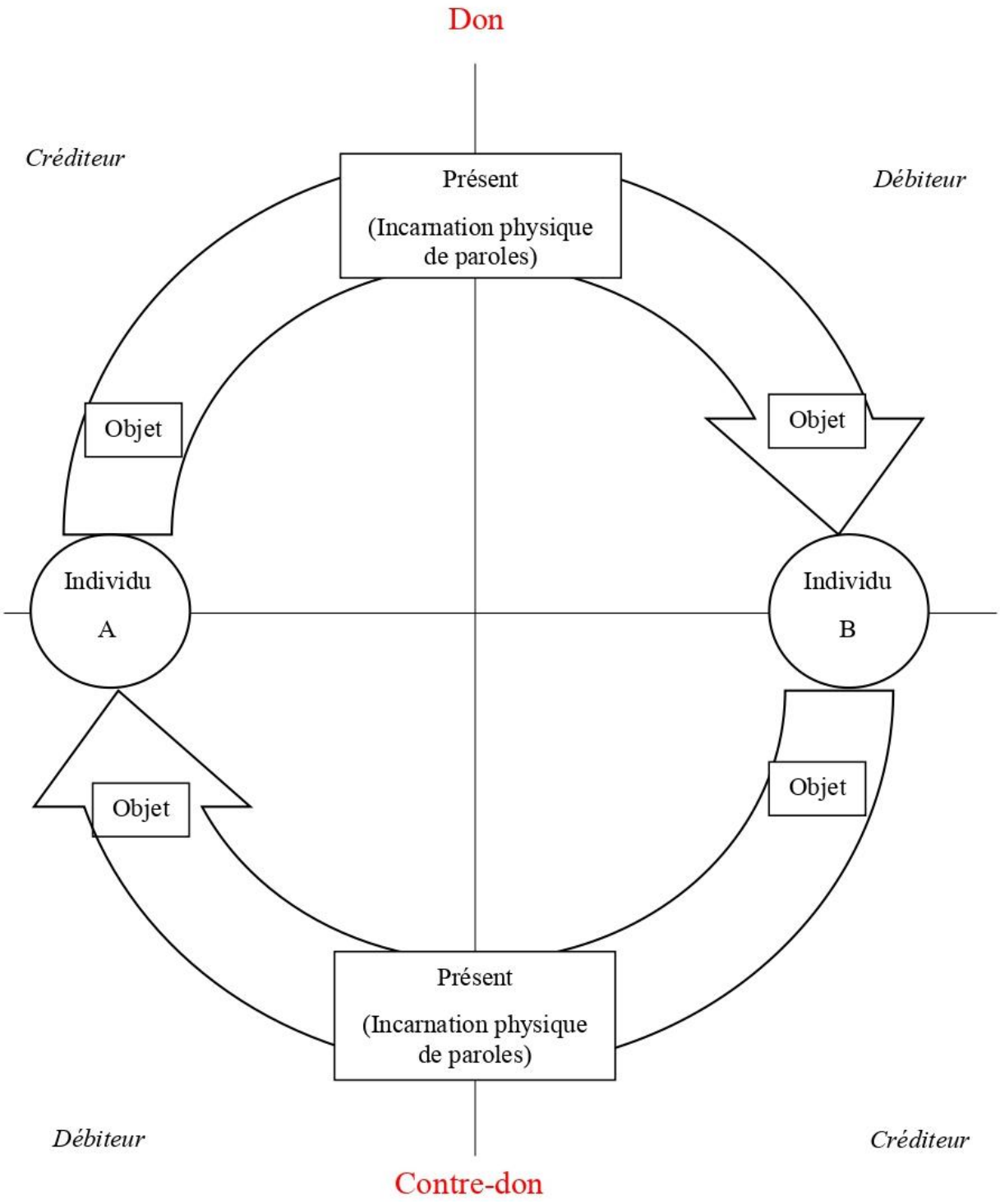

Source : Figure réalisée par l'auteur.

Ce modèle durkheimien du don mécanique[16] transparait dans les sources à travers les rappels fréquents que font les communautés autochtones concernant leurs besoins, les dons qu'elles ont effectués et les obligations qui, selon elles, incombent en retour aux Français. Pour illustrer cette dynamique, prenons l'exemple du renouvellement des alliances survenu le 22 juillet 1741 entre des représentants des Iroquois du Sault-Saint-Louis et le gouverneur Charles de La Boische de Beauharnois. Cette communauté avait participé aux précédentes campagnes militaires françaises, notamment à la dernière expédition contre les Chicachas dans les années 1730. Ayant envoyé leurs guerriers combattre aux côtés des Français, les Iroquois considéraient avoir offert quelque chose aux Français et s'attendaient à une contrepartie. Cette rencontre fut ainsi l'occasion de rappeler au gouverneur général ses obligations :

> J'ai toujours reçu avec reconnaissance le peu que vous m'avez donné, que je ne me suis jamais plaint que vous me donniez moins qu'aux autres […]. Vous avez habillé nos femmes et nos enfants tandis que nous étions aux Chicachas, n'étoit-il pas juste que privés pendant un an du secours de leurs maris et de leurs enfans vous les aidassiez un peu comme vous l'avez fait, mais quelques couvertures, chemises, mitasses et vivres que vous leur avez donnés peuvent-elles entrer en comparaison avec la vie de 200 guerriers qui étoient allez l'exposer par vos ordres […]. Je ne me suis pas plaint [mais] il est pourtant vrai que quoique tous mes guerriers soient partis trois fois pour aller faire la guerre à vos ennemis, aucun n'a encore reçu de vous à leur retour par reconnaissance ou par présent ni une chemise, ni une paire de mitasses[17].

Cet exemple illustre l'application du concept de « besoin » présenté plus tôt : pour les Iroquois, il ne s'agissait pas simplement d'offrir, mais de transmettre des objets utiles à la communauté, en réponse aux attentes exprimées. Ainsi, les alliances franco-autochtones reposaient sur un principe d'échange régulier et sur la nécessité, pour le gouverneur général, de répondre aux besoins des alliés afin de préserver les relations diplomatiques. Toutefois, une question se pose : un *wampum*

[16] Par modèle durkheimien du don mécanique, nous faisons référence ici aux mécanismes de l'obligation du contre-don, en raison de mécanismes sociaux propres aux sociétés ou de contextes exogènes. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Philippe Steiner, *Donner… Une histoire de l'altruisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, p. 125-195.

[17] *Paroles des Sauvages du Sault St Louis, en réponse aux reproches que leur fit cet été 22 juillet 1741, M. le marquis de Beauharnois en conséquence des accusations portées contre eux*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-75, f^{os} 157-157v.

pouvait-il réellement satisfaire ces attentes ? Certainement pas. En revanche, des provisions, des balles ou des fusils revêtaient une utilité bien plus concrète pour les communautés.

1.1.1.2 L'usage des biens comme définition

Cette distinction entre les types d'objets échangés nous invite donc à redéfinir ce que nous considérons comme des « présents », en les séparant de ce que nous qualifions de « matériel cérémoniel » tels que les *wampums*, les haches ouvragées et les calumets de belle facture, des objets circonscrits aux négociations diplomatiques, mais qui n'avaient pas d'utilité en dehors de ces contextes. Cette catégorisation ne repose pas uniquement sur le caractère symbolique des objets, puisque les présents eux-mêmes étaient investis d'une valeur symbolique, inhérente à leur capacité à satisfaire un besoin. En effet, un allié qui offrait le bon présent au bon moment respectait les termes de l'alliance, tandis qu'un don inadapté pouvait fragiliser, voire mettre en péril, la relation diplomatique[18]. Ainsi, puisque tous les objets échangés revêtaient un caractère symbolique, même si leur usage différait, il devient nécessaire de trouver un autre critère de distinction. Notre catégorisation repose sur la nature des demandes autochtones et sur les arguments avancés par les acteurs lors des négociations. Pour illustrer cet aspect, prenons l'exemple d'une rencontre entre des représentants outaouais et le gouverneur général Pierre de Rigaud de Vaudreuil à Québec le 26 août 1713, au cours de laquelle les Autochtones posèrent les conditions du renouvèlement de leur alliance :

> Nous sommes envoyés notre père […] pour voir le fond de ton cœur et savoir dans quel sentiment tu es à notre égard, nous venons en même temps pour te demander Monsieur de Louvigny. Il y a longtemps, notre père, que tu nous le promets, […] ne nous le refuse pas, [tu sais] que jamais sa présence n'a été si nécessaire à notre village […].

[18] Nous pensons ici au cas de l'alliance franco-abénaquise qui, en 1725, menaçait de rompre. En effet, depuis 1722, les Autochtones menaient une succession de raids en direction des Britanniques, ce que l'historiographie nomme la *Dummer's War*, auxquels les Français participaient par procuration, en leur fournissant des balles et des fusils sous forme de présents. Cependant, après trois ans de raids, la volonté des différents villages à maintenir l'effort de guerre s'affaiblissait. Ils rencontrèrent donc Vaudreuil pour les informer qu'ils ne nécessitaient plus de poudre, de balles ou de fusils, mais de quoi les aider à survivre. Ainsi, lorsque les Anglais proposèrent de négocier la paix avec ces communautés, ils informèrent les Français de mettre fin au conflit pour bénéficier des biens britanniques. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Charles Le Moyne de Longueuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Longueuil et Bégon au ministre*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f^{os} 62-63.

> Nous te prions de considérer que ton corps et le nôtre sont également tombés par la guerre que le Renard nous a fait et que ton sang a été également versé comme le nôtre. Ainsi, nous te demandons du secours pour aider à venger tes morts aussi bien que les nôtres. [Nous sommes] dénués d'armes, de poudre, et généralement de toutes choses […].
>
> Encore une fois, notre père, nous te le répétons, si tu ne nous accorde pas Monsieur de Louvigny, notre village sera divisé et les hommes ne se rassembleront plus. Il y a au Détroit, notre père, un grand chemin qui est bien large et déjà bien frayé pour aller aux Anglais […]. Fais attention, notre père, à ce que nous te disons, la chose est plus de conséquence que tu ne penses[19].

Ici, les Autochtones expriment des besoins à la fois matériels (armes, poudre) et « immatériels » (la venue d'un officier dans leur village). La demande des Outaouais de recevoir « toutes choses » que les Français posséderaient est importante, puisqu'elle encourage les Français à faire preuve d'une grande générosité sous quelque forme que ce soit. En parallèle, le matériel cérémoniel jouait ici un rôle introductif : chaque demande était précédée de l'offre d'un collier de perles, qui marquait symboliquement les besoins exprimés. Ces demandes étaient ensuite satisfaites par d'autres types d'objets, à vocations utilitaires, créant ainsi une séparation nette durant la cérémonie entre les différentes catégories de biens.

La séparation entre ces différentes catégories de biens s'observe aussi dans la temporalité des négociations. En effet, si les *wampums* étaient échangés au cours des discours diplomatiques, les présents, eux, étaient souvent remis à la fin des négociations ou promis pour un envoi ultérieur. Par exemple, lors du renouvellent des alliances du 8 novembre 1748 entre le gouverneur Roland-Michel Barrin de La Galissonière, l'intendant Michel Bégon et quatre-vingt représentants de la Confédération iroquoise, la rencontre fut organisée en trois audiences distinctes : une première concernant le renouvèlement de l'alliance entre les Français et la Confédération, une seconde relative aux discussions politiques autour de la venue de représentants français sur le territoire iroquois, et puis une dernière « qui est celle ou se delivrent les presens que le Roy leur fait »[20]. Lors

[19] *Paroles des chefs outaouais Saguima et Miscouaky à Vaudreuil*, 1713, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f° 69v.-71.

[20] Rolland-Michel Barrin de la Galissonière, *Lettre de La Galissonière au ministre au sujet de ses pourparlers avec des députés iroquois*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-91, f^os^ 249-250v.

de chaque étape des négociations, les ambassadeurs autochtones offraient des *wampums*, auxquels les Français répondaient par d'autres colliers de perles. Ce n'est qu'à l'issue des discussions que se déroulait la remise effective des présents matériels.

Enfin, la nature des biens offerts remet en cause la stricte matérialité des présents. Si les historiens se sont surtout intéressés aux *wampums*, aux calumets, aux vivres ou aux fusils, ils ont souvent négligé d'autres formes de demandes assimilées à des présents, comme les services rendus par les Français. Pourtant, cette conception était parfaitement intégrée, tant par les Autochtones que par les autorités françaises. Les rapports comptables de l'intendance au XVIII[e] siècle faisaient apparaître la catégorie des « réparations », considérée comme un type de présent accordé aux communautés autochtones[21].

Le concept de « présents » comme catégorie flexible et adaptable était une réalité aussi bien pour les Autochtones que pour les Français, ces derniers ne s'attendant pas nécessairement à recevoir des objets en retour de leurs dons. Par exemple, lorsque le gouverneur suppléant de l'Ile Royale, Francois Lecoutre de Bourville, organisa une rencontre avec des représentants autochtones locaux

[21] Godefroy de Tonnancour, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi de Trois-Rivières aux Indiens qui y sont venus pour le service du roi pendant l'année 1734*, 1735, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-64, f[os] 79-80 ; Gilles Hocquart, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi au fort de Niagara aux Sauvages domiciliés et autres qui y sont venus pour le service de Sa Majesté pendant l'année 1736*, 1737, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-68, f[o] 88 ; François Foucault, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi à Québec aux Sauvages domiciliés et autres qui y sont venus pour le service de Sa Majesté pendant l'année 1739*, 1740, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-72, f[os] 182-183v. ; Guillaume Estèbe, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi à Québec aux Sauvages domiciliés et autres qui sont venus en cette ville pour le service de Sa Majesté, depuis le premier septembre 1740*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-75, f[os] 280-281 ; *etc*. Godefroy de Tonnancour, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi de Trois-Rivières aux Indiens qui y sont venus pour le service du roi pendant l'année 1734*, 1735, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-64, f[os] 79-80 ; Gilles Hocquart, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi au fort de Niagara aux Sauvages domiciliés et autres qui y sont venus pour le service de Sa Majesté pendant l'année 1736*, 1737, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-68, f[o] 88 ; François Foucault, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi à Québec aux Sauvages domiciliés et autres qui y sont venus pour le service de Sa Majesté pendant l'année 1739*, 1740, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-72, f[os] 182-183v. ; Guillaume Estèbe, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi à Québec aux Sauvages domiciliés et autres qui sont venus en cette ville pour le service de Sa Majesté, depuis le premier septembre 1740*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-75, f[os] 280-281 ; *etc*.

en 1740, il fit prêter serment à chaque capitaine de respecter la religion chrétienne et de maintenir « leur fidélité inviolable pour Sa Majesté »[22]. Autrement dit, Bourville exigeait, en guise de contre-don, l'allégeance des Autochtones à la Couronne française[23]. De même, lors d'une rencontre entre le gouverneur Beauharnois et les Outaouais de Détroit, le 14 juillet 1742, ces derniers tentèrent de conclure leurs négociations en offrant des présents à leur vis-à-vis[24]. Si celui-ci ne précisa pas la nature des biens proposés, il mentionna dans sa réponse les avoir refusés :

> Mes enfans, je ne cesseray point de vous répetter que je n'ay pas besoin de vos pelleteries ny de vos présens, je ne demande que des cœurs sincères, les vôtres paroissent tels que par vos paroles, je n'en ay jamais douté, non plus que de ce que vous me dites que vous serez toujours prêts a faire ma volonté[25].

En demandant leur « cœur », une métaphore désignant la fidélité attendue des alliés envers le roi de France, Beauharnois réclamait une preuve de loyauté en échange des présents français, tout comme l'avait fait Bourville. Dans ces deux cas, les autorités françaises appliquaient une conception du don propre à l'Ancien Régime, où les présents matériels se mêlaient aux services, aux promesses et aux engagements moraux.

En effet, si Chris A. Gregory oppose les sociétés autochtones, où le don équitable structurait les relations sociales, aux sociétés européennes, supposément dominées uniquement par la logique du profit, il ne faudrait pas pour autant considérer que la notion de « don » et les présents qui l'accompagnent étaient absents de la société française d'Ancien Régime[26]. Ainsi, selon Alain Guéry, l'usage de présents se retrouvait dans l'ensemble de la société française, mais elle impliquait un rapport inégal entre le donateur et le bénéficiaire[27]. Le donateur, souvent issu d'une classe socio-

---

[22] Francois Lecoutre de Bourville, *Monsieur de Bourville au ministre*, 1740, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale : Ile-Royale, MG1-C11B : F-151, fº 120.

[23] Notons tout de même que, si les Autochtones acceptèrent cette demande dans la lettre, prêter allégeance à la Couronne n'affectait pas leur quotidien.

[24] *Paroles des Outaouais du Détroit en deux bandes à Monsieur le Marquis de Beauharnois*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-77, fº 196v.

[25] Charles de Beauharnois de la Boische, *Réponse de Beauharnois aux paroles des Outaouais de Détroit*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-77, fº 226.

[26] Chris A. Gregory, *Gifts and Commodities*, Londres, Academic Press, 1982, p. 19.

[27] Alain Guéry, « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 39, n° 6, 1984, p. 1242.

économique plus élevée, offrait de larges sommes d'argent ou des biens à un individu en difficulté. Parce que le receveur ne pouvait subvenir à ses besoins par ses propres moyens, il se retrouvait pris dans une forme de dette morale, l'obligeant à rendre, d'une manière ou d'une autre, ce qu'il avait reçu (voir Figure 1.2).

Lorsque le donataire était le roi ou un noble, le don princier devenait une manifestation tangible de son autorité : une statue, de nouveaux bâtiments ornés des armoiries royales ou encore un don en argent représentaient autant de symboles de son pouvoir sur ses sujets. En contrepartie, ces derniers devaient jurer fidélité, s'acquitter de l'impôt, combattre au nom du roi ou encore soutenir la noblesse en échange des services rendus[28].

[28] Élodie Lecupre-Desjardins, « 'Largesse !' De la magnanimité féodale à la stratégie gouvernementale dans les sociétés d'Ancien Régime », *Revue du MAUSS*, vol. 2, n° 52, 2018, p. 132-148.

Figure 1.2 - Représentation schématique du don dans la société française d'Ancien Régime

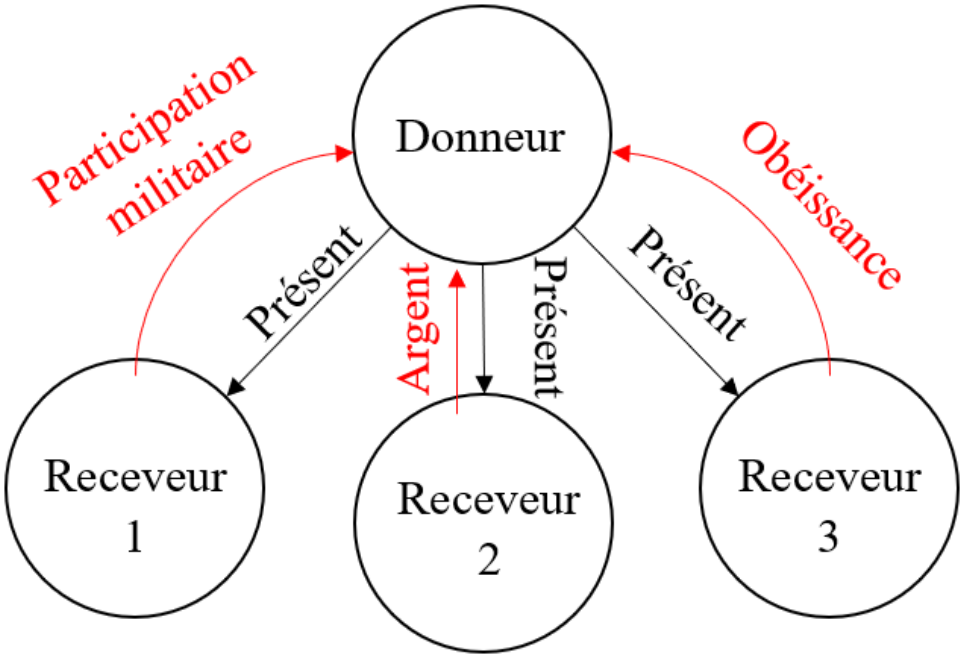

Source : Figure réalisée par l'auteur.

Lorsque les Français s'implantèrent en Amérique du Nord, ils apportèrent donc avec eux cette conception du don. Ainsi, dans un mémoire portant sur la condition de gouverneur, Beauharnois écrivait qu'il « ne convient point a la dignité d'un general de recevoir des presens le premier jour de l'an en pelleterie, ni le jour de la fete de son patron en pelleterie »[29]. Selon lui, les présents devaient être offerts aux plus démunis, et non conservés par les figures d'autorités, afin de maintenir l'ordre social. Nous retrouvons ici les formes de contre-don immatériel évoquées précédemment, où les dons matériels effectués par les représentants du pouvoir royal s'accompagnaient de demandes spécifiques en retour, comme celles formulées par Beauharnois ou Bourville.

En définitive, les présents étaient avant tout perçus, tant par les Français que par les Autochtones, en fonction de leur utilité. Lorsqu'un objet se limitait à un usage strictement cérémoniel, il relevait du matériel diplomatique. À l'inverse, s'il possédait une valeur fonctionnelle, il était alors considéré comme un présent, souvent réclamé d'une manière ou d'une autre par les communautés autochtones. À force de multiples rencontres et de négociations, les Français et les Autochtones finirent par échanger leurs pratiques diplomatiques et par assimiler mutuellement leurs usages respectifs en matière de dons et d'alliances.

1.1.2 De l'échange à la distribution : les emplois et les fondements de la politique de distribution des présents entre le XVII^e^ siècle et le début du XVIII^e^ siècle

Si l'échange de présents servait initialement à consolider les alliances avec les communautés autochtones, les Français y virent rapidement un moyen d'impliquer ces groupes dans leurs projets impériaux. Comme nous le verrons, le XVII^e^ siècle fut une période d'expansion de cette pratique, marquée par la multiplication des rencontres, l'intégration de nouveaux intermédiaires et de lieux dédiés aux négociations, ainsi que l'affirmation du rôle de médiateur français, qui permettait à ces derniers de contrôler et d'influencer les discussions diplomatiques entre les peuples d'Amérique du Nord-Est. Cette section s'attachera à retracer la transformation de l'échange de présents en une

[29] Charles de Beauharnois de la Boische, *Document intitulé modèle politique d'un gouverneur général pour le Canada dans lequel l'auteur donne 18 règles que le gouverneur doit observer dans ses relations avec les ordres religieux, l'intendant, le Conseil supérieur, les Indiens et la population en général*, [sans date], Bibliothèques et Archives Canada, Collection de la famille Beauharnois, MG18-G6, Numéro de volume : 1, p. 9.

véritable politique, en examinant la persistance de ses spécificités et les évolutions qu'elle connut entre le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle.

1.1.2.1 Les origines de la politique de distribution des présents au XVII^{e} siècle : un tour d'horizon

En raison de l'importance du maintien des alliances franco-autochtones et de la nécessité de leur renouvellement régulier, ces alliances se caractérisaient par des rencontres fréquentes entre les représentants des différentes nations, tant à Montréal, considérée comme la capitale de l'alliance[30], que dans les divers forts de la colonie. La multiplication de ces rencontres contribua progressivement à l'émergence de la figure du médiateur français, désigné sous le nom d'*Onontio* par les Autochtones. Ce terme iroquois, signifiant à la fois « grande montagne » et « père », fut attribué au gouverneur général aux alentours de 1635, témoignant ainsi d'une première évolution dans les relations franco-autochtones[31]. Là où les communautés maintenaient leurs alliances par des échanges réguliers de présents, la fonction médiatrice d'*Onontio* reposait avant tout sur le don de présents en grande quantité. Il était perçu comme un pourvoyeur, auquel les Autochtones pouvaient s'adresser à tout moment pour obtenir son aide et son soutien[32]. Pour les Français, cette position leur permettait d'intervenir dans les conflits entre leurs alliés. À partir des années 1660-1680, les Français réussirent à incarner un « super-médiateur », dont l'influence s'étendait à tous les conflits internes à la Nouvelle-France. Ils commencèrent alors à distribuer des présents diplomatiques non plus seulement pour renforcer leurs alliances, mais aussi pour favoriser l'entente entre tous les groupes membres[33]. Cette position atteignit son apogée en 1701 avec la Grande Paix de Montréal, lorsque les peuples autochtones acceptèrent de confier la médiation de leurs conflits à *Onontio,* alors qu'auparavant, les Français devaient prendre l'initiative d'intervenir eux-mêmes[34].

---

[30] G. Havard, *Empire et métissages*, *op. cit.*, p. 225.

[31] Pour reprendre l'analyse de Maxime Gohier, la date de 1635 correspond au moment où les missionnaires jésuites tâchèrent de traduire aux Autochtones le nom du gouverneur général de l'époque : Charles Huaut de Montmagny. Ce nom fut ensuite repris par l'ensemble des communautés pour désigner l'ensemble des gouverneurs généraux de la Nouvelle-France. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Maxime Gohier, *Onontio, le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2008, p. 11.

[32] Richard White, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650–1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, [1991], p. 84-86, 94-95.

[33] Peter Cook, « Onontio Gives Birth », *The Canadian Historical Review,* Volume 96, Numéro 2, 2015, p. 172.

[34] G. Havard, *Empire et métissages*, *op. cit.*, p. 365 ; M. Gohier, *op. cit.*, p. 11-12.

Pour maintenir cette position de médiateur, il était essentiel de ne pas limiter la distribution des présents aux seules rencontres formelles avec les ambassadeurs autochtones. En Amérique du Nord-Est, il existait d'autres moments cérémoniels où la diplomatie n'était pas au cœur de l'évènement, mais auxquels il était essentiel de participer pour raffermir les liens d'amitiés entre les peuples. Parmi ces moments, nous pouvons citer les cérémonies des condoléances, soit un ensemble de rituels de deuils pratiqués par les alliés autochtones, que les Français qualifiaient de « couverture des morts », où l'on échangeait des présents pour compenser la disparition du défunt et dont le rite prenait des formes diverses en fonction des communautés. Nous pensons par exemple au rite iroquois du *Ohgi'we,* destiné à honorer les individus décédés au cours des six derniers mois, ou encore à la « Fête des Morts » huronne, organisée tous les dix ans et au cours de laquelle on réinhumait les individus décédés depuis la dernière cérémonie[35]. Comme l'indique à juste titre Maxime Gohier, en l'absence de tels présents, le village frappé par la mort d'un des siens pourrait tenter de prendre les armes pour se venger[36]. Les présents servaient donc ici à empêcher les conflits entre des alliés et à prévenir toute effusion de sang. Par conséquent, les Français se devaient d'intervenir lorsque les conflits menaçaient d'éclater[37].

Pour garantir un approvisionnement constant et conséquent en présents à destination des communautés alliées, Versailles instaura les « présents du roi » à la fin du XVII^{e} siècle. Ce qualificatif désignait les biens directement offerts par le souverain, financés par un fonds renouvelé annuellement. L'objectif initial de cette politique était double : elle permettait à la fois d'assurer la distribution systématique de présents aux chefs autochtones venant renouveler leur alliance avec la France, soit à Montréal, soit dans les forts coloniaux, mais aussi d'encourager la participation

[35] Denis Foley, « Iroquois Mourning and Condolence Installation Rituals: A Pattern of Social Integration and Continuity », dans Christine Sternberg Patrick (dir.), *Preserving Tradition and Understanding the Past: Papers from the Conference on Iroquois Research, 2001–2005*, New York, The New York State Education Department, 2010, p. 25.

[36] M. Gohier, *op. cit.*, p. 45.

[37] Pour des exemples d'emploi de présents afin de couvrir les morts, voir Pierre de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au ministre*, 1713, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f^{o} 244v.-245 ; *Paroles des « Hurons descendus du fort Pontchartrain du Détroit » à Vaudreuil*, 1713, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f^{os} 63-67v. ; Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine concernant le coup fait sur les Miamis par quatre Outaouais du Saguinan et les mesures prises par Tonty pour accommoder cette affaire*, 1718, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-39, f^{o} 151v.-152 ; *Discours des Iroquois qui sont venus pleurer la mort de Ramezay*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f^{o} 442 ; *etc*.

des Autochtones à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, en les incitant à prendre les armes aux côtés des Français[38]. Pour transformer cette pratique de l'échange de biens en véritable politique structurée, les autorités françaises devaient garantir deux éléments fondamentaux : la régularisation des quantités de biens offerts, afin d'assurer une transmission systématique et équitable d'une année sur l'autre, et la mise en place d'un réseau logistique de distribution des présents, facilitant l'acheminement des présents vers les différents lieux de négociation.

Au début du XVII[e] siècle, les présents destinés aux Autochtones étaient ponctionnés sur les importations royales sous la supervision de l'intendant. Toutefois, avec la mise en place des présents du roi, la métropole imposa des plafonds budgétaires afin de régulariser les dépenses diplomatiques. En contrepartie, les administrateurs coloniaux recevaient une dotation annuelle de la part de Versailles pour finaliser ces présents. Par exemple, en 1691, la France alloua 3 600 livres pour les présents destinés aux Autochtones de l'Acadie, tandis que le Canada bénéficiait d'un budget de 24 000 livres, couvrant à la fois les présents et l'équipement des miliciens canadiens engagés dans le conflit[39]. Bien que ces montants fluctuent au fil du temps, notamment après le traité de Ryswick en 1697[40], la création d'un fonds dédié aux présents constituait une première étape vers la systématisation de leur distribution en Amérique du Nord-Est.

Parallèlement, les forts furent progressivement intégrés à la logique de distribution des présents du roi, permettant d'établir une véritable chaine d'approvisionnement entre Montréal et les différents avant-postes coloniaux. Cette stratégie était particulièrement cruciale dans le dernier quart du XVII[e] siècle, alors que les Iroquois menaient de nombreux raids, limitant la venue des Autochtones dans les villes françaises. L'implantation de forts stratégiques à proximité des villages autochtones permit non seulement de sécuriser les échanges, mais aussi d'entraver les relations entre les Autochtones et les Britanniques[41]. Le réseau logistique d'acheminement des présents reposait notamment sur le système des congés instauré dans les années 1680. Ces autorisations royales permettaient aux marchands de se rendre légalement dans les forts situés en territoire autochtone

[38] M. Chenard, *op. cit.*, p. 22.

[39] *Ibid.*, p. 67-68.

[40] *Ibid.*, p. 128-139.

[41] Gilles Havard, *The Great Peace of Montreal of 1701: French-Native Diplomacy in the Seventeenth Century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 33-34.

pour y commercer[42]. En plus de jouer un rôle économique central, ce système représentait un atout stratégique majeur pour les autorités coloniales. En incluant les présents parmi les marchandises transportées vers les forts, il garantissait un flux régulier d'objets destinés aux négociations diplomatiques[43]. Cette mesure fut officialisée par un mémoire royal du 8 mai 1694[44], établissant une distribution méthodique et pérenne des présents. Grâce à ces deux éléments (une régularisation des fonds et un réseau logistique efficace), la colonie fut en mesure, dès la fin du XVII^{e} siècle, de multiplier les rencontres diplomatiques, d'assurer un approvisionnement constant en présents et de maintenir la stabilité de ces alliances.

Toutefois, comme l'indique Catherine Desbarats, la monarchie percevait les présents avant tout comme des outils de guerre et des dépenses exceptionnelles. En période de paix, leur maintien paraissait superflu aux yeux de la monarchie[45]. Dans cette logique, pour réduire les coûts diplomatiques, le Secrétaire d'État à la Marine, Louis Phélypeaux de Pontchartrain, ordonna en 1697 la suppression totale des distributions de présents aux alliés des Grands Lacs. Cependant, face à l'insistance du gouverneur Louis-Hector de Callière et de l'intendant Jean Bochart de Champigny, il revint sur cette décision en 1700, mais en réduisant drastiquement les fonds alloués aux présents, les limitant à 6 000 livres[46].

1.1.2.2 Des « présents du roi » à la politique de distribution des présents : entre continuités et adaptations

Bien que les administrateurs coloniaux aient réussi à appliquer ces restrictions, réduisant les dépenses en présents de 25 000 livres en 1696 à seulement 6 000 livres au début du XVIII^{e} siècle,

---

[42] Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle,* Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 88 ; Carolyn Podruchny, *Les voyageurs et leur monde : Voyageurs et traiteurs de fourrures en Amérique du Nord*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. 22.

[43] Nous empruntons l'expression « porter leurs besoins » au gouverneur général de Vaudreuil. Précisons néanmoins que le contexte de la formule peut être sujet à interprétation, puisque le terme « besoin » est déjà employé pour qualifier les présents, mais aussi pour désigner les marchandises destinées à la traite. Pour plus d'informations, voir Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au Ministre*, 1714, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f^{o} 231v.

[44] *Mémoire du roi à MM. de Frontenac et Champigny*, 1694, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-195, f^{o} 75.

[45] Catherine Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances: Reality and Scarcity's Rhetoric », *The William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 4, 1995, p. 615-618.

[46] *Mémoire du Roi à Callières et Champigny*, 1700, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-22, f^{o} 88.

la guerre de Succession d'Espagne fit exploser ces dépenses, les portant de nouveau à près de 20 000 livres, sans qu'aucune réduction des dépenses ne s'ensuive[47]. Face à cette situation, Versailles décida en 1720 de créer un fonds spécifique de 22 000 livres, destiné exclusivement à l'origine aux présents des Autochtones du Canada et de l'Acadie. Cette somme fut déterminée sur la base des rapports de dépenses coloniaux et était désormais allouée chaque année[48]. Bien que cette décision n'ait pas remis en cause l'attribution de fonds supplémentaires aux communautés de l'Acadie à partir de 1716[49], distinct de ce même fonds de 22 0000 livres et rétablissant ainsi le fonds spécifique instauré en 1689 pour cette région[50], elle a surtout transformé la manière d'aborder les distributions.

En effet, dans son mémoire, Mathieu Chenard distingue les « présents du roi », octroyés de manière systématique, des dons faits par les acteurs coloniaux de façon circonstancielle, pour prévenir un conflit, pour encourager un raid ou, plus généralement, pour pallier un besoin immédiat et imprévu des Autochtones[51]. Cette distinction se reflétait également dans la comptabilité coloniale, où les administrateurs demandaient des remboursements à Versailles pour leurs dépenses imprévues, tandis que les présents du roi restaient strictement encadrés par les limites budgétaires imposées par la métropole. Cependant, avec la création du fonds de 22 000 livres, cette distinction entre les différents types de présents finit par disparaitre. Désormais, les fonds étaient alloués de manière globale pour « la distribution des presens qui se font aux Sauvages de Canada avec l'Acadie », sans différenciation entre les objets offerts[52]. Afin d'éliminer les incertitudes, Versailles choisit

[47] Khalil Saadani, « Gift Exchange between the French and Native Americans in Louisiana », dans Sophie White (dir.), *French Colonial Louisiana and the Atlantic World*, Bâton-Rouge, Lousiane, Louisiana State University Press, 2005, p. 50.

[48] Précisons que la date de 1720 correspond à la première occurrence de tels fonds parmi nos archives. Nous n'excluons pas la possibilité que de tels fonds puissent avoir existé avant cette date, mais nous n'avons pas trouvé d'occurrence. D'après *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine et délibération du Conseil*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-42, f^os^ 170v.-171.

[49] *Délibération du Conseil de Marine à propos des « présents à faire aux Sauvages »*, 1716, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-124, f^os^ 153-155.

[50] M. Chenard, *op. cit.*, p. 41-45.

[51] *Ibid.*, p. 20-22.

[52] *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine et délibération du Conseil*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-42, f^os^ 170v.

d'intégrer à ce budget aussi bien les anciens présents du roi que les dons occasionnels effectués par les autorités coloniales.

Si la structure de la politique de distribution demeura relativement stable entre le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, le contexte né de la ratification du traité d'Utrecht obligea les administrateurs à repenser l'usage de ces présents. Alors qu'au XVII[e] siècle, leur objectif principal était d'inciter les communautés autochtones à combattre aux côtés des Français contre les Britanniques[53], les nouvelles clauses du traité remettaient en cause les alliances établies avec les Autochtones des territoires cédés plusieurs décennies auparavant.

1.2 Souveraineté, frontière et présents : les nouveaux enjeux de la politique de distribution des présents après 1713

Dans leur article sur la représentation de la Nouvelle-France, Catherine Desbarats et Allan Greer définissent la souveraineté politique comme un espace territorial revendiqué, délimité par des zones frontières. Imaginée plus que réellement contrôlée, la Nouvelle-France existait entre autres par le fait qu'elle figurait sur des représentations cartographiques[54]. Cette conception complète celle de Jean Bodin, théoricien politique français du XVI[e] siècle, qui présentait la souveraineté comme la capacité d'ordonner un territoire et ses habitants de façon légitime, car fondée sur la loi[55]. La souveraineté française était donc un concept faisant référence à la fois à un territoire et à la suzeraineté sur les individus qui habitaient ce territoire. Or, comme le rappelle à juste titre Greer, les territoires revendiqués par la Couronne française comprenaient de vastes espaces dépourvus de toute occupation française[56]. De même, leur autorité sur les populations locales restait limitée. Bien

[53] M. Chenard, *op. cit.*, p. 32, 58.

[54] Catherine Desbarats et Allan Greer, « Où est la Nouvelle-France ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 64, n° 3-4, 2011, p. 36.

[55] Daniel Lee, *The Right of Sovereignty : Jean Bodin on the Sovereign State and the Law of Nations*, Oxford, Oxford University Press, 2021, p. 66-113 ; Yves Palau, « L'historicité du concept de souveraineté et ses enjeux politiques. La souveraineté avant Jean Bodin », dans Gabriel Blouin Genest, Yves Palau et Pierre Vercauteren (dir.), *Dynamique de la souveraineté : communautés et organisations politiques face à la souveraineté*, Caen, EMS GEODIF, 2022, p. 53 ; Peter Sahlins, *Boundaries: The Making of France and Spain in the Pyrenees*, Berkeley, University of California Press, 1989, p. 5-6.

[56] Allan Greer, *Property and Dispossession: Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 149-151.

que les géographes aient intégré les territoires autochtones à la Nouvelle-France, la capacité des administrateurs coloniaux à les contrôler effectivement demeurait limitée.

Comme l'indique Ann Laura Stoler, l'empire colonial et l'exercice de sa souveraineté pouvaient prendre différentes formes selon les époques[57]. Cette notion était d'ailleurs si fluide qu'elle permettait de reconnaitre la souveraineté de plusieurs groupes humains sur un même territoire. Au XVIII[e] siècle, la Couronne affirmait sa souveraineté sur la Nouvelle-France en soutenant que, depuis les expéditions de Giovanni da Verrazzano et de Jacques Cartier, ce territoire avait été revendiqué au nom du roi de France conformément au droit de conquête. Cependant, au XVII[e] siècle, la définition de la souveraineté française ne s'exprimait pas d'une manière aussi tranchée : entre les rapports des commissions de 1612 et 1625 établies par Champlain qui ne faisait référence à aucune conquête franche, les demandes de reconnaissance par les Iroquois de leur assujettissement à la Couronne de France entre les années 1640-1660 et les prises de possession plus formelles dans le Pays d'En-Haut[58], la Nouvelle-France ressemblait plutôt à un ensemble de souverainetés que d'une construction dont la légitimité était entérinée selon le même modèle depuis les premières explorations. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que ces revendications territoriales n'étaient valables que contre les Britanniques : sur le terrain, ni les Français ni les Anglais ne souhaitaient ni ne pouvaient faire reconnaitre aux Autochtones leur assujettissement à l'une ou l'autre des deux Couronnes[59]. Au contraire, comme le souligne Jaenen, les Français revendiquaient à la fois leur autorité sur la « Nouvelle-France » tout en reconnaissant une certaine souveraineté autochtone sur ces terres[60].

Bien que cette thèse n'ait pas pour objectif d'approfondir la notion de souveraineté, il semble que les relations diplomatiques franco-autochtones, et en particulier l'usage des présents, aient joué un rôle important dans l'affirmation de la souveraineté française et dans la délimitation des frontières

[57] Ann Laura Stoler, « On Degrees of Imperial Sovereignty », *Public Culture*, vol. 18, n° 1, 2006, p. 127-128.

[58] Cornelius J. Jaenen, « French Sovereignty and Native Nationhood During the French Regime », *Native Studies Review*, vol. 2, n° 1, 1986, p. 93-96.

[59] William J. Eccles, « Sovereignty-Association, 1500–1783 », *The Canadian Historical Review*, vol. 65, n° 4, 1984, p. 494-496.

[60] Cornelius J. Jaenen, « "One Cabin, Two Fires": French Sovereignty and Native Nationhood in New France », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 17, 1993, p. 6-7.

de l'empire, surtout au lendemain du traité d'Utrecht. Ce traité, signé en 1713 et qui mettait fin à la guerre de Succession d'Espagne, marqua notamment une redéfinition de la notion de souveraineté en Amérique du Nord. D'une part, son article 12 entérina la cession de l'Acadie (de même que de Terre-Neuve et de la Baie d'Hudson) à la Grande-Bretagne par la France, tandis que l'article 15 établissait aussi la reconnaissance de l'assujettissement de la Confédération iroquoise à la Grande-Bretagne :

> Article 15 : Les habitants du Canada et autres sujets de la France, ne molesteront point à l'avenir les cinq nations ou cantons des Indiens soumis à la G.B., ni les autres nations de l'Amérique amies de cette couronne. Pareillement, les sujets de la Grande-Bretagne se comporteront pacifiquement envers les Américains amis ou sujets de la France, et les uns et les autres jouiront d'une pleine liberté de se fréquenter pour le bien du commerce, et avec la même liberté les habitants de ces régions pourront visiter les colonies françoises et britanniques pour l'avantage réciproque du commerce sans aucune molestation, ni empêchement de part ni d'autre. Au surplus, les commissaires règleront exactement et distinctement, quels seront ceux qui seront ou devront être considerés sujets et amis de la France et de la Grande-Bretagne[61].

L'accent mis à l'article 15 sur l'interdiction d'agresser les « amis ou sujets » de l'une ou l'autre Couronne revêt une importance particulière. Le fait que le traité affirmait, d'une part, la « sujétion » des Iroquois à la Couronne britannique et qu'il établissait, d'autre part, une équivalence entre les notions de « sujets » et d'« amis » des empires créait une certaine ambiguïté quant au statut des communautés autochtones et des territoires qu'elles occupaient. Pouvait-on revendiquer l'assujettissement d'un groupe dès lors qu'une relation amicale était entretenue avec lui ? Le cas échéant, les Français comme les Anglais pouvaient craindre qu'il soit difficile de revendiquer une souveraineté légitime, même sur des territoires qu'ils occupaient concrètement, à partir du moment où l'ennemi entretenait des liens avec des autochtones résidant sur ce territoire. Inversement, pouvait-on contester la « sujétion » d'une communauté sous prétexte que l'opposant n'avait jamais établi d'alliance avec elle ? Ces interrogations restèrent en suspens, le traité d'Utrecht ne statuant que sur les Iroquois et non sur d'autres communautés directement concernées, comme les Micmacs ou les Abénaquis.

[61] *Article 15- Traité d'Utrecht. Traité de paix entre la France et la Grande-Bretagne*, Digithèque de matériaux juridiques et politiques, 2006. Consulté le 9 mars 2025. Lien : https://mjp.univ-perp.fr/traites/1713utrecht.htm.

Si Miquelon et Havard analysent les enjeux géopolitiques liés au statut des alliés au XVIII[e] siècle, ils n'examinent pas l'application de l'article 15 sur le terrain, ni la manière dont il fut mobilisé dans les discussions avec Versailles sur la politique de distribution des présents. Or, il n'est pas anodin que la Confédération iroquoise et les Abénaquis d'Acadie figurent parmi les populations les plus fréquemment mentionnées dans la gestion des présents. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, les transformations induites par le traité d'Utrecht en matière de relations territoriales entraînèrent également des répercussions sur l'usage des présents.

Plus qu'un simple outil de maintien des alliances, nous soutenons que ces présents jouèrent un rôle significatif dans l'affirmation de la souveraineté territoriale française en Amérique du Nord, tant dans les discours que dans la réalité du terrain. Pour comprendre cette dynamique, nous examinerons d'abord leur place dans les débats sur les possessions territoriales des empires au début du XVIII[e] siècle, avant d'analyser leur capacité à faire participer activement les communautés autochtones aux luttes d'empire pour la souveraineté territoriale.

1.2.1 Les présents et la souveraineté territoriale au début du XVIII[e] siècle

L'article 15, volontairement ambigu, offrait aux administrateurs coloniaux une marge de manœuvre suffisante pour exploiter les failles du traité et recourir à la diplomatie afin de contester les prétentions de l'adversaire. Dans ce contexte, les présents devinrent l'un des sujets de discussion majeurs entre le gouverneur et le Secrétaire d'État à la Marine au lendemain de la ratification du traité. Afin d'analyser le rôle des présents dans ces affrontements impériaux, nous examinerons séparément le cas de la Confédération iroquoise, directement citée dans l'article 15 et celui des Abénaquis, pour qui le statut de « sujet et amis » de la Couronne de France pouvait s'appliquer.

1.2.1.1 « Ils estoient maitre de leur terre »[62] : contester l'assujettissement britannique de la Confédération iroquoise par la diplomatie

Avant la ratification du traité d'Utrecht, la Confédération iroquoise, et plus particulièrement les Tsonnontouans, accueillait dans ses villages plusieurs officiers, notamment Louis-Thomas Chabert de Joncaire, Charles Le Moyne de Longueuil et Michel Maray de La Chauvignerie, chargés de

[62] Pierre Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1717, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-38, f° 130.

transmettre des présents aux communautés. Cependant, la distribution de présents par les officiers français à une communauté considérée comme assujettie aux Britanniques était mal perçue par ces derniers après 1713, justement parce qu'elle délégitimait leur revendication à la souveraineté.

Afin de préserver les relations diplomatiques avec les Cinq Nations malgré l'article 15 du traité et les pressions anglaises[63], le gouverneur Vaudreuil organisa une rencontre avec les Tsonnontouans pour négocier le maintien de ces liens, et plus précisément la présence des officiers français sur leur territoire. Or, il s'avéra que les Autochtones souhaitaient aussi le retour de ces officiers, notamment parce que, nous l'avons vu, leur venue s'accompagnait d'une transmission régulière de présents destinés à leur communauté. Le retour de Joncaire, de Longueuil et de La Chauvignerie en territoire tsonnontouan bénéficia donc à la fois de l'aval du gouverneur et de celui des Autochtones, malgré la désapprobation des Britanniques :

> Les Tsonnontouans me prièrent de permettre à monsieur de Longueuil et à son fils, au Sieur de Joncaire et au sieur de la Chauvignerie qui sont leurs enfants, d'aller chez eux comme ils le souhaiteront ou qu'ils y seront invités par leur nation. Ils ajoutèrent qu'ils savoient bien qu'il y avoit des gens, voulant parler des Anglois, à qui cela ne plaisoit pas : mais qu'il ne falloit pas s'en embarrasser, qu'ils étoient les maitres de leur terre et qu'ils vouloient que leurs enfants en fussent aussi les maitres et y allassent librement quand je voudrois leur permettre d'y aller[64].

Les présents n'étaient toutefois pas le seul argument permettant de justifier la présence française en territoire tsonnontouan et l'entretien de relations diplomatiques avec cette nation. L'occupation territoriale demeurait un argument solide, parce que très tangible, pour affirmer l'existence d'une alliance diplomatique et revendiquer une forme de souveraineté (ou à tout le moins contester la

[63] Nous pensons ici notamment à la propagation d'une rumeur parmi les Tsonnontouans d'un raid futur mené par les Français, ce qui poussa les Autochtones à demander à Joncaire de quitter leur village, craignant qu'il ne soit un espion à la solde du gouverneur. Si nous n'avons pas trouvé de preuves de l'origine de cette accusation, il est probable que celle-ci ait été transmise aux Autochtones par les Anglais dans le but de mettre un terme à la venue des officiers en territoire autochtone. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Pierre Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1717, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-38, f^{os} 127-128.

[64] *Idem,* f^{os} 129v.- 130.

revendication de l'adversaire). À cet égard, les forts et les postes de traite sous pavillon français constituaient les marques les plus évidentes de la souveraineté de la Couronne.

Or, au début du XVIII[e] siècle, les Français n'avaient aucun fort en territoire iroquois. L'ancien fort Niagara avait été abandonné depuis 1689[65] et n'avait jamais été réoccupé depuis. En 1720, on décida donc de construire un nouveau fort sur le site de l'ancien[66]. Vaudreuil envoya alors Joncaire chez les Tsonnontouans pour négocier l'accès à leur territoire en vue de bâtir ce qu'il décrivait comme une « maison de pieux ». Le gouverneur misait notamment sur le « crédit » dont jouissait Joncaire « sur eux [comme] fils adoptifs des nations iroquoises »[67]. Néanmoins, il le chargea de transmettre les « présents du Roy » aux Tsonontouans afin d'assurer le succès de sa mission[68]. Ces présents devaient à la fois garantir l'accès au territoire autochtone et servir de preuves concrètes pour asseoir la revendication territoriale à opposer aux Britanniques.

Les Anglais ne tardèrent pas à manifester leur mécontentement, sommant les Français de cesser leurs travaux de construction et affirmant qu'un fort français n'avait pas sa place sur des « terres du domaine de la Grande-Bretagne »[69]. Le 22 juin 1728, Robert Walpole, politicien anglais, signala au Garde des Sceaux de France, Germain Louis Chauvelin, que le fort Niagara avait été érigé pour « molester et brider les Cinq Nations »[70]. Les Français rédigèrent un mémoire en guise de réponse, dans lequel ils contestèrent les arguments anglais en s'appuyant sur le traité d'Utrecht tout en mettant en avant les réalités du terrain. Comme le mémoire le rappelle, les Iroquois ne reconnaissaient ni les Français ni les Anglais comme leurs maitres, mais bien comme leurs alliés. Puisque l'article 15 ne pouvait être appliqué dans les faits, les Français insistèrent sur l'importance

---

[65] Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2014, [2003], p. 106.

[66] Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, *Le Ministre à M. de Joncaire*, 1707, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-209, f° 116.

[67] Pierre de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Mémoire de Vaudreuil et Bégon*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-42, f° 96v.-97.

[68] *Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. M. de Vaudreuil a bien fait de n'être pas entré dans les demandes des Bénédictins sur les discussions qu'il avait avec l'évêque*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-233, f° 432.

[69] *Réponse au mémoire de M. de Walpole sur le fort Niagara*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-49, f° 254.

[70] Robert Walpole, *Copie d'une lettre de Walpole au garde des Sceaux touchant les forts Niagara et Chouaguen (Oswego)*, 1728, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-50, f° 211.

de l'alliance avec les communautés locales pour légitimer la présence du fort. Par exemple, en 1721, Vaudreuil réfuta les accusations de William Burnet, gouverneur de New York, qui dénonçait une violation de l'article 15 du traité d'Utrecht par l'envoi d'officiers français en territoire tsonnontouan[71]. Il affirma que la présence d'individus comme Longueuil ou Joncaire était légitime puisque ces derniers avaient été adoptés par la communauté et ne se rendaient sur leur territoire qu'« a la prière qu'ils leur en font ». Il expliqua également que l'envoi d'un armurier parmi les Tsonnontouans résultait d'une demande explicite de leur part lors d'une rencontre diplomatique. Ces éléments renforçaient sa conclusion : les Tsonnontouans considéraient les Français autant comme des alliés que les Anglais, ni plus ni moins, remettant ainsi en cause les prétentions britanniques à un assujettissement complet qui exclurait toute relation diplomatique franco-iroquoise :

> Par le traité d'Utrecht, les Sauvages soient censé estre sujet de la France ou de l'Angleterre, nous traitons nos Sauvages comme des alliez et non comme des sujets et je doute que les anglois n'en fassent autrement a l'egard des Cinq Nations iroquoises qui ne sont ny plus humbles ny plus soumises que celles qui nous sont attachés[72].

Dans leur stratégie rhétorique, les Français transféraient aux communautés elles-mêmes la légitimité de leur « assujettissement » : qui, des Français ou des Anglais, leur étaient les plus favorables? Qui étaient les plus légitimes à accéder à leur territoire, à y bâtir un fort et, à terme, à revendiquer leur souveraineté sur ces peuples ?

Si la réponse de Vaudreuil de 1721 ne faisait pas de distinction entre les Français et les Anglais en termes d'alliances, les deux parties transmettant des présents aux communautés autochtones pour entretenir leurs relations, la fin des années 1720 marqua un changement. Les Français revendiquèrent alors une souveraineté pleine et entière sur les Tsonnontouans, arguant que leurs relations diplomatiques surpassaient en qualité celles de leurs opposants. L'idée que les présents, ainsi que les relations et les individus qui les entretenaient, revêtaient une importance supérieure à

---

[71] William Burnet, *Copie d'une lettre de William Burnet, gouverneur du New York, à Vaudreuil*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f° 148v.-149.

[72] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Copie d'une lettre écrite par Vaudreuil en réponse à la lettre que William Burnet, gouverneur du New York, lui a adressée le 11 juillet*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f^os^ 143-144v.

celle des Anglais poussa même Vaudreuil jusqu'à remettre en question la légitimité du fort Oswego, érigé sur les terres des Tsonnontouans :

> Les Anglois n'ont pas les mêmes titres [que les Français à Niagara] pour l'établissement qu'ils ont fait a Choüagen […]. [Les] Iroquois ont tellement l'esprit d'indépendance […] qu'ils se sentiroient outragés si on vouloit leur faire comprendre qu'on les [qualifie de] sujets, ils protesteroient à leurs maitres […], ils regardent les Anglois comme leurs alliés, mais les François le sont a plus juste titre et de plus ancienne date [si bien que si l'on souhaite] regarder les Cinq Nations sur le pied de sujets ce seroit d'être celle de France puisque les Iroquois ont plusieurs fois mis eux et leurs terres sous la protection de la France, ce qu'ils ont contracté avec elle est une alliance plus forte qu'une alliance ordinaire telle que peut être celle qu'ils ont avec l'Angleterre[73].

L'assimilation des notions de sujet et d'allié créait ainsi une nouvelle sorte d'argument, où l'on opposait une alliance présentée comme plus « authentique » à celle des Anglais. Dans cet argumentaire, les présents, un des éléments constitutifs de cette « alliance plus forte » des Français, servaient ainsi de preuves, d'outils capables de rendre compte d'une forme de souveraineté française en Amérique du Nord. Par conséquent, il était essentiel d'envoyer régulièrement des biens et des représentants auprès des Tsonnontouans pour conserver intact cet argument[74]. En effet, le fort Niagara, situé en territoire autochtone, ne devait son existence qu'à l'acceptation et à la protection des villages alentour. On peut donc supposer qu'en l'absence de présents, l'alliance entre les Français et les Tsonnontouans aurait été menacée, mettant ainsi en péril l'existence même du fort.

Il est même probable que les Autochtones aient perçu l'accès à leur territoire comme une forme de présent accordé aux Français. En effet, les présents pouvaient aussi bien inclure des biens que des

---

[73] *Mémoire pour répondre à la lettre de M. de Walpole écrite de Soissons le 22 juin 1728 et aux mémoires et lettres ci-joints*, 1728, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-50, f^{os} 415-417.

[74] Pierre de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Résumé d'une lettre de Vaudreuil et Bégon datée du 26 octobre 1719 avec avis du Conseil de Marine*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-41, f^{o} 179. ; ; Pierre de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Extrait d'une lettre de Vaudreuil et Bégon datée du 26 octobre 1720*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-43, f^{os} 16-16v. ; Louis Alexandre de Bourbon, *Délibération du Conseil de Marine (extraits du mémoire du roi du 8 juin 1722 et de la lettre de Vaudreuil et Bégon du 17 octobre 1722)*, 1723, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-125, f^{os} 576-576v. ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-52, f^{os} 199-199v. ; *etc*.

services ou des promesses, tant qu'ils comblaient les besoins de leurs destinataires. Le principal besoin des Français vis-à-vis des Tsonnontouans était l'accès à un territoire stratégique permettant la construction d'un fort. En échange, la communauté recevait régulièrement des officiers attitrés, comme les membres de la famille Joncaire, chargés d'apporter des présents dans les villages, et ce, tout au long du XVIII[e] siècle.

Au-delà du fort Niagara, l'usage des présents servit à contester durablement l'assujettissement des Tsonnontouans à l'égard de la Grande-Bretagne. Malgré les plaintes des Anglais et les protestations adressées au gouverneur, les Autochtones continuèrent d'organiser des rencontres avec lui, tout comme le faisaient les autres alliés d'*Onontio*, et ce, bien après les négociations sur la légitimité du fort Niagara. À titre d'exemple, le 17 juillet 1742, les Tsonnontouans rencontrèrent le gouverneur Beauharnois pour lui demander « quelques coups de poudre et balles pour pouvoir se réfugier dans le bois afin d'éviter la famine », ainsi que « quelques couvertes à leur jeter sur leur corps ». Ils profitèrent également de cette audience pour réclamer l'envoi de Philippe-Thomas Chabert de Joncaire dans leur village, ainsi qu'un nouveau forgeron[75]. Le gouverneur accepta d'envoyer Joncaire ainsi que des présents, mais il leur fit également don d'un pavillon à arborer dans leur village afin d'affirmer leur alliance avec les Français[76]. Ainsi, trente ans après la ratification du traité d'Utrecht, les présents continuaient à renforcer les alliances avec les communautés autochtones, en dépit des dispositions de l'article 15.

1.2.1.2 Les alliés abénaquis, nouveaux sujets anglais ou alliés français ?

Si la Confédération iroquoise constituait un enjeu clé des débats franco-anglais, le territoire acadien constituait l'autre grand enjeu des négociations. En effet, l'article 12, relatif au transfert de territoires entre les empires, stipulait que l'Acadie devait être cédée « en son entier et conformément à ses anciennes limites ». Or, comme le souligne Gilles Havard, les Français et les Anglais ne s'accordaient pas sur la définition de ces frontières : les premiers considéraient avoir abandonné l'« Acadie péninsulaire », correspondant aujourd'hui à la Nouvelle-Écosse, tandis que

[75] *Paroles des Tsonnontouans à Beauharnois*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-77, f[o] 208-209.

[76] Charles de Beauharnois de la Boische, *Réponse de Beauharnois aux paroles des Tsonnontouans*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-77, f[o] 258v.

les seconds revendiquaient une « Acadie continentale », s'étendant jusqu'à la rive sud du Saint-Laurent[77].

Dans la région atlantique, les Français invoquaient aussi leur alliance avec les Autochtones afin de limiter les prétentions britanniques et leur expansion à Terre-Neuve, en Acadie et jusque sur la rive sud du Saint-Laurent. Un mémoire de 1718 consacré aux limites de la Nouvelle-France rassemble des arguments valables à opposer aux Anglais afin de les empêcher d'étendre leur influence au-delà de la baie de Fundy. Pour ce faire, l'auteur insiste longuement sur les relations d'alliances anciennes entre les Français et les Autochtones d'Acadie, précisant notamment que les Malécites et les Abénaquis étaient des « sujets et amis de la France », car ils se rendaient à Québec pour recevoir leurs présents et non dans des villes ou des forts anglais. Ce lien renouvelé entre assujettissement et distribution de présents servait ainsi à contester toute nouvelle construction britannique sur des terres revendiquées par la Couronne de France :

> Il est vrai que les Sauvages Abénakis et Malécites qui sont répandus dans ces terres prétendent qu'étant les premiers possesseurs, ces terres leurs appartiennent, et c'est par cette raison qu'il est marqué sur la carte ci-jointe terres abénakises, mais comme par le traité de paix article 15 il est dit que les commissaires règleront exactement et distinctement qui seront ou devront être censés sujets et amis de la France ou de la Grande-Bretagne, il s'ensuit que ces Sauvages Abénakis et Malécites qui sont tous de la religion catholique [sont] habitués [à ce que] cette partie des terres [appartienne] à la France [et] sont censé être sujets et amis de la France […].
>
> Il est si constant que ces Sauvages et le pays qu'ils habitent sont censés être sous la domination françoise que c'est à Québec qu'ils viennent chercher de tout temps la poudre, le plomb et autres munitions dont ils ont besoin […]. Lorsque les François ont estés les maitres du Port Royal comme Sa Majesté estoit bien aise de faciliter aux Sauvages le transport des presens qu'elle a coutume de leur faire tous les ans, on les faisoit charger suivant les ordres dans une barque qui partoit du port Royal pour aller dans leur rivière[78].

[77] Gilles Havard, « La diplomatie à l'épreuve de l'empire : Les Amérindiens dans le traité d'Utrecht », *op. cit.*, p. 197-198.

[78] *Mémoire pour servir à régler les limites entre la Nouvelle-France, la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie autrement Nouvelle-Écosse*, 1718, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11E- Correspondance générale : des limites et des postes, MG1-C11E : F-400, f^{os} 22-23v.

L'accent mis sur le rôle de Québec dans la distribution des présents n'est pas anodin. En affirmant que les Autochtones privilégiaient le gouverneur français, autant pour les marchandises qu'ils pouvaient se procurer à Québec que les présents qu'ils recevaient auparavant depuis Port-Royal, on souligne l'incapacité des villes et forts britanniques à constituer des lieux de renouvellement des alliances. Cette préférence visait ainsi à démontrer une inclination plus marquée envers l'alliance française qu'anglaise, au point que, parmi les deux puissances coloniales, les Autochtones de l'Acadie étaient considérés comme les « sujets et amis » de la Couronne de France. Si ces arguments pouvaient être convaincants devant une puissance européenne, puisqu'ils s'appuyaient sur les modalités du traité d'Utrecht et sur une prétendue affection plus sincère des Autochtones envers les Français qu'envers les Anglais, l'application concrète de cet assujettissement sur le terrain était en réalité impossible. Les Autochtones de l'Acadie, tout comme les Iroquois en général et les Tsonnontouans en particulier, ne reconnaissaient pas l'autorité d'un souverain européen[79]. Les présents n'étaient donc une preuve valable d'allégeance qu'auprès de l'interlocuteur britannique et à condition que les alliances franco-autochtones soient maintenues dans la région.

Le document soulignait d'ailleurs le risque que « les promesses et les presens que les Anglois n'épargneront pas pour les détacher de nous [les poussent à] nous faire la guerre, piller et detruire les habitations de la Coste du Sud du fleuve de St Laurent et même de tout le Canada »[80]. Cette insistance sur l'emploi des présents comme des outils capables d'affirmer la souveraineté, tant française qu'anglaise, dans des régions stratégiques, témoigne du rôle qui leur était attribué par la gouvernance coloniale dans les luttes impériales. Pour cette raison, dans les années 1710, les négociations entre les administrateurs coloniaux et la Couronne aboutirent à la création d'un fonds alloué aux seuls présents à destination des Abénaquis afin de lutter contre l'influence anglaise dans la région[81]. Le 7 décembre 1717, Versailles ordonna aux administrateurs coloniaux que ces fonds

[79] À titre d'exemple, à l'occasion d'une rencontre entre des représentants du village abénaquis de Pana8amsk et des ambassadeurs britanniques en 1715, les représentants autochtones refusèrent d'être soumis à un quelconque roi, tant anglais que français. D'après Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Bégon au Ministre*, 1715, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-35, f^{os} 113-113v.

[80] *Mémoire pour servir à régler les limites entre la Nouvelle-France, la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie autrement Nouvelle-Écosse*, 1718, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11E- Correspondance générale : des limites et des postes, MG1-C11E : F-400, f^{os} 26v.-27.

[81] Si les Malécites, les Micmacs et les Abénaquis furent mentionnés dans le mémoire relatif aux limites de la Nouvelle-France cité précédemment, il nous faut rappeler que les présents à destination des Malécites et des Micmacs étaient du ressort du gouverneur de l'Ile Royale. Puisque nous nous focalisons sur le gouverneur général et

soient utilisés pour des présents qui « leur soient distribuées de manière que cette somme seule suffira pour les détacher entièrement des Anglois »[82].

Il convient de noter que, de son approbation par le pouvoir royal dans les années 1710 jusqu'à la capitulation de Montréal en 1760, ce financement fut toujours maintenu, voire augmenté certaines années. À l'exception d'une somme de 200 livres accordée aux officiers pour la réception de députés iroquois, tant issus de la Confédération que des villages domiciliés, aucune autre communauté non-domiciliée ne bénéficia de ce traitement de faveur sur une aussi longue période[83]. Ainsi, l'alliance, désormais devenue un critère fondamental dans les négociations franco-britanniques, justifiait l'envoi régulier de présents pour pouvoir continuer à freiner les avancées anglaises en direction de la rive sud du Saint-Laurent.

1.2.2 La place des présents dans la participation des communautés autochtones aux projets coloniaux

Si les présents furent utilisés dans les négociations autour de la souveraineté des empires après la ratification du traité d'Utrecht, ils ne servaient pas à ce seul usage. Comme au XVII^{e} siècle, ils continuaient de jouer un rôle stratégique en incitant, de manière plus ou moins directe, les communautés autochtones à participer aux projets impériaux visant à défendre les territoires revendiqués par les Britanniques et contestés par les Français après 1713. Ainsi, si l'acheminement régulier de biens permit de bâtir des forts sur les territoires tsonnontouans sans pour autant remettre

---

sa gestion des présents, ces communautés ne seront pas traitées dans le reste de la démonstration. Pour la documentation relative aux négociations entre les administrateurs coloniaux et Versailles, voir Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Résumé d'une lettre de Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon, datée du 12 novembre 1712, avec commentaires*, 1713, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f^{o} 55v.-56 ; *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine et délibération du Conseil*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-42, f^{o} 170v.-171 ; Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Bégon au Ministre*, 1715, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-35, f^{os} 116v.-117.

[82] *Délibération du Conseil de Marine sur une lettre de Vaudreuil et Bégon datée du 20 octobre 1717*, 1717, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-37, f^{o} 381v.

[83] *Le conseil à M. de Longueuil*, 1717, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-226, f^{o} 214 ; Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-254, f^{o} 411 ; Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le président du conseil de marine à M. le baron de Longueuil*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-254, f^{o} 418. Jean-Frédéric Phélypeaux de Phélypeaux de Maurepas, *Le Président du Conseil de Marine à M. le Baron de Longueuil*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-290, f^{o} 34.

en cause la neutralité de la Confédération iroquoise, l'utilisation des présents prit une tout autre dimension auprès d'autres communautés pour les encourager à s'opposer directement à l'expansion anglaise et à occuper la frontière impériale. Pour illustrer cette dynamique, nous examinerons deux cas particuliers : celui des Abénaquis, impliqués directement dans des raids contre les Anglais, et celui des Chaouanons, une communauté incitée par les présents à s'établir sur un territoire disputé par les Français.

1.2.2.1 *Les présents durant la Dummer's War*

Au-delà des enjeux territoriaux de l'Acadie et des négociations anglo-autochtones rapportées par le gouverneur, les présents constituaient aussi un outil mobilisable pour encourager les groupes alliés à s'opposer frontalement aux Britanniques. En effet, en plus de renforcer les alliances franco-autochtones, les présents incitaient également les communautés autochtones à jouer un rôle plus actif dans les débats concernant les limites des empires[84]. Dès les années 1710, le gouverneur général insistait fréquemment auprès des Autochtones pour qu'ils empêchent toute incursion anglaise sur leur territoire. L'emploi d'expressions associées aux présents en contexte diplomatique, ainsi que des mentions explicites de ces dons, montre qu'ils étaient employés à cette fin. Ainsi, le 31 octobre 1718, Vaudreuil informa le Secrétaire d'État à la Marine de son intention « d'entretenir, comme j'ay fait jusqu'à present, tous ces Sauvages dans le sentiment que la terre ou ils sont est a eux, qu'ils doivent la conserver et ne pas souffrir que l'Anglois s'en empare »[85]. De même, le 26 octobre 1720, Vaudreuil rappela au Père Rasle, jésuite chargé de la distribution des présents auprès des Abénaquis, de continuer à « exciter les sauvages de la mission de Naurantsouak a ne point souffrir [que] les Anglois [s'étendent] sur leur terre »[86].

Cette politique aboutit à un tournant majeur au début des années 1720. À force d'encourager les Abénaquis à rejeter toute présence britannique sur leurs terres, les tensions et les menaces évoluèrent en un conflit ouvert. Des raids menés par les Abénaquis, entre 1720 et 1725, entrainèrent

---

[84] David L. Ghere, « European Diplomacy with the Eastern Abenaki, 1725-1750 », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 19, n° 1, 1994, p. 88.

[85] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au conseil de Marine*, 1718, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-39, f^{os} 161.

[86] *Résumé d'une lettre de Vaudreuil et Bégon datée du 26 octobre 1720, extrait du mémoire du roi du 2 juin et délibération du Conseil de Marine*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-41, f^{o} 390v.-391.

des représailles anglaises dans le cadre de ce certains auteurs la *Dummer's War*, et d'autres la deuxième Guerre anglo-abénakise[87]. Les présents furent alors réorientés vers l'armement des communautés : fusils, balles et poudre finirent par constituer la base des biens envoyés aux Abénaquis. Le 8 octobre 1721, Vaudreuil et Bégon signalèrent que l'expansion des Britanniques sur les terres de leurs alliés, notamment par la construction de forts, les conduisait à proposer à Versailles de soutenir militairement les Abénaquis « par des secours d'hommes, de vivres et de munitions de guerre »[88]. Bien que Versailles refusa toute implication militaire directe, elle accorda l'utilisation des présents pour l'achat de fusils et de munitions[89]. Ainsi, lorsqu'éclata la guerre en 1722, les Français participèrent à une véritable guerre par procuration en armant les guerriers autochtones afin qu'ils repoussent les Anglais des terres revendiquées par la Couronne comme faisant partie de la Nouvelle-France. Les présents furent donc reconfigurés en armes pour lutter contre un ennemi commun.

Bien qu'il soit clair, dans la correspondance échangée entre Québec et Versailles, que les Français prenaient une part active dans le conflit anglo-abénaquis, dans leurs échanges avec les autorités anglaises, les administrateurs de la Nouvelle-France persistaient à nier toute forme d'implication. En 1725, lorsque le gouverneur de Boston accusa Vaudreuil de soutenir l'effort de guerre autochtone en leur fournissant des armes et des munitions, ce dernier répondit qu'en ce qui concernait « le secours qu'on me demandoit de ne point donner aux sauvages, [il] n'en avois jamais donné aux Abénaquis, et que l'on ne pouvoit regarder comme un secours les présens que nous

[87] Nous pensons ici plus spécifiquement à la capture de l'officier Joseph d'Abbadie de Saint-Castin en 1722 et de la destruction de la mission de Narrantsouack par l'armée britannique au cours de laquelle le Père Râle perdit la vie. Pour plus de précisions sur l'origine du conflit, voir John Grenier, *The Far Reaches of Empire: War in Nova Scotia, 1710–1760*, Norman, University of Oklahoma Press, 2008, p. 55-59 ; Jeffers Lennox, « A Time and a Place: The Geography of British, French, and Aboriginal Interactions in Early Nova Scotia, 1726–44 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 72, n° 3, 2015, p. 423-460. Pour des informations relatives à la capture de Saint-Castin, voir *Lettre du Conseil de Marine à M. de Vaudreuil*, 1722, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-240, f° 804v.-805. Pour plus de détails sur la destruction de Narrantsouack, voir Kenneth M. Morrisson, *The Embattled Northeast: The Elusive Ideal of Alliance in Abenaki-Euramerican Relations*, Berkeley, University of California Press, 1984, p. 184-185.

[88] Pierre de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Résumé d'une lettre de Vaudreuil et Bégon datée du 8 octobre 1721*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-43, f° 376v.

[89] *Le Conseil de Marine à M. de Vaudreuil*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-244, f° 845 ; *Le conseil de marine à M. Dupuy*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-248, f° 499 ; Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-254, f° 411.

faisons tous les ans »[90]. En somme, l'étiquette autochtone servait de justification pour éviter tout incident diplomatique avec les Anglais, tout en contestant leurs prétentions territoriales.

Bien que la guerre anglo-abénaquise poussa les administrateurs à repenser l'usage des présents, elle en révéla aussi les limites. Le gouverneur reçut plusieurs plaintes de la part des Anglais entre 1722 et 1725 concernant la nature du soutien offert par la France aux Autochtones dans le conflit en cours. Le 8 juin 1722, Vaudreuil rapportait ainsi que des ambassadeurs abénaquis attendaient de « scavoir du Sieur de Vaudreuil sil leur donnera ou non des François pour les ayder a se soutenir contre les Anglois, il luy ont dit qu'ils se retireroient d'icy si on ne leur offr[ait] que des fusils de la poudre et des balles »[91]. Dans une autre lettre, datée du 31 octobre 1725, les Abénaquis affirmaient « que s'ils la [la guerre] faisoient pour les françois, c'estoit à eux de les mettre en estat de la soutenir », sous-entendant ici l'absence de vivres transmises par les Français, ou d'hommes en armes, sans quoi « ils ne pourroient pas résister aux Anglois » car les Français ne leur envoyaient que de la « poudre et [des] balles »[92].

Les réalités locales et les agendas politiques autochtones limitaient donc les tentatives françaises de contestation de la souveraineté anglaise sur le territoire acadien[93]. Cependant, après la *Dummer's War,* les Abénaquis ne nouèrent pas d'alliance exclusive avec les Anglais. Bien qu'ils n'entrèrent plus seuls en guerre après les années 1720, ils continuèrent à freiner l'expansion britannique en échange de présents. Ainsi, Beauharnois et Hocquart, dans une lettre du 7 octobre 1734, félicitaient les Abénaquis pour avoir empêché les Anglais de construire de nouveaux forts

[90] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre concernant ses pourparlers et ceux des chefs abénaquis avec des députés des gouvernements de Boston et de Pescadouet*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f° 155v.-156.

[91] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Extrait de la réponse de Vaudreuil et Bégon au mémoire du roi du 8 juin*, 1722, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f° 305v.

[92] Charles Le Moyne de Longueuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Longueuil et Bégon au ministre*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f°s 62-63.

[93] Bien que les Micmacs ne fassent pas partie de notre cas d'étude, il est intéressant de préciser qu'après les pourparlers entre les Abénaquis et les Anglais, le gouverneur de l'Ile Royale, Joseph de Monbeton de Brouillan, organisa un festin avec les Micmacs, aussi impliqués dans le conflit, pour les inciter à reprendre le conflit avec les Britanniques. Si cette ultime tentative d'offrir des présents pour encourager le sentiment guerrier ne fonctionna pas, elle témoigne d'un usage généralisé des présents comme méthode d'incitation à l'entrée en guerre au XVIII[e] siècle. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Joseph de Monbeton de Brouillan, *Monsieur de Saint-Ovide, seul au ministre*, 1726, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale : Ile-Royale, MG1-C11B : F-137, f°s 34-34v.

sur leurs terres et, pour les récompenser, leur offrirent des « marques de bienveillance supplémentaires » au moment de transmettre leurs « présents ordinaires »[94].

Cependant, comme nous le verrons plus loin, les Abénaquis continuèrent également à recevoir des présents de la part des Anglais. Afin de contrer les tentatives d'influence britannique, les Français maintinrent, voire accrurent, leurs distributions de présents aux Autochtones. L'importance accordée aux alliances avec cette communauté spécifique engendra une véritable compétition autour des présents entre Français et Britanniques, dans laquelle l'enjeu principal était le maintien d'une présence en Acadie par le biais de forts ou de postes de traite battant pavillon français. Il n'est donc pas surprenant que l'augmentation du fonds dédié aux Abénaquis coïncide avec le moment où s'ouvraient des négociations de paix entre les Abénaquis et les Anglais entre 1725 et 1727[95]. De plus, ce fonds ne fut jamais supprimé au cours du XVIII^{e} siècle, ce qui témoigne de la compétition que se livraient les colonies françaises et anglaises pour s'allier avec les Autochtones de la région.

1.2.2.2 « Nous avons levé notre feu qui étoit bien éloigné du votre »[96] : les présents comme encouragements à la mobilité

Tandis que les administrateurs des empires coloniaux s'affrontaient sur leur souveraineté respective en Acadie et en Iroquoisie, les Français s'inquiétaient également du risque que les Britanniques contestent leur souveraineté dans d'autres régions, notamment au sud de la région des Grands Lacs. Au début des années 1710, le territoire situé au sud du Lac Érié ne comporte aucun fort ni poste de traite français. Cet espace constituait un territoire de chasse exploité notamment par la Confédération iroquoise[97], mais représentait aussi et surtout une voie d'accès privilégiée vers la vallée du Mississippi et les Plaines de l'Ouest. Les Britanniques convoitaient eux aussi le riche

[94] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1734, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-61, f^{os} 93-95.

[95] Harald E.L. Prins, « The Crooked Path of Dummer's Treay: Anglo-Wabanaki Diplomacy & the Quest For Aboriginal Rights », dans Hans C. Wolfart (dir.), *Papers of the Thirty-Third Algonquian Conference*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2002, p. 369-374.

[96] *Paroles des Chaouanons à Onontio et réponse de celui-ci*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f^{o} 355.

[97] *Paroles d'Oninquoinonte, Tsonnontouan, adressées à Beauharnois et réponse de ce dernier*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f^{os} 358-358v.

marché des fourrures de cette région et souhaitaient y étendre leurs réseaux commerciaux. La frontière de la Nouvelle-France dans cette région était donc fragile et il convenait de la renforcer.

C'est dans ce contexte que naquit l'idée d'utiliser les présents pour inciter certaines communautés autochtones alliées des Français à quitter leur territoire pour s'installer dans une zone stratégique convoitée par les empires. Les Chaouanons, qui venaient d'être chassés de leurs territoires traditionnels en Virginie occidentale par les Britanniques, apparaissaient comme un groupe de choix à établir dans cet espace. Ils sollicitèrent l'aide d'*Onontio,* réclamant l'assistance promise par leur alliance. Cette demande déboucha sur deux dons français, que les Autochtones résumèrent eux-mêmes lors d'une rencontre avec Beauharnois en 1732 : d'une part, une « place sur votre natte et que vous nous receviez gracieusement », autrement dit un lieu de vie éloigné des peuples avec lesquels ils conservaient des animosités ; d'autre part, « le secours que vous [le gouverneur] nous aviez promis », sous-entendant l'envoi de présents[98]. Non seulement cette demande vient appuyer l'hypothèse selon laquelle l'accès à un territoire pouvait être perçu comme un présent même par les Autochtones, mais l'acceptation des Chaouanons de se déplacer sur le territoire convoité par les Français coïncidait avec leur projet de renforcement de la frontière impériale. Depuis 1724, les Français cherchaient en effet à encourager la mobilité des Chaouanons hors de leur territoire traditionnel afin de les rapprocher des autres enfants d'*Onontio* dans les Pays d'En-Haut[99]. Désormais, le contexte favorisait la mobilité de cette communauté vers un territoire globalement inoccupé.

Il convient de préciser dès le départ que l'utilisation des présents comme moyen d'inciter à la mobilité n'était pas une nouveauté en 1730. Dans les villages domiciliés, les présents servaient fréquemment d'arguments pour convaincre les Autochtones à rejoindre les missions. Dans une lettre datée du 15 octobre 1729, le missionnaire Pierre de Lauzon, responsable religieux de la mission du Sault-Saint-Louis, tentait de convaincre le gouverneur Beauharnois d'accroitre les

[98] *Paroles des Chaouanons à Onontio et réponse de celui-ci*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f^os^ 355-355v.

[99] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois et d'Aigremont au ministre - projet de rapprocher les Chaouanons du Canada en les faisant s'établir entre le lac Érié et la rivière Ohio*, 1728, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-50, f^os^ 43-43v.

fonds destinés à sa mission pour accueillir de nouveaux membres issus de la Confédération iroquoise. Il insistait alors sur le rôle des présents dans la mobilité autochtone :

> Une experience de treize ans m'a fait voir qu'on peut réussir par la, lorsqu'on peut faire quelque petit present a ceux qui quittent leurs païs pour venir dans le nôtre […], il est vray que tous ny sont pas toujours demeuré, mais il ma paru que ce qui les a le plus degouté estoit parcequ'ils n'avoient pas dans nos missions tous leurs besoins aussi facilement que dans leur païs […], il arrive cependant souvent qu'il n'est pas possible de fournir a tous les besoins des nouveaux venus, aussitost et aussi abondamment qu'il le faudroit, d'où il arrive que le sauvage s'imagine qu'on ne l'estime gueres, et craignant qu'une pauvreté dont il commence a ressentir quelques effets ne dure longtemps il prend le party de s'en retourné chez luy[100].

L'originalité du cas des Chaouanons résidait donc moins dans l'usage des présents que dans le contexte de leur emploi : alors que ces dons avaient déjà servi par le passé à intégrer des groupes d'individus dans des communautés préexistantes, ils visaient désormais à encourager une mobilité autochtone en vue de créer une nouvelle communauté presque *ex nihilo*.

Dans ce cadre, les présents avaient pour fonction de faciliter et d'ancrer cette mobilité sur un territoire stratégique. Ainsi, en 1732, lorsque les Chaouanons quittèrent la Virginie occidentale pour s'installer sur les berges de la rivière Atigué, au sud du lac Erié, ils demandèrent aux « mêmes François qui nous ont amenés, de venir avec nous, tant pour nous conduire que pour nous fournir nos besoins ». Beauharnois accepta volontiers et leur attribua même un officier, Louis-Thomas Chabert de Joncaire, chargé d'acheminer leurs présents[101].

Le gouverneur leur demanda de lui témoigner leur fidélité en échange de cette assistance, de manière similaire aux Tsonnontouans ou aux Abénaquis. Outre la remise d'un pavillon français à

[100] Pierre de Lauzon, *Extrait d'une lettre du père Lauzon adressée à Beauharnois*, 1729, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-51, f^{os} 110-111.

[101] *Paroles des Chaouanons à Onontio et réponse de celui-ci*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f^{os} 355v.-356.

afficher publiquement dans leur village[102], il leur ordonna de ne pas tolérer la présence britannique sur leurs nouvelles terres :

> Je vous donnerai tout le secours que vous pourrés espérer pour vous maintenir paisibles possesseurs de cette terre, j'affermis par ce présent votre feu. Sy vous voulés y rester en paix il ne faut pas que vous pensiés à y attirer l'anglois quoi que nous ne soyons point en guerre auiourd'hui avec lui, demain les affaires peuvent changer de face, et pour éviter toutes mauvaises discutions, je veux non seulement que vous ne l'attiriez pas chez vous, mais que vous l'empêchiez qu'il y mette le pied[103].

L'encouragement à la mobilité permettait ainsi aux Français de reconstituer, sur un territoire auparavant peu occupé par leurs alliés autochtones, une souveraineté similaire à celle revendiquée sur les territoires contestés par le traité d'Utrecht. Dans ce contexte, l'acceptation des présents par les Autochtones constituait la « preuve » de la souveraineté française sur le territoire le long de l'Ohio.

Afin de s'assurer que les Chaouanons seraient acceptés ou tolérés sur les territoires de chasse des Tsonnontouans, avec qui ils entretenaient encore des relations tendues dans les années 1730[104], les Français utilisèrent les présents pour jouer un rôle de médiateur. Dès 1732, alors que les Chaouanons amorçaient leur déplacement, Beauharnois organisa une rencontre avec Oninquoinonte, capitaine tsonnontouan en contact régulier avec les Français depuis les années 1720. En échange de l'acceptation des Chaouanons par les Tsonnontouans, Beauharnois encouragea le projet de mobilité de la communauté d'Oninquouinonte, qui souhaitait s'établir à proximité du futur village chaouanon, en leur faisant parvenir « aussy des presens » pour faciliter ce déplacement [105].

---

[102] Ian Steele, *Setting All the Captives Free: Capture, Adjustment, and Recollection in Allegheny Country*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2013, p. 35.

[103] *Paroles des Chaouanons à Onontio et réponse de celui-ci*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f^os^ 355v.-356.

[104] Pour plus d'informations à ce sujet, voir Ian Steele, « Shawnee Origins of Their Seven Years' War », *Ethnohistory*, vol. 54, n° 4, 2006, p. 657-687.

[105] *Paroles d'Oninquoinonte, Tsonnontouan, adressées à Beauharnois et réponse de ce dernier*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f^os^ 358-358v.

Ainsi, les présents contribuèrent à réorganiser l'occupation du territoire entre les Tsonnontouans, soutenus par les Britanniques, et les Chaouanons, nouveaux venus en ces terres, mais alliés des Français. Lorsque, dans les années 1750, les Britanniques tentèrent de bâtir un nouveau fort sur ces territoires de chasse afin de contrer l'influence française, le gouverneur Duquesne utilisa l'alliance maintenue par les présents pour envoyer l'officier Michel Maray de la Chauvignerie avec des biens, afin de négocier l'accès à leur territoire pour la construction du futur fort Chéningué[106]. En somme, la mobilité initiale des Chaouanons, encouragée par les présents, permit par la suite d'étendre les revendications françaises au-delà des territoires évoqués dans le traité d'Utrecht[107].

Cependant, si les présents facilitaient la consolidation des revendications territoriales françaises, ils n'empêchaient pas l'émergence de nouveaux débats au sujet de la légitimé de ces revendications face aux Britanniques. Selon Sami Lakomäki, à partir des années 1720, le nouveau village chaouanon renoua des liens avec le reste de leur communauté resté en Virginie, non loin des postes de traite anglais. Ainsi, tandis que certains groupes maintenaient leur alliance avec les Français, d'autres conservaient des contacts avec les Britanniques et recevaient ainsi des présents de la part des deux puissances[108]. Cette situation permit aux présents, transmis par les Français ou par les Britanniques, de circuler de part et d'autre de la frontière impériale, favorisant la prospérité des villages.

Lorsque les Français prirent connaissance de ces relations, la crainte de voir leurs alliés abandonner leur engagement se fit plus pressante. Ce qui, autrefois, était perçu comme un atout (la présence des Chaouanons le long de la frontière), devint soudainement un danger. Le gouverneur général multiplia, entre 1733 et 1740, les tentatives pour éloigner cette communauté de la zone frontalière

---

[106] Michel-Ange Duquesne de Menneville, *Lettre de Duquesne au ministre*, 1754, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-99, fº 284v.-285.

[107] Notons d'ailleurs qu'une situation similaire aux Chaouanons se reproduisit en 1744 lorsque les Loups demandèrent aux Français un territoire loin des Anglais pour obtenir des secours de la part d'*Onontio*. En échange de présents et d'un accès au territoire de la Nouvelle-France, toujours au sud du lac Érié et protégé par le gouverneur, les Autochtones acceptèrent la construction d'un poste de traite battant pavillon français sur leur nouveau territoire. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-58, fos 152v.-153.

[108] Sami Lakomäki, *Gathering Together: The Shawnee People Through Diaspora and Nationhood, 1600-1870*, New Haven, Connecticut, Yale University Press, 2014, p. 52.

et les rapprocher de Détroit[109]. Face à l'absence de réaction de leur part, il adopta un ton plus ferme en 1735 :

> Le seigneur de Beauharnois […] commande très expressément de dire aux Chaouanons […] qu'ils alloient allumer leur feu au Détroit avec leurs frères les Hurons, et qu'à l'égard des présents qu'ils faisoient demander par le sieur de Joncaire, ils n'en recevoient aucun de sa part tant qu'ils ne fussent sur la terre de tranquillité qu'il leur avoit choisie et où ils trouveroient tous les secours dont ils avoient besoin[110].

Confronté au refus des Chaouanons de se redéplacer et de rompre leurs relations commerciales avec les Britanniques, le gouverneur décida d'envoyer régulièrement les officiers Joncaire (d'abord Louis-Thomas, puis son fils Daniel-Marie) dans leur village. Il maintint également les distributions de présents, et ce malgré les menaces de Beauharnois, réitérées jusqu'en 1740[111], afin de préserver une alliance désormais fragilisée[112]. En somme, les Chaouanons achevèrent leur transition vers le même statut que les autres communautés frontalières : celui de peuple disputé entre les Français et les Anglais, recevant des présents en toute circonstance et bénéficiant d'un officier chargé d'assurer leur distribution régulière. Au-delà de l'exemple des Chaouanons, l'utilisation des présents pour encourager la mobilité offrait aux Français une possibilité de réaménager le territoire colonial et les populations qui s'y trouvaient.

---

[109] Charles de Beauharnois de la Boische, *Résumé de lettres de Beauharnois avec commentaires*, 1733, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-60, f^os 432-432v.

[110] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Réponse de Beauharnois et Hocquart au mémoire du roi*, 1735, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-63, f^os 92-92v.

[111] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Réponse de Beauharnois et Hocquart au mémoire du roi*, 1735, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-63, f^os 92-92v. ; *Résumé de lettres du Canada avec commentaires des autorités métropolitaines*, 1740, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-74, f^o 236v.-237.

[112] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Résumé de lettres de Beauharnois et Hocquart au sujet des Indiens (avec commentaires)*, 1735, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-63, f^os 218-219 ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1739, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-71, f^os 49-50v. ; Daniel-Marie Chabert de Joncaire de Clausonne, *Papiers Paul Marin de La Malgue : Lettre de Joncaire, Belle-Rivière, à Marin de la Malgue qui lui rapporte les paroles des domiciliés de la Rivière-au-Bœuf*, 1753, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 60, no 7, p. 1-2 ; *etc*.

Outre les Chaouanons, devenus en quelque sorte l'incarnation de la frontière entre les Français et les Anglais dans une partie de la vallée de l'Ohio, les Français encouragèrent la mobilité de dix autres communautés autochtones entre 1713 et 1760. Parmi elles, on retrouve les Mascoutins, les Kickapous, les Poutéouatamis, les Miamis et les Ouyatanons, invités à quitter leur territoire en 1721 ; les Sakis, sollicités en 1739 ; les Hurons de Détroit, encouragés à s'éloigner de leurs voisins en 1740 ; les Outaouais en 1742 ; les Iroquois en 1754 et les Têtes-Plates en 1757[113].

Un schéma récurrent se met en place dans chacun de ces cas : les Français étaient informés d'un manque ressenti par les Autochtones, le gouverneur leur proposait de se retrouver dans un autre lieu, plus proche des forts français, et il leur offrait des présents pour faciliter leur déplacement et leur adaptation à leur nouveau lieu de vie. Le gouverneur offrait en présent à la fois un accès à un nouveau territoire, un soutien matériel, et, parfois, l'accompagnement d'un officier chargé d'encadrer leur installation. Cependant, la mobilité des communautés autochtones ne dépendait pas tant de la quantité de présents offerts que de leur propre volonté de quitter leur territoire. De la même manière que les Chaouanons refusèrent de se redéplacer en 1735, malgré la menace de la fin du soutien matériel français, les autres nations ne se déplaçaient que lorsque cela répondait à leur intérêt et à un besoin ressenti suffisamment fort.

Un exemple éloquent est celui des négociations de 1721 avec les Miamis et les Ouiatanons. À cette époque, ces deux communautés, établies entre les rivières Saint-Joseph, Sainte-Marie et Maumee, vivaient loin des forts français. Dans le même temps, des marchands anglais s'étaient implantés sur ces rivières de manière plus permanente en y construisant des postes de traite[114]. Craignant une influence grandissante des Britanniques, le gouverneur Vaudreuil envoya l'officier Jean-François-Benjamin Dumont de Montigny avec des présents afin d'inciter ces communautés à rejoindre leurs

[113] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f° 162v. ; Paul Marin de la Malgue, *État des dépenses faites par Paul Marin de La Malgue détaché par Beauharnois l'année dernière « pour aller sur le bord de Mississipi y concilier les Sakis, Renards, Puants, Sioux et Folles Avoines et engager les Renards et Sakis à venir se rétablir à la baie » des Puants*, 1739, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-72, f^os 119-122 ; *Résumé de lettres du Canada avec commentaires des autorités métropolitaines*, 1740, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-74, f^os 234-235v. ; Pierre de Vaudreuil de Cavagnial, *Lettre de Vaudreuil de Cavagnial au ministre*, 1757, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A-Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-102, f^os 25-29v.

[114] Charles Poinsatte, *Outpost in the Wilderness: Fort Wayne, 1706-1828*, Fort Wayne, Fort Wayne Historical Society, 1978, p. 19.

homologues Miamis sur la rivière Saint-Joseph, à proximité du fort français. Cependant, les choses ne se déroulèrent pas comme prévu. Après le discours de Montigny, les représentants des deux communautés refusèrent de se déplacer, arguant qu'ils se sentaient déjà en sûreté sur leur territoire et « qu'ils ont la chasse auteur d'eux ». Face à ce refus, Vaudreuil réagit en envoyant l'officier Jean-Baptiste DuBuisson pour superviser la construction du Fort des Miamis la même année, marquant ainsi l'établissement d'un nouveau centre de négociation diplomatique et de transmission de présents, destiné à contenir l'influence anglaise[115].

Cet épisode illustre à la fois les limites de la stratégie des présents et le fait que l'administration coloniale y voyait un moyen de réorganiser l'espace impérial, en rapprochant les communautés des centres de pouvoir français et des lieux de distribution. Ainsi, lorsque, le 15 septembre 1720, des représentants des Mascoutins rencontrèrent des ambassadeurs du village potéouatami de la rivière Saint-Joseph, le gouverneur Vaudreuil ordonna à Martin-Rémy de Montmidy, commandant du fort Saint-Joseph, « de luy envoyer ces deux chefs et ne faire aucune difficulté de recevoir ces deux Nations dans son poste », car il est « important de les ménager », suggérant, par l'emploi de ces expressions, la transmission de futurs présents[116].

Ces multiples usages des présents montrent ainsi comment l'étiquette diplomatique nord-américaine fut employée pour façonner le territoire colonial. L'objectif des Français était de transformer un espace cartographié et revendiqué en une réalité tangible, peuplée de communautés autochtones alliées[117], installées à proximité des lieux de pouvoir coloniaux et intégrées dans le système des présents. En ce sens, les présents ne constituaient pas seulement un outil de négociation : ils servaient également dans les tentatives des Français pour structurer leur espace impérial en Amérique du Nord, contribuant à matérialiser la souveraineté sur des territoires contestés par les Britanniques. Cependant, comme l'illustre l'échec des tentatives de relocalisation forcée, ce processus restait conditionné à l'intérêt des Autochtones, qui ne se laissaient pas dicter

[115] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f^{o} 162v.

[116] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f^{os} 161-161v.

[117] Allan Greer, *Property and Dispossession: Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 149-151.

leur mobilité par le seul jeu des présents. Qu'il s'agisse de leur emploi auprès des Tsonnontouans, des Abénaquis, des Chaouanons ou d'autres communautés autochtones de la Nouvelle-France, les conséquences du traité d'Utrecht modifièrent la signification accordée aux présents, tout en contribuant à institutionnaliser la pratique et à l'ancrer plus solidement dans les usages de l'administration. L'enjeu consiste désormais à déterminer comment les acteurs ont rendu compte de l'utilisation des présents dans leurs écrits, tant pour souligner la continuité de cette politique avec celle du XVII[e] siècle que pour témoigner des nouveaux usages des présents après le traité d'Utrecht.

1.3 Une politique structurée? Analyse de la place des présents annuels dans les sources coloniales

Lorsque nous avons entrepris, au début de cette thèse, de rechercher des éléments sur la politique de distribution des présents, nous imaginions l'appareil colonial et ses archives comme des « machines avides d'informations », pour reprendre la formule d'Ann Laura Stoler[118]. Cependant, malgré la diversité des catégories de documents, le nombre d'individus impliqués et le volume des rapports acheminés au Conseil de la Marine (1715-1722) ou au Secrétaire d'État de la Marine (1723-1760), principaux responsables de la gestion des colonies, nous avons été confrontés à un manque d'informations concernant les présents : les administrateurs coloniaux ne rendaient pas toujours systématiquement compte de l'usage des fonds alloués par le Secrétaire d'État à la Marine. De même, lors des rencontres organisées avec les ambassadeurs autochtones, les présents n'étaient pas systématiquement mentionnés là où, pourtant, au XVII[e] siècle, on insistait sur leur transmission systématique dans les renouvellements des alliances. Les acteurs du XVIII[e] siècle, qu'ils soient gouverneurs ou officiers, avaient tendance à les mentionner de temps à autre lorsqu'ils traitaient d'une rencontre diplomatique pour ensuite les passer sous silence dans le compte-rendu d'une nouvelle négociation avec la même communauté.

Toutefois, en comparant ces rapports avec d'autres types de sources, comme les documents financiers fournis par l'intendant, une réalité bien différente émerge. À titre d'exemple, pour l'année 1731, nous n'avons trouvé aucune lettre du gouverneur général Beauharnois indiquant l'envoi de biens diplomatiques aux nations autochtones. Pourtant, l'intendant Gilles Hocquart

[118] Ann Laura Stoler, *Au cœur de l'archive coloniale*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2019, p. 62.

spécifiait dans ses registres qu'une somme de 19 630 livres a été consacrée cette année-là aux dons diplomatiques[119]. Cette dichotomie entre les documents et les acteurs est frappante : si l'intendance consignait systématiquement les dépenses liées aux présents, les gouverneurs et les officiers ne le mentionnaient pas nécessairement, même quand ces biens étaient clairement offerts dans un contexte de négociations.

En ce sens, la production épistolaire étatique engendrait ce que Mary Douglas qualifiait de « zones d'ombres ». Celles-ci correspondaient à des espaces archivistiques où certaines informations étaient invisibilisées, alors que d'autres étaient mises en évidence. Étudier le processus de catégorisation des documents effectué par les administrations, c'est analyser l'ordre social et les mécanismes de fonctionnement des institutions ainsi que des acteurs qui les composent[120]. Dans le cas des présents, étudier la manière dont les auteurs détaillent leur usage des objets diplomatiques revient à analyser leur perception et leur conception du don. En ce sens, la production documentaire des acteurs historiques produit une seconde définition, documentaire cette fois-ci, des présents.

En résumé, cette section vise à définir la manière dont les représentants de la colonie décrivaient les présents dans les documents entre la période de paix qui suit le traité d'Utrecht et la guerre de Succession d'Autriche (1713-1748). Pour ce faire, nous nous appuyons sur deux grands blocs documentaires : les missives, et les documents comptables. La première catégorie regroupe toutes les lettres produites par les intendants et les gouverneurs à destination du Conseil de Marine ou du Secrétaire d'État de la Marine. Cette documentation comprend des rapports annuels sur l'état de la Nouvelle-France, ainsi que des demandes de soutien spécifique et des comptes rendus de projets menés par les autorités coloniales, comme la construction de forts, la gestion des négociations diplomatiques au quotidien ou encore l'administration des fonds versés par Versailles.

[119] Gilles Hocquart, *Présents aux Sauvages 1731*, 1733, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-59, f° 1.

[120] Mary Douglas, *How Institutions Think*, Syracuse, Syracuse University Press, 1986, p. 69-70.

1.3.1 Quémander le soutien d'Onontio : décrire la nécessité de la politique des présents entre 1713 et 1740

Puisque le maintien de la politique de distribution des présents en période de paix attisait la méfiance de Versailles, il était nécessaire de rendre compte de la pertinence de continuer à soutenir cette politique quoi qu'il advienne. Dès 1697, lorsque l'on menaça de supprimer cette politique rendue inutile selon Versailles par la paix de Ryswick, le gouverneur Callière et l'intendant Champigny opposèrent à la décision versaillaise la nécessité de la politique des présents :

> L'ordre que Sa Majesté leur a donné de ne plus faire de présents aux Sauvages les oblige de lui représenter qu'ils estiment nécessaire d'en donner aux chefs lorsqu'ils viennent traiter des affaires de conséquences, parce que ces sortes de libéralités quoi que petites sont les marques les plus sensibles qu'on puisse leur donner de […] l'alliance que nous avons avec eux et ils en regarderont la cessation comme un mépris qu'on feroit d'eux ; ainsi, ils supplient Sa Majesté de ne leur point lier entièrement les mains sur cela, mais de leur prescrire seulement jusqu'où elle désire que cela s'étende[121].

Cette importance des présents affirmée par le gouverneur et l'intendant de cette politique s'inscrit dans la continuité des discours de la fin du XVII[e] siècle quant à la défense d'une politique menacée de suppression depuis le début des années 1690, mais qui, d'après ses principaux défenseurs, constituait le moyen le plus efficace pour pousser les Autochtones à privilégier les Français aux Britanniques dans les Pays d'En-Haut, par exemple[122]. Avec les nouveaux usages des présents à partir de 1713, la nécessité de produire une documentation rendant compte de l'efficacité des présents devenait donc des plus nécessaires pour faire en sorte que cette politique continue d'être soutenue par les finances versaillaises. Afin de rendre compte de cette production documentaire, il nous faut à la fois comprendre les catégorisations offertes par les acteurs, les types de documents produits et les descriptions de l'usage des présents offertes par les participants aux distributions.

---

[121] Louis-Hector de Callière et Jean Bochart de Champigny, *Extrait d'une lettre de Louis-Hector de Callière et Jean Bochart de Champigny (au ministre) avec commentaires (du ministre?) dans la marge*, 1699, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-121, f° 61v.-62.

[122] Pour des exemples de discours produit par différents membres de l'administration coloniale à la fin du XVII[e] siècle, voir M. Chenard, *op. cit.*, p. 114-115.

1.3.1.1 Une pratique normalisée : les présents dans la correspondance du gouverneur et des commandants de poste

Entre le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, les expressions employées pour définir les présents évoluèrent donc au point que la distinction entre les présents du roi du reste des dons offerts spontanément par les officiers disparut progressivement au profit d'une désignation plus générale des « présents ». Toutefois, cette disparition des catégories traditionnelles s'accompagna de l'émergence de nouvelles expressions pour qualifier ces distributions. La documentation produite par le gouverneur et les officiers de la Marine, où apparaissent les présents, se divisent en trois catégories : les rapports du gouverneur, adressés à Versailles et visant à justifier l'emploi des fonds royaux ; les missives échangées entre le gouverneur et les officiers, constituant une documentation interne à l'administration coloniale ; les missives échangées entre le gouverneur et les officiers, constituant une documentation interne à l'administration coloniale; et enfin, les *Paroles des Autochtones,* des procès-verbaux des conférences annuelles entre le gouverneur général, ou ses représentants, et les ambassadeurs autochtones, retranscrites par un secrétaire et incluant à la fois les déclarations des alliés et les réponses des autorités françaises. L'ensemble de ces documents contribuait ainsi à définir les présents en fonction de leur usage et de leur importance.

Afin de justifier auprès de Versailles la nécessité de cette politique, le gouverneur mettait régulièrement en avant le rôle des présents pour combler les « besoins » des alliés. Par exemple, lorsque le Secrétaire d'État à la Marine informa le gouverneur Vaudreuil de l'intention du roi de supprimer le système des congés au début des années 1710, celui-ci répliqua que les détenteurs de congés « fournissent leurs besoins [aux alliés] et qu'ils prennent toujours le party de ceux [qui leur envoient des biens] », ajoutant que sans cet approvisionnement régulier, ils se tourneraient vers les Britanniques[123]. De même, dans une série d'ordres rédigés par Vaudreuil le 26 août 1720 et adressés notamment à un interprète, Simon Réaume, le gouverneur spécifiait qu'il incombait à Réaume de transporter « les effets du roi destinés pour les présents et seulement ce qu'il en faudra pour fournir [aux Autochtones] leurs besoins », lui interdisant ainsi toute activité commerciale avec

[123] Pierre de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au Ministre*, 1714, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f° 231v.

les communautés locales[124]. Cette fonction essentielle des présents était également rappelée par les ambassadeurs autochtones dans les *Paroles*. Ainsi, le 26 juillet 1743, après que des représentants des Onontagués eurent informé le gouverneur Charles de Beauharnois de la Boische de leur difficulté à subvenir à leurs besoins dans leurs villages, celui-ci répondit qu'il leur « donne en conséquence de la poudre et des balles pour ayder a nourrir les gens qui se sont retirés auprès de vous, si dans la suite vos besoins augmentent et que vous soyés obligés d'attaquer ou de vous deffendre, vous trouverez toujours chez moy la tendresse et la liberalité d'un bon Père »[125]. Une rhétorique similaire fut employée lors d'une rencontre, le 8 juillet 1742, entre le gouverneur Beauharnois et les Kickapoos : les ambassadeurs demandèrent « des françois pour nous porter nos besoins »[126], ce à quoi le gouverneur répondit qu'il leur ferait transmettre « des preuves de [sa] tendresse, [il envoie] des présens et de quoy fumer tranquillement sur vos nattes »[127]. Ainsi, dans toutes les catégories documentaires de l'administration coloniale, les présents étaient définis avant tout par leur fonction première, « combler un besoin », au point que cette notion pouvait parfois remplacer le terme même de « présents ».

Si, en 1714, Vaudreuil mettait en avant les « besoins » des Autochtones pour empêcher la suppression des congés par Versailles, leur emploi entre 1713 et 1740 traduisait surtout une normalisation de la politique de distribution des présents. Dans les *Paroles*, cette notion était systématiquement liée aux manques ressentis par les communautés, qui sollicitaient alors l'aide des Français. La documentation coloniale présente ainsi une vision simplifiée de l'étiquette autochtone : lorsqu'un besoin se faisait ressentir, les Autochtones se rendaient auprès des Français pour obtenir les ressources nécessaires. Cette rhétorique, bien que reposant sur un schéma réducteur, s'inscrivait néanmoins dans la continuité des pratiques du XVII^{e} siècle. Dès les années 1680, les administrateurs coloniaux n'hésitaient pas à souligner l'importance des présents pour garantir

[124] Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Extrait du mémoire de Vaudreuil pour servir d'instruction à l'enseigne Dumont qui s'en va commander au pays des Ouiatanons et à la rivière des Miamis*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-42, f^{o} 159.

[125] Charles de Beauharnois de la Boische, *Réponse de Beauharnois aux paroles des Onontagués*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-77, f^{os} 105-105v.

[126] *Paroles adressées à Beauharnois par divers députés indiens*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-77, f^{o} 179v.

[127] Charles de Beauharnois de la Boische, *Réponse de Beauharnois aux paroles des Potéouatamis de la rivière Saint-Joseph*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-77, f^{o} 232.

l'engagement des Autochtones dans les projets impériaux et à mettre en garde contre les conséquences d'une réduction des dons, notamment face aux distributions par les Anglais[128]. Toutefois, là où les acteurs du XVII^e siècle détaillaient régulièrement la nature des présents offerts, ou à tout le moins leur coût, ceux du XVIII^e siècle ne fournissaient que rarement des descriptions aussi précises. Ainsi, en 1673, lors de négociations à Cataracoui pour obtenir l'accès au territoire de la Confédération iroquoise en vue d'y établir le fort Frontenac, Frontenac indiqua avoir offert 20 fusils, 30 capots, 25 chemises, 25 paires de bas ainsi qu'une large quantité de munitions, de tabac, d'alcool et de nourriture[129]. De même, en 1682, le gouverneur Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre informa Versailles qu'il avait fait partir un canot rempli de « présents » pour une valeur de 400 livres lesquels devaient être remis à la Confédération iroquoise afin de les inviter à se rendre à Montréal l'année suivante[130].

Au XVIII^e siècle, les expressions et les analogies s'ajoutèrent au vocable des administrateurs coloniaux. Ainsi, le terme « besoins » côtoyait d'autres formulations, telles que « faveurs », employée par un chef outaouais en 1713 pour désigner les biens nécessaires pour « redonner du courage à notre jeunesse »[131], ou encore « accommodements », utilisé par le gouverneur Vaudreuil le 12 novembre 1712 pour désigner les biens offerts aux Abénaquis par les Anglais, en opposition à la « distribution des presens a faire aux Sauvages pour les maintenir dans nos intérêts »[132]. De même, le terme « secours » fut employé par des représentants chaouanons pour désigner les

[128] Louis-Alexandre des Friches de Menneval, *Mémoire du sieur de Menneval, gouverneur de l'Acadie, touchant les affaires de cette Province pour l'année 1688*, 1688, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11D - Correspondance générale : Acadie, MG1-C11D : F-169, f^o 102 ; *Observations sur l'estat des affaires de Canada*, 1689, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-10, f^os 322-322v. ; Louis de Buade de Frontenac et Jean Bochart de Champigny, *Lettre de Frontenac et Champigny au ministre,* 1693, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-12, f^os 215-215v. ; Louis de Buade de Frontenac et Jean Bochart de Champigny, *Lettre de Frontenac et Champigny au ministre*, 1694, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-13, f^o 13 ; *etc*.

[129] Louis de Buade de Frontenac, *Compte rendu du voyage du gouverneur Frontenac au lac Ontario*, 1673, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-4, f^os 17-23.

[130] Joseph-Antoine Lefebvre de La Barre, *Lettre du gouverneur général La Barre au ministre*, 1682, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-6, f^o 61.

[131] *Paroles du Brochet, chef outaouais de Michilimakinac, adressées à Vaudreuil*, 1713, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f^o 69.

[132] Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Résumé d'une lettre de Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon, datée du 12 novembre 1712, avec commentaires*, 1713, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f^o 56.

présents promis par les Français en échange de leur déplacement le long de la Belle-Rivière (rivière Ohio)[133]. L'ensemble de ces expressions faisaient partie d'un vocabulaire diplomatique permettant au gouverneur d'évoquer les présents sans en préciser la nature exacte. Cette terminologie était également adoptée par les agents métropolitains, qui parlaient de « ménagements » ou du fait de « maintenir [les Autochtones] dans les mêmes dispositions »[134].

Par ailleurs, la distribution des présents étant devenue une norme au XVIII[e] siècle, le gouverneur ne le mentionnait plus systématiquement à des moments où l'étiquette diplomatique exigeait leur octroi. Par exemple, le 28 octobre 1719, Vaudreuil informa Versailles qu'il avait envoyé Jean-Paul Legardeur de Saint-Pierre, capitaine de la Marine responsable du poste de Chagouamigon, auprès des Saulteux pour éviter un conflit avec les Renards. Bien qu'il soit attendu que des présents aient été offerts dans ce cadre, le gouverneur se contenta d'indiquer que Saint-Pierre avait « si bien trouvé les moyens de les tranquilliser qu'ils ne pensent plus qu'a entretenir la paix », sans préciser comment cette pacification avait été obtenue[135]. De même, le 11 octobre 1744, Beauharnois informa Versailles qu'il veillait à « ne pas faire naitre de jalousies » entre les Iroquois du Sault-Saint-Louis et ceux du Lac-des-Deux-Montagnes, ces derniers ayant estimé, trois ans plus tôt, ne pas avoir reçu la même quantité de présents que l'autre communauté[136]. Toutefois, il ne détailla pas les mesures prises pour remédier à cette situation[137]. Outre ces exemples spécifiques, ajoutons que, parmi les 105 000 feuillets de correspondance diplomatique étudiés, seuls 179 mentionnent, explicitement ou implicitement, les présents offerts par les Français. De même, sur les 179 procès-verbaux des rencontres franco-autochtones rédigés entre 1713 et 1760, seuls 6 font état de présents

---

[133] *Paroles des Chaouanons à Onontio et réponse de celui-ci*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f[os] 355- 355v.

[134] Pour d'autres exemples de l'emploi de ces expressions, voir *Le président du conseil de marine à M. de St Ovide*, 1728, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-250, f[o] 592 ; *Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois*, 1731, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-B : F-256, f[o] 496 ; Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le comte de Maurepas, président du Conseil de Marine à M. de Beauharnois*, 1733, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-260, f[o] 445 ; *etc*.

[135] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine avec avis du Conseil*, 1719, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-40, f[o] 179v.

[136] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-75, f[os] 138-142v.

[137] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-58, f[o] 166v.-167.

français, auxquels s'ajoutent 3 documents mentionnant des présents britanniques. En somme, à peine 3 % des sources relatives aux rencontres entre le gouverneur général et les ambassadeurs autochtones abordent directement la question des présents. Ainsi, bien que le terme « présents » n'ait pas entièrement disparu des rapports du gouverneur, il fut progressivement remplacé par d'autres expressions mettant l'accent sur leur fonction et leur impact, comme l'illustre le Tableau 1.1.

Malgré la rareté de l'information, mises ensemble, ces différentes missives témoignent d'un lien étroit entre certaines communautés et la question des présents. La documentation relative à la Confédération iroquoise, par exemple, n'évoque les présents que 36 fois, directement ou indirectement. Ce chiffre, modeste en soi, reste néanmoins significatif puisqu'il représente 34 mentions de plus que pour les Outaouais ou les Hurons de Détroit, à titre comparatif. Cette focalisation sur certaines communautés ou régions, notamment celles de l'Acadie ou les Chaouanons, s'explique par le contexte politique particulier dans lequel elles évoluaient. Ainsi, lorsque les sources concernaient des peuples affectés par le traité d'Utrecht (comme les Tsonnontouans et les Abénaquis) ou impliqués dans les nouvelles modalités de l'affirmation de la souveraineté française en Amérique du Nord (comme les Chaouanons), les mentions des présents, explicites ou implicites, se faisaient plus nombreuses. Cela tenait bien sûr au statut particulier de ces communautés, perçues par les Français comme des acteurs directement engagés dans l'affrontement franco-britannique pour le contrôle du territoire, ce qui justifiait une attention accrue portée aux présents qui leur étaient destinés

.

Tableau 1.1 – Nombre de mentions explicites ou implicites de dons en présents dans les sources selon la communauté ou la région impliquée (1713-1760)

Nom de la communauté ou de la région concernée	Confédération iroquoise	Abénaquis de l'Acadie (domiciliés inclus)	Chaouanons	Autres communautés
Nombre de documents mentionnant explicitement les présents	29	44	12	62
Nombre de documents évoquant implicitement les présents	7	7	4	14
Métaphores employées pour désigner ou suggérer l'usage des présents	« essuyer nos larmes à la façon ordinaire » ; « vous faire du bien »	« les accommodements que les Anglois proposent aux Abénaquis » ; « gagnés par les paroles des Anglois »	« le secours que vous nous avez promis » ; « donner vos besoins »	« porter leurs besoins » ; « des mesures pour faire faire la paix » ; « du secours pour venger les morts » ; « nous te prions de te souvenir des bontés » ; « voir [un officier] arriver avec les faveurs dont nous avons besoin » ; « porter les effets du Roi » ; « les ménager » ; « [des biens] distribués à diverses nations sauvages » ; « des marques de son amitié » ; « donner de votre lait »

Sources : Archives du Séminaire de Québec, Fonds Viger-Verreau, Boites 1-10 ; Bibliothèque et Archives Canada, Série C11A, Volumes 32-125 ; Bibliothèque et Archives Canada, Série B, Volumes 29-109. Tableau réalisé par l'auteur.

Par exemple, dans une lettre de Vaudreuil datée du 22 mai 1725, alors que les tensions autour de la construction du fort Niagara s'intensifiaient, le gouverneur faisait miroiter les conséquences d'une guerre imminente entre la France et l'Angleterre. Il constatait que la colonie manquait cruellement de ressources et qu'un réapprovisionnement urgent était indispensable pour éviter qu'elle ne soit prise au dépourvu dès la première attaque, notamment en assurant le maintien des présents en direction des Tsonnontouans. Pour illustrer son propos, il écrivait :

> J'ose vous suplier, Monseigneur, de ne point refuser les secours que je prends la liberté de vous demander avec d'autant plus d'insistance que je crains fort que le mal ne soit plus grand encor qu'il ne paroist, et de me mettre en Etat de pouvoir deffendre cette colonie, des coups que l'Anglois veut luy porter, et de soutenir (comme j'ay fait jusqu'à présent) la gloire et l'honneur du nom françois dans tout ce continent et parmy les nations sauvages que nous aurions tout a craindre si les Anglois avoient quelque faible avantage sur nous[138].

Si les présents ne sont pas directement évoqués ici, le lien entre l'intérêt supérieur de la colonie et les « secours » demandés est évident. Vaudreuil associe ainsi, par l'écrit, l'importance des Tsonnontouans à l'impérialisme français, en liant les présents qui leur étaient transmis à l'idée de « soutenir […] la gloire et l'honneur du nom françois ». Une rhétorique similaire se trouve dans une lettre datée du 26 octobre 1719 où Vaudreuil et Bégon attestent ensemble de la bonne distribution des 2 000 livres de présents aux Abénaquis, précisant qu'ils « croyent la continuation de ces presens fort utile pour les entretenir dans la bonne volonté ou ils sont d'empecher les Anglois de s'etablir sur leurs terres »[139]. De la même manière que l'on rappelait systématiquement à Versailles l'importance des présents pour inciter les Autochtones à entrer en guerre aux côtés des Français, les administrateurs soulignaient leur rôle dans la défense de la souveraineté française.

Si les lettres du gouverneur révèlent des tendances et des pratiques régulières dans la manière de mentionner les présents, celles des commandants de poste adoptent un ton différent. Par exemple, en 1754, Daniel-Marie Chabert de Joncaire de Clausonne écrivit à Jacques Legardeur de St-Pierre,

---

[138] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre concernant principalement le projet des Anglais et des Flamands d'établir un poste à l'entrée de la rivière Chouaguen*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f° 172v.-173.

[139] *Résumé d'un mémoire du roi du 5 juillet 1718 et d'une lettre de Vaudreuil et Bégon du 26 octobre 1719 et délibération du Conseil de Marine*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-41, f^os^ 107-107v.

commandant du poste St-Joseph des Miamis, pour l'informer de la situation critique des Loups (Chaouanons) chez qui il se trouvait. Les Autochtones, qui manquaient de tout, avaient pour projet de déménager près du fort St-Joseph pour solliciter l'aide de St-Pierre. Joncaire insistait sur la nécessité de faire des présents aux visiteurs, ces derniers s'attendant à recevoir un soutien de sa part :

> Je viens vous avertir de la resolution qu'on pris les loups du village den bas il y a dix jours que j'en suis partis ils m'ont assuré […] que dans six jour ils s'embarqueroient une partie en canot, et l'autre avec leurs chevaux et tous leur bagages pour venir s'etablir auprès de vous […].
>
> Voyla Mr ce qu'ils m'ont dits l'experience, la pratique que l'on vous connois depuis longtemps parmy les nations me fait espérer que vous auré pour agréable de m'envoyer vos ordres au sujet de ce qu'il faudra faire en cette occasion, car je prévois bien de la depence tant en present qu'en nourriture il n'est pas possible que ces Sauvages ne demandent de temps en temps de quoy subsister si cela etoit de votre gouts[140].

Pour Joncaire, comme pour d'autres officiers, les présents constituaient des outils essentiels à leur travail[141]. En tant que représentants du gouverneur, ils participaient systématiquement aux cérémonies diplomatiques de distribution des biens. Le succès de leur mission dépendait de la qualité et de la quantité des objets offerts. Ainsi, là où le gouverneur pouvait se contenter de mentionner une situation de crise sans donner plus de détails, les agents de terrain décrivaient avec précisions les besoins et les demandes des Autochtones. Ces informations étaient cruciales pour le succès de leurs voyages : sans objets à fournir, il devenait impossible de traiter avec les représentants des villages, et sans vivres, ces mêmes alliés ne pouvaient ni se battre aux côtés des

[140] Daniel-Marie Chabert de Joncaire de Clausonne, *Papiers Jacques Legardeur de Saint-Pierre : Copie d'une lettre de Joncaire, Belle-Rivière, à de Saint-Pierre où il rapporte le mécontentement des Autochtones*, 1754, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 56, no 1, p. 2-3.

[141] Charles de Beauharnois de la Boische, *Papiers Jacques Legardeur de Saint-Pierre : Lettre de Beauharnois, Québec, à de Saint-Pierre, le félicitant de l'action prise*, 1747, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 22, p. 1-4 ; Daniel-Marie Chabert de Joncaire de Clausonne, *Papiers Paul Marin de La Malgue : Lettre de Joncaire, Rivière-au-Boeuf, à Marin de la Malgue*, 1753, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 60, no 3, p. 1-4 ; Michel Maray de la Chauvignerie, *La Chauvignery à Contrecoeur*, 1755, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 4, Liasse 327, no. 1, p. 1-2 ; *etc*.

Français ni commercer avec eux. En somme, les présents étant des outils de travail essentiels pour les officiers, ces derniers en documentaient l'usage avec bien plus d'exactitude.

Toutefois, si les officiers de la Marine décrivaient les présents différemment des gouverneurs, les documents administratifs relatifs aux dépenses révélaient une convergence entre ces deux catégories d'acteurs. En effet, lorsqu'il s'agissait de justifier les coûts engendrés par cette politique, les administrateurs coloniaux et les commandants de poste adoptaient un discours similaire. Ainsi, bien que la documentation du gouverneur et des commandants de poste ne rompe pas totalement avec les pratiques documentaires du XVII^{e} siècle, elle témoigne d'une régularisation de la distribution des présents et de l'intégration progressive des nouvelles modalités d'usage de ces dons après le traité d'Utrecht.

1.3.1.2 Les présents dans les rapports comptables : une documentation en évolution au XVIII^{e} siècle

Entre le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle, la documentation relative aux dépenses pour les présents, contrairement à celle portant sur leur usage, connut plusieurs évolutions majeures. À la base de cette documentation figuraient les billets : une série de lettres courtes et de notes de frais fournies par les différents officiers et commandants de poste, une tradition héritée du XVII^{e} siècle[142]. Au cours de l'année, l'intendant recevait un ensemble de documents attestant des paiements pour les présents effectués par les individus sur place. La structure de ces notes n'était pas précise, mais elles reprenaient toujours trois éléments importants : le nom du demandeur avec son statut, la somme engagée et les communautés ou villages bénéficiaires des présents[143].

---

[142] En effet, dès les années 1660, le gouverneur et les commandants informaient Versailles de toutes dépenses qu'ils avaient pu faire dans le cadre des négociations diplomatiques franco-autochtones afin de demander un remboursement. Pour des exemples de cette pratique, voir Louis de Buade de Frontenac, *Compte rendu du voyage du gouverneur Frontenac au lac Ontario*, 1673, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-4, f^{os} 17-23 ; Joseph-Antoine Lefebvre de La Barre, *Lettre du gouverneur général La Barre au ministre*, 1682, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-6, f^{o} 61 ; *etc*.

[143] Pour des exemples des dépenses effectuées par les officiers eux-mêmes, voir *Résumé d'une requête de Lignery*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f^{o} 41; Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A-Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-48, f^{o} 125 ; Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Lettre du ministre Maurepas à Beauharnois et Hocquart*, 1731, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-56, f^{os} 13-13v. ; *etc.*

Les billets rendaient compte de toutes formes de dépenses imprévues, faites pour répondre rapidement aux sollicitations des Autochtones, que ce soit pour prévenir un conflit, couvrir la mort d'un chef important ou soutenir un effort de guerre. Lorsque les officiers devaient rendre compte des sommes engagées, ils informaient les gouverneurs et les intendants des dépenses extraordinaires qu'ils avaient engagées pour maintenir les relations diplomatiques. Ces dernières étaient ensuite transmises au Secrétaire d'État à la Marine pour obtenir des remboursements. Le 20 octobre 1727, par exemple, l'intendant Dupuy envoya un rapport concernant les présents envoyés dans les Pays d'En-Haut l'année précédente. Ce rapport soulignait que plusieurs acteurs engagés dans ce processus avaient dû encourir des frais imprévus pour fournir aux Autochtones les biens nécessaires. Constant Le Marchand de Lignery, commandant à Michillimakinac, fit état d'une dépense annuelle de 2 298 livres. François Lefebvre Duplessis Faber, commandant à La Baye, demandait le remboursement de 2 601 livres tandis que Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, responsable du poste de la rivière St-Joseph, sollicitait le paiement de 523 livres de la part de Versailles[144].

Si Dupuy qualifia ces dépenses « d'extraordinaires », leur exceptionnalité tenait plus au fait qu'elles dépassaient les prévisions de l'intendant que du caractère original de l'utilisation des présents. La somme d'argent dépensée par Lignery avait été employée pour assurer la négociation d'une paix entre les Renards et les Illinois. Duplessis Faber, pour sa part, utilisa les présents pour convier les nations à une grande rencontre diplomatique à Montréal entre des représentants des communautés des Pays d'En-Haut et le gouverneur général[145]. La gestion des présents faisait partie intégrante des devoirs des officiers en poste, puisqu'ils faisaient écho à deux attentes des gouverneurs pour leurs subalternes : maintenir l'harmonie entre les Autochtones et s'assurer du maintien des alliances. Ils s'opposaient ainsi aux « présents ordinaires » ou « à l'ordinaire », c'est-à-dire aux dépenses intégrées au fonds de 22 000 livres alloué annuellement à cette politique. Si Cornelius Jaenen propose que l'expression « à l'ordinaire » traduisait l'habitude ancrée de

[144] Claude-Thomas Dupuy, *Lettre de Dupuy au ministre au sujet de dépenses faites par certains commandants de postes*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-49, fº 391v.-392v.

[145] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A-Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-48, fº 77v.-78v.

l'échange de présents dans le cadre des alliances franco-autochtones [146], nous croyons qu'elle désignait avant tout les dépenses prévisibles incluses dans ce fonds, officialisant ainsi la normalité de cette pratique.

Cependant, l'existence de ces dépenses imprévues allait à l'encontre de la volonté de Versailles d'intégrer toutes les dépenses relatives aux présents dans un fonds unique et contrôlé. De plus, la documentation en place manquait de précision : bien que les billets mentionnent les montants engagés par les commandants de poste, ils ne détaillaient ni les types ni les quantités de biens distribués. Il devenait alors difficile de vérifier que les sommes réclamées correspondaient effectivement aux biens offerts. Afin de limiter ces dépenses exceptionnelles, la Couronne encouragea l'intendant à produire des rapports détaillés rendant compte de l'utilisation du fonds de 22 000 livres, garantissant ainsi une plus grande transparence dans la gestion des présents[147]. À partir de 1733 apparurent ainsi des documents intitulés *Extrait des dépenses en munitions et marchandises faits aux Sauvages*, qui détaillaient avec précision l'ensemble des dépenses liées aux présents. Les commis des magasins des principaux lieux de distribution, qui possédaient dans leurs registres les biens transmis aux Autochtones et les objets offerts par les officiers, transmettaient leurs rapports à l'intendant, qui les compilait dans un long document centralisé. Ce dernier incluait le détail de chaque présent offert, son coût au moment de l'achat, ainsi que le nombre de biens similaires transmis aux Autochtones[148]. Ces données permettaient de produire une répartition par magasin (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Fort Niagara, Fort Frontenac, Fort Michilimakinac, Fort Détroit), laquelle, une fois agrégée, reflétait l'ensemble des dépenses annuelles en présents. Ces rapports étaient ensuite accompagnés d'une lettre justificative de l'intendant, destinée à expliquer les dépenses effectuées, mais aussi à anticiper les besoins pour l'année suivante. Lorsqu'elles dépassaient le seuil des 22 000 livres, ces lettres rappelaient leur caractère indispensable. Par exemple, dans sa lettre du 15 octobre 1730, Gilles Hocquart soulignait que « les

[146] C.J. Jaenen, « The Role of Presents in French-Amerindian Trade », *op. cit.*, p. 234-235.

[147] Jean-Frédéric Phélypeaux de Phélypeaux de Maurepas, *Le comte de Maurepas, président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1733, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-260, fº 399.

[148] Précisons tout de même que les dépenses étaient présentées d'un seul bloc, sans spécifier quelle communauté recevait quel type de présent. Le but de cette documentation était avant tout de rendre compte des dépenses effectuées, mais pas d'en définir leur usage précis.

nations du Canada regardent le Gouverneur général comme leur père, lequel par conséquent en cette qualité […] devoit leur donner de quoi se nourrir, se vestir et chasser »[149].

Cette correspondance servait principalement à justifier les dépenses engagées, mais elle renseignait également sur les différentes catégories de biens distribués, distinguant ceux importés depuis le port de Rochefort en France et ceux achetés localement, ainsi que la répartition entre vivres, outils, armes, poudre, eau-de-vie et réparations d'équipements[150]. Contrairement aux rapports des gouverneurs, qui tendaient à synthétiser l'information, la documentation comptable visait à en fournir une description exhaustive à destination de Versailles. Ces rapports étaient parfois accompagnés de résumés plus succincts, intitulés simplement *Présents*, qui condensaient les dépenses diplomatiques sur une période donnée.

Bien que le niveau de détail varie entre les rapports du gouverneur général et les documents comptables, les administrateurs coloniaux signaient parfois conjointement des lettres justifiant les dépenses annuelles en présents. Les *Extraits,* une fois rapprochés du rapport correspondant du gouverneur et de l'intendant, constituent donc une source précieuse, non seulement pour décrire matériellement les présents, mais aussi pour analyser les variations quantitatives d'une année à l'autre. Par exemple, le rapport pour l'année 1740 des magasins royaux de Québec mentionnait la distribution de 11 288 livres de pain, 5 479 livres de viande de bœuf, et 200 minots de blé, sans compter l'alcool et le sel. À ces coûts s'en ajoutaient d'autres, plus vagues, indiquant simplement « diverses dépenses pour les Sauvages Abénaquis de l'Acadie » pour un montant de 750 livres[151]. En comparaison, l'année précédente, Montréal enregistrait 5 700 livres de pain, 2 655 livres de viande de bœuf, 70 livres de farine et aucun minot de blé ni de frais subsidiaires[152]. Pour

[149] Charles de Beauharnois de la Boische de, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-52, fº 33v.

[150] Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces dépenses concernaient les communautés dites domiciliées, soit les Autochtones vivants dans des missions religieuses où des terres agricoles étaient disponibles pour leur usage personnel, expliquant la réparation régulière d'outils.

[151] Guillaume Estèbe, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi à Québec aux Sauvages domiciliés et autres qui sont venus en cette ville pour le service de Sa Majesté, depuis le premier septembre 1740*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-75, fºs 280-281.

[152] François Foucault, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi à Québec aux Sauvages domiciliés et autres qui y sont venus pour le service de Sa Majesté pendant l'année 1739*,

comprendre les écarts de dépense et certaines catégories, les seuls documents comptables ne suffisent pas. En effet, dans sa lettre résumant la situation de la Nouvelle-France en 1736, Gilles Hocquart précisait que des « distributions extraordinaires » avaient été effectuées aux « Sauvages de l'Acadie », mais aussi aux « Hurons du village de Lorette ausquels il fut distribué l'hyver dernier 200 minots de bled » puisque ces deux communautés souffraient d'une période de disette en raison d'une mauvaise chasse pour les Autochtones de l'Acadie et d'une mauvaise récolte pour les Hurons[153].

À la fin des années 1730, la documentation coloniale fonctionnait donc comme un ensemble structuré composé de plusieurs types de documents. Les rapports du gouverneur informaient le Secrétaire d'État à la Marine sur l'état des relations franco-autochtones, tandis que les documents comptables détaillaient l'emploi concret des fonds alloués par la monarchie. En croisant les variations des dépenses avec les imprévus dans la gestion des alliances, cette documentation reflétait ainsi les aléas de la diplomatie nord-américaine tout en rendant plus tangible l'ampleur des besoins. Elle synthétisait également les informations issues des lettres des commandants de poste et des commis des magasins royaux, témoignant du rôle clé de ces acteurs locaux dans la distribution des présents.

1.3.2 Le « seul ressort pour faire mouvoir et agir » les alliés : les présents durant les guerres intercoloniales

La guerre de Succession d'Autriche constituait un changement important dans la gestion des présents à bien des égards : non seulement elle occasionnait de nouvelles dépenses pour inciter les communautés à lutter aux côtés des Français, mais elle mettait aussi à mal la capacité des administrateurs coloniaux de fournir des rapports précis sur leurs activités, notamment pour les documents relatifs aux dépenses. Comme le note Catherine Desbarats, la guerre perturbait les habitudes administratives de la colonie, si bien qu'au lieu de séparer les dépenses pour les présents à faire aux Autochtones du reste des dépenses, l'intendant Hocquart regroupa l'ensemble des

1740, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-72, f^{os}182- 183v.

[153] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-76, f^{o} 14v.

sommes utilisées dans les dépenses de guerre[154]. Le contexte particulier de la guerre pose ainsi la question de la manière dont les administrateurs coloniaux décrivirent l'emploi des présents à partir des années 1740.

1.3.2.1 Décrire l'importance des présents durant les campagnes militaires

De manière générale, l'historiographie a eu tendance à dissocier les présents, perçus comme des outils de maintien des relations amicales entre les communautés, des biens offerts aux guerriers autochtones engagés dans les conflits intercoloniaux. À titre d'exemple, Arnaud Balvay n'établit aucun lien entre les présents et le contexte militaire de la guerre de Succession d'Autriche ou de la guerre de Sept Ans[155]. Ces dons servaient uniquement à préparer des alliances susceptibles d'être mobilisées en temps de guerre. De même, dans *The Middle Ground,* Richard White distingue clairement le moment de l'échange des présents de celui de la guerre. White considère que les fusils, les vêtements ou les vivres transmis aux guerriers relevaient davantage d'un soutien matériel que de véritables présents[156].

Si les présents servaient avant tout à entretenir les alliances et que, après 1713, ils jouèrent un rôle évident dans la définition des frontières impériales, ils conservaient encore leur capacité de convaincre les guerriers à lutter aux côtés d'*Onontio*. Par exemple, en 1740, alors que les tensions entre les Français et les Anglais s'intensifiaient en Amérique du Nord, certains groupes de guerriers commencèrent à se préparer à affronter les Anglais. Néanmoins, le conflit n'avait pas encore débuté et il importait d'empêcher les communautés de lancer des hostilités au nom d'*Onontio.* Afin de contenir ces initiatives, le gouverneur de Montréal, Josué Dubois Berthelot de Beaucours transmit des instructions à un missionnaire jésuite (anonyme dans le mémoire) pour les communautés de l'Ouest. Il menaça de suspendre l'octroi de présents aux guerriers qui partiraient en guerre sans l'accord d'*Onontio* :

> Le Père m'a écrit, qui est un jésuite, que bien d'autres chantoient aussi la guerre dans le dessein de partir quoique les anciens s'y opposent ; ils espèrent cependant

[154] C. Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances », *op. cit.*, p. 618.

[155] A. Balvay, *op. cit.*, p. 133-136.

[156] Cette absence est particulièrement notable dans le chapitre « Clash of Empires » où le présent annuel ne réapparait qu'aux moments des trêves. D'après R. White, *op. cit.*, p. 223-268.

> d'en pouvoir arêter une partie pour faire vivre les femmes, quoiqu'ils disent que la récolte du blé d'Inde est bonne cette année, et qu'elles ne peuvent pas courir risque de jeuner, j'écris au Père jésuite que je ne donneroi rien à ceux qui partiront sans la permission d'Onontio, les guerriers les plus jeunes étourdis n'écoutent rien quand ils ont pris leur parti[157].

Cette initiative soulève une question : les présents étaient-ils si cruciaux en période de conflit qu'un simple refus de distribution pouvait dissuader les Autochtones d'entrer en guerre ? Bien que le gouverneur ait finalement été contraint de transmettre des balles, de la poudre et des pierres à fusil malgré ses menaces, ce qui souligne le faible contrôle du gouverneur sur les guerriers[158], la lettre de Beaucours visait avant tout à rappeler la dimension militaire des présents selon les Français.

Au moment de l'entrée en guerre formelle, le langage employé par les administrateurs coloniaux ancrait définitivement les présents comme des outils utiles à la guerre, au même titre que l'équipement fourni aux milices canadiennes, par exemple. Ainsi, en 1747, alors que la guerre de Succession d'Autriche battait son plein, le gouverneur La Galissonière sollicita le soutien de ses alliés acadiens. Il chargea alors le Père Germain, missionnaire de la région, d'encourager les communautés qu'il desservait à se joindre à *Onontio* dans sa guerre. Toutefois, les paroles seules ne suffisaient pas à les convaincre. Comme l'expliquait La Galissonière au Ministre, « pour engager les Sauvages à les [ses ordres] exécuter il a esté nécessaire d'envoyer dans leurs villages des vivres, quelques marchandises et des munitions de guerre qui leur seront distribuez par les missionnaires »[159]. La même logique se reproduisait un peu partout en Nouvelle-France où l'on mentionnait la distribution de biens aux communautés pour les engager à suivre *Onontio* dans la guerre[160].

---

[157] Josué Dubois Berthelot de Beaucours, *« Petit mémoire de Canada » écrit par Josué Dubois Berthelot de Beaucours, gouverneur de Montréal*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-78, f^{os} 316-316v.

[158] Josué Dubois Berthelot de Beaucours, *« Petit mémoire de Canada » écrit par Josué Dubois Berthelot de Beaucours, gouverneur de Montréal*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-78, f^{os} 316-316v.

[159] Rolland-Michel Barrin de la Galissonière et Gilles Hocquart, *Lettre de La Galissonière et Hocquart au ministre*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-87, f^{os} 111-112.

[160] Charles de Beauharnois de la Boische, *Papiers Jacques Legardeur de Saint-Pierre : Mémoire de Beauharnois, Québec, à Legardeur de Saint-Pierre, pour la conduite des Abénaquis et Malécites de Québec à Beaubassin*, 1746,

Précisons à cet égard que les présents destinés aux négociations franco-autochtones n'étaient nullement distincts des biens offerts aux guerriers pendant la guerre. À titre d'exemple, en 1713, alors que les Français préparaient leur campagne militaire contre les Renards, un peuple de la région des Grands Lacs ayant mené les années précédentes des raids agressifs contre le reste des alliés français de la région[161], le gouverneur Vaudreuil envoya de quoi appuyer les Miamis et les Illinois dans leur future offensive. Il précisa dans ses consignes que les officiers chargés des distributions « partiront au petit printemps avec de la poudre des balles et des marchandises tant pour les présens a faire aux Sauvages que pour faire la paix ou la guerre ainsy qu'il conviendra »[162].

Cette transformation de la nature des présents qui passaient d'un outil de maintien des alliances à un instrument de mobilisation militaire, les intégrait à la catégorie plus large des « dépenses de guerre ». Concrètement, cela signifiait que les guerriers autochtones, ainsi que les coûts liés à leur engagement, étaient assimilés aux dépenses consacrées à l'entretien des troupes de la Marine et à la protection de la population coloniale. Par exemple, en 1745, dans leur rapport adressé à la métropole pour l'année en cours, Beauharnois et Hocquart exprimèrent leur inquiétude quant à leur capacité à subvenir aux besoins de leurs alliés établis entre les Pays d'En-Haut et la Belle-Rivière (la rivière Ohio). À cette époque, certains villages autochtones, notamment abénaquis et malécites situés proches de la zone d'affrontements, se déplacèrent vers Québec pour y chercher la protection des soldats français et des autres « domiciliés ». En raison de la raréfaction du gibier autour de la ville, l'intendant dut subvenir aux besoins d'environ 600 Malécites et Abénaquis regroupés près des remparts de la ville[163]. Les registres paroissiaux des villages situés sur la rive sud du Saint-

---

Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 32, p. 3 ; Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-88, f^{os} 18v.-19 ; Michel Maray de la Chauvignerie, *La Chauvignery à Contrecoeur*, 1755, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 4, Liasse 327, no. 1, p. 1-2 ; *Mémoire sur le Canada dans lequel on examine s'il est important de le conserver, s'il peut se défendre en cas que la guerre continue en 1759, s'il est facile de le secourir dans la situation présente*, 1759, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-104, f^{o} 468 ; *etc*.

[161] Raphaël Loffreda, *L'empire face aux Renards. La conduite d'un conflit franco-amérindien, 1712-1738*, Québec, Septentrion, 2021, p. 78-83.

[162] Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au Ministre*, 1714, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f^{o} 243.

[163] Charles de Beauharnois de la Boische de et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-83, f^{o} 85v.-87.

Laurent confirment également ces déplacements de population en plein cœur du territoire canadien[164]. Aux côtés de ces Autochtones « réfugiés » s'ajoutait une quantité importante d'Acadiens français en plus de la population de la ville et des villages environnants qui hivernèrent tous à Québec. Tous profitèrent de la politique menée par le gouverneur général, qui consistait à faire acheter par l'intendant tous les stocks de blé et de légumes disponibles chez les marchands de Montréal pour les acheminer à Québec, où les provisions étaient rares[165]. Ces biens furent ensuite redistribués entre tous sans qu'il ne soit fait de distinction dans la lettre entre les Autochtones et les colons français. De même, les synonymes des présents, indiqués dans la sous-section précédente, étaient réinvoqués dans le contexte militaire pour désigner tout type de bien à fournir tant aux Autochtones qu'aux soldats de la colonie. À titre d'exemple, dans une série d'instructions destinées à l'officier Jacques Legardeur de Saint-Pierre, Beauharnois lui remit une ordonnance obligeant les Français de l'Acadie à « fournir aux troupes du Roy et aux sauvages alliés, les munitions et autre secours dont on aura besoin pendant le cours de la campagne »[166].

Les lettres du gouverneur et de l'intendant révèlent ainsi une confusion entre les présents offerts aux Autochtones et les dépenses liées aux périodes de guerre. Cette assimilation se manifeste également dans la documentation comptable de la colonie, où les dépenses militaires supplantaient les catégories budgétaires habituellement utilisées par l'intendant.

1.3.2.2 L'incorporation des présents dans la comptabilité de guerre

En plus des lettres et des rapports transmis par le gouverneur et l'intendant, la production comptable relative aux dépenses des campagnes militaires constituait une autre source documentaire essentielle. Remplaçant les rapports comptables spécifiques aux présents en temps de paix, cette documentation englobait l'ensemble des dépenses liées aux partis de guerre. Toutefois, comme le

---

[164] Harald E.L. Prins, « Micmacs and Maliseets in the St. Lawrence River Valley », dans William Cowan (dir.), *Dix-Septième congrès des Algonquinistes*, Ottawa, Carleton University Press, 1986, p. 274-275.

[165] Rolland-Michel Barrin de la Galissonière et Gilles Hocquart, *Journal (de La Galissonière et Hocquart) concernant « ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis reçus depuis le départ des vaisseaux au mois de novembre 1746 » jusqu'au 7 octobre 1747*, 1746, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-87, f^os^ 36-36v.

[166] Charles de Beauharnois de la Boische, *Papiers Jacques Legardeur de Saint-Pierre : Mémoire de Beauharnois, Québec, à Legardeur de Saint-Pierre, pour la conduite des Abénaquis et Malécites de Québec à Beaubassin*, 1746, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 32, p. 3.

souligne Catherine Desbarats, les documents comptables faisaient rarement la distinction entre les fonds alloués aux milices canadiennes et ceux destinés aux guerriers autochtones, rendant leurs détails moins précis que la documentation constituée en temps de paix[167]. Par exemple, le 9 octobre 1745, l'intendant transmit à Versailles un rapport intitulé *État des munitions de guerre et de bouche [pour le] parti envoyé en guerre à l'Acadie sous le commandement du sieur Marin*. Ce document distinguait les « munitions de bouche », regroupant l'ensemble des vivres consommées par les hommes, des « munitions de guerre », incluant aussi bien les fusils que la poudre et l'équipement des militaires. Bien qu'aucune catégorie spécifique ne soit dédiée aux présents, il est probable que les « branches de porcelaine », certaines « couvertures », le « vermillon », les « chaudières de cuivre » ou encore une partie des vivres aient été destinées aux 60 guerriers abénaquis et algonquins accompagnant les militaires et non à des miliciens canadiens[168]. Cependant, le compte-rendu demeure trop peu détaillé pour en tirer des conclusions précises.

De manière générale, la documentation relative aux dépenses générales de la colonie présentait un niveau de détail bien inférieur à celui des années précédentes. Ainsi, dans le rapport de l'intendant pour l'année 1745, parmi les 233 449 livres dépensées, une partie était attribuée aux « toiles, etoffes, vins, eau de vie et armes [qui] sont des munitions indispensables pour faire agir les Sauvages ». Toutefois, pour justifier l'absence de précisions sur ces dépenses, il déclara ne pouvoir « entrer que dans des détails généraux » en raison du grand nombre de dépenses à effectuer[169].

Fait notable, tout au long de la guerre de Succession d'Autriche, et ce, indépendamment du niveau des dépenses militaires, le fonds des 22 000 livres dédié aux présents des Autochtones ne fut ni

[167] Catherine Desbarats, *Colonial Government Finances in New France, 1700-1750*, Thèse de doctorat, McGill University, 1993, p. 422-423.

[168] Guillaume Estèbe, *État des munitions de guerre et de bouche qui ont été délivrées des magasins du roi de Québec pour l'armement et équipement du parti envoyé en guerre à l'Acadie sous le commandement du sieur Marin*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-84, f^{os} 147-150v. ; Jean-Victor Varin de la Marre, *Bordereau de la dépense faite à l'occasion du parti envoyé en guerre à l'Acadie, sous le commandement du sieur Marin (Paul Marin de La Malgue)... depuis son arrivée audit pays jusques et compris son retour à Québec*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-84, f^{os} 151-153.

[169] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre contenant divers détails au sujet des comptes qu'il envoie (voir les documents suivants)*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-84, f^{o} 104.

modifié ni suspendu[170]. En effet, au cours de la guerre de Succession d'Autriche, l'intendant ne pouvait rendre compte des différents types de dépenses effectuées, ni séparer les présents de la masse des biens donnés aux divers acteurs du conflit. Il était ainsi assumé que les 22 000 livres étaient utilisés dans le courant de la guerre, auquel s'ajoutaient d'autres dépenses subsidiaires, plus ou moins comptabilisées par l'intendant. En d'autres termes, dans les années 1740, l'inclusion des présents dans la vaste catégorie des dépenses militaires avait fini par faire disparaitre les aléas des dépenses diplomatiques. Ce n'est qu'en 1750 que l'intendant Bigot fut en mesure de présenter un bilan des dépenses effectuées pendant la guerre. Toutefois, à l'instar des années précédentes, la comptabilité restait structurée autour de catégories larges, rendant difficile l'identification précise des biens relevant de la diplomatie. Par exemple, si Bigot mentionnait bien le fonds des 22 000 livres destinés aux présents, les dépenses supplémentaires qu'il détaillait pouvaient également inclure des présents offerts de manière ponctuelle. Ainsi, des catégories comme les « vivres », les « munitions et marchandises nécessaires pour la défense du pays », les « dépenses occasionnées pour les partis de guerre » ou encore les « dépenses imprévues » pouvaient tout aussi bien concerner les présents offerts aux Autochtones au cours du conflit que toute autre chose[171].

---

[170] *État des paiements que le roi veut et ordonne être faits par M. Louis Barthelemy Moufle de Georville, trésorier général de la Marine, pour les dépenses mentionnées ci-après faites et à faire pour le service de Sa Majesté au pays de Canada pendant l'année 1744*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-116, f° 139 ; *État des paiements que le roi veut et ordonne être faits par M. Marcellin François Zacharie de Selle, trésorier général de la Marine, pour les dépenses mentionnées ci-après faites et à faire pour le service de Sa Majesté au pays de Canada pendant l'année 1745*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-116, f° 229 ; *État des paiements que le roi veut et ordonne être faits par M. Marcellin François Zacharie de Selle, trésorier général de la Marine, pour les dépenses mentionnées ci-après faites et à faire pour le service de Sa Majesté au pays de Canada pendant l'année 1747*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-116, f° 369v. ; *État des paiements que le roi veut et ordonne être faits par M. Louis Barthelemy Moufle de Georville, trésorier général de la Marine, pour les dépenses mentionnées ci-après faites et à faire pour le service de Sa Majesté au pays de Canada pendant l'année 1748*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-117, f° 56 ; *etc*.

[171] Notre hypothèse s'appuie notamment sur le fait qu'en 1747, La Galissonnière et Hocquart indiquaient qu'en raison de la venue des réfugiés abénaquis, micmacs et malécites en 1746, on dépensait en un an 250 livres par Autochtone en dépenses extraordinaires. Par conséquent, les dépenses dépasseraient largement les 22 000 livres prévues à cet effet. Pour le rapport de François Bigot, voir François Bigot, *État des fonds faits par les états du roi, du montant des recettes extraordinaires et des dépenses faites en Canada sur les exercices de 1746, 1747, 1748 et 1749 pour servir à constater les excédents de dépenses de chacun de ces exercices*, 1750, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-117, f°s 238-245. Pour la lettre de La Galissonière et Hocquart, voir Rolland-Michel Barrin de la Galissonière et Gilles Hocquart, *Journal (de La Galissonière et Hocquart) concernant « ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis reçus depuis le départ des vaisseaux au mois de novembre 1746 » jusqu'au 7 octobre*

En somme, en temps de guerre, les présents étaient assimilés aux autres dépenses militaires. Bien qu'ils fassent l'objet de rationalisation pour éviter des pénuries, ils ne bénéficiaient d'aucune documentation spécifique distincte des fonds investis dans la milice canadienne ou les fortifications de la colonie.

Conclusion

Entre le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, la définition des présents, tant dans leur nature que dans leurs usages, évolua considérablement. Tour à tour perçus comme une pratique autochtone, un outil diplomatique français ou encore une preuve de souveraineté, ils apparaissaient sous différentes formes dans les écrits des administrateurs coloniaux.

Au début du XVIII[e] siècle, les cérémonies de distribution de présents étaient bien établies et reconnues tant par les Autochtones que par les Français. Toutefois, avant de transformer ces premiers échanges en une véritable politique de distribution, il était nécessaire de comprendre l'étiquette diplomatique autochtone et de l'adapter aux projets français. L'échange de présents dans les sociétés autochtones reposait avant tout sur la notion de don. En effet, les biens diplomatiques étaient offerts dans une logique non marchande, exigeant un contredon ultérieur. Ces mécanismes de circulation, déjà présents dans les relations interpersonnelles au sein des villages autochtones, étaient également appliqués aux négociations entre les peuples. Dans ce cadre, les représentants des différentes communautés échangeaient régulièrement des objets de façon régulière pour renouveler leurs alliances. Pour déterminer quoi fournir, il était essentiel de s'informer des besoins des Autochtones. Contrairement aux offrandes cérémonielles, tels que les *wampums* ou les haches, les présents avaient une fonction utilitaire. Les vivres, les vêtements ou encore d'autres ressources pouvaient être offerts pour soutenir un allié en difficulté. Néanmoins, les dons ne se limitaient pas toujours à des objets. Des services, comme la participation à un conflit futur ou l'aide d'un individu qualifié, pouvaient également faire office de présents, dès lors qu'ils répondaient aux nécessités des communautés. En somme, l'utilitaire primait sur la nature même des objets transmis.

1747, 1746, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-87, f[os] 36- 36v.

Cependant, il serait réducteur de penser que le caractère utilitaire des présents constituait leur seule caractéristique. Ces biens possédaient aussi un important capital symbolique, qui se manifestait lors des cérémonies de renouvellement des alliances. Ces moments solennels mettaient en relation deux groupes, l'un occupant la position de créditeur et l'autre celle de débiteur. Le donateur précisait alors l'objectif de son geste, généralement le maintien des rapports cordiaux. Le récipiendaire, pour sa part, avait la possibilité d'accepter ou de refuser ce don, signifiant ainsi son adhésion ou son opposition à la proposition faite. En cas de refus, il était possible de renégocier les termes de l'alliance, incluant la nature et la quantité des biens présentés. Une fois les présents transmis, il incombait au groupe bénéficiaire d'effectuer un contredon ultérieur, répondant aux nouveaux besoins de l'allié. La pratique diplomatique nord-américaine reposait donc sur une alternance systématique des rôles de débiteur et de créditeur.

Si les Français découvrirent les modalités de cette pratique à leur arrivée en Amérique du Nord et durent s'y plier, le concept de don et de présents ne leur était pas étranger. Cependant, les logiques du don dans la société française d'Ancien Régime s'appuyaient sur une structure pyramidale rigide, différente du modèle autochtone. Dans ce système, les débiteurs conservaient leur position au sommet de la hiérarchie sociale, distribuant des soutiens aux créditeurs issus de strates socioéconomiques inférieures. Ces derniers, liés par une dette morale, se sentaient contraints de répondre aux demandes du débiteur, sans jamais parvenir à égaler les biens reçus ni à s'extirper de leur condition.

En mêlant les règles diplomatiques autochtones aux pratiques françaises, les administrateurs coloniaux posèrent les bases d'un cadre permettant de multiplier les rencontres à travers la Nouvelle-France. Dès le XVII^{e} siècle, afin d'affirmer leur hégémonie sur les communautés et de s'imposer comme médiateurs dans les conflits autochtones, les Français mirent le réseau de forts de la colonie au service de la distribution des présents, en utilisant ces espaces militaires comme des lieux privilégiés de négociation diplomatique. Parallèlement, la Couronne établit un fonds dédié aux « présents du roi », renouvelé chaque année. Grâce à ces deux éléments, le gouverneur général acquit la capacité, dès 1701, d'intervenir dans les conflits autochtones à venir. Au XVIII^{e} siècle, cette structure demeura globalement inchangée : les forts restèrent des lieux clés de la diplomatie franco-autochtone et les Français disposaient toujours d'un fonds pour les négociations. Cependant, la nature de ce dernier évolua : d'un budget alloué exclusivement aux « présents du

roi », dédiés aux renouvèlements des alliances, le gouverneur se vit confier un « fonds pour les présents à faire aux Sauvages », englobant désormais toutes les dépenses relatives aux biens offerts aux alliés. Plutôt que d'étendre les possibilités de dépense des administrateurs coloniaux, cette modification visait surtout à fixer une limite budgétaire claire à ne pas dépasser.

En parallèle à cette évolution financière, le XVIII^{e} siècle fut marqué par une transformation du rapport à la souveraineté en Amérique du Nord. L'article 15 du traité d'Utrecht stipulait que toutes les communautés autochtones pouvaient être « sujettes et amies » de l'une ou l'autre des Couronnes, ce qui permit aux Français d'utiliser leurs alliances, maintenues par l'envoi régulier de présents, comme preuve légitime de leurs prétentions territoriales. Non seulement cette disposition leur permettait de contester l'assujettissement de la Confédération iroquoise aux Britanniques, mais elle leur offrait aussi un levier pour entraver l'expansion anglaise vers le Saint-Laurent. Par ailleurs, en encourageant la mobilité des communautés par le biais de présents, les Français renforçaient leurs frontières et multipliaient les preuves d'attachement de certaines communautés à des territoires revendiqués par les Britanniques. Ainsi, au XVIII^{e} siècle, les présents ne se limitaient plus à un outil diplomatique : ils servaient aussi à affirmer et à faire reconnaître les prétentions territoriales françaises en Amérique du Nord.

Pour assurer le suivi de ces différentes fonctions des présents, l'administration coloniale s'appuyait sur une production documentaire conséquente. Si la structure de la politique de distribution des présents évolua peu entre le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle, la nomenclature employée dans les documents officiels changea sensiblement. Le recours systématique aux présents dans l'alliance franco-autochtone entraîna l'apparition de nouvelles expressions pour désigner ces dons, voire leur omission pure et simple dans les correspondances, là où ils étaient autrefois mentionnés explicitement. Par ailleurs, sous l'impulsion de Versailles, l'intendant remplaça le système des billets, hérité du XVII^{e} siècle, par une documentation comptable standardisée à partir de 1733 fournissant chaque année un rapport détaillé des dépenses en présents. Seuls les nouveaux usages liés à la souveraineté territoriale nécessitaient encore de rappeler à la monarchie l'importance de son soutien financier dans les négociations diplomatiques.

Toutefois, le contexte militaire rappelait aux gouverneurs la fonction première des présents : mobiliser les Autochtones dans les conflits intercoloniaux. Subitement, la documentation devint

bien plus précise quant aux soutiens accordés aux Autochtones, détaillant même le nom des officiers impliqués dans leur distribution et auprès de quelle communauté. Néanmoins, ce niveau de détail reste relatif. En effet, si l'intendant pouvait distinguer les présents du reste des dépenses coloniales en temps de paix, il se montrait incapable de les dissocier des autres dépenses militaires en période de guerre. Désormais considérés comme des outils militaires, les présents furent pleinement intégrés aux dépenses de guerre, sans distinction claire entre les différentes catégories de biens.

Ainsi, cette première analyse des présents met en évidence à la fois des continuités et des évolutions dans leur définition et leur utilisation. Ces biens apparaissent comme des éléments indispensables à l'entretien des alliances, mais aussi comme des instruments clés de la lutte contre l'influence britannique. Dès lors, après avoir défini leurs usages, il convient désormais d'examiner la logistique mise en place pour assurer l'acheminement de ces biens jusqu'aux villages autochtones.

CHAPITRE 2
ORGANISER UNE POLITIQUE COLONIALE : LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE PRÉSENTS

En 1713, lors de la signature du traité d'Utrecht, les Français entretenaient des relations diplomatiques avec des dizaines de communautés autochtones, depuis l'Acadie jusqu'au pays des Illinois en passant par les Pays d'En-Haut. Sur ce vaste territoire, les échanges de présents se répétaient d'année en année, selon des modalités similaires. Seuls les objets, les propos et le contexte de la rencontre changeaient.

Pour s'assurer que les présents contribuent réellement à maintenir les alliances franco-autochtones, il fallait que leur distribution soit effectuée de façon adéquate. Au XVIII[e] siècle, les espaces d'échanges ne se limitaient pas aux villes françaises, mais se déroulaient aussi en territoire autochtone, dans les forts comme dans les villages. Les biens offerts circulaient entre les différents acteurs de l'acheminement, avant que les communautés ne les reçoivent[1]. Cela impliquait une certaine complexité logistique : comment assurer le transport des objets à travers la colonie, jusqu'aux postes les plus reculés ? Jusqu'à maintenant, l'historiographie ne s'est jamais réellement questionnée sur la manière dont les présents étaient acheminés jusqu'aux villages autochtones, négligeant d'examiner la structure de distribution reliant les objets transportés, les individus impliqués et les lieux d'échange[2]. Le gouverneur et les commandants de poste utilisaient des ressources présentes dans les forts, mais la provenance de ces marchandises n'est pas toujours précisée. Cette perception aboutit à un paradoxe : d'un côté, les présents sont décrits comme une

[1] Catherine Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances: Reality and Scarcity's Rhetoric », *The William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 4, 1995, p. 614-615 ; Gilles Havard, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Septentrion, 2017, [2003], p. 197, 275-276, 323-325 ; Cornelius J. Jaenen, « The Role of Presents in French-Amerindian Trade », dans Duncan Cameron (dir.), *Explorations in Canadian Economic History: Essays in Honour of Irene M. Spry*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1985, p. 231-251 ; Michael McDonnel, *Masters of Empire: Great Lakes Indians and the Making of America*, New York, Hill & Wang, 2015, p. 16 ; Richard White, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650–1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, [1991], p. 140-141 ; *etc*.

[2] À ce sujet, notons tout de même que Gilles Havard indique le fait que les congés furent utilisés pour déplacer les présents depuis les magasins du roi jusque dans les forts, mais il n'élabore pas plus sur les choix d'objets transportés par ces congés, les répartitions des biens entre les forts et les processus décisionnels qui entourent cette logistique. Stipulons aussi qu'à l'exception de Gilles Havard, les auteurs mentionnés dans la note de bas de page précédente séparent systématiquement les présents du réseau commercial de la colonie, sans considérer que le matériel marchandable pourrait inclure les présents. D'après G. Havard, *Empire et métissages*, *op. cit.*, p. 225-226.

pratique annualisée, régularisée et donc nécessairement structurée ; de l'autre, on insiste sur leur caractère spontané, dépendant de ressources matérielles qui ne sont jamais clairement définies. Ni le maintien des alliances avec les communautés autochtones de la Nouvelle-France, ni leur coordination en temps de guerre, ni même la contestation de l'influence britannique dans les territoires autochtones n'auraient été possibles sans une structure logistique précise, impliquant l'ensemble des acteurs de la distribution des présents à travers le territoire.

Cet angle mort de l'historiographie nous pousse donc à nous intéresser de plus près aux fondements mêmes de ce système de distribution. Comment fonctionnait la logistique de l'approvisionnement des magasins en présents ? Comment les biens étaient-ils utilisés pour négocier les alliances et suivre les tractations des Autochtones ? En suivant les discussions transatlantiques entre Versailles et la colonie, depuis les plus hauts officiers (le ministre ses commis et sous-commis) jusqu'aux officiers envoyés dans les villages, on peut constater la diversité des acteurs impliqués dans cette distribution, ainsi que la complexité des relations logistiques entre les différents lieux d'échange en Nouvelle-France.

2.1 La colonie face à la métropole

Dans la construction de la politique de distribution des présents, Versailles jouait le rôle de garde-fou : la monarchie imposait les limites à ne pas dépasser en termes de dépenses, déterminait les sommes disponibles pour les présents et contrôlait les décisions prises par ses subalternes. C'est elle, par exemple, qui alloua une somme de 6 000 livres pour permettre aux officiers et au gouverneur général de parlementer avec les alliés les plus importants qui se présentaient à Montréal en 1700[3]. Cependant, elle se réservait aussi le droit de supprimer ce soutien au besoin. Ce contrôle des finances créait un rapport de force entre la Couronne et sa colonie, la première tentant de contrôler et de réglementer les actions de la seconde.

Or, la question du pouvoir exercé par Versailles en Nouvelle-France a suscité de nombreux débats dans l'historiographie[4]. Toutefois, peu d'études se sont penchées sur le degré d'implication de la

[3] *Mémoire du Roi à Callières et Champigny*, 1700, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-22, fº 88.

[4] Yves F. Zoltvany, « The Problem of Western Policy under Philippe de Rigaud de Vaudreuil, 1703-1725 », *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association*, vol. 43, n° 1, 1964, p. 9-24 ; Yves F. Zoltvany, « New

métropole dans l'élaboration de la politique des présents. On a considéré qu'en raison des refus et des tentatives de suppression de cette politique, sur lesquelles nous reviendrons, elle était maintenue en dépit du pouvoir royal. Comme le constate Marie-Ève Ouellet, les historiens ont généralement privilégié l'étude d'acteurs spécifiques, sans questionner la place de la négociation entre les différentes sphères institutionnelles et les rapports qui les structurent[5]. Il convient donc de s'intéresser aux rapports qui s'exerçaient entre la Couronne et les dignitaires coloniaux afin de définir les prérogatives octroyées au gouverneur et à l'intendant, mais aussi d'identifier les limites de leur prise de décision.

2.1.1 Qui dicte la politique de distribution des présents ?

Après la dissolution de la Compagnie des Cent-Associés en 1663 et l'instauration du Secrétariat d'État à la Marine sous Colbert à compter de 1669, la monarchie française exprima sa volonté de jouer un rôle actif dans la politique de la Nouvelle-France[6]. Cette tendance se concrétisa par la mise en place d'une structure hiérarchique claire reliant la France à sa colonie. La gestion des présents illustrait l'interdépendance entre l'Europe, d'où provenait la majorité des biens destinés aux communautés, et le Nouveau Monde, où s'effectuait leur distribution. Cette politique exigeait une collaboration étroite entre ces deux espaces lointains, afin de garantir la bonne administration, l'acheminement des objets envoyés et leur bonne distribution selon l'étiquette autochtone. Dès lors, il est pertinent de bien comprendre la répartition des prérogatives et des obligations entre Québec et Versailles.

2.1.1.1 Les relations entre Versailles et Québec

Pour administrer la distribution des présents depuis l'Europe, Versailles pouvait compter sur une structure administrative à plusieurs échelons. Au sommet de cette structure se trouvait le Secrétaire

France and the West, 1701-1713 », *Canadian Historical Review*, vol. 46, n° 4, 1965, p. 301-322 ; Thomas Wien, « Rex in fabula : travailler l'inquiétude dans la correspondance adressée aux autorités métropolitaines depuis le Canada (1700-1760) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 96, n° 362-363, 2009, p. 65-85 ; René Chartrand, « La gouvernance militaire en Nouvelle-France », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 125-136 ; Yann Lignereux, « Représenter le roi en Nouvelle-France. D'une difficulté à un échec ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 26, n° 1, 2017, p. 40-59.

[5] Marie-Eve Ouellet, « Structures et pratiques dans l'historiographie de l'État en Nouvelle-France », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 41-43.

[6] Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2014, [2003], p. 99-100.

d'État à la Marine, une fonction créée en 1669 et occupée par Colbert jusqu'à sa mort, en 1690. Bien que ses responsabilités aient évolué au fil du temps, le Secrétaire d'État à la Marine (ou Ministre de la Marine) conserva toujours la supervision des colonies françaises[7]. Il devait notamment transmettre aux autorités coloniales les *Mémoires du Roi*, des documents indiquant les grandes lignes de la politique à appliquer pour l'année, mais aussi les demandes de précision sur les décisions prises par les représentants du pouvoir monarchique sur place. Il pouvait s'enquérir, par exemple, des relations avec les colonies anglaises voisines, de l'évolution démographique de la population, de l'état des fortifications de la colonie, du cours des denrées ou encore des relations avec les communautés autochtones[8]. C'est aussi le Ministre de la Marine qui nommait les gouverneurs des différentes colonies et les intendants, qui étaient tous deux sous sa responsabilité directe[9]. Ces dignitaires incarnaient l'autorité royale dans la colonie, supervisant un réseau de militaires[10], de commis et de garde-magasins.

Les directives royales réaffirmaient souvent leurs prérogatives. À titre d'exemple, dans un mémoire du roi daté du 5 mai 1735, la monarchie rappelait les devoirs confiés à Joseph de Mombeton de Brouillan dit St-Ovide, gouverneur de l'Ile Royale, et à à Jacques-Ange Le Normant de Mézy, commissaire ordonnateur[11]. St-Ovide devait notamment maintenir à tout prix l'alliance avec les

[7] Jörg Ulbert, « Le secrétariat d'État de la Marine et ses bureaux : bilan historiographique », dans Jörg Ulbert et Sylviane Llinares (dir.), *La liasse et la plume. Les bureaux du secrétariat d'État de la Marine (1669-1792)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, p. 9-14.

[8] Précisons par ailleurs qu'entre 1715 et 1723, le Secrétaire d'État à la Marine fut remplacé par le Conseil de la Marine au cours du gouvernement de régence de la « Polysynodie ». Bien que l'oncle du futur Louis XV gérait ce gouvernement et que celui-ci procéda à de nombreuses transformations dans l'appareil étatique, les prérogatives et le système de fonctionnement du Conseil de Marine demeurèrent largement similaires à ceux de son prédécesseur. Par conséquent, du point de vue de la Marine, le changement de régime s'accompagna d'une continuité dans la gestion de la colonie. Pour éviter d'apporter plus de confusion au lecteur, nous avons choisi de conserver l'expression « Secrétaire d'État à la Marine » dans l'ensemble du texte. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Alexandre Dupilet, *La Régence absolue : Philippe d'Orléans et la polysynodie (1715-1718)*, Seyssel, Champ Vallon, 2011, p. 249-259.

[9] G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 154-155 ; Marie-Eve Ouellet, *Le métier d'intendant en France et en Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, Québec, Septentrion, 2018, p. 18-19.

[10] Précisons ici qu'au XVIII^{e} siècle, l'armée « professionnelle », à distinguer des miliciens, était sous la supervision directe du Secrétaire d'État à la Marine, qui en nommait les officiers. Par extension, le gouverneur général se retrouvait à gérer les individus détachés dans la colonie. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Marcel Fournier, *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, p. 25-27.

[11] Nous précisons ici que ces deux postes, similaires en prérogatives à la fonction de gouverneur général et d'intendant, sont spécifiques au fonctionnement de l'Ile Royale. Bien que la thèse n'inclue pas cette portion de la colonie, au contexte bien spécifique, la présence de cette lettre s'explique par la clarté des informations fournies. Nous n'avons pas trouvé de documents aussi littéraux dans la répartition des tâches des dignitaires coloniaux.

Micmacs de la région, ce qui, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, nécessitait notamment de distribuer des présents aux alliés :

> Sa Majesté voulant mettre les Sieurs de St-Ovide et Lenormant en état de suivre l'administration de la colonie qu'elle leur a confiée avec le succès qu'elle attend de leur zèle et de leurs soins, elle a jugé à propos de leur expliquer ses intentions, sur les principaux objets qui en dépendent […].
>
> Le gouvernement des Sauvages regarde le Sieur de St-Ovide en particulier, il ne doit rien négliger de ce qui peut contribuer à les attacher de plus en plus aux intentions de la France et cette partie exige de lui une attention continuelle[12].

Le gouverneur général et l'intendant assumaient donc un rôle unique : ils étaient les principaux récepteurs des correspondances officielles avec Versailles et portaient la responsabilité de l'administration des officiers sous leurs ordres dans la bonne conduite des tractations diplomatiques. En raison de leur position d'intermédiaire entre le personnel de la colonie et Versailles, ils s'attachèrent une série de privilèges destinés à leur faciliter la tâche. Parmi les négociations entre Versailles et la colonie figure la demande de Vaudreuil visant à obtenir de nouveaux privilèges afin d'administrer l'expansion française dans les Pays d'En-Haut. Le 7 novembre 1716, il demanda notamment « qu'il lui soit permis d'établir […] les postes qu'il jugera nécessaire pour le bien du service et d'y mettre par rapport aux Sauvages, les officiers qui leur conviennent […]. Il demande aussy la liberté de pouvoir les retirer quand ils ne conviendront point ». Face à cette demande, la monarchie répondit qu'elle « luy laisse la liberté de faire ce qu'il jugera a propos et luy recommande seulement d'en rendre compte »[13]. En d'autres termes, dès 1716, le gouverneur Vaudreuil obtint ainsi le pouvoir de gérer lui-même, sans attendre l'autorisation du Ministre, les promotions de ses subalternes, mais aussi d'organiser le réseau de forts et de postes de traite[14]. Ces prérogatives lui conféraient une grande autonomie, notamment dans l'administration de tous les aspects de la politique des présents.

---

[12] *Mémoire du roi aux sieurs de Saint-Ovide et Le Normant touchant leur administration*, 1735, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale Ile-Royale, MG1-C11B : F-146, f^{os} 108-109.

[13] Claude de Ramezay et Michel Bégon de la Picardière, *Ramezay et Bégon au Conseil de Marine*, 1716, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-36, f^{o} 246v.-247.

[14] Y.F. Zoltvany, « The Problem of Western Policy », *op. cit.*, p. 20.

Par ailleurs, le gouverneur possédait également la charge de l'octroi des « congés de traite » parmi la population coloniale[15]. Ces permis, délivrés aux hommes envoyés dans la région des Grands Lacs, servaient non seulement à réapprovisionner les entrepôts en biens commerciaux, mais aussi à acheminer les objets diplomatiques dans les régions les plus reculées de la Nouvelle-France[16]. En somme, il disposait d'un contrôle étendu sur les individus, les ressources et les lieux stratégiques nécessaires à la mise en œuvre de la politique des présents.

Si ces larges prérogatives témoignaient d'une autonomie accrue des dirigeants coloniaux, elles reflétaient avant tout une volonté de centralisation de la part de Versailles. En effet, le Ministre s'assurait d'avoir des interlocuteurs privilégiés capables de gérer efficacement la colonie en confiant de telles responsabilités aux représentants et à leurs subalternes. En cas de dépenses excessives ou d'un mauvais usage des dons de la monarchie, le gouverneur et l'intendant étaient tenus de répondre de leurs décisions.

L'envoi de navires chargés de ravitailler les entrepôts royaux, placés sous la supervision d'un garde-magasin, constituait la première étape de l'acheminement des présents[17]. Ensuite, selon les directives données par le Secrétaire d'État, le gouverneur redistribuait ces articles aux groupes autochtones alliés lors des rencontres évoquées dans le chapitre précédent. Il était responsable non seulement de l'utilisation des biens par leurs subalternes, mais aussi de l'organisation d'une logistique efficace pour approvisionner les postes et les forts des territoires éloignés. Enfin, le gouverneur et l'intendant devaient attester dans un rapport conjoint du bon usage de ces présents et de leur transmission auprès des communautés.

[15] Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 87-89 ; Y.F. Zoltvany, « The Problem of Western Policy » *op. cit*., p. 20.

[16] Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1719, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-40, fº 169v.-170 ; *Délibération du Conseil de Marine*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-41, fº 85v.-86.

[17] Alexandre Dubé, *Les biens publics. Culture politique de la Louisiane française 1730 - 1770*, Thèse de doctorat, Université McGill, 2010, p. 351-352.

2.1.1.2 Transmettre les directives : l'importance des missives

Les relations de pouvoir entre Versailles et Québec se construisaient avant tout dans le cadre des échanges épistolaires. Dans son travail sur l'organisation de la correspondance coloniale, Sébastien Martin indique qu'entre le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, la forme de la correspondance ministérielle s'est régularisée pour aboutir à une structure type : les missives du Ministre commençaient systématiquement par accuser la bonne réception des rapports des gouverneurs, puis promulguaient les ordres du roi. Elles incluaient des demandes de précision concernant les décisions prises sur le terrain et attestaient des mesures imposées par les administrateurs coloniaux[18].

Entre la fin du XVII^e^ siècle et la capitulation de Montréal en 1760, les missives échangées entre les instances coloniales et métropolitaines passèrent d'environ une cinquantaine de lettres par an à un volume annuel oscillant entre 200 et 350 documents. Le nombre de lettres atteignit 550 en 1749[19], ce qui s'explique par un accroissement des demandes de précisions et de justifications de la part du Secrétaire d'État à la Marine au début du XVIII^e^ siècle[20], une plus grande surveillance exercée sur l'activité des dignitaires, mais aussi une régularisation de l'envoi de rapports entre la Nouvelle-France et Versailles. Au XVIII^e^ siècle, la structure épistolaire était donc bien établie, et elle contribuait avant tout à formuler des avis sur les décisions prises par les gouverneurs généraux. Cette documentation était essentielle pour orienter et encadrer les décisions des autorités coloniales à Québec.

Au XVIII^e^ siècle, le choix de Versailles d'accorder une plus grande marge de manœuvre et une certaine autonomie au gouverneur permettait de gérer la distribution des dons de la Couronne en

[18] Sébastien Martin, « La correspondance ministérielle du secrétariat d'État de la Marine avec les arsenaux : circulation de l'information et pratiques épistolaires des administrateurs de la Marine (XVIIe-XVIIIe siècles) », dans Jörg Ulbert et Sylviane Llinares (dir.), *La liasse et la plume. Les bureaux du secrétariat d'État de la Marine (1669-1792)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, p. 41-42.

[19] T. Wien, *op. cit.*, p. 68.

[20] Nous reviendrons dans le chapitre 3 sur les origines de cette demande de précisions. Nous pouvons toutefois indiquer que cette demande versaillaise correspondait de crainte de malversations d'une politique autrefois employée en situation de conflit. Comme l'indique Catherine Desbarats, à la fin de la guerre de la ligue d'Augsbourg, en 1697, Versailles demanda à la colonie de mettre un terme à sa politique de distribution de présents à l'ensemble des alliés en 1707. Pour la métropole, le recours à de telles dépenses ne pouvait se justifier que par un contexte militaire. En réaction, le gouverneur Vaudreuil pétitionna le Secrétaire d'État à la Marine, Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, pour maintenir cette politique et les sommes qui lui étaient associées. La monarchie accéda à sa requête à condition qu'on fournisse des rapports détaillés sur l'emploi des fonds destinés aux présents. Pour plus d'informations à ce sujet, voir C. Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances », *op. cit.*, p. 615-618.

Amérique du Nord. Il incombait aux administrateurs de prendre les décisions sur place et de justifier leur politique. La Couronne se libérait de toute charge administrative quant au maintien des relations franco-autochtones. Les réponses aux mémoires du roi constituaient alors le principal outil utilisé par Versailles pour évaluer la bonne administration de la Nouvelle-France, en se contentant d'approuver ou de condamner les décisions prises par les représentants locaux.

Pour illustrer la manière dont les renseignements relatifs aux présents étaient communiqués au XVIII[e] siècle, prenons l'exemple de la gestion des relations diplomatiques entre les Français et les Chaouanons. En 1731, le gouverneur Beauharnois informa Maurepas de son intention d'encourager cette communauté à quitter son territoire traditionnel pour la rivière Ohio et expliqua qu'il avait pris l'initiative d'organiser une rencontre avec des députés de la nation. En réponse, le Ministre félicita Beauharnois de son geste, tout en l'avertissant « qu'il ne falloit cependant faire d'autres dépenses que quelques presens »[21]. Pour s'assurer que les Chaouanons concrétiseraient leur projet, Beauharnois chargea le lieutenant Louis-Thomas Chabert de Joncaire de les accompagner durant leur migration et de leur « porter ses paroles »[22]. Dans une lettre du 10 avril 1731, Beauharnois rendait compte de l'envoi de Joncaire auprès des communautés, confirmant ses efforts pour s'assurer qu'elles tiendraient leurs promesses de s'établir le long de la rivière Ohio. Pour démontrer la justesse de ses dires, il joignit à sa lettre les « paroles » qu'il avait chargé Joncaire de transmettre aux représentants des Chaouanons, accompagées d'un présent[23]. À la lecture de ce rapport, Maurepas répondit, dans une missive datée du 24 avril 1733, que « Sa Majesté a approuvé que vous ayez envoyé le Sieur de Joncaire chez eux », et, au sujet des Chaouanons, il recommanda à Beauharnois de « vous engager d'autant plus a menager ces Sauvages »[24]. Toutefois, au sujet des présents à faire aux Autochtones, il précisa que cette entreprise ne pourrait engager des fonds « au-

[21] *Résumé de lettres de Beauharnois et Hocquart de l'année 1730 avec commentaires*, 1731, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-56, f[os] 329-329v.

[22] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1731, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-54, f[o] 153v.-154.

[23] *Paroles des Chaouanons à Onontio et réponse de celui-ci*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f[o] 356v.

[24] Jean-Frédéric de Phélypeaux de Maurepas, *Le comte de Maurepas, président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1733, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-260, f[o] 446.

delà d'une modique depense elle ne veut point qu'ils l'entreprennent sans ses ordres », rappelant ainsi la nécessité de respecter les limites de dépenses fixées par la Couronne.

Cet exemple des Chaouanons illustre les types d'échanges épistolaires entretenus entre la métropole et la colonie, où chaque projet et chaque négociation nécessitaient des mois d'attente avant leur mise en œuvre. En raison des écarts entre la réception et la réponse à un ordre du Secrétaire, il était impératif pour le gouverneur général de pouvoir prendre des décisions par lui-même afin de garantir la régularité de l'acheminement des présents à destination des communautés, même lorsqu'il lui était demandé de limiter les dépenses en présents. Les prérogatives évoquées précédemment permettaient justement de prendre certaines initiatives, comme dans le cas de l'envoi de Joncaire. Versailles, de son côté, validait après coup les démarches adoptées, précisait certains points (comme éviter de dépenser des sommes excessives pour les Chaouanons) et attendait les retombées de ces initiatives.

Bien que nous n'ayons pas retrouvé les rapports originaux de Joncaire au sujet de son déplacement auprès des Chaouanons, la lettre de Beauharnois de 1732 mentionne explicitement la transmission des « paroles d'Onontio » de la part de l'officier. Cela démontre une continuité entre les remarques de Versailles et les ordres communiqués à l'agent local. Ainsi, la gestion des dons diplomatiques impliquait une chaine de commandement reliant le Secrétaire d'État à la Marine, le gouverneur, les commandants de poste et les officiers envoyés sur place. Beauharnois avait pour rôle de relire les missives de ses subalternes, d'en résumer la teneur, puis de faire parvenir l'information qu'il jugeait utile au Secrétaire.

La correspondance remplissait donc deux fonctions principales : elle informait les différents acteurs de l'administration de l'utilisation des présents pour l'année en cours, des quantités offertes, et transmettait les conseils et les volontés de Versailles ou du gouverneur. Les échanges épistolaires, parcourus de suggestions, d'interdictions et de conseils, créaient un espace décisionnel nécessaire à la gestion des relations diplomatiques franco-autochtones sur le terrain. En raison des prérogatives octroyées pour la gestion des biens à offrir, le personnel colonial était généralement à l'origine des initiatives et des demandes concernant les présents. Le Secrétaire d'État, lui, adoptait une position d'arbitre, capable d'accéder aux requêtes de ses subalternes, de communiquer l'assentiment du roi ou de refuser les suppliques des administrateurs.

Nous pouvons prendre pour exemple les tractations autour du fonds dédié aux présents des Abénaquis. Le 25 septembre 1715, l'intendant Bégon informait Versailles que les Britanniques entretenaient des relations diplomatiques soutenues avec les villages abénaquis alliés aux Français, prévoyant même de fournir « tous les ans des presens beaucoup plus grands que ceux qu'ils avoient receus du Roy ». Pour contrer cette tentative et éviter qu'à la prochaine guerre avec l'Angleterre, les Abénaquis « ne se décloiroient contre » les Français, Bégon suggéra de « rétablir le fonds qui se faisoit tous les ans sur les estats des dépenses de l'acadie [...] pour les presens a faire aux Sauvages »[25]. La métropole n'accéda pas tout de suite à sa requête. Le Conseil de Marine se contenta d'abord (dans une lettre du 30 mars 1716) d'accepter de rembourser toutes les dépenses diplomatiques qui avaient été engagées pour les Abénaquis l'année précédente, sans préciser qu'il acceptait de créer un fonds dédié aux Abénaquis[26].

Cette réponse partielle poussa l'intendant à revenir à la charge avec sa demande l'année suivante, cette fois-ci appuyée par le gouverneur Vaudreuil. Dans leur lettre commune, les deux hommes insistèrent notamment sur leurs anciennes sollicitations, leurs lettres passées et la menace, toujours existante, des Britanniques :

> Nous n'avons rien a adjouter, Monseigneur, a ce que nous avons eu l'honneur de vous écrire sur les sauvages abenakis des missions des rivières St-Jean, de Narantsouak et de Pentagouet par nos lettres particulières, ils sont fort tenté par les offres qui leur sont fais par les Anglois nous ne pourrons les conserver dans nos intérêts qu'en leur faisans des presens[27].

Le 7 décembre 1717, Versailles accéda finalement à la requête de l'intendant et permit de rétablir le fonds annuel de 2 000 livres pour les présents à faire aux Abénaquis, à condition que ceux-ci « leur soient distribuées de manière que cette somme seule suffira pour les détacher entièrement des Anglois »[28]. En somme, le comte de Toulouse, chef du Conseil de Marine de l'époque,

---

[25] Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Bégon au Ministre*, 1715, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-35, f° 113v.-117v.

[26] *Délibération du Conseil de Marine à propos des « présents à faire aux Sauvages »*, 1716, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-124, f^os 153-155.

[27] Claude de Ramezay et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Ramezay et Bégon au ministre*, 1715, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-35, f^os 24-24v.

[28] *Délibération du Conseil de Marine sur une lettre de Vaudreuil et Bégon datée du 20 octobre 1717*, 1717, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-37, f° 381v.

supervisait les projets du gouverneur en exigeant davantage de détails sur certains points ou en établissant certaines contraintes quant à la façon de gérer les fonds accordés. À cause de la distance qui séparait la colonie de la métropole, il fallait attendre des mois pour recevoir la moindre réponse de la part de Versailles. Il était donc essentiel de déterminer les demandes à transmettre, de soupeser les termes à employer et de sélectionner les informations à évoquer. Une fois les réponses de Versailles reçues, le gouverneur rédigeait un rapport relatant les réussites, les échecs et les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs identifiés. Dans le cadre du fonds pour les Abénaquis, la limite de 2 000 livres imposée par Versailles forçait le gouverneur et l'intendant à rendre compte de l'emploi de cette somme. Cependant, comme nous allons le constater, cette mention permettait également aux autorités coloniales de renégocier les modalités d'utilisation de ces sommes.

Tandis que les tensions grandissaient entre les Britanniques et les Abénaquis, peu avant les débuts de la *Dummer's War* (1722-1725)[29], Vaudreuil et Bégon indiquèrent en 1723 qu'en raison de la guerre, « une partie des sauvages de la nation abénaquise seront obligé de se retirer avec leurs familles dans les villages de Becancourt et de St François »[30]. Les deux hommes demandaient à Versailles d'accroitre son soutien et d'assouplir les conditions d'utilisation du fonds pour les Abénaquis. Maurepas consentit à augmenter les sommes destinées aux Abénaquis de 2 000 à 4 000 livres en 1725, puis de 4 000 à 6 000 livres en 1727[31]. Cet exemple illustre les rapports de pouvoir

[29] Pour une analyse précise du conflit, voir John Grenier, *The Far Reaches of Empire: War in Nova Scotia, 1710–1760*, Norman, University of Oklahoma Press, 2008, p. 55-59 ; Jeffers Lennox, « A Time and a Place: The Geography of British, French, and Aboriginal Interactions in Early Nova Scotia, 1726–44 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 72, n° 3, 2015, p. 423-460. ; Jeffers Lennox, *Homelands and Empires: Indigenous Spaces, Imperial Fictions, and Competion for Territory in Northeastern North America*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, p. 58-62. ; John G. Reid, « Imperialism, Diplomacies, and the Conquest of Acadia », dans John G. Reid, Maurice Basque, Elizabeth Mancke et al. (dir.), *The 'Conquest' of Acadia, 1710: Imperial, Colonial, and Aboriginal Constructions*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, p. 108-123 ; William C. Wicken, « Mi'kmaq Decisions: Antoine Tecouenemac, the Conquest, and the Treaty of Utrecht », dans John G. Reid, Maurice Basque, Elizabeth Mancke et al. (dir.), *The 'Conquest' of Acadia, 1710: Imperial, Colonial, and Aboriginal Constructions*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, p. 86-100.

[30] *Copie du mémoire du roi à messieurs de Vaudreuil et Bégon, gouverneur général et intendant en Canada*, 1723, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11E- Correspondance générale : des limites et des postes, MG1-C11E : F-400, f° 227v.

[31] *Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et de Chazel*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-244, f° 780. ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-48, f°s 124-124v. ; *Extraits de lettres diverses*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-49, f°s 577-577v.

et de négociation qui existaient entre le Secrétaire d'État, « bras droit » de la monarchie, et l'administration coloniale. Alors que le Ministre utilisait la correspondance pour surveiller et contrôler les autorités coloniales, ces dernières l'employaient pour tâcher d'élargir les limites de leurs prérogatives et de justifier la façon dont ils géraient les ressources accordées par la métropole afin de perpétuer la politique de distribution des biens diplomatiques pour leurs propres intérêts.

Précisons toutefois que la négociation, telle qu'elle apparait dans les sources, se limitait surtout aux questions matérielles et financières touchant la Nouvelle-France. Lorsqu'il était question de réagir à l'emploi des présents sur le terrain, la réponse de Versailles n'était plus à la mesure, mais aux encouragements. Cela se traduisait par des formulations telles que : « [Sa Majesté] a appris avec plaisir que les Chaouanons soient descendus l'été dernier à Montréal » ou « [Sa Majesté] a été satisfaite de l'attention que les Sieurs de Beauharnois et Hocquart ont eu d'empêcher les Abénaquis de retourner à leur ancien village »[32]. Le roi et son Ministre manifestaient bien plus fréquemment leur assentiment aux décisions prises dans la colonie que leur réprobation, ce qui laisse sous-entendre que les autorités coloniales jouissaient, dans les faits, d'une assez grande autonomie.

Le choix de n'avoir pour seuls interlocuteurs que l'intendant et le gouverneur dans la gestion des présents reflétait la volonté de Versailles de superviser la politique de distribution des biens sans en assurer directement la mise en œuvre. Cette structure reproduisait le système de clientélisme, en vigueur dans la France de l'Ancien Régime, où le Secrétaire agissait comme le patron de ses clients, le gouverneur et l'intendant, eux-mêmes étant à la tête des réseaux de patronage de la colonie. Dans cette perspective, les communautés autochtones, au même titre que les colons français, étaient considérées comme des bénéficiaires des envois de la métropole, de la charité royale. Les rapports détaillant les négociations franco-autochtones visaient à permettre au monarque de rester informé de l'utilisation de l'argent de la monarchie sans entrer en interaction immédiate avec les acteurs locaux.

L'administration de la Nouvelle-France est donc partagée entre un souverain distant et une autorité coloniale incarnant physiquement et politiquement cette même monarchie. Dans ce cadre, le

[32] *Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-259, f° 652.

gouverneur, supérieur hiérarchique des officiers et confronté aux problèmes du terrain, jouait un rôle de médiateur entre les participants actifs à la transmission des présents, qu'il s'agisse des Autochtones ou des officiers de la Marine, et la Couronne. Cette différence fondamentale de perspectives entre les acteurs générait un terreau fertile pour les tensions et les conflits autour des dons diplomatiques, mais elle offrait aussi la possibilité pour les administrateurs d'user de leurs prérogatives pour remodeler certains aspects de la politique de distribution des présents[33].

La pratique de distribution ne saurait donc être perçue comme un domaine exclusivement géré par la colonie et échappant au contrôle royal. Elle doit être envisagée comme une construction coloniale autonome sur laquelle le Secrétaire d'État à la Marine exerçait régulièrement un droit de regard.

2.1.2 Contraindre et contrôler les individus : les rapports de force dans la politique de distribution des présents

Versailles conservait un certain contrôle sur la mise en place de la politique de distribution des présents. Le Secrétaire d'État à la Marine maintenait la prérogative de l'envoi des biens matériels ainsi que leur répartition dans la colonie, distinguant les objets commercialisables de ceux destinés à l'entretien ou au développement des installations françaises, et enfin de ceux devant être offerts aux Autochtones. Dès lors, l'administration des présents n'était pas entièrement déléguée, mais partagée. Le gouverneur était responsable de la gestion locale, sans toutefois disposer d'une autorité exclusive.

Le gouverneur prenait également en charge la coordination des acteurs impliqués dans la distribution des biens. Les commandants de poste et autres officiers se référaient à lui pour obtenir les articles nécessaires à leurs missions diplomatiques auprès des communautés alliées. Étant donné que ces subalternes ne pouvaient transmettre leurs demandes directement au Secrétaire d'État à la

[33] Sur la notion de reconstruction des notions d'empires et de pouvoir dans les colonies, voir l'historiographie présentée dans Jeremy C. A. Smith, « Europe's Atlantic Empires: Early Modern State Formation Reconsidered », *Political Power and Social Theory*, n° 17, 2015, p. 103.

Marine et que leur nomination dépendait du bon vouloir du gouverneur[34], un rapport de force était maintenu au sein de la chaine de commandement.

Bien que cette thèse ne traite pas spécifiquement des réseaux de clientélisme qui existaient entre le gouverneur et ses subordonnés[35], le droit de nommer les agents locaux permettait aux grands administrateurs de la colonie de modeler la logistique de distribution des présents en fonction de leurs propres priorités. Par conséquent, il est tout autant pertinent de questionner les capacités de contrainte exercées par Versailles que les relations entre les différents acteurs déployés en Nouvelle-France.

2.1.2.1 Les restrictions dans l'emploi des présents : la menace de la suppression

Le rapport de pouvoir entre Versailles et Québec a conduit l'historiographie à s'interroger sur la capacité de contrôle dont disposait la Couronne sur ses représentants. Pour Alexandre Dubé et Raphaël Loffreda, le Secrétaire d'État à la Marine disposait toujours du pouvoir de punir et de contraindre le gouverneur général à lui obéir[36]. Si les présents ne furent pas une cause de menace ou de punitions prises à l'encontre des administrateurs jusqu'à la guerre de Sept Ans[37], Versailles conservait toujours le moyen de supprimer la politique de distribution lorsqu'elle s'écartait des attentes royales.

En effet, rappelons qu'à la fin du XVII[e] siècle, la politique de distribution des présents se vit menacée de disparition, puisque considérée comme une dépense de guerre. La menace d'un retrait du soutien royal planait donc toujours. Dès 1707, Versailles réitéra sa volonté de se « dispenser de continuer à faire des présens aux Sauvages », en invoquant les coûts élevés engendrés par cette

[34] Pour être plus précis, les officiers ne pouvaient s'adresser au Secrétaire que lorsque ce dernier leur envoyait d'abord une missive pour s'enquérir de certains aspects de sa mission ou de ses doléances. En aucun cas les officiers n'étaient habilités à adresser leur courrier directement à Versailles sans passer par les gouverneurs au préalable.

[35] Pour plus de travaux sur les réseaux de clientélisme en Nouvelle-France au XVIII[e] siècle, voir Dale Standen, « Politics, Patronage, and the Imperial Interest: Charles de Beauharnais's Disputes with Gilles Hocquart », *The Canadian Historical Review*, vol. 60, n° 1, 1979, p. 30-37.

[36] Alexandre Dubé, « Les Amérindiens sous le regard des bureaux de la Marine (1660-1760) », dans Gilles Havard et Mickaël Augeron (dir.), *Un continent en partage : cinq siècles de rencontres entre Amérindiens et Français*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 165-167 ; Raphaël Loffreda, *L'empire face aux Renards. La conduite d'un conflit franco-amérindien, 1712-1738*, Québec, Septentrion, 2021, p. 171-175.

[37] Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre 3.

pratique, ou à défaut, d'en réduire significativement les dépenses[38]. Les finances de la colonie demeuraient donc le principal enjeu du point de vue du Ministre lorsqu'il fallait trancher la question du maintien ou de la suppression de cette politique. Cette réalité se traduisit dans les sources par deux aspects : une demande rappelée d'année en année jusque dans les années 1730 de rapports comptables capables de rendre compte de l'état réel des dépenses[39], mais aussi de limiter au mieux les dépenses engendrées par les présents.

À titre d'exemple, nous avons évoqué dans le chapitre précédent les demandes formulées des administrateurs coloniaux visant à constituer un fonds destiné aux présents pour les Abénaquis. Si, dans les années 1710, la monarchie accepta d'octroyer des sommes supplémentaires aux Autochtones[40], elle rappela néanmoins chaque année au gouverneur que ces fonds devaient être exclusivement réservés aux présents pour les Abénaquis, et à aucun autre projet ou communauté. C'est pourquoi, dans une lettre du 29 mai 1725, il fut rappelé que « cette somme » devait servir « non seulement pour leur subsistance, mais encore pour les autres frais de la guerre »[41]. De même, le 22 avril 1727, il fut ordonné qu'il « ne soit point delivré de la poudre et du plomb des magazins a la nation des Abenakis, a moins que le payment n'en soit retenu sur le fonds de 4 000 livres employées annuellement ». Enfin, le 28 mars 1730, on rappela que le fonds pour les présents aux Abénaquis ne devait pas être « employé à d'autres usages »[42].

En substance, par ces rappels répétés sur l'emploi des sommes allouées, la monarchie sous-entendait que tout manquement à ces directives pourrait entrainer une nouvelle suppression de son

[38] Cornelius J. Jaenen, *Les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France et en Acadie*, Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord Canada, 1985, p. 103.

[39] Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre 3.

[40] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-48, f^{os} 124- 124v. ; *Extraits de lettres diverses*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-49, f^{os} 577- 577v.

[41] Cette précision sur la guerre provient du fait que, comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent, les fonds pour les présents furent aussi utilisés pour soutenir les Abénaquis dans leur conflit contre les Anglais.

[42] *Le Conseil de Marine à M. de Vaudreuil*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-244, f^{o} 845 ; *Le conseil de marine à M. Dupuy*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-248, f^{o} 499 ; Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-254, f^{o} 411.

soutien aux présents. Néanmoins, les administrateurs coloniaux n'étaient pas les seuls responsables de la bonne tenue des distributions de présents. Parmi les villages et dans les forts, d'autres individus se chargeaient de distribuer les présents du roi aux alliés.

2.1.2.2 La gestion du personnel colonial responsable de la transmission des présents

Les officiers de la Marine jouaient deux fonctions centrales dans la transmission des présents : les commandants de poste, transmettant les présents au moment des rencontres avec les ambassadeurs autochtones locaux, et les officiers chargés de distribuer directement dans les villages les biens français au nom du gouverneur. Parmi leurs missions, la gestion des contacts diplomatiques avec les Autochtones figurait au premier rang, ce qui conférait une importance capitale à l'administration des présents.

La prérogative dont jouissait le gouverneur depuis 1716 de nommer les agents locaux de la répartition des présents renforça son autorité sur le personnel colonial mobilisé en territoire autochtone. Ainsi, lorsqu'un commandant de poste décédait, c'est le gouverneur qui choisissait un remplaçant compétent afin d'assurer la continuité du système de distribution et de négociation franco-autochtone. Les instructions données aux commandants des postes insistaient généralement sur leur besoin de se montrer « agréables » envers les communautés autochtones pour acquérir du « crédit » auprès d'elles[43]. De fait, il était nécessaire d'être généreux lors de la transmission des présents. Afin de permettre aux acteurs d'accomplir leur mission, le gouverneur général faisait parvenir des missives aux différents postes pour leur transmettre les indications pour l'année à venir et les intimer à bien administrer le matériel qui leur était confié. À titre d'exemple, le 4 juin 1734, le gouverneur Beauharnois transmettait des instructions à Jacques-Pierre Daneau de Muy, commandant du poste de la rivière St-Joseph. Il lui recommandait notamment de n'avoir « aucune

[43] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au Ministre*, 1736, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-65, f^os^ 48-49 ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Charles M. de Beauharnois Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de St Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Loüisianne*, 1743, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 8, liasse 1, no. 94, p. 1 ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Mémoire pour servir d'instructions au S. Demuy lieutenant d'infanterie commandant le parti de guerre composé des officiers et cadets dont les troupes de 50 canadien et d'environ 300 sauvages tant des Pays d'En Haut que domiciliés*, 1746, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 10, liasse 1, no. 213, p. 2 ; Peter L. Cook, *Les voyes de douceur et d'insinuation: French-Amerindian Diplomacy on New France's Western Frontier, 1703-1725*, Mémoire de maitrise, Université d'Ottawa, 1993, p. 116-117.

affaire avec les Kikapous et Mascoutins ; comme « leurs morts » avaient « esté couverts », il ne fallait « plus y penser »[44]. Beauharnois ordonnait donc à de Muy de refuser toute demande de présents aux membres de ces deux communautés qui pourraient se présenter à son fort pour procéder à la cérémonie de la couverture des morts. Il profitait ainsi des informations transmises par les autres officiers sur les présents envoyés à ces communautés pour permettre une meilleure régulation des quantités transmises aux alliés.

Parmi les attentes du gouverneur, les commandants de poste devaient notamment prouver leur capacité de gestionnaire sous peine d'être relevés de leurs fonctions et affectés à une autre tâche. La disgrâce de Jacques-Charles de Sabrevois, commandant à Détroit dans les années 1710, illustre bien ce risque. En effet, il fut destitué par le gouverneur Vaudreuil, qui l'accusait de mauvaise gestion des relations avec les alliés autochtones. Pour étayer ses accusations et justifier sa décision, Vaudreuil souligna que Sabrevois faisait un emploi critiquable des présents, qu'il s'était rendu coupable de malversations et qu'il avait posé plusieurs actions qui tendaient à miner les relations franco-autochtones :

> J'ay vu ce que le Sieur de Sabrevois marque dans son mémoire touchant les présents qu'il prétend avoir fait aux Sauvages du Détroit, pour les engager à la guerre contre les Renards […].
>
> [Comme tous les officiers en poste dans les Pays d'En-Haut ont transmis des présents aux différentes communautés], je ne vois pas que [Sabrevois] ait eu raison d'en faire de son côté à l'occasion de cette guerre, au reste s'il faut s'en raporter à ce qui m'a été dit en public par les chefs 8ta8ouat du Saguinan et par ceux des Poute8atamis du Détroit qui vinrent à Montréal en 1717 […], il s'en faut beaucoup que ledit Sieur de Sabrevois n'ait été aussy libéral à l'egard des Sauvages qu'il l'a voulu faire entendre au Conseil[45].

Ainsi, la « bonne gestion » des présents pouvait faire ou défaire une carrière. C'est précisément ce contrôle sur la trajectoire des individus qui permettait autant au gouverneur de trier sur le volet les personnes capables d'assurer l'administration des entrepôts de biens. De leur côté, les acteurs

[44] Charles de Beauharnois de la Boische, *Papiers de Muy : Lettre de Montréal de Beauharnois à de Muy*, 1734, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 10, no 47, p. 1.

[45] Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine avec avis du Conseil*, 1719, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-40, f^{os} 173-174.

locaux avaient tout intérêt à obéir aux ordres de leurs supérieurs. Comme le soulignent Gilles Havard et Cécile Vidal, les officiers de la Marine, bien que nobles, ne disposaient pas des ressources financières suffisantes pour entretenir leur train de vie[46]. Les activités commerciales parallèles étaient essentielles pour combler ce manque de revenus fonciers[47].

Outre les relations de clientélisme avec leurs subalternes, ils évaluaient aussi leurs états de service et leur respect des injonctions de la hiérarchie afin de promouvoir les plus méritants[48]. Bien qu'elle corresponde à une tâche parmi d'autres, la distribution des présents pouvait devenir un motif de promotion si elle était effectuée conformément aux directives des dignitaires. À l'inverse, le non-respect des ordres relatifs à la gestion des soutiens diplomatiques pouvait freiner l'avancement d'un officier. Ainsi, le contrôle qu'exerçait le gouverneur sur la nomination et la promotion des officiers incitait les acteurs à suivre attentivement ses instructions, à rendre des rapports convaincants sur leur usage maitrisé des sommes allouées et à tenir leurs supérieurs informés de tout problème lié à la gestion des présents.

En somme, le gouverneur général supervisait les carrières, sanctionnait ou restreignait ses subalternes en cas de manquement, consultaient les missives pour rester au fait de ce qui se passait dans les régions éloignées de Québec ou de Montréal, et gérait les ressources matérielles disponibles. Tout en accordant une certaine autonomie à ses subordonnés, ils maintenaient une surveillance stricte de leurs actions.

2.2 De la métropole au village : la logistique de distribution des présents

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, toutes les rencontres diplomatiques ne s'effectuaient pas à Montréal ou à Québec. Les gouverneurs ne pouvaient pas participer à l'ensemble des audiences

[46] G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 544.

[47] Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 139-145 ; Evan Haefeli et Kevin Sweeney, *Captors and Captives: The 1704 French and Indian Raid on Deerfield*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2005, p. 41-42.

[48] Louise Dechêne, *Habitants and merchants in seventeenth-century Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 90.

et les ambassadeurs autochtones, de leur côté, ne pouvaient pas toujours se rendre à Montréal ou à Québec pour négocier avec *Onontio*.

Par conséquent, les négociations franco-autochtones prenaient place dans une grande variété de lieux : dans les villes françaises, les forts, les postes de traite, ou même directement dans les villages. De même, des entrepôts de biens étaient répartis partout en Nouvelle-France, afin que les acteurs impliqués dans la distribution disposent des objets nécessaires à leurs missions diplomatiques. La question du ravitaillement était donc cruciale pour ces différents lieux.

Notons que le problème de l'approvisionnement ne fut pas spécifique au XVIII^{e} siècle. Comme le constate Marie-Noëlle Baudouin, les postes de traite se caractérisaient dès le XVII^{e} siècle par leur précarité matérielle[49]. Ces postes continuaient d'ailleurs de souffrir de manques et de pénuries après le traité d'Utrecht. Comment les Français faisaient-ils pour assurer une distribution régulière de présents, malgré les difficultés d'approvisionnement auxquels ils faisaient face ?

Au-delà de l'aspect logistique, il convient de se pencher sur la nature des objets fournis aux Autochtones. Comme indiqué au chapitre 1, les présents devaient notamment répondre à des besoins utilitaires pour les individus qui les recevaient. Cette priorité accordée à l'utilité invite à examiner les sortes d'objets favorisés par les Français et les considérations liées au choix des dons.

Cette section s'intéressera donc à la logistique des présents, aux types de biens échangés et à la manière dont ces derniers circulaient sur l'immense territoire français et parvenaient jusqu'aux villages pour être distribués au sein des communautés.

2.2.1 De Montréal à Cheningué : l'organisation spatiale de la distribution des présents

Au XVIII^{e} siècle, la plupart des forts fondés par les Français se situaient à proximité d'un ou de plusieurs villages[50]. Ce lien entre les forts et les villages comme l'incarnation d'une alliance mutuellement bénéfique entre les Français, capables de défendre les communautés, et les alliés,

[49] Marie-Noëlle Baudouin, *Forts et postes de commerce en Nouvelle-France au XVIIIe siècle (1713-1763)*, Paris, École des Chartes, 1963, p. 4-5.

[50] Arnaud Balvay, *L'épée et la plume. Amérindiens et soldats des troupes de la Marine en Louisiane et aux Pays d'En-Haut (1683-1763)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 69.

promettant en retour de participer au commerce français et d'assurer la subsistance des troupes en cas de besoin[51].

Ces postes constituaient des espaces privilégiés de négociation pour les Autochtones. Ils permettaient d'organiser rapidement et à moindre coût des rencontres avec les représentants du pouvoir colonial. De ce fait, les lieux de distribution, tout comme les manières dont ils étaient offerts, constituaient une composante essentielle de la politique de transmission des présents.

2.2.1.1 Les lieux d'échanges

À la fin du XVII[e] siècle, les Autochtones pouvaient organiser de grandes rencontres diplomatiques dans cinq lieux : à Montréal ou à Québec, lors des audiences entre des ambassadeurs de plusieurs groupes et le gouverneur général ; à Albany, lorsque les membres des Cinq Nations souhaitaient s'entretenir avec les représentants de New York ; à Michillimakinac, l'endroit par excellence des négociations entre les alliés des Grands Lacs et les commandants de poste français ; et enfin à Onondaga, lorsque les capitaines de la Confédération iroquoise désiraient négocier avec les Européens ou les autres communautés autochtones[52].

Si la fin du XVII[e] siècle fut marquée par la décision royale de restreindre le nombre de postes déployés et entretenus par la colonie et de freiner l'expansion de la Nouvelle-France vers l'Ouest, amorcée en 1670[53], les années 1710 furent marquées par la réoccupation des postes des Pays d'En-Haut et la reprise de la diplomatie locale menée par les commandants de poste dans cette région. En plus de la réouverture des lieux de traite, les Français entreprirent de multiplier la construction de nouveaux forts, permettant aux Autochtones de se rendre dans d'autres lieux de négociation que ceux évoqués précédemment, créant une constellation d'espaces de négociation où les présents pouvaient être échangés[54]. Ces lieux incluaient aussi bien de nouveaux centres de distributions,

---

[51] Joseph Zitomersky, « The Form and Function of French-Native American Relations in Early Eighteenth-Century French Colonial Louisiana », dans Patricia Galloway et Philip P. Boucher (dir.), *Proceedings of the Fifteenth Meeting of the French Colonial Historical Society*, Lanham, University Press of America, 1992, p. 154-177.

[52] Gilles Havard, *The Great Peace of Montreal of 1701: French-Native Diplomacy in the Seventeenth Century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 21.

[53] Y.F. Zoltvany, « New France and the West », *op. cit.*, p. 301-302 ; G. Havard, *Empire et métissages*, *op. cit.*, p. 54-55.

[54] A. Balvay, *op. cit.*, p. 64-65.

comme le fort Détroit ou le fort Frontenac, que de plus petits fortins situés en territoire autochtone. À partir des années 1710, le gouverneur Vaudreuil entreprit la construction de plusieurs forts dans la région des Grands Lacs, un territoire stratégique que les autorités coloniales avaient négligé depuis 1696[55]. Dans les années suivant la ratification du traité d'Utrecht, Vaudreuil fit ériger une dizaine de forts au nord-ouest du Lac Supérieur, auxquels s'ajoutaient les postes et autres fortifications réoccupées par les troupes de la Marine[56].

Ces postes ont surtout été étudiés par l'historiographie pour leur importance économique dans la traite des fourrures et pour la défense de la colonie, mais plus rarement comme des espaces de négociations diplomatiques. Pourtant, selon Cornelius Jaenen, la construction de ces forts ne visait pas uniquement à protéger le territoire revendiqué par les Français ou à maintenir le commerce dans les Pays d'En-Haut, mais aussi à étendre le réseau de transmission des présents[57]. Certains chercheurs ont déjà tenté de catégoriser ces espaces dans le macrocosme des postes de la Nouvelle-France. L'archéologue Judith Tordoff proposa notamment une distinction entre les différents lieux d'échanges en fonction de la quantité d'artefacts retrouvés. Elle différenciait ainsi les centres économiques français (Québec, Trois-Rivières ou Montréal), les centres régionaux (le fort Frontenac, le fort Niagara, le fort Détroit, le fort des Illinois, *etc*.), les centres locaux (le fort des Miamis, le fort Ouiatenon, le fort St. Joseph, *etc*.), et les villages[58]. Arnaud Balvay, reprenant cette typologie, explique que les centres de distributions locaux servaient d'entrepôts pour les alliés. En revanche, les centres économiques et régionaux étaient en mesure de s'auto-approvisionner en biens commercialisables, de se défendre et d'exporter les fruits de leurs négociations vers la métropole[59].

Pertinente dans le contexte de la traite des fourrures, la lecture de Balvay ne met pas en exergue les logiques d'approvisionnements entre les différents types de postes. Les présents suivaient un

[55] G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 116.

[56] Joseph L. Peyser, *On the Eve of Conquest: The Chevalier de Raymond's Critique of New France in 1754*, East Lansing, Michigan State University Press, 1997, p. 14.

[57] C.J. Jaenen, *Les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France et en Acadie*, *op. cit.*, p. 103-104.

[58] Judith Dunn Tordoff, *An Archaeological Perspective on the Organization of the Fur Trade in Eighteenth Century New France*, Thèse de doctorat, Michigan State University, 1983, p. 49.

[59] A. Balvay, *op. cit.*, p. 73-74.

parcours depuis les villes coloniales, où arrivaient les navires royaux, jusqu'aux forts les plus reculés où se rendaient les marchands et les officiers de la Marine. Si la logistique de transmission de ces objets sera abordée ultérieurement, il convient d'expliquer ici les diverses catégories de postes impliqués dans la répartition des dons diplomatiques. Nous proposons ici d'adapter la subdivision formulée par Tordoff aux espaces de transmission des biens destinés aux Autochtones (voir Figure 2.1).

Dans l'organigramme des lieux de distribution des présents, Montréal occupait une place à part. En tant que principal lieu de rencontre au XVIII^{e} siècle, elle était reconnue comme le centre par excellence des négociations franco-autochtones[60]. En raison de son statut particulier et de sa position le long du fleuve favorable à l'approvisionnement des forts des pays d'En-Haut, ses entrepôts accueillaient la majorité des présents diplomatiques, faisant d'elle le cœur névralgique du réseau de distribution. Ensuite figurent les postes que nous qualifions de centres secondaires, soit des lieux où transitaient les présents entre Montréal et des centres plus éloignés. On comptait quatre centres effectifs de distribution au XVIII^{e} siècle : le fort Frontenac, le fort Niagara, le fort Détroit et le fort Michillimakinac.

[60] C.J. Jaenen, *Les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France et en Acadie, op. cit.*, p. 103.

Figure 2.1 - Représentation schématique de la logistique de distribution des présents en Nouvelle-France au XVIII[e] siècle

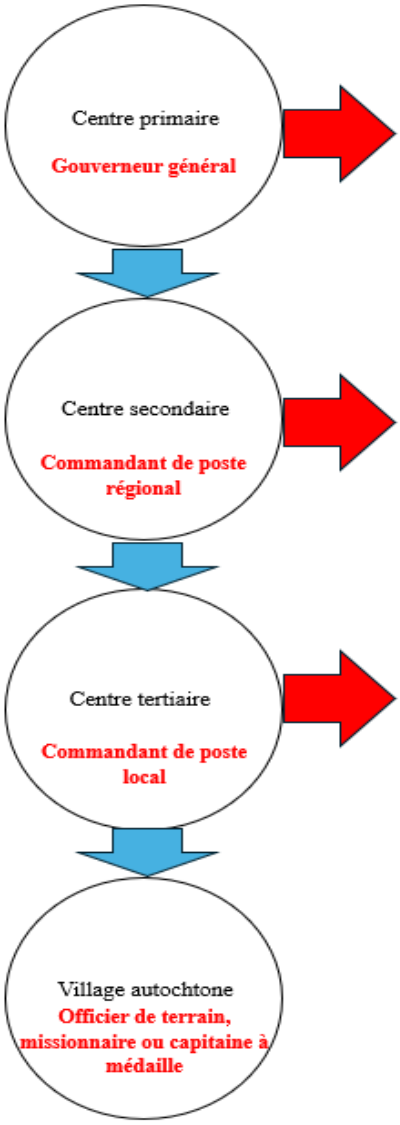

Légende :

: distribution aux représentants autochtones lors des rencontres

: transmission de présents intercentres

Gouverneur général : individu responsable de la transmission des présents

Source : Figure réalisée par l'auteur.

Le seul autre centre susceptible de recevoir des présents en dehors de Montréal avant 1713 était Québec[61]. Les espaces cités précédemment, à savoir le fort Pontchartrain, le fort Michillimakinac et le fort Niagara, furent respectivement bâtis en 1701, en 1725 et en 1721[62]. La colonie s'appuyait auparavant sur les villes coloniales et quelques forts, comme le fort Frontenac, abandonné en 1691, puis réoccupé à partir de 1696, ou le fort Buade, érigé en 1690[63]. À cette époque, le gouverneur général conservait la primauté dans la gestion diplomatique franco-autochtone. Cependant, entre 1713 et 1760, le nombre de rencontres organisées en dehors de Québec et Montréal augmenta considérablement[64]. Cette multiplication des conférences correspondait à une reprise de la logique de construction des forts dans les Pays d'En-Haut ainsi qu'à un retour de la politique de distribution des présents dans cette région au cours des années 1720. Le retour des Français dans l'Ouest et de l'appui financier de la Couronne permit d'implanter à nouveau la pratique diplomatique d'échange d'objets dans ces lieux stratégiques, expliquant les quantités de biens envoyés dans les centres secondaires.

En plus des grands centres, des espaces plus éloignés des magasins du roi à Montréal jouaient également un rôle essentiel. Ces forts et postes de traite, que l'on pourrait qualifier de centres tertiaires, se trouvaient au bout de la chaîne de distribution des présents. Leur fonction était double : distribuer les présents aux communautés et assurer la liaison et l'approvisionnement des agents locaux en charge des négociations avec les Autochtones. Comme le souligne Gilles Havard, la capacité de ces lieux à fournir des biens européens, combinée à la volonté française de se rapprocher de leurs alliés autochtones, a créé une attraction mutuelle entre les deux groupes. Les forts et les postes étaient bâtis le plus près possible des villages autochtones, et, en retour, les alliés

[61] Peter L. Cook, *Les voyes de douceur et d'insinuation, op. cit.*, p. 15.

[62] Précisons que le fort Niagara est rebâti en 1721 et n'est pas une construction nouvelle. Il s'inscrit néanmoins dans cette politique de déploiement du réseau de forts français. D'après G. Havard et C. Vidal, *op. cit.*, p. 117-118 ; A. Balvay, *op. cit.*, p. 36.

[63] Bruce Stewart, « The Structural Evolution of Fort Frontenac », *Northeast Historical Archaeology*, vol. 14, 1985, p. 43-45 ; G. Havard, *Empire et métissages, op. cit.*, p. 53.

[64] Nous nous fions ici aux recherches de Cook qui note qu'à partir de 1713, le nombre de rencontres diplomatiques à Québec et Montréal décrut, laissant suggérer une forme de décentralisation du pouvoir colonial en dehors de ces deux centres urbains principaux. Pour plus d'informations, voir Peter L. Cook, *Les voyes de douceur et d'insinuation*, *op. cit.*, p. 27.

se rapprochaient de ces centres économiques[65]. Cette double nécessité a mené au XVIII[e] siècle à la formation d'une constellation de forts et de postes de traite. Ces postes, bien que d'importance variable, étaient tous capables de renouveler les alliances avec les communautés autochtones des environs (voir Figure 2.2).

En revanche, il est essentiel de considérer que, si la présence de voies navigables pour le transport des biens et l'abondance de gibier favorisaient l'implantation des forts, les affrontements franco-britanniques pour le contrôle des alliances autochtones pouvaient parfois contraindre les Français à établir des postes dans des zones moins propices à la colonisation. Rappelons ici l'exemple, déjà évoqué, des négociations avortées de 1721 avec les Miamis, qui conduisirent les Français à bâtir un fort la même année afin d'éviter la rupture de l'alliance : bien que les relations anglo-autochtones ne soient pas le seul facteur ayant motivé la construction de nouveaux forts au XVIII[e] siècle, il convient de souligner que le maintien des alliances avec les Autochtones et la volonté de contrer toute influence anglaise, également mises en œuvre auprès des Abénaquis et des Tsonnontouans, ont sans doute pesé dans les décisions des administrateurs coloniaux.

[65] Gilles Havard, « Le poste-frontière en Nouvelle-France, 1671-1715 », *Alizés : Revue angliciste de La Réunion*, 2001, p. 183.

Figure 2.2 – Carte de différents centres de distributions des présents au XVIII[e] siècle

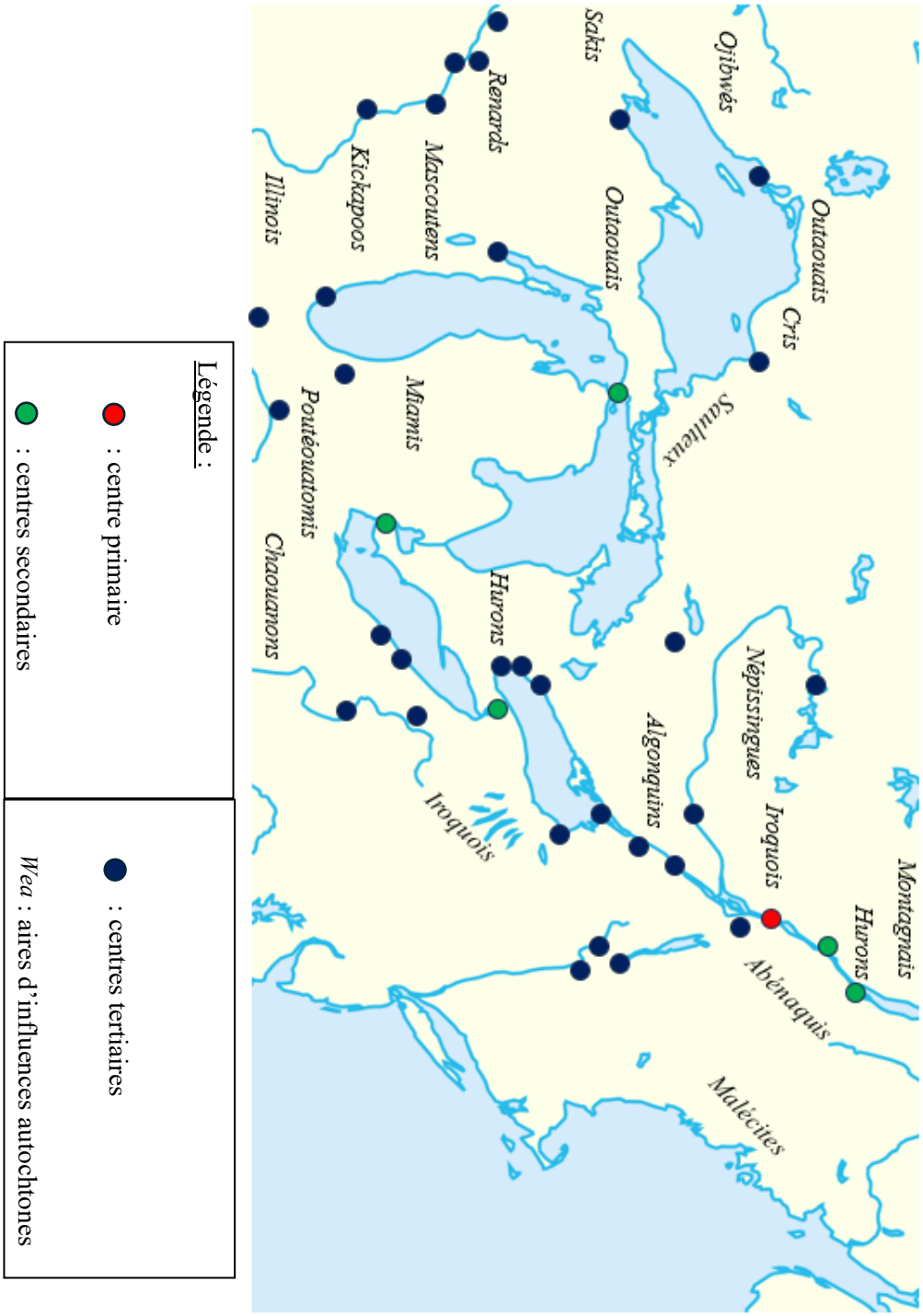

Source : Fond de carte issu de « North America map » par Myrhonon sous licence CC BY 3.0. Ajouts réalisés par l'auteur. Lien : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:North_America_map.svg.

Grâce à ces divers espaces de négociation, qu'il s'agisse de Montréal ou des postes de traite, les représentants de la Couronne parvenaient à préserver les alliances diplomatiques franco-autochtones. Pour assurer le ravitaillement de ces sites, le gouverneur pouvait s'appuyer sur l'infrastructure économique du commerce des fourrures, qui, depuis le XVII[e] siècle, facilitait la circulation d'une grande quantité de biens à travers la Nouvelle-France.

2.2.1.2 L'usage des structures économiques de la colonie : les postes de la traite des fourrures affectés à la distribution des présents

Afin de permettre aux communautés autochtones de négocier avec les représentants français, qu'il s'agisse du gouverneur général ou des commandants de poste, il était essentiel de ravitailler ces lieux, et en particulier leurs entrepôts, en objets destinés aux alliés. À ce titre, la logistique, employée pour relier les centres primaires, secondaires et tertiaires, jouait un rôle crucial dans le maintien des relations franco-autochtones à long terme. Dans ce cadre, les porteurs de congés, employés depuis le XVII[e] siècle, étaient essentiels pour le ravitaillement des forts ainsi que le transport des biens destinés à être offerts depuis les magasins du roi jusqu'aux postes de traite les plus éloignés.

Pour bien saisir l'importance des congés dans ce système au XVIII[e] siècle, arrêtons-nous sur le projet de création du titre de « gouverneur des Pays d'En-Haut », présenté par le gouverneur Vaudreuil en 1718. À cette époque, il est effectivement prévu de faire de Louvigny le responsable local de cette région, de la même manière que Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville assurait la charge de gouverneur de la Louisiane, ou que Joseph de Monbeton de Brouillan assumait la fonction de gouverneur de l'Ile Royale à la même époque. Cependant, pour que Louvigny puisse bénéficier de tous les soutiens nécessaires à son office, Vaudreuil recommanda de maintenir les congés dans cette région car, sans ces permis, Louvigny serait obligé de dépenser l'argent nécessaire au transport des présents, créant ainsi une nouvelle dépense pour la Couronne :

> Sa Majesté se trouvera chargée d'une nouvelle dépense, qui sera considérable, à cause des présents que le dit sieur de Louvigny sera obligé de faire aux Nations ou il passera, et les deux cent canots qui luy seront nécessaires pour faire chaque

> visite, et dont l'equipement avec les vivres et les gages de quatre hommes dans chacun coutera plus de mille écus, sans compter les provisions[66].

Les congés permettaient donc d'acheminer, aux frais des récipiendaires de ces permis, les biens nécessaires au fonctionnement des forts, dont les présents. Si ce système parait bénéfique à la Couronne et rodé pour transporter les quantités nécessaires de biens à destination des Autochtones, Versailles se montrait méfiante quant à l'emploi de telles mesures. En effet, le nombre de congés était censé être limité sur ordre du Secrétaire d'État de la Marine, des « permis officieux » circulaient dans la colonie dès 1676[67]. Cette prolifération contribua notamment à l'émergence de réseaux de contrebande, destinés à contourner les interdictions imposées par le gouverneur général et l'intendant pour transporter illégalement les fourrures des villages autochtones jusqu'à Montréal[68]. En raison de cela, les congés furent supprimés en 1696, sur ordre du pouvoir monarchique. Cette décision, destinée à imposer le respect de l'autorité royale sur les sujets de la Couronne, eut un impact significatif sur les relations diplomatiques franco-autochtones.

L'absence de congés, qui entravait le fonctionnement de certaines activités dans les territoires de la Nouvelle-France, mettait aussi fin à la logistique d'approvisionnement en présents. La colonie devait alors compter sur ses officiers réguliers pour assurer la distribution de présents en territoire autochtone, lorsque les alliés ne se rendaient pas à Montréal pour renouveler les alliances et y recevoir leurs présents[69]. Ainsi, au moment où les congés furent à nouveau menacés de suppression en 1719, après avoir été rétablis en 1716[70], le gouverneur Vaudreuil plaida fermement pour leur maintien :

---

[66] Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Résumé d'une lettre de Vaudreuil datée du 15 octobre 1719 et délibération du Conseil de Marine*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-41, f^{os} 116-116v.

[67] Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 88.

[68] Pour plus d'information sur les politiques économiques liées au système de congés, voir Gratien Allaire, « Les engagements pour la traite des fourrures : évaluation de la documentation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 1, 1980, p. 3-26 ; Gilles Havard, *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes savantes, 2016, p. 42-44 ; J. Mathieu, *op. cit.*, p. 86-89 ; *etc*.

[69] Dale Miquelon, *New France, 1701-1744: « A Supplement to Europe »*, Toronto, McClelland & Stewart, 1987, p. 161-163.

[70] J. Mathieu, *op. cit.*, p. 88.

> Je crois devoir représenter au Conseil que [les visites prévues par Louvigny dans les différents forts des Pays d'En-Haut deviendront] inutiles si les congés sont supprimés ; parce qu'en ce cas, faute de pouvoir faire porter dans les postes les choses nécessaires pour leur entretient et les subsistances des garnisons, on sera contraint de les abandonner ; que si elle s'exerce, Sa Majesté se trouvera chargée d'une nouvelle dépense qui sera considérable à cause des présents que le dit Sieur de Louvigny sera obligé de faire aux nations où il passera, et que les deux canots qui lui seront nécessaires pour faire chaque visite, et dont l'équipement avec les vivres et les gages de quatre hommes dans chacun, comptera plus de mille écus[71].

> Monsieur de Vaudreuil représente que la suppression entière des congés pourra attirer des inconvénients fâcheux, en ce sens que les Sauvages se voyant abandonnés par les François iront chercher leurs besoins chez les Anglois où il leur est aussi facile d'aller qu'à Montréal, ce qui ruineroit le commerce du Canada et détacheroit les Sauvages des François dont les suites pourroient être fâcheuses[72].

Selon les historiens, le maintien des congés dépassait l'intérêt économique de la colonie. Comme l'a bien montré Dale Standen, le gouverneur général et les officiers en tiraient également des avantages personnels. Ils obtenaient des bénéfices et des soutiens politiques de la part de leurs clients contre des privilèges[73]. Il nous semble cependant qu'au-delà des intérêts clientélistes, l'absence de congés constituait une véritable difficulté pour le système des présents. La colonie devait alors mobiliser son personnel colonial, souvent affecté à d'autres tâches, pour assurer la transmission continue des biens jusque dans les forts.

2.2.2 Le rôle des officiers dans l'approvisionnement des centres de distribution

Les espaces de négociations et les individus impliqués dans les échanges formaient une représentation schématique du réseau de distribution des biens français. Toutefois, la logistique des présents était fréquemment touchée par des changements importants. Les relations avec les communautés autochtones, les quantités d'objets disponibles ou encore le personnel mobilisable

[71] Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine*, 1719, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-40, f° 169v.-170.

[72] *Délibération du Conseil de Marine*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-41, f° 85v.-86.

[73] À ce sujet, le travail de Dale Standen sur les réseaux de clientélisme au XVIII[e] siècle montre bien que les gouverneurs généraux et les officiers bénéficiaient personnellement du contrôle de cette politique commerciale. Pour plus d'informations, voir D. Standen, *op. cit.*, p. 30-37.

constituaient autant de variables qui faisaient diverger l'appareil logistique de son fonctionnement ordinaire.

2.2.2.1 Le transport des présents par les officiers des troupes de la Marine

Le second réseau de transport reposait sur les soldats des troupes de la Marine, que nous qualifions « d'officiers de liaison ». Contrairement aux commandants de poste ou aux officiers en poste dans les villages autochtones, affectés à un lieu spécifique duquel ils partaient peu souvent, ces individus avaient pour tâche l'acheminement des biens entre les forts. La logistique de distribution des présents s'appuyait sur la présence des officiers (envoyé auprès des communautés, commandant de poste ou sans affectation précise) pour l'acheminement depuis l'entrepôt de Montréal jusqu'aux villages autochtones.

Par exemple, le 20 octobre 1714, le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bégon prévirent de transmettre des présents à une partie des commandants de poste des Pays d'En-Haut. François Dauphin de La Forest fut chargé de faire parvenir des biens de Montréal à Détroit, tandis que Constant Le Marchand de Lignery devait les transporter jusqu'à Michillimakinac. Ces objets devaient ensuite être transmis à d'autres officiers, comme Pierre Legardeur de Repentigny, stationné au fort Michillimakinac, qui les confia à Pierre-Charles de Liette, dit Desliettes, officier en poste chez les Illinois, ou encore par l'officier Dupuy, lui aussi en poste à Michillimakinac, qui devait se rendre jusqu'au village des Miamis pour approvisionner Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, responsable des relations avec cette communauté[74]. Ces deux officiers se chargeaient enfin de la distribution cérémonielle de ces mêmes biens auprès des communautés.

Cette structure logistique, contrairement à celle des congés, était employée uniquement dans des circonstances particulières. Dans le cas présenté plus haut, les officiers étaient avant tout mobilisés dans le cadre de l'organisation de l'expédition militaire française contre les Renards, orchestrée par Vaudreuil[75]. En plus de mobiliser les communautés dans le futur conflit, le transport de présents

[74] Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au Ministre*, 1714, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f° 242v.-243v.

[75] Nous nous appuyons aussi sur la chronologie proposée par Raphaël Loffreda qui indique que le projet d'une expédition contre les Renards est mis en place par Vaudreuil en septembre 1714. Le mois d'octobre constituerait

donnait l'occasion de transmettre les instructions du gouverneur à chacun de ces commandants de poste pour coordonner l'effort de guerre[76].

On privilégiait le transport des présents par les officiers plutôt que par les marchands munis de congés uniquement dans certaines situations : lorsqu'on craignait le délitement des alliances, en préparation d'un conflit imminent, ou lors de cérémonie de la couverture des morts, *etc*. En somme, lorsque l'enjeu des rencontres dépassait le cadre du seul renouvellement des alliances, les officiers de la Marine étaient mobilisés.

2.2.2.2 Les enjeux de l'approvisionnement

La nécessité de devoir se montrer généreux envers les alliés entrainait parfois des problèmes de pénurie. Les commandants des postes les plus lointains et les officiers qui transportaient avec eux les biens requis pour les négociations, se retrouvaient parfois démunis face aux demandes de soutien accrues, tant en raison des guerres que des famines ou de tout autre besoin imprévu.

À titre d'illustration, nous pouvons mentionner la lettre de Joncaire datée du 20 février 1754 dans laquelle celui-ci informe le gouverneur des manques vécus par les Chaouanons, communauté auprès de laquelle il fut envoyé. Parmi les causes de la « misère » relevées par l'officier, celui-ci indiqua l'absence de blé et de viande pour la survie du village. Il ajouta qu'il était « obligé de tenir le moindre conseil souvent pour rien, sans tabac ny eaudevie aussy ». Tous les prétextes étaient bons pour solliciter son aide « cest tantôt un malade qui envoy demander un morceau de pain, tantôt un coup de vin »[77]. Face à l'absence de soutien plus conséquent, Joncaire se trouvait ainsi incapable de continuer sa mission d'entretien des alliances franco-autochtones.

---

donc les débuts de la planification matérielle de ce projet. Dans le même temps, elle permettrait de procéder à des envois d'armes aux alliés autochtones, eux-mêmes pris dans des raids ces mêmes Renards. D'après R. Loffreda, *op. cit.*, p. 313.

[76] Un autre exemple de ce type de transport se trouve dans Michel-Ange Duquesne de Menneville, *Marquis Ange Duquesne de Menneville à Claude-Pierre Pécaudy de Contrecœur*, 1753, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 1, liasse 16, p. 2.

[77] Daniel-Marie Chabert de Joncaire de Clausonne, *Lettre de Joncaire à St-Pierre*, 1754, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 5, liasse 56, no. 1, p. 1.

Dans ces espaces éloignés, le manque de présents risquait de compromettre les alliances avec les communautés. Les ambassadeurs, habitués à traiter avec les commandants des forts locaux, pouvaient se retrouver face à un représentant français dépourvu de présents à offrir. Or, comme le soulignait le gouverneur, « on ne peut les [les Autochtones] assembler et tenir des conseils avec eux, sans avoir les presens a la main »[78]. Par conséquent, la question de la gestion matérielle des présents restait cruciale. Les commandants des forts reculés devaient faire attention aux ressources disponibles. La possibilité d'une pénurie planait constamment[79].

Ces lieux, en raison de leur proximité avec de nombreuses communautés autochtones, attiraient un grand nombre de marchands. Par conséquent, en cas de pénurie de présents, les commandants de ces postes pouvaient parfois s'approvisionner auprès de ces commerçants particuliers pour obtenir les biens indispensables à leur mission en utilisant leurs propres deniers, en attendant que la Couronne ne les rembourse par la suite[80]. En revanche, pour des structures plus petites ou éloignées, les possibilités d'approvisionnement étaient bien plus limitées.

Cette situation était aggravée par une autre contrainte : l'écart de salaire entre les officiers limitait leurs ressources en biens. Ainsi, si, en 1723, les frères Saint-Castin, agissant comme officiers dans les villages abénaquis de l'Acadie, percevaient chacun une solde de 360 livres pour leurs services[81], Henri-Louis Deschamps de Boishébert, commandant de fort Détroit à partir de 1730, recevait une solde de 1 080 livres, tandis que De Villiers, commandant à la rivière St-Joseph, se voyait octroyer

[78] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-48, f° 128.

[79] Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine avec avis du Conseil*, 1719, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-40, f^os 169-176v. ; Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Bégon au Conseil de Marine*, 1722, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f^os 378-382v. ; Daniel-Marie Chabert de Joncaire de Clausonne, *Papiers Paul Marin de La Malgue : Lettre de Joncaire, Rivière-au-Boeuf, à Marin de la Malgue*, 1753, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 60, no 3, p. 1-4 ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Papiers Jacques Legardeur de Saint-Pierre : Instructions de Beauharnois, Québec, à Saint-Pierre*, 1745, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 31, p. 6 ; *etc*.

[80] Ce modèle de fonctionnement, que nous qualifions de « système de billets » sera analysé plus en détails dans le chapitre 3 de cette thèse. Pour plus d'informations à ce sujet, voir R. Loffreda, *op. cit.*, p. 203-204 ; Gilles Havard, *Empire et métissages, op. cit.*, p. 336-349.

[81] Michel Bégon de la Picardière, *Projet de la dépense à faire en la Nouvelle-France pendant l'année prochaine 1724*, 1723, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-113, f° 334.

572 livres pour ses services[82]. Cet écart de salaire se justifiait par les différents niveaux de responsabilités, mais il rendait impossible pour les individus de compenser les éventuelles pénuries de biens. De plus, bien que nous ignorions les revenus exacts que la traite des fourrures pouvait générer pour ces individus, il est probable qu'un lieu comme Détroit, centre névralgique des échanges au sud des Grands Lacs, attirait davantage de marchands et de marchandises que le fort St-Joseph. Ainsi, le système de distribution des présents demeurait toujours sur le fil, où chaque fort menaçait de se retrouver sans biens à offrir aux communautés.

Il arrivait même que le risque de pénurie soit provoqué par des décisions politiques et non des problèmes logistiques. Par exemple, en 1727, peu après que le Secrétaire d'État à la Marine eut décidé de cesser l'envoi de présents dans la région des Grands Lacs, le gouverneur Beauharnois tenta d'intercéder auprès de Versailles pour rétablir ces distributions. Il proposa notamment que « les postes de Missilimakinac, La Baye, Lapointe et la rivière St-Joseph sont du nombre de ceux ou il est le plus nécessaire d'en envoyer par rapport aux affaires qu'on est obligés d'y traiter »[83]. Ainsi, si la logistique de distribution des présents permettait d'acheminer les présents à travers la colonie, elle n'éliminait pas le risque de manque de biens.

2.2.2.3 Assurer l'envoi de présents pendant les campagnes militaires

Si les périodes de paix apportaient leurs lots de problèmes en approvisionnement matériel, la guerre représentait également un moment particulier pour la distribution des présents. Il ne s'agissait plus seulement de transmettre des biens aux Autochtones, mais de les inciter à accompagner les Français sur le sentier de la guerre. Afin de mobiliser l'ensemble des alliés d'*Onontio,* puis de les guider jusqu'au théâtre du conflit, le gouverneur pouvait s'appuyer sur l'appareil logistique décrit précédemment. Les officiers de la Marine et les missionnaires, habituellement chargés du maintien des alliances, se retrouvaient investis d'un rôle militaire, conduisant les guerriers au combat. Le gouverneur général transmettait des *Mémoires pour servir d'instructions* aux différents officiers

[82] Gilles Hocquart, *Dépenses de 1732*, 1734, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-114, f° 480.

[83] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-48, f° 128.

mobilisables, dans lesquels chaque individu se voyait confier la charge d'un groupe de guerriers spécifique.

Par exemple, en 1745, Beauharnois remit à Jacques-Pierre Daneau de Muy un *Mémoire* destiné à inciter les Autochtones à participer à la guerre de Succession d'Autriche. Celui-ci devait communiquer les ordres du gouverneur aux commandants des forts Niagara et Détroit et « engager toutes les nations [qu'il rencontrerait] de se joindre a leur Père pour deffendre » le fort des agressions anglaises[84]. De Muy était ainsi chargé de multiplier les négociations diplomatiques et d'enjoindre les alliés, grâce aux présents, à honorer leur alliance. Un second *Mémoire*, envoyé en 1746, lui confia la supervision de l'ensemble des officiers affectés aux communautés autochtones des Pays d'En-Haut, notamment Louis Coulon de Villiers, commandant du fort Saint-Frédéric et responsable des Poutéouatamis, des Puants et des Illinois, l'un des fils de Longueuil[85], responsable des Iroquois domiciliés, ou encore Jean-Baptiste Le Ber de Senneville fils, chargé des Abénaquis[86]. Une fois les paroles transmises et les négociations effectuées par les officiers, ceux-ci devaient ensuite les guider jusqu'au lieu des affrontements. Ainsi, le 21 juillet 1758, après que Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil ait transmis des « parolles, présents et équipemens qui devoient être donnés le 22 au Sauvages de Chouegatsy », soit des Iroquois domiciliés, on lui promit « plus de 40 guerriers nous suivoient ». Ces guerriers s'ajoutèrent ainsi au reste des soldats de la Marine dirigés par Longueuil pour lutter du côté français[87].

Toutefois, pour maintenir l'engagement des guerriers, il était impératif d'assurer un soutien matériel constant. Or, cette nécessité posait des défis logistiques importants : en 1755, Michel

---

[84] Charles de Beauharnois de la Boische, *Papiers de Muy : Mémoire des ordres concernant les postes de Niagara et de Détroit de Beauharnois à de Muy*, 1745, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 10, no. 148, p. 1-2.

[85] Son nom n'est pas précisé dans la source. Il est néanmoins possible qu'il s'agisse de Charles Le Moyne de Longueuil, vivant alors à Montréal depuis 1740. D'après André Lachance, « LE MOYNE DE LONGUEUIL, CHARLES, baron de LONGUEUIL », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'université Laval, 1974, vol. 3.

[86] Charles de Beauharnois de la Boische de, *Papiers de Muy : Mémoire de Beauharnois concernant les instructions de guerre destinées à de Muy*, 1746, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 10, no 213, p. 1-2.

[87] Gaspard-Joseph Chaussegros De Léry, *Suite des Manuscrits de M. Jos Gaspard Chaussegros De Léry, Capit. dans les Troupes détachées de la Marine, en Canada, 1749-1758*, 1749-1758, Archives du séminaire de Québec, Fonds Viger-Verreau, Manuscrits, P32 : O109, p. 38.

Maray de La Chauvignerie reçut l'ordre de rassembler les guerriers des communautés autochtones de la vallée de l'Ohio afin de créer de nouvelles troupes. Pour ce faire, il rédigea un ensemble de conseils et de directives à destination des officiers, notamment sur la manière de gérer les communautés autochtones. Il y souligna en particulier la difficulté de gérer l'approvisionnement en vivres, car les combattants utilisaient la rhétorique du manque pour en obtenir plus que nécessaire :

> Il est inutil, messieurs, de croire que les sauvages conserveront les vivres qu'on leur donnera pour se rendre du fort Duquesne a la Riviere au bœuf ou de la riviere au bœuf au fort Duquesne, où encore ainsi que vous me le marqués dans ce dernier courrier, parce que des le lendemain ils n'en ont plus où c'est faute d'avoir trouvé occasion de les donner, ou bien ils les mangent tous tout de suitte et n'auroient-ils que dix lieües de chemin, arrivant ils n'en ont jamais ce qui oblige a leur en donner d'autres[88].

Notons toutefois qu'il n'était pas question de leur refuser leurs demandes : les Autochtones s'attendaient à recevoir ces vivres en échange de leur participation à la guerre, dans une dynamique de don et de contre-don continuellement renouvelée. Dans le cadre de l'étiquette diplomatique, ne pas octroyer de nouvelles provisions risquait de provoquer des tensions, les alliés estimant ne pas avoir reçu ce qui leur était dû[89]. Il convenait donc d'agir avec parcimonie pour éviter de se retrouver sans ressources à fournir aux combattants.

Au-delà des guerriers, la colonie devait également subvenir aux besoins de l'ensemble de la communauté. Comme le soulignait un témoin anonyme, il n'était pas possible au XVIII^{e} siècle de faire appel aux Autochtones sans « qu'on ne nourrisse leurs femmes et leurs enfants, de sorte que si vous avez 2 000 sauvages, il vous faut des vivres pour au moins 6 000 »[90]. Ce commentaire, bien que formulé sur un ton méprisant, met en lumière une règle primordiale des conflits : le maintien de présents pour les enfants, les femmes et les Anciens restés dans les villages. En effet, les Français

---

[88] Michel Maray de la Chauvignerie, *La Chauvignery à Contrecoeur*, 1755, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 4, Liasse 327, no. 1, p. 1-2.

[89] Pour citer Richard White, c'est justement l'absence de vivres et le refus des Français d'offrir aux Autochtones ce qu'ils demandaient dans les années 1740 qui poussèrent les alliés à abandonner progressivement *Onontio*. Le risque de voir les guerriers quitter le champ de bataille en cas de manque de présents était donc une possibilité. D'après R. White, *op. cit.*, p. 205-206.

[90] *Mémoire sur le Canada dans lequel on examine s'il est important de le conserver, s'il peut se défendre en cas que la guerre continue en 1759, s'il est facile de le secourir dans la situation présente*, 1759, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-104, f^{o} 468.

privaient les communautés de membres essentiels à leur survie en enrôlant les hommes capables de se battre. Dès lors, l'aide apportée aux non-combattants était perçue, dans la conception autochtone de l'alliance, comme un contredon indispensable à la participation effective des guerriers.

L'ampleur de ces soutiens variait aussi en fonction du contexte militaire. Par exemple, il est précisé, dans le rapport du gouverneur La Galissonière et de l'intendant Hocquart pour les années 1747 et 1748, que l'administration coloniale continuait à « pourvoir a la subsistance et habillement des Sauvages des différents villages de l'acadie qui sont etablis a la Pointe a la Caille au nombre d'environ 400 hommes, femmes et enfants »[91]. Cet afflux résultait du déplacement de la ligne de front sur les territoires de chasses et de pêches des communautés, ce qui, durant la guerre de Succession d'Autriche, poussa des centaines d'individus à se réfugier près de Québec. Cette arrivée massive entraina de nouvelles dépenses importantes pour la colonie selon Hocquart. Il notait ainsi que la venue des Autochtones engendrait « des consommations prodigieuses en marchandises et vivres, je n'ay pu en faire le dépouillement, mais je suis sûr qu'il n'y a aucun de ces sauvages, que nous sommes obligez de vestir, armer et nourrir, qui ne va couter au Roy plus de 250 livres par an »[92]. Cette réalité fut attestée en 1751, une fois le conflit fini, par l'intendant Bigot qui considérait qu'une partie importante des 825 221 livres utilisées pour « l'achat de marchandises et de munitions tant de guerre que de bouche » était due à la présence des communautés aux abords de Québec, toujours présentes en 1749, et de la nécessité de les assister :

> Tous les achats de marchandises, munitions & vivres […] ont été considerables en 1749, tant par rapport a la descente des deputez de toutes les nations sauvages des Pais d'En-haut et des presens faits a leur occasion, que par rapport a la subsistance et habillement des Sauvages Naransouac et Panamanagué qui etoient encore en 1749 etablis au Sault de la Chaudiere aux depends du Roy[93].

[91] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre concernant des extraits de fonds à remettre « pour le paiement des différentes dépenses qui font l'objet des lettres de change » tirées sur les trésoriers généraux de la Marine*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-88, f° 186v.

[92] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-88, f^os 18-18v.

[93] François Bigot, *Bordereau général de recette et dépense faites en Canada pendant les années 1749 dirigé suivant les titres employés dans l'état du roi arrêté le 10 mai 1749*, 1751, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-117, f° 217v.-218.

Si ces dépenses étaient justifiées par un contexte exceptionnel, elles révèlent une autre réalité de l'usage des présents dans le cadre militaire : son coût. En effet, dans ce bordereau des dépenses, on observe la distinction opérée par Bigot entre les fonds alloués aux présents destinés aux ambassadeurs et ceux consacrés à l'armement et à la subsistance des forces armées, composées aussi bien d'Autochtones que de Français. Cette catégorisation confirme le maintien des dépenses usuelles en présents pour les communautés alliées sur le fonds des 22 000 livres du roi en période de guerre, puisque le gouverneur continue de recevoir des ambassadeurs à Montréal. Toutefois, à ces dépenses s'ajoutaient désormais des frais supplémentaires liés aux impératifs militaires de la colonie. Ainsi, si, dans le chapitre précédent, nous montrions la manière dont les administrateurs coloniaux faisaient disparaitre les présents dans la catégorie des dépenses militaires, la réalité comptable présente plutôt une addition des coûts associés à ces deux usages distincts.

Que ce soit en période de paix ou en période de guerre, la question de la logistique et de l'approvisionnement des forces armées demeurait donc un élément essentiel de la sauvegarde de la politique de distribution des présents. Le ravitaillement en présents à travers le territoire impliquait une coordination entre les officiers de la Marine, chargés des relations franco-autochtones dans leurs forts ou dans les villages, avec les autorités coloniales.

2.3 L'échange de présents à l'échelle locale

Jusqu'à présent, nous avons principalement analysé les structures intermédiaires et les mécanismes logistiques des échanges. Si ce système d'approvisionnement était essentiel aux rencontres diplomatiques, il ne doit pas effacer l'importance des relations interpersonnelles dans le maintien des alliances franco-autochtones. La dernière section de ce chapitre sera donc consacrée à la distribution des présents à l'échelle locale.

Dans l'historiographie relative aux relations entre les empires coloniaux et les communautés autochtones d'Amérique du Nord, les chercheurs se sont déjà penchés abondamment sur le rôle des relations entre les individus dans la construction des rapports de pouvoir. À titre d'exemple, dans son travail sur le rôle des femmes autochtones dans les relations entre les Autochtones et les Européens dans la vallée de l'Ohio, Susan Sleeper-Smith explique que les négociations interpersonnelles constituaient le fondement et le liant des négociations franco-autochtones. Les

individus impliqués dans ces rencontres se retrouvaient chaque année, et les types de présents à échanger faisaient alors l'objet de discussions[94]. De son côté, Joseph Hall démontre, dans son étude sur le sud-ouest de l'Amérique du Nord, que ces négociations, selon leurs résultats, pouvaient créer de nouvelles alliances ou les briser selon la teneur des échanges et des biens transmis[95]. Dans le contexte des présents, les autorités coloniales, informées par les comptes rendus de leurs subalternes, adaptaient la politique de distribution des présents en fonction des propos tenus par les représentants des divers partis, tant dans la quantité de biens fournis aux communautés que les types de présents offerts.

En nous inspirant du travail de Sleeper-Smith, nous proposons de structurer notre réflexion autour de deux axes principaux : le premier porte sur les types de biens transmis ; le second s'intéresse aux trajectoires des hommes, tant autochtones que français, impliqués dans ces négociations à l'échelle locale.

2.3.1 Cibler les individus, combler les besoins : les stratégies matérielles franco-autochtones

Comme nous l'avons évoqué au premier chapitre, les présents se caractérisaient notamment par leur fonction utilitaire : si un bien ne correspondait pas au besoin des communautés à un moment spécifique ou qu'il n'était pas fourni en quantité suffisante, les Français courraient le risque de voir les Autochtones s'en plaindre, voire de menacer de ne plus respecter les conditions de l'alliance. Les objets échangés devaient donc répondre à des besoins précis, variables selon les contextes, tout en étant acceptés par les communautés. Quels étaient ces biens que les Français pouvaient offrir à leurs alliés autochtones ? Lesquels étaient priorisés et pour quelles raisons ? Existait-il des présents proscrits, que l'on ne pouvait octroyer aux Autochtones ?

2.3.1.1 Des présents privilégiés ? Le cas de la poudre, des armes et des vivres

Afin d'analyser les présents matériels et de déterminer ceux qui étaient favorisés par les Français, nous avons compilé l'entièreté des données relatives aux échanges à notre disposition. Comme

[94] Susan Sleeper-Smith, *Indigenous Prosperity and American Conquest: Indian Women of the Ohio River Valley, 1690–1792*, Williamsburg, Omohondro Institute of Early American History and Culture, 2018, p. 99-100.

[95] Joseph Hall, *Zamumo's Gifts: Indian-European Exchange in the Colonial Southeast*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2012, p. 169.

nous l'avons déjà évoqué, les présents étaient rarement mentionnés explicitement dans les rapports du gouverneur général ou des commandants de poste. Catherine Desbarats a surmonté cette lacune en s'attachant aux rapports de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France qui, entre 1729 et 1746, fournissent un ensemble colossal d'informations en décrivant, de façon exhaustive, les biens offerts aux communautés autochtones lors des rencontres diplomatiques.

Bien que ces sources s'avèrent précieuses dans notre propre recherche, nous avons souhaité en élargir le champ et accroitre la précision de notre analyse. Pour ce faire, nous avons inclus la documentation disponible entre 1717, date de la première mention précise des présents transmis à des alliés autochtones, en l'occurrence des ambassadeurs outaouais et miamis[96], et 1749, dernière date où Hocquart fait état de distributions de présents, de façon explicite, aux Autochtones. Par ailleurs, notre corpus ne se limite pas aux rapports de l'intendant. Il englobe aussi les lettres des officiers dans les villages autochtones, des commandants de postes et des gouverneurs, qui fournissent des informations plus détaillées sur les types de biens offerts. Si cette méthode ne permet pas de dresser un bilan exhaustif des dons effectués par les Français au cours de la période, elle offre cependant la possibilité de construire une image plus nuancée des présents, en intégrant des objets qui auraient être omis par l'intendant. En ne nous limitant pas uniquement à ces écrits, nous pouvons identifier des présents dont l'utilisation a pu susciter des débats, ceux qui faisaient défaut dans la colonie ou, plus simplement, comprendre la logique qui présidait au choix des biens en fonction des contextes. Pour illustrer notre propos, nous proposons de nous pencher sur le rapport comptable de l'intendant Hocquart décrivant les présents distribués aux Autochtones à Montréal pendant l'année 1736 (voir Figure 2.3)[97].

[96] Pour être plus précis, Alphonse de Tonty, commandant du fort Détroit, avait transmis aux représentants de ces deux communautés vingt chaudières, sept couvertures, sept paires de mitasses, six chemisiers, un capot et trois colliers. D'après Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine concernant le coup fait sur les Miamis par quatre Outaouais du Saguinan et les mesures prises par Tonty pour accommoder cette affaire*, 1718, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-39, f° 152v.

[97] Nous précisons ici que nous n'avons pas choisi ce document puisque celui-ci inclut l'ensemble des catégories de biens transférés aux présents. Plutôt que de citer toutes les pages du document, nous avons choisi de faire ressortir plusieurs types de biens généralement offerts aux communautés.

Figure 2.3 - Extraits des rapports comptables de l'intendant Hocquart pour les présents offerts aux Autochtones en 1736

Extrait des munitions marchandises et vivres qui ont été délivrées des magazins du Roy a Montréal aux Sauvages Domiciliés et autre qui y sont venus pour le service de Sa Majesté pendant l'année 1736

Munitions et Marchandises provenant de celles du port de Rochefort et tirées desd. Magazins

4 Grosses 7 d[nes] d'alleines a 3[lté] la grosse……13[lté].15[s].9

[…]

1 couverture de Bordeaux…….....9.15

[…]

1864 L de poudre à 6[lté]. 4[s]. le g.[1]……..……1140.13.4

3241[lté]. 10[s].

Munitions et marchandises de l'achat de divers particuliers de

83 barils vuides a 30[s]……124[lté]. 10

16 cordes de bois de chauffage a 5[lté].....82. 10.

[…]

4193[lté] 7.

Vivres provenant de ceux envoyés du port de Rochefort

375 pots 1 pinte d'eaudevie a 20[s] …….375[lté]. 10[s].

12 minots ½ de sel a 20[s]…….....12. 10.

388[lté]

[…]

Réparations des armes, haches, et façon d'ouvrage

Pour radoub aux armes……..742[lté]. 5

Pour radoub aux haches, pioches, grattes et dards…….1514. 15.

Pour façon d'habits et capot……..534

Reproduction et mise en forme par l'auteur du document Bibliothèque et Archives Canada, Volume 68, f[os] 91-92v.

Tout d'abord, ce rapport met en évidence la grande diversité des biens pouvant être considérés comme des présents utiles aux communautés autochtones. Qu'il s'agisse de vivres, de couvertures, d'outils ou de poudre, les documents de l'intendant témoignent de l'ampleur des ressources offertes, mais soulèvent également plusieurs questions. Si l'usage de la poudre, des vivres ou des vêtements semble évident, d'autres objets, comme les alènes, le bois de chauffage ou les barils vides, paraissent avoir une utilité plus limitée pour les Autochtones au quotidien. Nous formulons ici l'hypothèse que tous les présents distribués n'étaient pas nécessairement destinés à la consommation et l'utilisation directes par les communautés récipiendaires. La nature de certains objets suggère plutôt qu'ils pouvaient être utilisés comme monnaie d'échange avec d'autres groupes autochtones ou avec des marchands européens, permettant ainsi d'obtenir des biens essentiels à leur survie. Le document met également en lumière l'étendue de ce que recouvre la catégorie des « réparations » : non seulement les Autochtones pouvaient faire réparer leurs armes ou leurs habits, mais les communautés domiciliées[98], disposant de champs arables, avaient aussi la possibilité de faire entretenir leurs outils[99]. Les présents offerts aux alliés englobaient donc une large gamme d'objets et de services adaptés aux besoins quotidiens des communautés, diversité qui est ensuite fidèlement retranscrite dans les rapports de l'intendant.

D'ailleurs, il convient de souligner que les rapports de Hocquart ne sont pas d'une précision absolue. Certaines années, en raison du volume important d'informations à compiler, il n'était pas possible pour l'intendant de consigner tous les dons faits aux Autochtones. Ainsi, dans le rapport de l'année 1739, Hocquart reconnait lui-même que sa compilation, bien que réalisée avec le plus grand soin, comportait des angles morts. Comme il l'écrit, les dépenses « ont rapport a tant de parties différentes qu'il faudroit entrer dans un detail infini pour pouvoir vous en rendre un compte tel que vous paroissez le souhaitter, et auquel il est impossible que je puisse satisfaire »[100]. Par conséquent, même les documents comptables, plus précis que les rapports des gouverneurs, contiennent une

[98] Nous reviendrons sur la catégorie des domiciliés dans la sous-section suivante.

[99] Nous n'avons pas d'explications précises justifiant la raison pour laquelle la réparation des outils représentait une plus forte dépense que la réparation des fusils. Notre hypothèse serait qu'étant donné que, pour réparer un fusil, il était nécessaire de se rendre à Montréal afin de recourir au service d'un forgeron, les Autochtones n'avaient pas toujours le loisir de se déplacer régulièrement jusque dans le centre économique de la colonie pour entretenir leurs armes. Ainsi, les Autochtones auraient plutôt reçu des fusils neufs plutôt que de faire réparer ceux qu'ils possédaient déjà.

[100] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-76, f° 57v.

part d'imprécision et supposent qu'une portion des objets n'ont jamais été enregistrés par l'intendant. En tenant compte de ces variables, le graphique qui suit présente la répartition des objets offerts en présents aux Autochtones au Canada et dans les Pays d'En-Haut (voir Figure 2.4).

Le graphique montre que certains présents étaient privilégiés par les Autochtones, notamment la poudre, les balles, les vivres et les couvertures, des objets essentiellement utilitaires, employés quotidiennement par les communautés. Il n'est donc pas étonnant de retrouver ces mêmes catégories de biens dans des demandes spécifiques, comme celle formulée en 1724 par le père Gaulin, missionnaire chez les Micmacs qui réclamait de la poudre, des fusils, de la laine, *etc.*[101]. Cet *habitus* diplomatique, lié aux échanges, finit par créer une liste de présents usuels, favorisés par les alliés et donc quémandés auprès de Versailles par les administrateurs coloniaux.

[101] Joseph de Monbeton de Brouillan, *Monsieur de Saint-Ovide au Ministre*, 1724, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale Ile-Royale, MG1-C11B : F-136, f° 25.

Figure 2.4 - Proportion des objets offerts comme présents par les Français, selon les rapports des autorités (1717-1749)

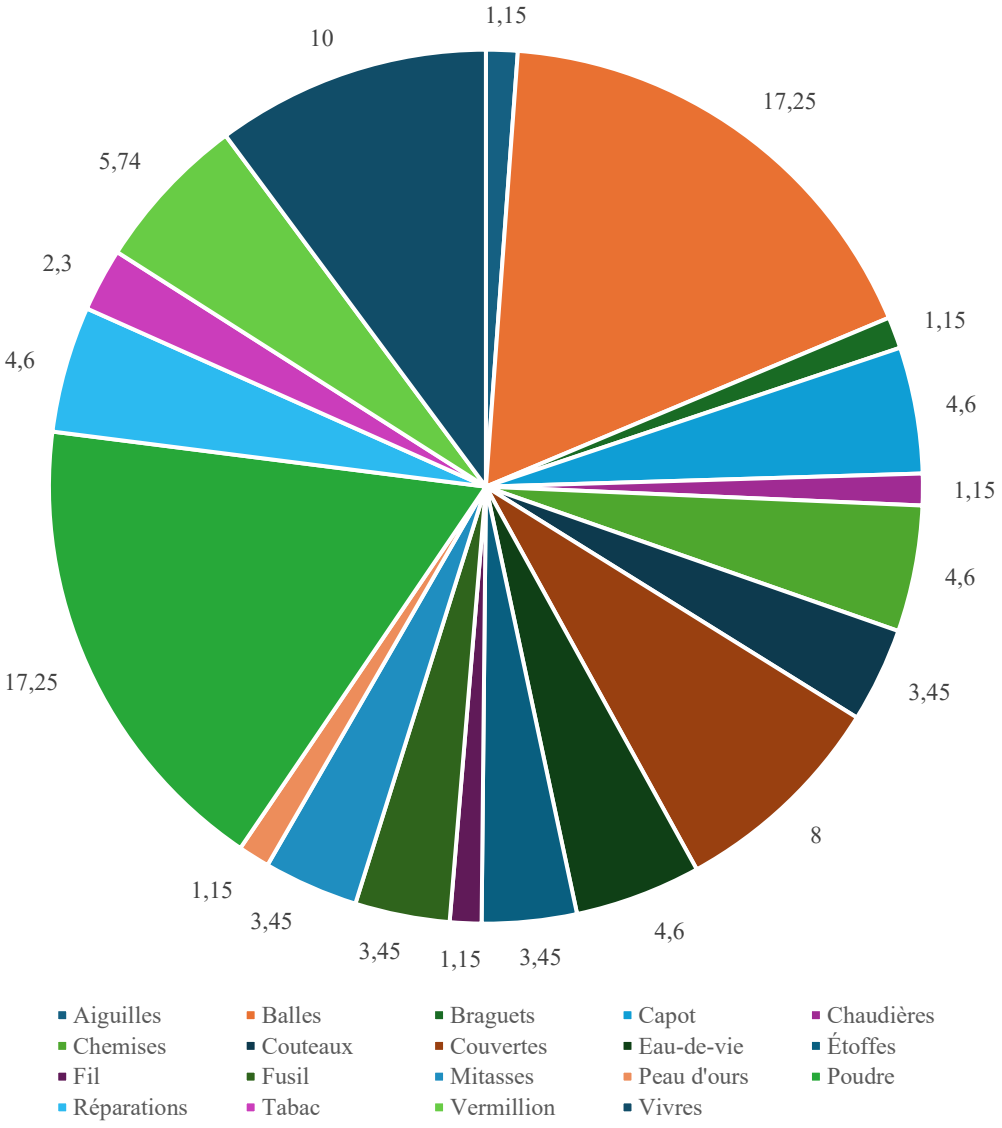

Source : Figure réalisée par l'auteur.

Le choix de fournir de la nourriture, des vêtements, des outils ou des armes dépendait du contexte dans lequel la transmission s'effectuait. Si la communauté était dans une période de famine, la priorité allait aux vivres. Au contraire, si les alliés souhaitaient partir en guerre pour se venger de la mort d'un des leurs, on offrait aux guerriers des fusils, de la poudre et de balles, des biens utiles à la guerre, mais aussi dans le quotidien des communautés. Dans un document de travail destiné à décrire les coutumes autochtones, l'auteur indiquait que, pour empêcher les guerriers d'organiser des raids sans l'autorisation d'*Onontio,* il convenait de combler les besoins de ces hommes :

> Les jeunes gens vont en guerre où et quand bon leur semble, sans ordre ni [embarras]. Il suffit qu'ils en aient envie. On ne peut les arrêter que par [des] présents qui consistent en fusils, carquois, flèches, haches, munitions, canots ou couvertes[102].

En offrant des présents de guerres, utilisables aussi dans la vie quotidienne des communautés autochtones, les Français tâchaient de priver les guerriers de l'intérêt d'entrer en guerre. Pour reprendre la synthèse de Tom Holm, la guerre, par le raid et la prise de biens et d'individus, possédait une dimension économique essentielle[103]. En offrant des biens utiles à la vie des communautés, les Français sapaient tout intérêt d'entrer en conflit et, du même coup, préservait la paix entre les groupes.

Tantôt présents de guerre, tantôt outils de chasse, les fusils, les balles et la poudre apparaissaient au XVIII^{e} siècle comme des objets primordiaux à la survie des villages, avec une régularité plus marquée que tout autre bien. Si des articles comme les couvertures ou les chemises pouvaient être conservés pendant plusieurs semaines, la poudre et les balles étaient consommées autant en contexte guerrier que lors de la chasse quotidienne. Les armes, au même titre que les vivres, étaient employées quotidiennement par les communautés. Cependant, en raison de l'absence de fiabilité des fusils, du froid et du gel, ces objets se brisaient facilement. Ils étaient donc utilisables seulement pour une durée limitée avant de devoir les remplacer ou les renouveler. Cette nature éphémère

[102] *Abrégé de la vie et des Coutumes des Sauvages du Canada*, 1723, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-45, f^{o} 172v.

[103] Tom Holm, « American Indian Warfare: The Cycles of Conflict and the Militarzation of Native North America », dans Philip J. Deloria et Neal Salisbury (dir.), *A Companion to American Indian History*, Malden, Blackwell Publishers, 2004, p. 156-157.

expliquait leur présence récurrente dans les rapports : ces objets répondaient toujours à un besoin immédiat et contribuaient ainsi à maintenir les relations entre les différents groupes.

Dans un système d'alliance reposant sur la distribution régulière des présents, la poudre et les balles possédaient un autre avantage : leur coût. Dans une lettre datée du 18 octobre 1748, le gouverneur La Galissonnière, faisant part à Versailles des différents manques vécus par la colonie, suggéra à la Couronne d'accroitre la quantité de poudre en provenance de la métropole pour les offrir en tant que présents aux Autochtones. En effet, comme il l'expliquait, « les presens de poudre font plus de plaisir aux Sauvages et coutent moins que toutes les autres choses qu'on leur peut donner »[104]. La poudre était donc le présent parfait pour les négociations : peu couteux et utile, il était fréquemment demandé par les communautés et donc tout autant quémandé par les administrateurs coloniaux auprès de la Couronne.

Une autre explication de cette récurrence des biens dans les missives, en dehors des demandes autochtones, réside dans le contexte même de leur transmission. En période de crises ou de manques (famine, guerre, raids destructeurs, *etc*.), les réserves des Autochtones étaient lourdement hypothéquées. À titre d'exemple, en 1741, l'intendant Gilles Hocquart informa le Secrétaire d'État à la Marine des mauvaises récoltes subies par les alliés de l'Acadie et les Hurons de Lorette. En tant que pourvoyeur attitré, Onontio était sollicité par ses alliés pour obtenir un soutien matériel. Il fallut procéder à la distribution de plusieurs minots de blés aux communautés en difficulté pour maintenir les alliances[105] :

> La plus grande partie des Sauvages de l'Acadie sont venus a Quebec cette année chassez par la faim. Les bleds d'Inde leur manquerent l'année dernière et leurs terres se trouvant inondées ce printemps, il a fallu leur donner a tous des secours extraordinaires […]. Il en est resté environ 30 qui se sont retirés au village de St François, auxquels on est encore obligé de donner quelques vivres pour les faire subsister. Nous avons esté dans la nécessité de soulager les Hurons du village de

[104] Rolland-Michel Barrin de la Galissonière, *Lettre de La Galissonière au ministre*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-91, fº 210v.

[105] Précisons qu'un minot de blé correspondait à cette époque à environ 39 litres. 200 minots équivalaient donc à 780 litres de blé. D'après Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, p. 17.

> Lorette ausquels il fut distribué l'hyver dernier 200 minots de bled, leur recolte avoit aussi manqué[106].

Ces situations créaient donc des variations dans la nature des biens distribués. Un écart se creusait entre les objets de survivance (vivres, vêtements, fusils et poudre) et les commodités (vermillons, couteaux ou chaudières). Les demandes des communautés, directement influencées par le contexte, modifiaient alors les stocks de présents offerts par les Français et rapportés au Secrétaire d'État à la Marine.

2.3.1.2 Le cas spécifique de l'eau-de-vie : présent utile ou méthode délétère ?

Si nous avons déjà établi une distinction entre différents types de présents, il convient désormais d'aborder la problématique de l'eau-de-vie. Bien que, selon les sources, elle ne figure pas parmi les denrées les plus fréquemment distribuées, son utilisation fit tout de même l'objet de débats entre les acteurs coloniaux.

Au début du XVIII[e] siècle, les Autochtones considéraient encore l'alcool français avec méfiance. Toutefois, des décennies de rencontres et de négociations les conduisirent progressivement à adopter cette boisson, en partie pour imiter leurs alliés, pour qui l'enivrement était un élément associé aux négociations diplomatiques[107]. Si, comme le suggèrent Denys Delâge et Étienne Gilbert, le caractère récréatif de cette boisson a pu favoriser sa diffusion[108], et que, comme l'ajoute Catherine Ferland, les coureurs de bois ont contribué à en accroitre la présence dans les villages[109], il n'en reste pas moins qu'au XVIII[e] siècle, l'alcool était devenu un objet de prédilection dans les négociations franco-autochtones, tant sur le plan économique que diplomatique. Ainsi, comme le

[106] *Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny*, 1701, Archives du séminaire de Québec, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-201, f[os] 241-258v.

[107] Catherine Ferland, *Bacchus en Canada. Boissons, buveurs et ivresse en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2010, p. 228-230.

[108] Denys Delâge et Étienne Gilbert, « Les Amérindiens face à la justice coloniale française dans le gouvernement de Québec, 1663-1759 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 34, n° 1, 2004, p. 31.

[109] C. Ferland, *op. cit.*, p. 230-234.

soulignent Allan Greer et Samuel Derksen, dans le courant du XVII[e] siècle, les marchands avaient fini par intégrer l'eau-de-vie dans leurs transactions avec leurs homologues autochtones[110].

Du point de vue diplomatique, l'eau-de-vie possédait de nombreux avantages : elle était aisément transportable, non-périssable et pouvait être consommée autant dans les rencontres diplomatiques qu'à d'autres occasions. Ainsi, tout comme la poudre et les balles, les quantités d'eau-de-vie disponibles dans les villages autochtones demandaient à être régulièrement renouvelées[111], ce qui favorisait son octroi régulier au fil des rencontres diplomatiques. Les hauts dignitaires coloniaux reprirent donc à leur compte cet objet d'une efficacité rare pour la distribution des présents. Contrairement à la poudre et aux balles, l'usage de l'alcool suscita des réticences de certains agents locaux, notamment les missionnaires. Depuis le XVII[e] siècle, ces derniers dénonçaient les effets néfastes de l'alcool sur l'entreprise de conversion. Dès 1662, le gouverneur d'Avaugour et M[gr] Laval, premier ecclésiaste de la colonie, s'opposèrent sur son usage auprès des Autochtones. Comme l'a bien montré Christophe Horguelin, cet affrontement relevait avant tout de tensions politiques : la controverse s'inscrivait dans un cadre plus large d'oppositions entre le gouverneur et l'autorité ecclésiastique[112]. Cela se traduisit par un non-respect des appels des missionnaires à restreindre l'attribution de l'alcool. Cette opposition se maintint dans les années 1660, où les prêtres, malgré leurs interventions répétées, se heurtaient aux autorités civiles, qui considéraient l'enjeu économique de l'eau-de-vie comme prioritaire sur les considérations religieuses[113].

---

[110] Allan Greer et Samuel Derksen, « Debt, Liquor and Violence in the Fur Trade », dans Allan Greer (dir.), *Before Canada: Northern North America in a Commercial World*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2024, p. 275-279.

[111] Pour des exemples de transmission d'eau-de-vie dans les négociations franco-autochtones, voir Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1722, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f[os] 366-366v. ; Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre concernant principalement le projet des Anglais et des Flamands d'établir un poste à l'entrée de la rivière Chouaguen*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, f[o] 166 ; *Discours des Iroquois qui sont venus pleurer la mort de Ramezay*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f[os] 442-448 ; *État de ce que les sieurs Beaulieu et Cie, fermiers des Ouiatanons, ont fourni à divers partis d'Indiens qui sont allés en guerre chez les Chicachas ou chez les Chérakis*, 1743, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-81, f[os] 373-374 ; *etc*.

[112] Christophe Horguelin, *La prétendue République. Pouvoir et société au Canada, 1645-1675*, Québec, Septentrion, 1997, p. 14-17.

[113] *Ibid.*, p. 60-62.

Cette controverse perdura au XVIII[e] siècle, et les arguments des clercs restaient inchangés : ils estimaient que la transmission de barils d'eau-de-vie par les marchands dans les postes de traite encourageait des comportements destructeurs parmi les Autochtones et nuisaient à leur évangélisation. Face à cette cela, quelques hommes d'Église, dont le Père Joseph-François Lafitau, officiant au Sault Saint-Louis, et le Père Joseph Aubery, missionnaire chez les Abénaquis de la mission Saint-François, rédigèrent des mémoires alarmant le pouvoir royal de cette situation[114]. Ils y dénonçaient notamment l'emploi de l'alcool à des fins diplomatiques, qui avaient parfois entrainé des morts et des incidents tragiques :

> En 1718, le Père Lafiteau […] présenta un mémoire par lequel il exposa que la traite de l'eau-de-vie étoit tout à fait contraire au bien de la Colonie et de l'État par les désordres que les Sauvages commettoient lorsqu'ils étoient pris de cette boisson et par le libertinage de ceux qui exploitoient les congés appelés dans le pays coureurs de bois […].
>
> On a reçu depuis une lettre du Père Aubry, missionnaire des Abénakis, qui se plaint des désordres causés par l'eau-de-vie dont la traite se fait publiquement, et même à ce qu'on publie dans le pays avec autorité légitime, une permission et ordre pour raison d'État.
>
> Qu'on donna en 1718 par ordre du gouverneur général six barriques à une centaine de sauvages de tous âges et sexe pour s'en retourner de Montréal dans leur pays, ce qui causa qu'il y en eut de noyés et de morts sur la place avant qu'ils fussent à deux journées de Montréal[115].

L'eau-de-vie était effectivement un présent utilisé de façon régulière dans les rencontres diplomatiques, car elle était souvent demandée par les communautés et jamais refusée. Face aux troubles signalés par les missionnaires, la Couronne décida d'interdire la traite de l'eau-de-vie- aux Autochtones le 23 mai 1719[116].

---

[114] Nous n'avons pas été en mesure de retrouver les mémoires originaux desdits clercs. Nous nous appuyons ici sur les rapports de Versailles et les mentions de ces documents.

[115] *Délibérations du Conseil de Marine*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-41, f[o] 84v.-85.

[116] *« Projet du mémoire du roi » à Vaudreuil et Bégon*, 1719, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-40, f[o] 294v.

Bien que cette décision fut mal accueillie par les administrateurs coloniaux, qui ne masquèrent pas leur mécontentement dans les années suivantes[117], l'interdiction de transmettre de l'eau-de-vie aux alliés ne s'appliquait pas à tous. Selon Denys Delâge et Étienne Gilbert, depuis la Grande Paix de 1701, l'alliance prévalait sur toute autre considération. Si l'eau-de-vie nuisait aux missions religieuses, les impératifs diplomatiques prévalaient toujours sur cette considération. Ainsi, Versailles interdit aux Français d'en vendre aux Autochtones, sans pour autant proscrire sa consommation par les alliés[118]. En pratique, cette politique se traduisit par l'imposition de sanctions et de restrictions visant les marchands[119]. Malgré tout, l'eau-de-vie continuait de circuler dans la colonie sous forme de présents.

Dans leur argumentaire destiné à justifier la nécessité de l'alcool dans les relations diplomatiques, les administrateurs coloniaux rappelaient l'attachement des Autochtones à ce produit et soulignaient que les Britanniques n'hésitaient pas à en faire usage dans leurs propres échanges. Le 26 octobre 1719, soit un an après le mémoire du Père Aubery, Vaudreuil et Bégon rapportaient qu'ils s'efforçaient de limiter autant que possible la distribution d'eau-de-vie aux Autochtones,

---

[117] Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1722, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f^{os} 366v. ; Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre concernant principalement le projet des Anglais et des Flamands d'établir un poste à l'entrée de la rivière Chouaguen*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, f^{o} 166 ; *Mémoire sur les rivalités anglo-françaises dans l'Ouest*, 1726, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-48, f^{o} 443v.-444 ; *etc*.

[118] D. Delâge et É. Gilbert, *op. cit.*, p. 32.

[119] Pour des exemples d'arrêts, d'ordonnances ou de condamnation relatifs à la vente d'eau-de-vie aux Autochtones, voir *Ordonnance qui réitère les défenses faites aux habitants de Québec de vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages*, 1719, Archives Nationales du Québec, Fonds des Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, MG8-A6, Volume 5, p. 363 ; *Ordonnance qui réitère les défenses faites à toutes personnes de vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages à peine de cent cinquante livres d'amende et de plus grande peine si le cas y échoit*, 1730, Archives Nationales du Québec, Fonds des Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, MG8-A6, Volume 10, p. 204-205 ; Michel Bégon de la Picardière, *Ordonnance de Bégon défendant « de vendre ou troquer aux Sauvages de l'eau-de-vie ou autres boissons enivrantes à peine de 500 l. d'amende contre les contrevenants applicable moitié au dénonciateur et l'autre moitié aux hôpitaux des villes les plus prochaines où la contravention sera faite »*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f^{o} 186 ; *etc*.

Pour des exemples d'application des sanctions et autres restrictions au cours du XVIII^{e} siècle, voir Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine et délibération du Conseil*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-42, f^{o} 16v.-17v. ; Claude de Ramezay, *Résumé de lettres de Ramezay, gouverneur de Montréal (1er et 2 octobre 1721) et délibération du Conseil de Marine*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-43, f^{os} 363-364v. ; *Arrêt du Conseil supérieur condamnant Pierre Liégeois et sa complice Marguerite Lemoine à une amende de 75 l. et à être exposés sur la place publique de Montréal avec chacun un écriteau portant ces mots « traiteur d'eau-de-vie aux Sauvages »*, 1735, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-64, f^{os} 20-22 ; *etc*.

notamment en poursuivant tout marchand français qui en offrirait, mais que les désordres persistaient car « les Sauvages du Détroit qui vont à Orange en apportent toujours de celle des Anglois, qu'il n'est possible de leur oster, ce qui cause des désordres dans leurs villages »[120]. Ainsi, bien que la Couronne ait interdit la vente d'eau-de-vie, la rivalité franco-britannique pour le contrôle des alliances autochtones justifiait son octroi dans un cadre diplomatique, au nom de l'intérêt supérieur de la colonie. C'est pourquoi, tandis que les marchands français étaient contraints de limiter leur commerce d'alcool, l'intendant continuait de transmettre à Versailles des rapports mentionnant l'emploi d'eau-de-vie comme présent diplomatique, année après année, sans que le Secrétaire d'État à la Marine ne trouve à y redire[121].

Cette absence de contraintes imposées par la métropole pouvait toutefois occasionner des déboires. Par exemple, en 1754, dans une lettre anonyme probablement rédigée par Paul Marin de la Malgue, un officier stationné à la Rivière au Bœuf, on informa le gouverneur qu'en raison d'un manque de présents, il avait été contraint de fournir de l'eau-de-vie quotidiennement aux communautés alliées pour compenser les pénuries. Comme il l'indique, « la grande quantité d'eau de vie que je repand journellement empêche les Sauvages de chasser, et par conséquent nous mettent au point de manquer entièrement [de nourriture] ». En conséquence, l'auteur demanda à Duquesne de leur transmettre des vivres le plus tôt possible[122]. Malgré ces effets négatifs, aucune restriction dans l'usage de l'alcool ne fut imposée aux officiers, et il continua d'être utilisé comme présent diplomatique. Son attractivité, liée à sa rareté, continuait d'en faire un présent de choix pour

[120] Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine*, 1719, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-40, f° 62-62v.

[121] Étienne Rocbert de la Morandière, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins de Montréal aux Indiens domiciliés et autres qui y sont venus pour le service du roi pendant l'année 1731*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-59, f° 125v. ; Étienne Rocbert de la Morandière, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins de Montréal aux Indiens domiciliés et autres qui y sont venus pour le service du roi pendant l'année 1732*, 1733, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-59, f° 134 ; Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour, *Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés des magasins du roi aux Trois-Rivières aux Sauvages domiciliés et autres qui y sont venus l'année mille sept cent trente-huit*, 1739, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-72, f° 49v. ; *etc*.

[122] *Lettre anonyme*, 1754, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 1, liasse 77, no 1, p. 2.

renforcer les alliances franco-autochtones, tout en alimentant les excès de consommation rapportés dans les lettres.

Il convient toutefois de nuancer la fréquence de ces incidents et le nombre de barils offerts aux Autochtones tels que décrits par les missionnaires. Comme le relèvent Allan Greer et Samuel Derksen, les quantités d'eau-de-vie distribuées aux communautés étaient probablement bien inférieures à ce que laissaient entendre les mémoires des religieux[123]. Cette hypothèse explique sans doute pourquoi aucun officier ne fut sanctionné ou rappelé à l'ordre concernant leur gestion de l'alcool. En fin de compte, l'eau-de-vie, malgré ses défauts, demeura un outil de choix de l'impérialisme français, servant à maintenir les alliances et à soutenir le système de médiation diplomatique décrit précédemment.

2.3.1.3 « Lever les chevelures » : le scalp dans la logique de distribution des présents

Si l'eau-de-vie constitue un outil précieux en temps de paix, il en existe un autre tout aussi utile en temps de guerre : le scalp. À l'origine, cette pratique consistait, pour les guerriers victorieux, à prélever un trophée sur leurs victimes afin de conserver une preuve tangible de leur victoire aux yeux de leur communauté. Selon Lafitau, une fois le scalp arraché, le guerrier préparait son trophée en raclant la chair du cuir chevelu. Il disposait ensuite la chair sur un cerceau de bois et y peignait des motifs[124]. Initialement cet usage demeurait interne aux Autochtones. La « prise de chevelures » prit néanmoins une tout autre dimension au contact des Français.

En effet, comme le note Jean-François Lozier, à partir de 1692, la colonie demanda aux Autochtones de leur fournir des scalps en échange de récompenses. Ces « primes » s'inscrivaient dans le cadre plus large des échanges diplomatiques où chaque acte militaire autochtone (un don de la force de leurs guerriers) appelait une distribution de biens sous forme de présents (un

[123] Comme l'indiquent Greer et Derksen, eux-mêmes s'appuyant sur les recherches de Louise Dechêne et Denys Delâge, les documents de compte des marchands indiquent que la majorité de l'alcool à destination de l'intérieur des terres était destiné aux soldats et aux voyageurs, laissant une faible quantité disponible pour les communautés autochtones. Pour plus d'informations à ce sujet, voir A. Greer et S. Derksen, *op. cit.*, p. 278-279.

[124] Jean-François Lafitau, *Mœurs des sauvages ameriquains comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, Saugrain L'Ainé, 1724, vol. 4/3, p. 232-233.

contredon matériel)[125]. Le fonctionnement de ce système était simple : le gouverneur s'engageait à offrir différents présents (fusils, nourritures, vêtements) contre des chevelures ennemies. Une quantité de scalps correspondait donc à un certain nombre ou à une certaine somme à investir dans les présents. Après avoir pris et préparé quelques scalps, les guerriers les remettaient à l'officier le plus proche contre une rétribution[126]. Ces prises étaient ensuite transmises aux administrateurs coloniaux et intégrées aux rapports financiers des commis et de l'intendant. Ceux-ci précisaient alors les récompenses attribuées aux guerriers victorieux. Grâce à ces comptes, le gouverneur pouvait dresser un bilan précis de l'implication autochtone dans le conflit en cours. Ainsi, les dépenses militaires se trouvaient justifiées par un indicateur quantifiable de la participation des alliés à la guerre.

Nous pouvons prendre en exemple la documentation produite au cours de la guerre de Sept Ans pour illustrer le fonctionnement de cette politique. Le gouverneur Vaudreuil de Cavagnial mentionna, dans son rapport pour l'année 1756, que les guerriers sous les ordres de Pierre-Céloron de Blainville avaient rapporté trois chevelures, que les Chaouanons, de leur propre initiative, avaient pris trois « chevelures angloises » et que Jean-Daniel Dumas en recevait tant qu'il lui était impossible de « me rapporter exactement tous les coups de nos Sauvages »[127]. Ces missives trouvaient ensuite un écho dans les écrits des garde-magasins et des commis. Si nous n'avons pas été en mesure de trouver les documents comptables pour l'année 1756 au sujet des chevelures, d'autres lettres existent pour constater des échanges effectués entre la colonie et les guerriers autochtones. Par exemple, dans le rapport des dépenses du 1er septembre 1747, il était indiqué qu'une somme de 1 847 livres avait été allouée à l'achat de présents en échange de 56 chevelures

[125] Jean-François Lozier, « Lever des chevelures en Nouvelle-France : la politique française du paiement des scalps », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n° 4, 2003, p. 515-518.

[126] Roland Viau, *Enfants du néant et mangeurs d'âmes : guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne*, Montréal, Boréal, 2000, p. 111. ; James Axtell, *The European and the Indian : Essays in the Ethnohistory of Colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1981, p. 244. ; Mairin Odle, *Under the Skin: Tattoos, Scalps, and the Contested Language of Bodies in Early America*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2023, p. 70-75 ; Margaret Haig Roosevelt Ball, *Grim Commerce: Scalps, Bounties, and the Transformation of Trophy-Taking in the Early American Northeast, 1450-1770*, University of Colorado, 2013, p. 67-69.

[127] Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, *Lettre de Vaudreuil de Cavagnial au ministre concernant la situation du côté du fort Duquesne*, 1756, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-101, fo 88v.-89v.

pour l'année[128]. En somme, Versailles recevait deux types de documents : les écrits du gouverneur qui détaillait au mieux le nombre de scalps transmis, et les rapports comptables qui traduisaient les échanges en valeur monétaire.

Le scalp jouait ainsi un rôle régulateur dans le système des dons : contrairement aux présents distribués en temps de paix, ces récompenses étaient directement liées à la participation active des guerriers autochtones. Il ne suffisait plus de solliciter l'assistance d'*Onontio,* il fallait prouver, scalp à l'appui, son implication militaire. Sans remettre en cause la distribution régulière des autres présents, cette pratique permettait d'exercer un certain contrôle sur les dépenses engagées dans la diplomatie franco-autochtone. Elle offrait aussi un moyen concret de manifester à Versailles l'importance des alliances avec les Autochtones et leur implication dans la lutte contre les Britanniques.

2.3.2 Le rôle des agents locaux dans la distribution des présents au sein des villages

Si les rencontres entre les gouverneurs généraux et les ambassadeurs autochtones constituaient un moment crucial dans le maintien des relations diplomatiques, la démultiplication des forts proches des villages autochtones donnait une part importante aux relations interpersonnelles au niveau local. Les commandants de poste, les missionnaires et les officiers envoyés dans les villages étaient aussi des représentants d'*Onontio*, capable de négocier au nom de la Couronne de France. En tant que dernier échelon dans le transport des présents, ces intermédiaires avaient pour rôle de donner une dimension symbolique aux présents en les transmettant aux représentants des villages alliés.

Selon l'étude menée par Mathieu Chenard, l'importance croissante des agents locaux dans le processus de distribution remonterait aux années 1690. À cette époque, la région des Grands Lacs connaissait de vives tensions : le raid de Lachine du 5 août 1689 avait fait plus d'une vingtaine de morts parmi les Français, l'impuissance militaire d'*Onontio* avait été décriée par le chef outaouais Petite Racine et son peuple refusait toute négociation avec les représentants du gouverneur. À ce moment-là, la colonie faillit perdre ses alliances avec les communautés des Grands Lacs et se vit

[128] Gilles Hocquart, *État des paiements qui ont été ordonnés à Montréal pour les diverses dépenses faites à l'occasion de la guerre pendant les quatre derniers mois 1746 et les huit premiers mois de la présente année 1747*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-88, f° 204v.

refuser l'envoi de nouveaux soldats pour assurer sa défense. Il devint nécessaire de transformer les pratiques de gouvernance coloniale pour réagir à cette situation critique : plutôt que d'attendre que les alliés se déplacent jusque dans les centres décisionnels français, les administrateurs coloniaux choisirent de faire porter les présents plus près d'elles, dans les forts situés en territoire autochtone, voire directement dans les villages[129]. De nombreux commandants, missionnaires et autres officiers locaux se relayèrent pour transmettre les objets, maintenir les alliances et tenter de profiter de cette situation pour influencer les communautés[130].

Cependant, il ne faut pas minimiser le rôle des Autochtones eux-mêmes dans ce processus : les ambassadeurs autochtones, assumant la fonction de redistributeur au sein de leur communauté, participaient aussi à la politique de distribution des présents. Les gouverneurs pouvaient ainsi s'appuyer sur deux types d'agents : ceux d'origine autochtone et ceux d'origine française. Dans cette sous-section, nous nous attacherons à analyser le rôle et la place de ces acteurs dans le processus de distribution des présents.

2.3.2.1 Les ambassadeurs autochtones, des participants volontaires à la distribution des présents

En plus des agents français, les gouverneurs généraux pouvaient également compter sur les représentants autochtones, chargés de gérer la distribution des présents au sein de leur communauté, au nom des Français.

Certains représentants autochtones, à force de côtoyer les Français, recevaient des médailles de la part du gouverneur, attestant de leur relation privilégiée avec *Onontio*. Richard White et Gilles Havard ont déjà bien montré que ces médailles étaient vivement recherchées par les Autochtones qui les considéraient comme des objets sacrés, considérées comme des objets sacrés et investies d'une énergie spirituelle. De même, cet objet entérinait, au sein de leur communauté, leur place centrale dans les relations franco-autochtone et leur capacité à octroyer des objets de manufacture européenne à leurs villages[131]. À ce sujet, Gilles Havard va plus loin en démontrant que les

[129] Mathieu Chenard, *La distribution annuelle des présents du Roi aux Autochtones de la Nouvelle-France : aux origines d'une politique coloniale (1663-1703)*, Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal, 2023, p. 41-47.

[130] Y.F. Zoltvany, « New France and the West », *op. cit.*, p. 301-302.

[131] R. White, *op. cit.*, p. 179 ; G. Havard, *Empire et métissages, op. cit.*, p. 406.

médailles entretenaient une forme de « clientélisation », en favorisant certains capitaines jugés plus proches des intérêts français. Le maintien de leur position dépendait ensuite de leur capacité à conserver des rapports harmonieux avec les Français[132]. Comme le montre Fred Anderson dans son ouvrage, *Crucible of War,* à la fin du XVII[e] siècle, les présents français étaient devenus si importants qu'ils contribuaient au maintien des ambassadeurs dans leur position de redistributeur privilégié pour le reste de la communauté[133].

Si ces arguments suggèrent la possibilité pour le gouverneur de contrôler la vie politique autochtone et de choisir leurs représentants, il ne faut pas tomber dans l'hyperbole. Si nous prenons l'exemple d'une rencontre avec des représentants de la Confédération Iroquoise qui eut lieu en 1754, la situation semble être toute autre. Les capitaines informèrent le gouverneur général que le dénommé La Grue, ancien chef à médaille, était définitivement remplacé par un autre individu désigné par la communauté elle-même :

> Nous vous prions mon Père de bien vouloir agréer le nouveau chef de Conseil que nous vous présentons pour remplacer celuy qui se nommoit La Grue, et son neveu qui doit lui servir d'homme d'affaires[134].

Bien que polie, la formulation de la supplique montre qu'il ne s'agissait pas d'une demande d'approbation de la part d'*Onontio*. Le nouveau chef était déjà en poste, la venue des représentants autochtones visait à faire reconnaitre à Duquesne ce changement et à obtenir de ce dernier la reconnaissance du fait par l'octroi d'une médaille. Ainsi, si les Français accordaient une grande importance à ces chefs pour la distribution des présents, ils ne pouvaient pas, à eux seuls, décider de la structure politique locale : ils soutenaient plutôt des individus préalablement choisis par les Autochtones et s'assuraient de leur fidélité par l'envoi régulier de soutiens matériels.

Un autre exemple éloquent est tiré d'un échange épistolaire entre Joseph Marin de La Malgue et Daniel-Marie Chabert de Joncaire de Clausonne en 1753. Cette année-là, La Malgue était

---

[132] G. Havard, *Empire et métissages*, *op. cit.*, p. 412.

[133] Fred Anderson, *Crucible of War: The Seven Year' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766,* New York, Vintage Books, 2001, p. 48.

[134] Joseph Fleuriau d'Amernonville, *Le Conseil de Marine à M. de Vaudreuil*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-238, f[o] 517v.-518.

responsable de la construction d'une série de forts aux abords du Lac Érié en prévision d'un conflit avec les Anglais. Toutefois, cette entreprise suscitait des tensions avec les Iroquois, puisque certains bâtiments devaient se situer sur des terres qu'ils considéraient leur appartenir, auxquels ils refusaient l'accès aux Français. Dans sa lettre à Joncaire, qui était chargé d'entretenir les bonnes relations avec les Iroquois, La Malgue demandait conseil pour gérer la situation. Il proposa notamment de remplacer l'un des capitaines opposés à ses projets, Tanachrisson, par de nouveaux candidats moins belliqueux :

> Le nommé Thanenhisshon [Tanachrisson] est venu ici qui a parlé on ne peut plus mal j'ai rejeté ses paroles, on m'a assuré qu'il a peu de crédit parmi les nations vous me ferez plaisir Monsieur de m'en instruire et de ce que vous pensez que produira sa démarche si il étoit possible que vous puissiez m'envoyer quelqu'un de sa nation pour le désapprouver cela produiroit un grand bien[135].

La Malgue ne proposait pas ici de destituer Tanachrisson, mais de recourir à la structure politique locale pour le discréditer. Il s'agissait ici d'éroder son « crédit » au sein de sa communauté, la seule chose capable de le maintenir en fonction. Cette stratégie démontre que les Français n'avaient pas un contrôle absolu sur la politique interne des alliés. Ils devaient négocier pour atteindre leurs objectifs diplomatiques, quitte à se défaire de maillons importants dans la transmission des présents. Le fait que d'autres candidats pouvaient prendre la place de Thanenhisshon rendait aussi la tâche moins complexe : au bout du compte, les gouverneurs généraux pouvaient toujours espérer trouver des individus en mesure d'apporter les objets jusque dans leurs villages. Il suffisait de choisir le bon.

Les négociations, les tractations et les manœuvres politiques étaient donc indissociables des relations franco-autochtones et, par extension, du système de distribution des présents. Même en sélectionnant des agents en apparence fidèles à la Couronne, le gouverneur ne pouvait se prémunir contre d'éventuels changements de loyauté des individus. Contrairement aux officiers français, nommés et contrôlés par la monarchie, les représentants autochtones conservaient une indépendance liée à leur statut et à leur influence au sein de leurs villages. Ainsi, les communautés influençaient la prise de décision coloniale, notamment dans la nomination des capitaines

[135] Paul Marin de la Malgue, *Lettre de Marin à Joncaire parlant du nommé Thanenhisshon et de son influence*, 1753, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 5, liasse 60, no 16, p. 1.

responsables des relations diplomatiques et de leur gestion au jour le jour. Dans ce contexte, le gouverneur ne disposait pas d'une autorité absolue : il devait négocier en permanence avec les Iroquois, les Abénaquis, les Outaouais, les Algonquins, les Miamis, et bien d'autres encore.

2.3.2.2 Les « domiciliées » et les présents

Si les capitaines à médaille représentaient une figure dont la position politique était influencée par les dons français, il convient également de s'interroger sur l'importance de ces mêmes présents pour d'autres groupes autochtones. Nous pensons ici plus spécifiquement aux communautés domiciliées, qui bénéficiaient des présents tout en jouant un rôle dans leur transmission auprès d'autres Autochtones.

Ces communautés, réparties le long de la vallée du Saint-Laurent, étaient à l'origine des villages chrétiens placés sous l'autorité d'un missionnaire. Elles étaient au nombre de huit au XVIII^{e} siècle : la mission huronne de Lorette ; les villages iroquois du Sault-Saint-Louis, du Lac-des-Deux-Montagnes, de Saint-Régis et de La Présentation (Oswegatchie) ; le village algonquin de Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières ; ainsi que les villages abénaquis de Saint-François et de Bécancour[136]. Ces communautés sédentaires accueillaient des populations d'origines culturelles diverses (Abénaquis, Hurons, Innus, Iroquois, *etc*.), pratiquaient l'agriculture autour de leurs habitations et suivaient les enseignements des missionnaires[137]. En raison de l'importance de la religion dans leur fondation, des chercheurs comme Jean-François Lozier et Marc Jetten se sont surtout intéressés à la place du catholicisme parmi les convertis[138]. Néanmoins, en se concentrant uniquement sur cet aspect, d'autres fonctions des domiciliés, notamment leur rôle dans la distribution des présents, ont été négligées.

Dès les débuts du projet de domicilisation des Autochtones convertis ou en voie de conversion, les présents jouaient un rôle clé dans leur participation aux catéchèses. Comme le souligne Gilles

[136] Jean-Pierre Sawaya, *La Fédération des sept feux de la vallée du Saint-Laurent, XVIIe-XIXe siècle*, Québec, Septentrion, 1998, p. 20-24.

[137] Jean-François Lozier, *Flesh Reborn: The Saint Lawrence Valley Mission Settlements through the Seventeenth Century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2018, p. 292-294.

[138] J.-F. Lozier, *op. cit.* ; Marc Jetten, *Enclaves amérindiennes : les « réductions » du Canada, 1637-1701*, Québec, Septentrion, 1994.

Havard, les gouverneurs généraux estimaient au XVII[e] siècle que ces villages chrétiens sédentaires, pratiquant l'agriculture, réunissaient toutes les conditions pour favoriser l'assimilation des Autochtones à la culture française [139]. Cela explique certainement pourquoi les domiciliés bénéficiaient d'un système de distribution de présents distinct. Contrairement aux autres Autochtones, qui envoyaient des ambassadeurs pour négocier avec des représentants de la Couronne ou accueillaient un officier chargé de présents dans leur village, les domiciliés recevaient un afflux régulier à quantité fixe assurée par leur missionnaire ou un préposé aux magasins du roi. Ces communautés recevaient des marchandises françaises (farine, blé d'Inde, pois, couvertures, mitasses, chemises, *etc*.) deux à trois fois par an[140]. Ce système assurait un approvisionnement régulier en présents, équitablement ajusté aux besoins des communautés [141].

Toutefois, atteindre cet idéal nécessitait un changement profond de mode de vie, en particulier en matière d'agriculture. Aucun groupe, qu'il soit originellement semi-sédentaire ou nomade, ne s'adapta tout à fait aux méthodes agricoles françaises, et les terres environnantes n'étaient pas toujours propices à la chasse ou à la pêche[142]. Le gouverneur général envoyait régulièrement des présents en vivres pour pallier ces difficultés[143]. Par exemple, le 15 octobre 1730, Beauharnois écrivit au ministre pour justifier les excès de dépenses en présents de l'année précédente. Parmi les motifs avancés, il mentionna la nécessité de compenser les faibles rendements agricoles et les difficultés de chasse vécues par les communautés domiciliées par l'envoi de nourriture :

---

[139] Gilles Havard, « « Les forcer à devenir cytoyens ». État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 5, n° 64, 2009, p. 995.

[140] Nous tirons l'ensemble de ces informations du document suivant : *Mémoire concernant « les fraudes qui ont engraissé une grande quantité de sangsues du bien public » dont François Bigot, Joseph-Michel Cadet, Almain, Louis Du Pont Duchambon de Vergor, Michel-Jean-Hugues Péan, des écrivains de la Marine, des gardes-magasins et des commandants de postes*, 1760, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-104, f[o] 481v.-482.

[141] Précisons tout de même que ce système de distribution ne signifiait pas que les domiciliés n'organisaient pas de rencontres diplomatiques avec le gouverneur ni qu'ils ne recevaient aucun présent lors de ces rencontres. Il permettait de garantir un seuil minimum de biens fournis aux domiciliés auxquels s'ajoutaient les dons ponctuels liés à des négociations.

[142] Rémi Savard, « La "réduction" de Sillery 1638-1660 : Maquette de l'idée de "réserves indiennes" », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 38, n° 2-3, 2008, p. 129.

[143] Un exemple de ce type de don apparait dans Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-52, f[os] 33-36v.

> La nécessité de faire des présents surtout en vivres aux Sauvages domiciliez doit, Monseigneur, vous paroitre d'autant plus grande que leur oisiveté et leur indifférence pour la culture de la terre est toujours la mesme et que leurs ressources du costé de la chasse diminuent tous les jours[144].

Offrir de l'outillage agricole ne suffisait pas à transformer des villages autochtones en une société fermière francisée du jour au lendemain, même pour des groupes habitués à l'horticulture. Les communautés semi-sédentaires, comme les Hurons, avaient pour tradition d'abandonner les sols épuisés pour établir de nouveaux villages ailleurs, dans des zones plus fertiles[145]. Les Autochtones continuaient donc de s'appuyer sur la chasse et la cueillette, tandis que les Français leur fournissaient des vivres sous forme de présents afin de les inciter à rester sur place[146]. Ces dons constituaient ainsi un moyen efficace de maintenir ces communautés dans l'alliance française.

En période de disette, de famine ou de mauvaise chasse, les domiciliés pouvaient être tentés d'abandonner la mission religieuse. *Onontio* devait donc assumer son rôle de pourvoyeur pour assurer leur fidélité et leur alliance avec les Français. Ainsi, l'intendant Gilles Hocquart transmit son rapport annuel sur la distribution des présents aux Autochtones pour l'année 1741. Il y mentionna une augmentation des dépenses de 40 000 livres par rapport aux prévisions de l'année précédente. Pour justifier cet écart, il évoqua plusieurs déboursements exceptionnels, notamment ceux destinés aux domiciliés, précisant la « nécessité de soulager les Hurons du village de Lorette ausquels il fut distribué l'hyver dernier 200 minots de bled, leur recolte avoit aussi manqué »[147]. Les présents jouaient ainsi le rôle de filet de sécurité, permettant à ces communautés de survivre

[144] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-52, f° 34v.

[145] Bruce G. Trigger, *The Huron: Farmers of the North*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1969, p. 30-31.

[146] À titre d'exemple, en 1732, le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart informèrent le Secrétaire d'État à la Marine qu'ils étaient parvenus à ramener les Abénaquis domiciliés de Bécancour et de St-François dans leurs villages d'origine, après que ceux-ci eurent envisagé de se rendre dans leur ancien village en Acadie. Bien que les présents ne soient pas explicitement mentionnés, les auteurs précisent qu'ils ont négocié avec les Autochtones de manière à ce qu'il ne soit « plus a craindre qu'ils retournent dans la suite habiter leur ancien village ». Cette formulation suggère que des présents ont été offerts afin de les convaincre de rester dans leur mission. D'après Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Résumé de lettres de Beauharnois et Hocquart avec commentaires*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-58, f° 202.

[147] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-76, f° 14v.

en cas de crise. Les domiciliés bénéficiaient donc d'un système de distribution des présents rodé, capable d'anticiper tout manque bien plus efficacement que pour n'importe quel autre village allié.

Pourquoi, alors, investir autant dans les communautés domiciliées ? Outre la nécessité de préserver les alliances avec les groupes autochtones vivant sur le territoire de la Nouvelle-France, les domiciliés assumaient plusieurs missions stratégiques. Sans rentrer dans le détail de la diversité de leurs fonctions, on peut néanmoins mentionner leur rôle en tant que barrière défensive pour les communautés iroquoises proches de Montréal[148], leur position d'intermédiaire entre les Français et d'autres groupes non-domiciliés [149], ainsi que leur fonction d'informateurs auprès du gouverneur[150].

En plus de ces fonctions politiques, les domiciliés participaient parfois à la distribution de présents auprès d'autres alliés. Par exemple, en 1738, les Autochtones du Sault-Saint-Louis et du Lac-des-Deux-Montagnes furent chargés de distribuer des présents aux Outaouais et aux Hurons de Détroit afin d'apaiser les tensions entre ces deux groupes. Beauharnois avait envoyé Nicolas Joseph de Noyelles de Fleurimont avec d'importantes quantités de présents quelques mois plus tôt, sans grand

[148] Ce point fut notamment mis en avant par le gouverneur Duquesne en 1754 qui, au moment de la formation du village de La Présentation, considérait que cette mission, avec celle du Sault-Saint-Louis et du Lac-des-Deux-Montagnes, « vont former une barrière qui mettra le gouvernement de Montréal à couvert de toute incursion ». D'après Michel-Ange Duquesne de Menneville, *Lettre de M. Duquesne au ministre*, 1754, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-99, f^{os} 353-353v.

[149] Les communautés domiciliées jouèrent un rôle clé auprès des groupes avec lesquels elles partageaient des affinités culturelles et entretenaient de bonnes relations diplomatiques. Par exemple, en 1744, le gouverneur Beauharnois chargea l'officier Michel Maray de La Chauvignerie de se rendre auprès de la Confédération iroquoise afin de négocier sa neutralité dans le conflit franco-britannique à venir. Pour garantir le succès de cette mission, il le fit accompagner de représentants du Sault-Saint-Louis et du Lac-des-Deux-Montagnes, deux communautés entretenant des liens étroits avec la Confédération. Pour plus d'informations au sujet du rôle politique des communautés domiciliées, voir Jan Grabowski, « Les Amérindiens domiciliés et la 'contrebande' des fourrures en Nouvelle-France », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 24, n° 3, 1994, p. 45-52. Pour plus d'informations au sujet de la mission de La Chauvignerie, voir Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-81, f^{os} 146-146v.

[150] Par exemple, en 1731, le gouverneur fut averti d'une rumeur selon laquelle les Anglais prévoyaient de détruire le fort de la Pointe à la Chevelure. Afin d'en avoir le cœur net sans éveiller les soupçons, il ne fit pas appel à des Français, mais à des représentants de communautés domiciliées. Aussi écrivait-il à Maurepas, le Secrétaire d'État à la Marine de l'époque, qu'il « pris [la décision] avec les missionnaires des villages domiciliés pour faire surveiller [par] les Abénakis et nos Iroquois aux démarches des Anglois ». D'après Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1731, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-54, f^{os} 421-422v.

succès[151]. Il mobilisa donc les missionnaires des deux communautés domiciliées pour que ces dernières interviennent en tant qu'intermédiaires. Pour garantir la réussite de leur mission, il leur confia « des paroles […] accompagnées de collier et de présens »[152]. Agissant à la manière des commandants de poste, les domiciliés, transmirent les messages d'*Onontio* aux alliés et jouèrent un rôle d'agents diplomatiques français.

Toutefois, leur participation restait volontaire. Le gouverneur ne disposait ni de l'autorité ni des moyens de coercition nécessaires pour les contraindre à obéir[153]. Cette liberté, combinée à l'importance stratégique des domiciliés, leur permettait même d'influencer les quantités de présents qu'ils recevaient en échange de leurs services. En 1741, Beauharnois rapporta ainsi au Secrétaire d'État de la Marine un incident survenu entre les domiciliés du Sault St-Louis et ceux du Lac-des-Deux-Montagnes. Après une cérémonie visant à couvrir la mort d'un chef, les domiciliés du Sault refusèrent d'entrer en pourparlers avec ceux du Lac, accusant les Français de privilégier ces derniers en leur accordant davantage de présents[154]. Cet « acte de jalousie » poussa la colonie à intensifier le nombre de rencontres diplomatiques pour s'assurer que tous les groupes étaient équitablement contentés. Beauharnois confia au Secrétaire que, trois ans après cet incident, il veillait toujours à « ne point donner aucun lieu de jalousie » et qu'il s'assurait de transmettre des

[151] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre au sujet des dissensions survenues à Détroit*, 1738, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-69, f^{os} 125-130v.

[152] Charles de Beauharnois de la Boische de, *Lettre de Beauharnois au ministre au sujet des mesures qu'il a prises pour mettre fin aux dissensions entre Hurons et Outaouais de Détroit*, 1738, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-69, f^{o} 133v.

[153] Nous pensons notamment aux divers problèmes liés à la contrebande, auxquels les communautés domiciliées prenaient part malgré leurs engagements auprès du gouverneur général de ne pas commercer avec les Anglais. Ainsi, en 1726, Beauharnois apprit que les domiciliés établis aux abords de Montréal étaient impliqués dans un vaste réseau de contrebande de fourrures à destination d'Albany. Plutôt que de les sanctionner en réduisant, par exemple, la quantité de biens qui leur était offerte, le gouverneur choisit de confisquer les fourrures transportées dans leurs canots et de punir les marchands responsables des transactions. Malgré ces activités, les domiciliés ne furent soumis à aucune autre réprimande, illustrant ainsi la liberté dont ils jouissaient, en dépit du soutien matériel régulier que leur fournissaient les Français. D'après Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Réponse de Beauharnois et Hocquart au mémoire du Roi*, 1737, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-69, f^{os} 128-131v.

[154] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-75, f^{os} 138-142v.

présents équivalents aux différentes communautés domiciliées en « les joignant ensemble dans les différentes négociations où [il] est obligé de [s']en servir »[155].

Ainsi, en privilégiant certains groupes dans les présents diplomatiques qui leur étaient acheminés, les Français se trouvaient contraints d'augmenter les dons pour apaiser les tensions que cette faveur générait. Un abandon de l'alliance par ces groupes aurait privé la colonie d'intermédiaires efficaces, tant pour négocier au nom d'*Onontio* que pour distribuer les présents du roi aux autres alliés.

2.3.2.3 Les agents français dans les villages : la distribution des présents

Dans les fonctions des officiers de la Marine, il convient de distinguer les activités diplomatiques « fixes », assurées par les commandants de forts qui quittaient rarement leur poste, et les diplomates « nomades », c'est-à-dire les officiers envoyés périodiquement dans les villages alliés. Ces derniers transportaient avec eux des présents destinés aux communautés autochtones et veillaient à leur distribution lors des cérémonies de renouvellement des alliances en lieu et place des gouverneurs. Quelques chercheurs et chercheuses se sont penchés sur ces agents coloniaux atypiques, intégrés dans les rouages du pouvoir et spécialisés dans les relations diplomatiques pour le compte de leurs supérieurs[156].

---

[155] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-58, f° 166v.-167.

[156] Précisons ici que nous n'inclurons pas le rôle des truchements, des marchands ou de tout autre particulier employés de manière sporadique pour des missions particulières. Bien que leur contribution soit attestée dans les sources, le but de ce chapitre est avant tout de décrire le fonctionnement « normal » de la politique des distributions des présents. Ce choix nous pousse donc à nous concentrer sur les catégories d'acteurs systématiquement gérés par les dignitaires. Pour des exemples du recours sporadique à ces individus détachés du pouvoir colonial dans la transmission des biens diplomatiques, voir Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1729, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-51, f°s 6-8v. ; François Menard, *Mémoire de ce que moi François Menard, interprète pour le roi à Michillimakinac, ai fourni au Crapaud, Potéouatami, par ordre de Monsieur de Saint-Pierre qui l'avait fait relâcher en chemin pour Montréal l'automne dernier étant utile à son village pour l'exécution des ordres de Monsieur le général*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-118, f° 216 ; Charles-François Tarieu de La Naudière, *Certificat de Charles-François Tarieu de La Naudière signalant que La Selle a été après les boeufs de la garnison l'espace de trente lieues allant aux Ouiatanons*, 1749, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-119, f° 416 ; Charles Emmanuel de Raymond, *Certificat de Raymond déclarant qu'il est dû à l'interprète Roy la somme de 154 l. pour vivres fournis à la garnison du fort des Miamis et pour vingt charges qu'il a portées l'automne dernier aux Ouiatanons, Peanquishas et Mascoutens venant de Montréal*, 1750, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-119, f° 142 ; Joseph de Monbeton de Brouillan et Jacques-Ange Le Normant de Mézy, *Messieurs de Saint-Ovide et Le Normant au Ministre*, 1733,

Dans *Go-Betweens and the Colonization of Brazil*[157], Alida Metcalf théorise le concept de « *go-betweens* », des individus servant de pont entre les civilisations et les cultures, capables de naviguer physiquement et socialement à travers les frontières des espaces euro-autochtones pour accomplir diverses fonctions[158]. Elle distingue en particulier les « *transactional go-betweens* », des relais entre les sociétés coloniales et autochtones, œuvrant souvent comme traducteurs ou négociateurs[159]. On peut inclure dans cette catégorie les officiers, les commandants de forts et les missionnaires de la Nouvelle-France, tous impliqués dans la transmission des présents.

Comme le montre Daniel K. Richter pour leurs homologues anglais, ces individus assumaient la fonction de « synapses », formant le dernier maillon entre les Français et les Autochtones. Ils utilisaient leurs réseaux de relations interpersonnelles pour accéder aux villages et assurer différentes missions, en plus de distribuer les présents[160]. Il leur était demandé de s'assurer de la pérennité des alliances, assister aux conseils et rapporter les décisions politiques prises par les alliés, vérifier qu'aucun ambassadeur anglais ne s'infiltre parmi eux, connaitre les besoins et autres demandes formulées par les Autochtones, *etc.*[161]. Ils assumaient une triple fonction de représentation du pouvoir colonial, d'information et de négociation[162].

Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale : Ile-Royale, MG1-C11B : F-143, fº 55 ; *etc.*

[157] Alida C. Metcalf, *Go-Betweens and the Colonization of Brazil, 1500-1600*, Austin, University of Texas Press, 2005, p. 375.

[158] *Ibid.*, p. 3.

[159] *Ibid.*, p. 9-10.

[160] Daniel K. Richter, « Cultural Brokers and Intercultural Politics: New York-Iroquois Relations, 1664-1701 », *The Journal of American History*, vol. 75, n° 1, 1988, p. 41-42.

[161] Pour des exemples de l'implication des agents auprès des communautés, voir *Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et de Chazel*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-244, fº795 ; Claude de Ramezay, *Lettre de Ramezay, gouverneur de Montréal, au ministre*, 1711, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-32, fº 355v.-356v. ; *Mémoire sur la nécessité de faire un établissement au bas du portage de Niagara a deux lieues du Lac Ontario pour y faire la traite avec les Sauvages*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-42, fº 79v. ; Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière, *Copie de l'instruction donnée au Sr de Joncaire, lieutenant d'infanterie,sur le voyage qu'il va faire à la Belle-Rivière, par M. le marquis de La Jonquière*, 1750, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11E- Correspondance générale : des limites et des postes, MG1-C11E : F-411, fºs 216-216v.

[162] Gilles Havard, *Empire et métissages, op. cit.,* p. 275.

Cependant, pour être acceptés par les Autochtones, ces hommes dépendaient des présents fournis par le gouverneur ou les commandants de poste régionaux[163]. Les dons matériels leur conféraient un certain « crédit » auprès des communautés, ce qui leur permettait ensuite d'entrer et de sortir du territoire autochtone ou de participer aux rencontres politiques. À l'image des capitaines autochtones, pour qui la redistribution des biens était à la fois un devoir et un moyen de maintenir leur statut, les officiers utilisaient les présents pour créer un lien de confiance avec les villages où ils étaient accueillis. C'est donc sans surprise que l'on retrouve fréquemment formulée, dans les conseils et les ordres des gouverneurs, la nécessité de se « montrer agréables » envers les Autochtones en matière de dons[164].

[163] Précisons également que, pour disposer d'un espace de stockage plus important, certains agents pouvaient établir des postes d'appoint en territoire autochtone. Ces sites se distinguaient des autres postes, notamment par leur nomenclature : les sources mentionnent parfois un « poste de Mr de Joncaire » ou d'un « poste de François Saguin », mais ces installations, trop modestes, ne possédaient pas de nom spécifique. Par ailleurs, l'existence de ces postes n'entravait pas la mobilité de leurs occupants, contrairement à leurs homologues stationnés à fort Détroit ou au fort Niagara, par exemple. Ainsi, bien que le poste de François Saguin fût situé sur la Rivière Blanche, les sources précisent qu'il se rendait également dans les villages des Chaouanons et des Tsonnontouans pour y négocier. De même, si le poste de Joncaire se trouvait à proximité du village des Loups, cela ne l'empêchait pas de poursuivre ses échanges avec les Tsonnontouans ou les Chaouanons. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Pierre-Jacques Payen de Noyan et de Chavoy, *Lettre du commandant Pierre-Jacques Payen de Noyan au ministre*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-78, f^{os} 348-348v.; Robert Navarre, *Mémoire de (Robert) Navarre sur le poste de François Saguin où il a été envoyé par Céloron de Blainville*, 1743, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-79, f^{os} 48-52 ; Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur, *Papiers Contrecoeur et autres documents concernant le conflit anglo-français sur l'Ohio de 1745 à 1756*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1952, p. 101-102.

[164] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au Ministre*, 1736, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-65, f^{os} 48-49 ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Charles M. de Beauharnois Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de St Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Loüisianne*, 1743, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 8, liasse 1, no. 94, p. 1 ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Mémoire pour servir d'instructions au S. Demuy lieutenant d'infanterie commandant le parti de guerre composé des officiers et cadets dont les troupes de 50 canadien et d'environ 300 sauvages tant des Pays d'En Haut que domiciliés*, 1746, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 10, liasse 1, no. 213, p. 2.

Qu'ils soient missionnaires ou militaires[165], ces agents étaient intégrés dans les communautés, maitrisaient les langues et possédaient une expertise diplomatique précieuse[166]. Le gouverneur utilisait ces qualités pour négocier directement avec les alliés les conditions de l'alliance, rendre compte des quantités de présents offerts et, au besoin, transmettre les directives d'*Onontio*. Ils étaient donc des agents utiles pour les projets impériaux.

Si les agents dans les villages autochtones étaient des représentants plus spécialisés que des commandants de poste régionaux, il nous faut souligner l'ambiguïté de leur situation. En effet, leur mission de transporter les présents s'accompagnait d'une autre responsabilité attribuée par les Autochtones eux-mêmes, à savoir assurer la prospérité de la communauté en agissant comme un lien direct entre leurs représentants et le gouverneur. En effet, tous les présents n'étaient pas matériels : les services rendus aux communautés pouvaient aussi faire office de don. En tant qu'intermédiaires, ces individus garantissaient un approvisionnement régulier en biens

[165] Nous accolons ici les missionnaires aux militaires car leurs missions et leurs fonctions diplomatiques étaient extrêmement similaires. Présents dans les villages pour évangéliser les Autochtones, ils garantissaient également la distribution des soutiens aux alliés tout en transmettant les ordres d'*Onontio.* Cela se traduisait dans le choix des mots du gouverneur envers ses agents par une similitude entre les missives adressées aux officiers et celles transmises aux religieux, notamment sur l'importance de devoir « ménager » les convertis sous leur responsabilité. Cela est particulièrement vrai pour les communautés abénaquises qui entretinrent des relations diplomatiques plus ou moins conflictuelles avec les Anglais à la suite du traité d'Utrecht. Pour des exemples de ce type de lettres, voir *Mémoire sur les missions sauvages Mikmak et de l'intérieur de l'Acadie*, 1715, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale : Ile-Royale, MG1-C11B : F-129--F-130, f° 249. ; Joseph de Monbeton de Brouillan, *Monsieur de Saint-Ovide au Ministre*, 1731, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale : Ile-Royale, MG1-C11B : F-141, f° 37v.-38 ; Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f°s 34-34v.

Pour des ouvrages relatifs au rôle politique des missionnaires, voir Maxime Gohier, *Onontio, le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2008, p. 228-230 ; Gilles Havard, « Paix et interculturalité en Nouvelle-France au temps de Louis XIV », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, n° 2, 1997, p. 13 ; Denys Delâge, « La religion dans l'alliance franco-amérindienne », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 15, n° 1, 1991, p. 55-87 ; Olivia P. Dickason, *Louisbourg and the Indians: A Study in Imperial Race Relations, 1713-1760*, Ottawa, National Historic Park and Sites Branch, 1976, p. 30-37 ; Maxime Morin, « Le rôle politique des missionnaires dans les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France au XVIIIe siècle : vers une nouvelle avenue de recherche », dans Jean-François Conroy, Émilie Guilbeault-Cayer, Pierre-Olivier Maheux et Alexandre Turgeon (dir.), *Actes du 11e colloque international étudiant du Département d'histoire de l'Université Laval*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 77-94.

[166] L'importance de l'intégration dans les communautés était telle que certains agents se virent retirer leur fonction par les gouverneurs en raison de leur impossibilité à incorporer la société autochtone où ils étaient employés. Ce fut notamment le cas de l'abbé Bierne, en poste parmi les Micmacs, qui demanda à être renvoyé en France en 1734, car incapable de mener les missions qui lui étaient confiées à cause de son incapacité à apprendre la langue de ses ouailles. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Joseph de Monbeton de Brouillan, *Monsieur de Saint-Ovide au Ministre*, 1734, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11B - Correspondance générale : Ile-Royale, MG1-C11B : F-144, f°s 139-139v.

européens[167]. En effet, chaque mission était décidée à l'avance et une partie de la charité royale était réservée aux villages accueillant les agents français, si bien que leur venue se caractérisait systématiquement par des dons. Néanmoins, comme l'indique Daniel K. Richter, l'impossibilité pour ces hommes de recevoir des conseils de la part des gouverneurs les conduisait parfois à promettre plus qu'ils ne pouvaient offrir pour continuer à être acceptés par leur village d'accueil[168]. L'impératif du « crédit » se retournait alors contre les agents. Les Autochtones, en poussant ces acteurs à toujours donner plus pour garantir leur position parmi eux, les contraignaient à devoir faire des dons toujours plus considérables.

Toutefois, pour assurer leur prospérité, il était essentiel que ces individus reviennent fréquemment dans leurs villages, chargés de nouveaux présents. Tant que l'officier ou le missionnaire y demeurait, les alliés bénéficiaient d'un don continu. L'enjeu pour les Autochtones était donc de maintenir le plus longtemps possible cette « courroie de transmission » vivante pour garantir leur prospérité et l'arrivée de soutiens importants de la part des Français. Pour ce faire, les ambassadeurs rencontraient fréquemment le gouverneur ou les commandants de poste. Ils utilisaient une rhétorique spécifique pour justifier le retour de l'agent : sa venue était nécessaire pour « continuer à travailler aux bonnes affaires », et puisqu'il était capable de « mieux entendre et parler leur langue qu'aucun autre », seul cet agent spécifique pouvait maintenir les alliances avec leurs villages et leur « porter leurs besoins ». L'usage de ce vocabulaire, propre aux négociations diplomatiques, était particulièrement fréquent lorsque l'officier adopté par leurs communautés ne revenait plus. Dans ce cas, les ambassadeurs rencontraient le gouverneur ou un commandant de poste pour demander le retour de leurs « enfants » parmi eux.

Par exemple, en 1744, lors d'une rencontre à Montréal, les chefs de la Rivière Blanche exprimèrent leur inquiétude au sujet de l'officier François Seguin, absent depuis 1742[169]. Pour les Autochtones,

---

[167] Jacob F. Lee, *Masters of the Middle Waters: Indians Nations and Colonial Ambitions along the Mississippi*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2019, p. 14.

[168] D.K. Richter, *op. cit.*, p. 41.

[169] Si les sources ne précisent pas depuis combien de temps ni parmi quelles nations de la Rivière Blanche il vivait, il semblait suffisamment intégré parmi les nations pour que celles-ci viennent rencontrer le gouverneur afin de demander son retour. Les Français ne précisent pas le groupe culturel auxquels se rattachaient les deux chefs autochtones présents à Montréal. D'après Pierre-Jacques Payen de Noyan et de Chavoy, *Lettre du commandant Pierre-Jacques Payen de Noyan au ministre*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-78, f^{os} 348-348v.

son retrait se traduisait par une restriction dans la quantité de présents offerts et condamnait les alliés à devoir négocier avec le commandant du fort Détroit qui ne se montrerait peut-être pas aussi généreux que l'agent local. Son retour était donc nécessaire pour s'assurer d'un soutien matériel important dédié à leurs villages. Pour ce faire, les représentants de la Rivière Blanche rencontrèrent Céloron de Blainville en 1744 pour lui demander de leur renvoyer Saguin le plus tôt possible, en utilisant ce vocable diplomatique propre aux relations franco-autochtones :

> Nous presentâmes un collier a Monsieur Celoron pour le prier de nous renvoyer Saguin […]. La raison la plus forte qui nous oblige a te le demander cest que nous le connoissons tous il nous entend et nous parle mieux qu'aucun autre ; il reçoit bien nos guerriers il travaille aux bonnes affaires et par la tient nos villages en sureté.
>
> Nos femmes et nos enfants te demandent et te prient de ne pas leur refuser ; si tu en envois un autre qui ne soit pas de sa capacité je crains mon père que nos villages ne se débandent et que nos guerriers ne trouvent plus les secours et les rafraichissements dont ils ont tant de besoin[170].

Si Gilles Havard parle « d'ambassadeurs exceptionnels », il nous semble plutôt que les sources témoignent d'envois réguliers des individus auprès des mêmes villages. Certaines communautés, comme les Tsonnontouans par exemple, ne manquèrent jamais d'officiers tout au long du XVIII[e] siècle pour leur apporter des présents. Pour citer le gouverneur Vaudreuil, accusé en 1721 par le gouverneur de New York, William Burnet, d'envoyer des espions parmi les Tsonnontouans et de saper les relations anglo-autochtones, celui-ci répondit que les familles de ses agents étaient « adoptées chez les Sonontouans ce qui les oblige d'y aller presque tous les ans a la prière qu'ils leur en font »[171]. Une demande bien spécifique que l'on retrouvait aussi bien pour les agents envoyés dans les villages que pour certains commandants de poste qui se distinguaient par leur maitrise de la langue ou leur capacité à négocier efficacement avec les communautés locales[172]. En

---

[170] *Paroles des chefs de la rivière Blanche Canantchiariron et Araguindiaque à Monsieur de Longueuil*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-81, f[os] 41-41v.

[171] Philippe de Rigaud de Vaudreuil, *Copie d'une lettre écrite par Vaudreuil en réponse à la lettre que William Burnet, gouverneur du New York, lui a adressée le 11 juillet*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f[o] 146.

[172] Pour des exemples de demandes d'un retour des agents de terrain dans les villages aussi bien que de commandants de poste dans les villages, voir *Paroles du Brochet, chef outaouais de Michilimakinac, adressées à Vaudreuil*, 1713, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A :

somme, les discours des ambassadeurs autochtones rappelaient que la présence de l'individu permettait de faire venir plus facilement les présents dans les villages.

Néanmoins, malgré leur rôle crucial dans la logistique de distribution, les officiers et les missionnaires demeuraient des agents spécialisés qui, probablement, mobilisaient d'importantes ressources financières pour leurs missions. Par conséquent, les gouverneurs généraux ne disposaient pas d'un nombre suffisant d'hommes pour nourrir des relations diplomatiques avec l'ensemble des communautés de la Nouvelle-France [173] . Celui-ci devait donc choisir les bénéficiaires de cette politique selon leur importance stratégique : les barons de Saint-Castin envoyés auprès des Abénaquis en raison des tensions entretenues avec les Anglais ; les membres de la famille Joncaire, les Longueuil, Louis de La Porte de Louvigny ou encore St-Luc de La Corne, dépêchés auprès des Tsonnontouans car négociant à la fois avec les Français et les Anglais pour l'accès à leurs terres ; les villages des Chaouanons, accueillant les Joncaire, Michel-Maray de la Chauvignerie, François Saguin, *etc*.

Afin de maintenir un envoi constant de présents auprès des communautés, les gouverneurs devaient s'assurer du renouvellement de cette courroie de distribution locale. Si l'arrivée des missionnaires dans la colonie dépendait largement du bon vouloir des autorités ecclésiastiques, le contexte du XVIII^{e} siècle fournit à l'occasion les modalités de recrutement des acteurs par la prise en compte d'un nouveau type d'individus : les enfants des officiers.

En effet, le XVIII^{e} siècle vit apparaitre de plus en plus de lettres recommandant les descendants d'agents qui, tout comme leur père, furent présentés à la communauté autochtone à laquelle ils

F-34, f^{o} 68 ; Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre*, 1714, Bibliothèques et Archives Canada, f^{os} 280-280v.; Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Bégon au ministre*, 1715, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-35, f^{o} 170v. ; *Paroles des chefs de la rivière Blanche Canantchiariron et Araguindiaque à Monsieur de Longueuil*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-81, f^{os} 41- 41v. ; Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-81, f^{o} 170v. ; *etc.*

[173] À titre indicatif, pour l'ensemble de notre période, nous dénombrons 30 officiers actifs dans les villages autochtones pour 29 grandes communautés bénéficiant de la présence d'un de ces individus. Cela donne donc un ratio de 1,03 officier par communauté, sans prendre en compte les décès de chacun d'entre eux. Il était aussi possible que plusieurs acteurs furent dépêchés pour rencontrer plusieurs villages, ou bien que ceux-ci meurent sans laisser de remplaçants à leur suite.

étaient rattachés. Cet apprentissage leur permettait d'être intégrés à leur tour et d'apprendre les éléments essentiels du rôle d'officier dans les villages. Lorsque leur parent était encore en vie, cette « éducation diplomatique » contribuait à la multiplication des agents déployés dans les villages. À titre d'exemple, en 1732, tandis que Louis-Thomas Chabert de Joncaire fut envoyé auprès des Chaouanons porter leurs présents[174], le gouverneur Beauharnois communiquait les rapports d'un « Joncaire fils descendu cet été au village des Sonontouans ».

Puisque les enfants des officiers étaient adoptés par les communautés alliées, les mêmes noms revenaient régulièrement dans les rapports des gouverneurs. Cette continuité familiale leur permettait de s'appuyer sur des hommes déjà formés et intégrés dans les communautés. En d'autres termes, nous observons la transition d'un modèle dix-septiémiste, construit sur les expériences de vie de quelques individus, à une structure post-Utrecht où l'expertise du personnel colonial reposait désormais sur un « capital culturel », pour reprendre le concept bourdieusien, qui s'entretenait de génération en génération[175].

La famille Saint Castin illustre bien ce phénomène. Le baron Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin, officier du régiment de Carignan-Salière dans les années 1660 puis des troupes de la Marine, entama son intronisation auprès des communautés autochtones dans les années 1670. À cette époque, il dirigeait un poste de traite local et, à force d'échanges avec les Abénaquis, il apprit leur langue et leurs coutumes. Cette relation privilégiée le conduisit à épouser la fille du chef Madockawondo, du village de Pentagouet. Grâce à cette alliance, il fut pleinement adopté par la communauté et finit par obtenir le titre de capitaine[176]. À sa mort, son fils métis, Bernard-Anselme de Saint-Castin, qui avait appris à ses côtés le rôle d'agent diplomatique, prit sa relève. Peu après son départ de la Nouvelle-France en 1717, la colonie se retrouva sans agent à envoyer auprès des Abénaquis. Plutôt que de se tourner vers des marchands ou d'autres individus, le gouverneur

[174] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-57, f^os^ 333 ; 337.

[175] Nous donnons ici un sens bourdieusien à l'expression du « capital culturel », puisque faisant référence aux connaissances intellectuelles et aux pratiques transmises par le cercle familial direct de l'individu, en l'occurrence l'éducation inculquée par le père officier auprès de son enfant. D'après Anne Jourdain et Sidonie Nolin, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, vol. 166, n° 1, 2011, p. 6-14.

[176] Owen Stanwood, « Unlikely Imperialist: The Baron of Saint-Castin and the Transformation of the Northeastern Borderlands », *French Colonial History*, vol. 5, n° 1, 2004, p. 43-61.

général jeta son dévolu sur les frères métis de l'ancien officier, Joseph d'Abbadie de Saint-Castin, et un autre dont le nom nous est inconnu. En raison de leur éducation, assurée par leurs deux parents au sein du village de Pentagouet, ils disposaient des connaissances nécessaires pour occuper le rôle d'intermédiaire et continuer à « augmenter le zèle avec lequel ils entretiennent les [Abénaquis] dans l'intérêt des François »[177]. Cette compétence justifia l'octroi du titre d'enseigne de la Marine aux deux frères par Beauharnois en 1726, une manière de les inclure officiellement dans la hiérarchie coloniale[178]. Par la suite, le plus jeune des deux frères mourut en 1746, laissant derrière lui un fils dont, selon Beauharnois « on di[sai]t assez de bien, qui a été élevé à la manière sauvage et en suit les maximes [et qui] s'il se comporte de façon à mériter quelques petites grâces, [sera] distingué [par le gouverneur] des autres Sauvages »[179].

Le fait d'être lié aux communautés autochtones, par le sang et/ou par l'éducation constituait un argument majeur pour justifier l'attribution de nouvelles fonctions ou de grades supérieurs au sein de la colonie[180]. Cette reproduction sociale des officiers déployés dans les villages, parfois encouragée par leur père[181], garantissait le maintien de la politique des présents au niveau local, même en cas de décès d'un intermédiaire. Ainsi, les gouverneurs généraux surveillaient attentivement le parcours des descendants de leurs officiers en poste afin de promouvoir certains d'entre eux au rang d'enseigne de la Marine et d'assurer la continuité du réseau logistique de

[177] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Résumé d'une lettre de Vaudreuil datée du 10 novembre 1720 et délibération du Conseil de Marine*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F43, f° 133.

[178] Georges Cerbelaud Salagnac, « ABBADIE DE SAINT-CASTIN, JOSEPH D', baron de SAINT-CASTIN », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, vol. 3.

[179] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1746, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-85, f° 197v.-198.

[180] Précisons tout de même que l'expérience des enfants des officiers était largement différente de celle de leurs pères, devant « apprendre le métier » par leurs parcours de vie et sans guides. En effet, il serait difficile de penser que les Tsonnontouans accueillaient de la même manière le fils de Joncaire, influencé par son prédécesseur et qui n'avait jamais franchi le pas de l'intégration complète en prenant une épouse autochtone, et la vie des enfants de Saint-Castin, métis d'origine et devenus capitaines par leurs actions au sein de la communauté.

[181] Notons d'ailleurs que certains officiers furent recommandés par leur propre père auprès du gouverneur général. Les « officiers de première génération » pouvaient faire valoir les compétences de leur descendance et, par conséquent, les assister dans les débuts de leur carrière militaire. À titre d'exemple, nous pouvons citer la demande de l'officier La Corne qui transmit une lettre de recommandation en 1727 pour son fils afin de lui octroyer le titre d'enseigne de la Marine, car il connaissait bien les langues iroquoiennes et outaouaises. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Jean-Louis de Lacorne, *Lettre de La Corne au ministre*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-49, f^os 529-530.

distribution. Cette intégration des lignées d'agents bénéficiait également aux communautés autochtones qui voyaient dans cette filiation la sécurisation d'un accès privilégié et plus régulier aux présents français.

Conclusion

La mise en place de la politique de distribution des présents impliquait une multitude d'acteurs et s'opérait à différentes échelles. Pour assurer l'acheminement efficace des biens, depuis la métropole jusqu'aux villages alliés, il était essentiel de définir clairement les rôles de chacun et de mettre en place un appareil logistique capable de ravitailler les différents postes de la Nouvelle-France.

Au sommet de cette hiérarchie, on retrouvait le Secrétaire d'État à la Marine et le gouverneur général. Afin de permettre aux responsables métropolitains de gérer la colonie sans mobiliser le personnel de la métropole, celui-ci accordait aux administrateurs une série de privilèges pour garantir une certaine autonomie à la Nouvelle-France. Le gouverneur pouvait agir à sa guise dans l'établissement des lieux d'échanges, dans la surveillance des individus impliqués dans les distributions, ainsi que dans l'organisation des rencontres avec les Autochtones.

De son côté, le Secrétaire d'État conservait le contrôle des fonds et des soutiens alloués aux négociations diplomatiques avec l'intendant, à qui il déléguait une partie de cette fonction. Cela lui permettait de maintenir un droit de regard sur la gestion de cette politique.

Afin de pouvoir maintenir les relations diplomatiques franco-autochtones, l'acheminement des présents devait être organisé entre les magasins du roi et les villages. Les objets transitaient d'entrepôt en entrepôt, des centres primaires de distribution comme Montréal jusqu'aux postes locaux, tels que le fort des Miamis, en passant par des dépôts régionaux comme le fort Détroit. En temps de guerre, la logistique de distribution des présents, déjà bien établie en temps de paix, servait d'outil pour rallier les communautés autochtones aux côtés des Français. Les officiers, autrement destinés à renouveler les alliances, demandaient aux guerriers de les suivre pour se battre du côté d'*Onontio*. Ainsi, malgré les nouvelles dépenses que la guerre engendrait, les présents conservaient un rôle essentiel dans la logistique militaire.

Pour parvenir à transmettre les biens nécessaires à la diplomatie et à la guerre, les gouverneurs s'appuyaient sur les réseaux économiques existants dans la colonie, en sollicitant les détenteurs de congés pour acheminer les présents jusqu'aux forts, ou en mobilisant les officiers en période de tension. Grâce à ces deux courroies de transmission, les dignitaires s'assuraient du bon transport des objets tout en ajustant les quantités transmises selon les besoins stratégiques. Néanmoins, cette structure flexible présentait des vulnérabilités, notamment en contexte de restrictions. La suppression des présents dans les Pays d'En-Haut ou l'interdiction des congés pouvaient alors compromettre les relations diplomatiques. Le système de distribution des présents demeurait donc une construction fragile.

Outre ces limitations, l'appareil logistique était inégal : les commandants de poste isolés et les officiers dans les villages, situés à la fin de la chaine de transmission, souffraient particulièrement des pénuries. Leurs faibles soldes, l'isolement géographique et l'accès limité aux réserves de présents les empêchaient de pallier les insuffisances matérielles. Pourtant, lorsque le dispositif de distribution fonctionnait normalement, les dons français parvenaient à atteindre l'échelon final : les villages alliés. À cette échelle, les négociations autour des types de biens à offrir prenaient une place centrale, tout comme la responsabilité des différents acteurs, tant autochtone que français, pour redistribuer équitablement les objets au sein des villages.

D'un point de vue matériel, la logique utilitariste derrière les dons, déjà évoquée au chapitre précédent, guidait les acteurs dans le choix des présents. En raison du mode de vie autochtone centré sur la chasse et la pêche, mais aussi affecté par des périodes de crise (famine, guerre, raids, *etc*.), les objets essentiels à la survie des alliés, tels que les fusils, les balles, la poudre, les vivres ou les vêtements, figuraient systématiquement dans les rapports des gouverneurs et des intendants. Cependant, tous ces dons n'étaient pas considérés de la même manière. L'eau-de-vie, très appréciée des communautés, était privilégiée par les officiers français. Cependant, en période de guerre, la quantité de présents fournie était démultipliée, engendrant du même coup des coûts supplémentaires. Si les guerriers avaient besoin d'armes et de vivres, la Couronne devait aussi soutenir le reste de la communauté pendant les périodes de tensions. Pour réguler les quantités de biens et encourager une participation plus active à la guerre, le gouverneur mit en place un système d'échange simple : en échange de scalps, symboles de victoires militaires, les commandants

offraient des présents supplémentaires. Ainsi, les biens transportés par les soldats français servaient de récompenses pour inciter les Autochtones à intensifier leurs attaques contre leurs ennemis.

Pour les différents individus impliqués dans les négociations, les présents représentaient un moyen de renforcer leur position au sein de leur communauté et de s'affirmer comme les responsables des relations diplomatiques franco-autochtones. Pour les capitaines et les domiciliés, les présents assuraient même leur prospérité. Qu'ils soient autochtones ou français, les présents constituaient un outil essentiel pour les agents diplomatiques. Pour les agents autochtones, ces mêmes présents permettaient de transformer des capitaines ou des villages en des intermédiaires diplomatiques essentiels dans la conduite des négociations avec d'autres groupes alliés. Néanmoins, pour les officiers et les missionnaires français, ceux-ci devaient envoyer de grandes quantités de présents afin d'acquérir le « crédit » pour asseoir leur position auprès des Autochtones.

Cet impératif de la générosité pouvait parfois se retourner contre les officiers français. Lorsqu'ils promettaient plus que ce qu'ils pouvaient offrir pour conserver leur influence, ils créaient un sentiment d'attente chez les Autochtones qui s'attendaient à recevoir de plus en plus de présents de leur part. Les alliés, conscients de cet enjeu, réclamaient activement leur présence pour assurer leur prospérité matérielle.

Enfin, les enfants de ces agents, éduqués par leurs pères dans l'art de la diplomatie autochtone, constituaient des candidats de choix pour étendre le nombre d'officiers de terrain, pour assurer la reproduction du système de distribution des présents dans les villages et pour éviter toute diminution des effectifs disponibles. Pour les communautés, l'intégration de ces « présents vivants » représentait une opportunité supplémentaire de garantir, sur le long terme, un approvisionnement régulier en soutien matériel. Ainsi, tant les gouverneurs que les Autochtones tiraient profit de la présence de ces individus.

En somme, la chaîne logistique des présents permettait de faire parvenir les biens de la métropole jusqu'aux communautés autochtones les plus éloignées de la Nouvelle-France. Les acteurs impliqués, les structures hiérarchiques, les lieux de distribution et les échanges épistolaires constituaient un ensemble d'outils stratégiques qui étaient mobilisés en continu pour maintenir les alliances franco-autochtones tout au long de l'année. Toutefois, pour que cette structure puisse

bénéficier des quantités de présents nécessaires à son fonctionnement, il convenait de faire valoir son importance et sa nécessité auprès de la Couronne à Versailles. Le gouverneur général et les administrateurs devaient constamment justifier les dépenses engagées et convaincre les autorités métropolitaines de la valeur de cette politique, une démarche qui n'allait pas toujours de soi étant donné le coût élevé de ces pratiques.

CHAPITRE 3
« LE PIRE [MOYEN] DE TOUS »[1] : SEMER L'ANXIÉTÉ AUTOUR DE LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES PRÉSENTS

Du point de vue de la monarchie, la politique de distribution des présents était définie par les rapports rédigés par le gouverneur général et l'intendant. Sauf exception, la Couronne rédigeait ses *Mémoires* et ses directives en fonction des évolutions rapportées par ses représentants sur place. Ainsi, les administrateurs de la colonie avaient la capacité de contrôler et d'orienter l'information transmise à leurs supérieurs, sans qu'aucune autre instance ne puisse réellement valider ou contrevérifier leurs affirmations. Comme l'indique Ann Laura Stoler, les archives coloniales sont des « cultural artifacts », c'est-à-dire des objets produits par des individus, passés par les divers rouages du pouvoir et de ses processus de réécriture[2]. En retravaillant les rapports fournis par les commis de magasin et les commandants de poste, le gouverneur et l'intendant définissaient donc le « sens » de cette politique, son utilité et ses limites. Ce contrôle du narratif autour des présents soulève ainsi la question des discours produits par ces administrateurs et de l'image qu'ils cherchaient à construire autour de cette politique. Ce chapitre, conçu en réponse à la dernière section du premier chapitre, analysera les stratégies discursives mises en place par ces dignitaires, tant pour justifier la nécessité de poursuivre cette politique que pour démontrer leur capacité à administrer efficacement la colonie, conformément aux attentes de Versailles.

Notre travail s'inspire notamment de la méthode employée par Thomas Wien. Dans son article, « *Rex in fabula* », Wien se concentre sur les lettres des gouverneurs et intendants destinées au pouvoir royal. L'objectif de son étude est de comprendre comment, par des procédés rhétoriques et l'amplification de certains évènements, les gouverneurs généraux et les intendants ont pu négocier avec le pouvoir monarchique pour obtenir plus de soutien à l'égard de leurs actions. Puisque la politique de distribution des présents reposait largement sur les fonds envoyés par le roi, les dignitaires coloniaux avaient tout intérêt à souligner auprès de leurs supérieurs la nécessité

[1] Rolland-Michel Barrin de la Galissonière, *Lettre de La Galissonière au ministre*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-91, f° 233.

[2] Ann Laura Stoler, « Colonial archives and the arts of governance », *Archival Science*, vol. 2, 2002, p. 90-91.

d'investir dans la diplomatie franco-autochtone. Ainsi, l'approche de Wien nous semble pertinente pour aborder la correspondance relative aux présents.

Les discours des administrateurs coloniaux avaient deux objectifs : maintenir la politique diplomatique de distribution des présents héritée du XVII^{e} siècle, sur laquelle reposaient les alliances franco-autochtones, tout en adaptant cette pratique aux nouveaux enjeux politiques du XVIII^{e} siècle. Pour comprendre les stratégies discursives mises en œuvre, il convient donc d'envisager la production documentaire des administrateurs coloniaux comme un outil s'ajustant aux contextes dans lesquels elle était produite. À l'instar du découpage proposé dans la dernière section du premier chapitre, nous identifions deux grandes phases dans l'évolution des discours sur la distribution des présents. La première, s'étendant de 1713 à 1744, est marquée par une mise en avant du gouverneur et de l'intendant en tant que bons administrateurs de la colonie, défendant leurs décisions en matière de distribution des présents. La seconde, couvrant la période de 1744 à 1760, se déroule dans un contexte de restrictions économiques et matérielles imposées par la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans. Confrontés aux dépenses croissantes engendrées par la politique de distribution des présents, les administrateurs coloniaux modifient alors leur discours, privilégiant la justification de leurs choix budgétaires au détriment de la valorisation des alliances franco-autochtones.

3.1 Le contrôle de l'information autour des présents : les stratégies rhétoriques des administrateurs coloniaux (1713-1744)

Les rapports épistolaires entre le Secrétaire d'État à la Marine, le gouverneur général et l'intendant étaient structurés autour de trois types de documents principaux : les « Mémoires du Roi », qui évaluaient ou critiquaient les prises de décision passées de ses subalternes et précisaient la marche à suivre pour l'année suivante ; les comptes de l'intendant, faisant état des dépenses de la colonie, des dépenses civiles et divers problèmes d'approvisionnement que pouvait rencontrer la Nouvelle-France ; la correspondance du gouverneur général, qui aborde un large éventail de sujets, allant des rapports avec les ordres religieux jusqu'à la diplomatie franco-autochtone, en passant par les permissions accordées aux officiers ou les fraudes des marchands de la colonie.

Au sein de cette documentation, la question des présents apparaissait régulièrement, que ce soit pour en évoquer l'usage, le coût, les dépenses à prévoir ou encore leur impact sur les communautés

alliées. Pour garantir le soutien constant de la monarchie, il était essentiel de produire des rapports valorisant l'efficacité de cette politique, justifiant l'emploi des fonds alloués par le roi et démontrant leur utilité. À cet égard, le gouverneur et l'intendant adoptaient deux stratégies distinctes, mais complémentaires. À travers ses lettres, le premier mettait en avant les succès de cette politique, soulignait l'importance des initiatives mises en place et affirmait sa capacité à diriger avec maîtrise l'ensemble du dispositif colonial pour atteindre ses objectifs. Quant au second, il s'appuyait sur ses rapports comptables pour présenter une gestion rigoureuse et rationnelle des ressources octroyées par la Couronne.

3.1.1 Le discours du gouverneur : souveraineté, anxiété géopolitique et la figure du « bon administrateur » (1713-1730)

Si les rapports du gouverneur visaient à rendre compte de l'usage des présents en Nouvelle-France, ils constituaient avant tout un outil de négociation avec la Couronne. Comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, les administrateurs coloniaux, en multipliant les requêtes auprès de la monarchie, parvenaient souvent à obtenir de nouveaux privilèges ou un soutien financier accru pour mener à bien leur mission et gérer efficacement les relations diplomatiques franco-autochtones. Cette capacité de négociation reposait sur l'emploi d'outils et de stratégies rhétoriques spécifiques, utilisés par le gouverneur pour influer sur les décisions royales. Ces stratégies se répartissaient en trois axes principaux : l'autoreprésentation du gouverneur, la mise en avant du rôle du monarque et l'invocation de l'intérêt supérieur de l'État L'enjeu était de montrer comment, en mobilisant successivement ces différentes figures, le gouverneur parvenait à justifier ses choix et à démontrer sa capacité de décision, ce qui lui permettait d'atténuer les critiques ou les remontrances de Versailles lorsque sa politique s'écartait des attentes royales.

3.1.1.1 Versailles et le gouverneur : entre représentations et contrôle de l'information

Dans une lettre datée du 24 octobre 1717, le gouverneur Vaudreuil rapportait, par exemple, au Conseil de Marine ses progrès dans les négociations avec les Tsonnontouans pour bâtir le futur fort Niagara. Afin de convaincre ces derniers d'accepter l'érection d'un fort français sur leur territoire, il encourageait le Conseil à leur envoyer des présents particuliers :

> Comme je leur [les Tsonnontouans] ay promis d'envoyer ce collier au Roy et de l'appuyer, et que je leur ay fait espérer que Sa Majesté y feroit une réponse

> favorable […]. J'espère que Sa Majesté y fera joindre un present convenable pour leur être fait de sa part, ce qui me paroit très nécessaire pour le bien du service[3].

En insistant sur le fait qu'il allait du « bien du service » que la monarchie envoie des présents spéciaux, il adoptait la posture d'un conseiller et d'un expert en diplomatie autochtone. Parallèlement, il plaçait le Conseil de Marine devant un fait accompli en soulignant qu'il avait « fait espérer » aux Tsonnontouans « que Sa Majesté […] feroit une réponse favorable » à leur demande. En informant la monarchie qu'il s'était engagé en son nom à offrir un présent, il contraignait ainsi ses supérieurs à suivre cette ligne : sans ce don, la réussite de la construction du fort Niagara risquait d'être compromise.

Cette stratégie rhétorique de la contrainte, utilisée par le gouverneur pour justifier des projets spécifiques nécessitant un soutien immédiat de la Couronne, était aussi employée pour des situations plus usuelles. Par exemple, dans une lettre datée du 7 novembre 1715, le gouverneur Ramezay et l'intendant Bégon signalèrent à Versailles les difficultés rencontrées pour approvisionner les Pays d'En-Haut, en raison du faible nombre de présents acheminés cette année-là par le navire *La Princesse*. Dans cette missive, ils indiquaient notamment que « les autres munitions chargées sur ce navire pour le compte du roi sont d'un faible secours par rapport […] aux dépenses indispensables qu'on a été obligé d'y faire cette année pour les envoyés des Pays d'En-Haut ». Afin de souligner l'impact de cette pénurie sur la colonie, ils ajoutèrent qu'« il est très fâcheux, Monseigneur, qu'on soit icy dans la nécessité d'acheter des marchandises qui sont au prix excessif », une dépense pourtant incontournable pour les présents destinés aux Autochtones « qu'on ne peut pas tout a fait abandonner et qui doivent être menagés pour les détourner de s'attacher aux Anglois »[4]. En mettant en avant la menace anglaise et l'importance cruciale des alliances pour la Nouvelle-France, les administrateurs transformaient un simple manque de biens en une pénurie aux conséquences potentiellement désastreuses. En jouant sur l'urgence et l'inquiétude liée à la situation, ils cherchaient à convaincre Versailles de maintenir son soutien. La solution apparaissait alors évidente : pour préserver la colonie, il fallait augmenter la quantité de

[3] Pierre Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1717, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-38, f^{os} 131-131v.

[4] Claude de Ramezay et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Ramezay et Bégon au ministre*, 1715, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-35, f^{o} 42v.-43.

présents acheminés par les navires. Cette stratégie rhétorique permettait ainsi de dépasser la seule autorité du gouverneur pour souligner l'enjeu majeur que représentait cette politique pour l'intérêt supérieur de l'État.

Dans les exemples mentionnés plus tôt, le gouverneur justifiait les suggestions émises par Versailles en mettant de l'avant le « bien du service ». Selon Céline Torrisi, cette notion, que nous assimilons au concept de « raison d'État », désignait à la fois les moyens permettant d'affirmer la domination de l'État et les pratiques dérogatoires auxquelles il pouvait recourir pour garantir l'intérêt public[5]. L'État construisait donc son propre narratif pour justifier ses actions[6]. Cet « État », auquel Post et Torrisi font référence, ne désigne pas seulement les plus hautes autorités étatiques, mais englobe tous les membres de l'administration royale. Chaque individu participait à la définition et à la construction de cette notion. Ainsi, l'intérêt supérieur pouvait être invoqué pour remettre en question des ordres venus des plus hautes sphères du pouvoir[7].

Grâce à cette notion d'intérêt suprême, les gouverneurs généraux pouvaient parfois renégocier les ordres royaux. Par exemple, en 1697, la monarchie décida d'interdire les distributions de présents[8]. À cette époque, le Secrétaire d'État à la Marine, Louis Phélypeaux de Pontchartrain, considérait que les présents représentaient une dépense excessive et demanda leur suppression. Le gouverneur Callière et l'intendant Champigny protestèrent :

---

[5] Céline Torrisi, « Raison d'état », dans Nicolas Kada et Martial Mathieu (dir.), *Dictionnaire de l'administration publique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2014, p. 409.

[6] Gaines Post, « *Ratio publicae utilitatis, ratio status* et « raison d'Etat » (1100-1300) », dans Christian Lazzeri et Dominique Reynié (dir.), *Le Pouvoir de la raison d'État*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, p. 13-90.

[7] L'importance des fonctionnaires dans la définition de la raison d'État est présente dans les travaux de Stéphane Bonnet. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Pierre Bourdieu, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 118, 1997, p. 59 ; Stéphane Bonnet, « Botero machiavélien ou l'invention de la raison d'État », *Les Études philosophiques*, vol. 66, n° 3, 2003, p. 315.

[8] Nous n'avons pas été en mesure de trouver le Mémoire ou l'Arrêt du Roi indiquant l'interdiction faite au gouverneur général de transmettre des présents aux communautés autochtones. Néanmoins, si nous nous fions à la lecture faite par Catherine Desbarats de l'usage des présents de cette période, les biens offerts étaient conçus par les Français comme des formes de paiements temporaires dont le but était d'encourager la participation des communautés autochtones au conflit. Une fois la guerre de la ligue d'Augsbourg terminée, il n'était donc plus nécessaire de maintenir ces envois, expliquant l'ordre de mettre fin à cette pratique. D'après Catherine Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances: Reality and Scarcity's Rethoric », *The William and Mary Quarterly,* Volume 52, Numéro 4, 1995, p. 613.

> L'ordre que Sa Majesté leur a donné de ne plus faire de présents aux Sauvages les oblige de lui représenter qu'ils estiment nécessaire d'en donner aux chefs lorsqu'ils viennent traiter des affaires de conséquences, parce que ces sortes de libéralités quoi que petites sont les marques les plus sensibles qu'on puisse leur donner de […] l'alliance que nous avons avec eux et ils en regarderont la cessation comme un mépris qu'on feroit d'eux ; ainsi, ils supplient Sa Majesté de ne leur point lier entièrement les mains sur cela, mais de leur prescrire seulement jusqu'où elle désire que cela s'étende[9].

Cette manière de présenter leurs actions permettait aux gouverneurs et aux intendants de demander au ministre de reconsidérer sa décision. La lettre indiquait implicitement un refus de se conformer à la demande du monarque tout en offrant une justification pragmatique. En même temps, elle donnait au gouverneur et à l'intendant la possibilité de redéfinir la politique de distribution des présents. Pour contester les ordres royaux, Callières et Champigny furent « obligés » de rappeler l'utilité des présents qu'ils « estim[ai]ent nécessaires ». En réaction, Versailles revint sur sa décision et s'estima heureuse que ces dons servent à rétablir la paix avec les villages de la Confédération iroquoise[10]. Cette prise de décision s'inscrivait dans une directive constamment réaffirmée dans les documents envoyés par Versailles *:* « conserver la bonne entente » avec les communautés autochtones locales et assurer leur gestion.

Dans les échanges épistolaires du XVIII^{e} siècle, la monarchie avait tendance à valider les décisions prises par le gouverneur *a posteriori,* même lorsqu'elle n'avait pas été consultée auparavant. Par exemple, le 2 juin 1720, le Conseil de Marine approuva « que le sieur de Vaudreuil ait chargé le Sieur de Joncaire de porter aux cinq nations iroquoises le present que Sa Majesté leur a envoyé l'année dernière »[11]. De même, le 14 juin 1721, la monarchie « approuv[a] que vous [le gouverneur Vaudreuil] abandonniez les renards a ces nations ainsi que vous l'avez proposé »[12], et encouragea explicitement les gouverneurs Vaudreuil et Beauharnois à « mettre tout en usage pour vivre en

[9] Louis-Hector de Callière et Jean Bochart de Champigny, *Extrait d'une lettre de Louis-Hector de Callière et Jean Bochart de Champigny*, 1699, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-C11A : F-121, f^{o} 61v.-62.

[10] *Mémoire du roi à MM. de Callières et de Champigny*, 1701, Archives du séminaire de Québec, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-201, f^{os} 241-258v.

[11] *Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon*, 1720, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-233, f^{o} 427v.

[12] *Le Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-238, f^{o} 517.

bonne intelligence » avec les Abénaquis, comme en attestent les missives du 26 juin 1717, du 5 juin 1722, du 15 mai 1725 ou encore du 19 avril 1729[13]. Dans tous ces exemples, les décisions des administrateurs coloniaux étaient non seulement approuvées, mais aussi activement encouragées par la monarchie. Cela permettait au gouverneur général de justifier ses actions, notamment le renforcement de la colonie par le maintien des alliances, mais également de se prémunir contre d'éventuelles remontrances, puisque le roi encourageait explicitement le maintien de ces relations.

Si Versailles détenait le pouvoir de nommer les représentants de la monarchie, la capacité des élites coloniales à négocier avec le pouvoir royal, ou même à désobéir, montre qu'elles considéraient le système colonial comme une entité relativement autonome vis-à-vis de la métropole en tentant d'accroitre leur marge de manœuvre[14]. Néanmoins, lorsque les administrateurs coloniaux souhaitaient obtenir un soutien plus consistant de la part de Versailles, ils pouvaient également endosser le rôle de conseillers : ils rappelaient au monarque son devoir envers la colonie et renégociaient les modalités de gestion des présents. Le 22 mai 1725, Vaudreuil alerta la Couronne sur l'expansion britannique dans la région des Grands Lacs, signalant qu'entre 1722 et 1725, les Anglais avaient érigé de nouvelles fortifications, notamment le fort Oswego (Chouagen), constituant ainsi une menace majeure pour la colonie. Bien que le gouverneur ait envisagé la construction du futur fort Niagara, il jugeait la position française encore précaire. Il redoutait que les Autochtones, sensibles aux présents britanniques, ne basculent dans l'alliance ennemie, estimant que « ils [les] ont presque touttes gagnées a force de presens pourraient aussy se déclarer pour eux ». En cas de conflit ouvert, il craignait de ne pas pouvoir les convaincre de combattre aux côtés d'*Onontio*. Pour prévenir ce risque, « il seroit d'une nécessité indispensable que vous [le souverain] eussiés la bonté de nous envoyer des secours extraordinaires et considerables, tant en

[13] *Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon*, 1717, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-226, f° 230v. ; *Le Conseil de Marine à M. de Vaudreuil*, 1722, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-240, f° 804 ; *Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et de Chazel*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-244, f° 780 ; *Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1729, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-252, f° 512.

[14] Voir les remarques de Jeremy C. A. Smith, « Europe's Atlantic Empires: Early Modern State Formation Reconsidered », *Political Power and Social Theory*, n° 17, 2015, p. 107-108.

argent, qu'en troupes et munitions de guerre »[15]. Dans chaque lettre destinée à obtenir une augmentation des fonds alloués aux présents, la rhétorique restait similaire : exposer au Roi l'imminence d'une menace, quitte à en exagérer l'ampleur ; proposer une solution pour la neutraliser ; et préciser au roi les ressources nécessaires à cette fin. Sans s'opposer frontalement aux ordres de la Couronne, les administrateurs coloniaux mettaient en avant leur expertise dans la gestion des relations franco-autochtones pour émettre des suggestions au monarque. Toutefois, pour convaincre le monarque de l'importance des présents dans la défense de la colonie, ils veillaient à associer la transmission de fonds à ses devoirs envers ses alliés autochtones.

Si l'on se fiait aux discours des autorités coloniales, on croirait que la politique des présents était très efficace et qu'elle permettait réellement d'assurer la survie de la colonie et la bonne entente avec les Autochtones. Mais en fait, il faut d'abord prendre conscience que le discours des autorités coloniales répondait aux attentes de leurs supérieurs à Versailles. En effet, ce discours tâchait de tirer profit d'un principe idéologique important de la culture politique française : la « libéralité du prince ». Cette notion, étudiée par Alain Guéry, rappelle le devoir de charité du monarque[16]. En effet, dans la société d'Ancien Régime, le souverain se devait d'affirmer son pouvoir sur ses sujets obéissants en faisant preuve de libéralité. Dans cette perspective, le don, qu'il soit monétaire ou matériel, devenait une manifestation du pouvoir, une mise en scène de la domination royale où la charité, exercée de manière unilatérale, rappelait le maintien des distinctions socioéconomiques.

Dans le cadre des présents, cette manipulation de la notion de « charité royale » se manifestait de multiples façons. Dès 1717, le gouverneur Vaudreuil signalait à la monarchie la nécessité de fournir aux Tsonnontouans un « présent convenable » pour satisfaire leurs attentes, c'est-à-dire un bien d'une quantité et d'une qualité supérieures à l'ordinaire[17]. Elle ressort également dans les procès-verbaux de certaines rencontres avec les communautés autochtones. Par exemple, en 1742, le gouverneur Beauharnois rencontra des représentants Ouiatanons, Kickapoos et Mascoutens pour

[15] Pierre Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre concernant principalement le projet des Anglais et des Flamands d'établir un poste à l'entrée de la rivière Chouaguen (envoi d'hommes et de canots)*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f^os 171-172.

[16] Alain Guéry, « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 39, n° 6, 1984, p. 1247.

[17] Pierre Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au Conseil de Marine*, 1717, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-38, f^os 131-131v.

renouveler les alliances. Au cours de leur rencontre, les Autochtones insistèrent à plusieurs reprises sur le fait qu'ils espéraient que le gouverneur « aurait pitié » d'eux et qu'il continuerait à leur témoigner ses « mêmes bontés ». Ils faisaient ainsi référence aux présents accordés par le passé, en échange de leur fidélité, laquelle ils soulignaient aussi en faisant référence à un « chemin que vous nous avez tracé » et duquel ils ne s'étaient « jamais écarté »[18]. La même année, Beauharnois négocia avec les Poutéouatamis de la rivière Saint-Joseph, toujours dans le but de renouveler les alliances. Au cours de la rencontre, les Autochtones demandèrent la « grâce » de leur laisser un forgeron dans leur village et insistèrent pour « boire de [son] lait »[19]. Nous pourrions multiplier les exemples de procès-verbaux des rencontres, mais chacun d'entre eux suivaient la même structure et employaient les mêmes formules pour exprimer la même idée : les Autochtones étaient démunis et seul le roi de France, leur Père, pouvait les aider. Il est essentiel de souligner que, bien que ces documents montrent officiellement les Autochtones s'adressant au gouverneur, leur discours prend un sens différent lorsqu'on considère qu'ils étaient ensuite transmis à Versailles. En effet, ces prises de paroles deviennent alors des arguments au service du gouverneur, lui permettant de justifier ses demandes de soutien auprès de la Cour et de renforcer l'idée que la politique de distribution des présents était non seulement efficace, mais elle constituait même le seul moyen d'assurer la sécurité de la colonie.

Les procès-verbaux des rencontres diplomatiques contribuaient à une mise en scène du pouvoir royal et témoignaient du rôle occupé par les gouverneurs pour manifester la puissance du roi en Nouvelle-France. Cette insistance sur la « pitié », la « grâce » ou la « charité » des Français visait à souligner le caractère essentiel des dons monarchiques et à démontrer leur transmission sur place à des populations présentées comme nécessiteuses. Or, comme nous l'indiquions dans le chapitre précédent, les présents n'avaient pas pour fonction de faire vivre des villages entiers. Ils étaient destinés avant tout à incarner physiquement les alliances et à offrir des bénéfices matériels aux communautés alliés. Ainsi, les procès-verbaux participaient principalement à l'élaboration d'un *decorum* politique : le monarque, souverain de toutes les terres de la Nouvelle-France, accordait sa grâce à ces sujets en devenir que représentaient les Autochtones. En ce sens, les procès-verbaux,

[18] *Paroles adressées à Beauharnois par divers députés indiens*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-77, fº 182-182v.

[19] *Paroles des Potéouatamis de la rivière Saint-Joseph à Beauharnois*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-77, fº 203v.

transmis directement au Secrétaire d'État à la Marine, contribuaient à façonner le récit d'un don royal perçu comme nécessaire et sollicité.

Outre les renouvellements des alliances, l'intervention du roi était également sollicitée pour rembourser des dépenses exceptionnelles en présents engagées par le gouverneur général ou l'intendant. Par exemple, dans une lettre de Vaudreuil datée du 22 mai 1725, le gouverneur s'interrogeait sur les conséquences d'une guerre imminente entre la France et l'Angleterre. Il constatait que la colonie manquait cruellement de ressources et qu'un réapprovisionnement urgent était indispensable pour éviter qu'elle ne soit prise au dépourvu dès la première attaque. Pour illustrer son propos, il écrivait :

> J'ose vous suplier, Monseigneur, de ne point refuser les secours que je prends la liberté de vous demander avec d'autant plus d'insistance que je crains fort que le mal ne soit plus grand encor qu'il ne paroist, et de me mettre en Etat de pouvoir deffendre cette colonie, des coups que l'Anglois veut luy porter, et de soutenir (comme j'ay fait jusqu'à présent) la gloire et l'honneur du nom françois dans tout ce continent et parmy les nations sauvages que nous aurions tout a craindre si les Anglois avoient quelque faible avantage sur nous[20].

Si les présents ne sont pas directement évoqués ici, le lien entre l'intérêt supérieur de la colonie et les « secours » demandés est évident. En effet, outre certains présents spécifiques, les gouverneurs généraux et les intendants demandaient fréquemment des aides et des soutiens exceptionnels en soulignant la précarité de la colonie : depuis les années 1710 pour soutenir les Abénaquis face aux Anglais[21] ; dans les années 1720 pour encourager la construction du fort Niagara ; ou durant les

[20] Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre concernant principalement le projet des Anglais et des Flamands d'établir un poste à l'entrée de la rivière Chouaguen*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f° 172v.-173.

[21] Notons d'ailleurs que, dans le cas des Abénaquis, le gouverneur Vaudreuil n'hésitait pas à formuler les demandes de soutien du pouvoir royal en son nom qu'en rapportant des demandes faites par les Abénaquis. En précisant les demandes faites par les Autochtones, que le gouverneur appuyait, Vaudreuil créait un consensus entre tous les acteurs de la diplomatie franco-autochtone. Cette pratique discursive fut ensuite reprise par son successeur, le gouverneur Longueuil. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Résumé d'une lettre de Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon, datée du 12 novembre 1712, avec commentaires*, 1713, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-34, f° 55v.-56 ; Pierre de Rigaud de Vaudreuil, *Extrait de la réponse de Vaudreuil et Bégon au mémoire du roi du 8 juin*, 1722, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-44, f° 305v. ; Charles Le Moyne de Longueuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Longueuil et Bégon au ministre*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f°s 62-63 ; *etc*.

guerres pour encourager les communautés autochtones à se battre du côté des Français[22]. Dans chaque cas, la même rhétorique revenait : la colonie était sous-équipée, les Autochtones réclamaient davantage de « lait » d'*Onontio,* et il était impératif de trouver des solutions rapides. Le « secours » demandé dépassait un simple appel à la charité royale : il impliquait aussi les finances de l'État et les fonds alloués au gouverneur. Ainsi, la notion de « charité » était étroitement liée aux « manques » dans la colonie. Obtenir cette charité permettait aux gouverneurs d'atteindre leurs objectifs pour « le bien du service » et, à terme, de renforcer la position et l'autorité du pouvoir royal.

3.1.1.2 De l'art d'éviter les accusations : la place des officiers, des Autochtones et des Britanniques dans la justification des décisions

Le lien entre la faiblesse matérielle de la colonie et les objectifs confiés aux administrateurs coloniaux dans les *Mémoires du Roi* témoigne de l'usage de la notion de charité comme moteur des relations diplomatiques franco-autochtones. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la conception du don français mettait en avant un « donateur » supérieur à tout autre : le Roi de France. Ce rapport au don se retrouvait au cœur de la figure d'*Onontio*, père pourvoyeur des Autochtones, dont les présents, remis par les gouverneurs et les officiers en son nom, renouvelaient les alliances et comblaient les besoins de ses enfants. Or, si la correspondance entre le Secrétaire d'État à la Marine et les responsables de la colonie permettait de transmettre les ordres et les fonds disponibles pour les présents, il n'était pas toujours possible d'obtenir rapidement des conseils ou un soutien matériel concret de la part de la métropole. Pour reprendre l'analyse de Gilles Havard, malgré la nécessité d'envoyer des rapports réguliers, la distance entre la Nouvelle-France et la métropole, et les procédés rhétoriques permettaient aux gouverneurs de penser la politique de distribution des présents à Québec autant qu'à Versailles[23]. La rhétorique justifiait et protégeait les pouvoirs des gouverneurs généraux acquis depuis le XVII^{e} siècle. Les rapports sur la gestion des officiers, les

[22] Rolland-Michel Barrin de la Galissonière et Gilles Hocquart, *Lettre de La Galissonière et Hocquart au ministre*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-87, f^{os} 111-112 ; Rolland-Michel Barrin de la Galissonière et Gilles Hocquart, *Journal (de La Galissonière et Hocquart) concernant ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie de novembre 1747 à octobre 1748*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-87, f^{o} 186v. Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre concernant des extraits de fonds à remettre « pour le paiement des différentes dépenses qui font l'objet des lettres de change » tirées sur les trésoriers généraux de la Marine*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-88, f^{o} 186v. ; *etc.*

[23] G. Havard, *Empire et métissages*, *op. cit.*, p. 267-269.

paroles rapportées des ambassadeurs autochtones et les négociations sur l'emploi des présents étaient autant de vecteurs par lesquels il pouvait manifester sa compétence.

Dans le cadre des présents, soumis à la nécessité d'avoir des fonds ou du matériel suffisants pour procéder au renouvellement des alliances, le délai séparant les rapports des administrateurs coloniaux des décisions de leurs supérieurs métropolitains offrait une certaine autonomie dans la gestion des relations franco-autochtones. Par exemple, dans un rapport daté du 20 septembre 1749, le gouverneur La Jonquière, tout juste entré en fonction, informa Versailles du bon accueil que lui avaient réservé les Abénaquis à son arrivée dans la colonie. Devant leur déférence, il indiqua qu'il « [n'a] pas pu [se] dispenser de leur faire quelques petits présents de même qu'aux autres nations qui sont venues [le] complimenter sur [son] arrivé et dont [il a] eu l'honneur de vous [le Secrétaire d'État à la Marine] rendre compte »[24]. Des expressions telles que « je n'ai pas pu me dispenser », « j'ai été contraint », « j'ai dû » émaillent la correspondance pour justifier des dépenses exceptionnelles, des marques d'appréciation ponctuelles de la part des gouverneurs ou même des augmentations des quantités de biens allouées aux présents. Cette rhétorique était donc devenue tellement normale au XVIII^{e} siècle que le gouverneur La Jonquière la faisait sienne même s'il venait à peine d'entrer en fonction.

Précisons par ailleurs que le gouverneur prit soin de ne pas fournir plus de détails sur l'accueil réservé par les Abénaquis, se limitant à mentionner qu'il était « favorable ». Les Autochtones lui offrirent-ils des présents ? Organisèrent-ils une cérémonie en son nom ? Quels capitaines étaient présents à son arrivée ? L'auteur de la missive ne semblait pas juger ces informations importantes pour Versailles. Ce silence renforçait l'idée que la monarchie devait croire en son zèle, qui se mettait en scène face aux Autochtones. L'omission d'information était donc employée comme un outil rhétorique par les gouverneurs pour contraindre Versailles d'entériner leur décision.

La même dynamique pouvait se présenter à un niveau inférieur de la hiérarchie administrative. Il arrivait que des commandants de poste soumettent des demandes de remboursement pour des distributions imprévues en présents, obligeant ainsi le gouverneur à statuer sur les décisions de ses

[24] Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière, *Lettre de La Jonquière au ministre*, 1749, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-93, f^{o} 105v.-106.

subalternes. Dans ces cas, deux options se présentaient au gouverneur : décider de rembourser ou non le commandant de poste, ou bien transmettre la responsabilité du choix à ses supérieurs directs. Ce fut le cas en 1726 lorsque Constant le Marchand de Lignery, commandant du fort Michillimakinac, indiqua avoir procédé à des dons inattendus en raison de la visite de communautés autochtones à son poste. Cependant, lesdites dépenses semblaient dépasser largement ce que les administrateurs coloniaux considéraient comme des coûts acceptables. Le gouverneur général Beauharnois rapporta cette hausse subite des dépenses au Secrétaire d'État de la Marine :

> Le S. de Lignery qui commande a Missilimakinak nous a presenté icy des mémoires d'equipement et de presens qu'il a été obligé de faire pour aller conférer avec des Sauvages. Ces mémoires se montant assés haut, nous n'avons pas voulu prendre sur nous d'entrer dans la totalité de cette depense […], mais comme ce ne sont pas des dépenses faites pour le service de son poste, mais pour des affaires et des commissions dont il a été chargé en consequence de vos ordres, nous ne pourrons peut estre pas nous dispenser de luy en accorder une partie jusqu'à ce que nous ayons reçeu vos ordres pour le tout[25].

Le cas de Lignery met en exergue la capacité des gouverneurs généraux à étendre la notion de « raison d'État » à leurs subalternes. En effet, le poids de la responsabilité royale permettait de dédouaner le gouverneur général. Par la même occasion, le cas de Lignery indiquait déjà à Versailles qu'une future augmentation des coûts de la politique de distribution des présents serait à prévoir. Ce faisant, Beauharnois abandonnait son rôle de gestionnaire des officiers pour éviter de rembourser personnellement Lignery ou d'assumer cette charge sur les fonds coloniaux. « L'intérêt de l'État » offrait au gouverneur la justification idéale pour se décharger de ses responsabilités et pour se consacrer à ses propres priorités. Ainsi, cet exemple illustre comment le gouverneur général utilisait la rhétorique pour se présenter dans la posture la plus favorable possible au Secrétaire d'État de la Marine. Selon les situations, il pouvait choisir de récompenser ou de punir leurs subalternes, voire d'en déléguer la charge à leurs supérieurs. Ce faisant, ils suivaient une logique semblable à celle adoptée par le Secrétaire d'État à leur égard. Ainsi, comprendre les tractations

[25] Charles de Beauharnois de la Boische et Claude-Thomas Dupuy, *Lettre de Beauharnois et Dupuy au ministre*, 1726, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-48, fº 97v.-98.

diplomatiques autour des présents nécessite d'analyser les intérêts qui motivaient ces postures adoptées par les gouverneurs généraux.

Une logique similaire s'appliquait aux Autochtones, principaux bénéficiaires de cette politique et, selon le gouverneur, responsables de ses dérives. Dans les écrits, la notion d'« inconstance » revenaient fréquemment. Dans son chapitre consacré à l'image de l'Autochtone dans les rapports des gouverneurs, Alexandre Dubé souligne qu'il était courant pour les officiers et les commandants de poste de décrire les Autochtones comme des groupes difficiles à diriger. En insistant sur leur indépendance et leur inconstance, ces officiers créaient l'espace pour mettre en valeur leur propre capacité à commander ces guerriers perçus comme peu obéissants[26]. Cette notion d'inconstance n'était pas nouvelle dans la correspondance coloniale : qu'il s'agisse des commandants de poste dans les Pays d'En-Haut, des dignitaires coloniaux français en Louisiane[27], des missionnaires jésuites auprès des Tupinambas en Amérique du Sud[28] ou encore des colons britanniques confrontés aux sociétés du Nouveau-Monde[29], les Autochtones ont systématiquement été définis en fonction de leur incapacité à respecter leurs engagements. La construction de cette « figure littéraire » était également renforcée par des exemples ou des anecdotes tirées de la vie quotidienne des auteurs, émaille également les rapports des différents gouverneurs.

À titre d'exemple, le rapport de 1743 du gouverneur Beauharnois visait à expliquer la hausse des coûts diplomatiques de l'année précédente. En 1742, le gouverneur général avait encouragé le déplacement de plusieurs communautés des Pays d'En-Haut et avait fait rétablir quelques postes et les forts français des Grands Lacs. Pour expliquer ces excès et éviter d'en assumer l'entière responsabilité, il mit en avant le caractère imprévisible des distributions :

[26] Alexandre Dubé, « Les Amérindiens sous le regard des bureaux de la Marine (1660-1760) », dans Gilles Havard et Mickaël Augeron (dir.), *Un continent en partage : cinq siècles de rencontres entre Amérindiens et Français*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 168.

[27] Alexandre Dubé, « Making a Career out of the Atlantic: Louisiana's Plume », dans Cécile Vidal (dir.), *Lousiana: Crossroads of the Atlantic World*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2014, p. 55-56.

[28] Eduardo Viveiros de Castro, *L'inconstance de l'âme sauvage. Catholiques et cannibales dans le Brésil du XVIe siècle*, Paris, Labor et Fides, 2020, p. 30-38.

[29] Harry C. Porter, *The Inconstant Savage: England and the North American Indian, 1500-1660*, Londres, Gerald Duckworth & Co., 1979, 588 p.

> Je suis véritablement mortiffié, Monseigneur, que vous ayez veu avec peine les dépenses pour [les] Sauvages augmenter chaque année, j'ose cependant vous assurer que je ne m'y livre que dans des cas **absolument nécessaires pour le service**, et le plus ou moins d'importance des affaires que j'ay a traitter avec les différentes Nations ne peuvent rendre cet objet stable et l'augmente ou le diminue suivant les circonstances […]. [Les Autochtones] exigeoient de ma part que je les renvoyasse contents, et on ny peut parvenir que par ce moyen[30].

L'accent mis sur l'étiquette diplomatique, combinée à l'imprévisibilité des visites évoquée par Beauharnois, contribuait à façonner l'image de l'Autochtone comme un allié essentiel, mais dont les relations devenaient contraignantes, voire néfastes pour la colonie. Cette image contraste fortement avec celle du « bon administrateur » que le gouverneur était supposé incarner : un individu mesuré, respectueux des règles imposées par Versailles et agissant toujours dans l'intérêt de l'État. Dans ce contexte, Beauharnois présentait un double impératif : il se disait à la fois soumis aux ordres de la monarchie et prisonnier des contraintes locales, incapable de s'extraire d'une pratique diplomatique désormais enracinée dans la coutume diplomatique nord-américaine.

L'imprévisibilité des demandes autochtones comme contrainte fut fréquemment invoquée par le gouverneur et l'intendant tout au long de la période coloniale. Tantôt, ils évoquaient une rencontre imprévue à Montréal ou dans un poste ; tantôt, ils rappelaient les menaces de conflits soudains entre communautés ; d'autres fois, ils rappelaient l'inconstance des relations franco-autochtones, soumises aux revirements inattendus des alliés, qui nécessitaient des « caresses supplémentaires »[31]. Ces nombreuses justifications aboutirent à l'élaboration d'une pratique discursive de déresponsabilisation systématique des dignitaires coloniaux, imputant la responsabilité des hausses de dépenses aux Autochtones. De même que l'imprévisibilité des alliés affectait les gouverneurs, ceux-ci s'appuyaient souvent sur les témoignages d'officiers locaux pour illustrer les conditions difficiles dans lesquelles ils se trouvaient. Par exemple, dans un rapport de 1718, lorsque Longueuil

---

[30] Charles Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au Ministre*, 1743, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-79, f^{os} 176-176v.

[31] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1741, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-76, f^{os} 14-17 ; Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-78, f^{os} 2-13 ; Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-78, f^{os} 61-63 ; Charles de Beauharnois de la Boische de, *Lettre de Beauharnois, gouverneur, à de La Perrière*, 1745, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 8, liasse 85, p. 1-3 ; etc.

reçut des représentants de la Confédération iroquoise à Montréal sans qu'aucune rencontre ne fut prévue, il dut engager des dépenses en présents pour satisfaire les délégués. Dans ce cas de figure, Longueuil n'était pas à l'origine des dépenses excédentaires, mais il se trouvait contraint par les demandes des émissaires autochtones[32]. Le rapport de Vaudreuil et Bégon attribuait l'impossibilité de contrôler le flux des dépenses pour les Iroquois, faisant d'eux des boucs émissaires idéaux pour expliquer les excès de la colonie.

Néanmoins, l'alliance avec les Autochtones ne suffisait pas à elle seule à justifier l'augmentation des dépenses. L'élément central de l'argumentation du gouverneur reposait sur l'idée que la distribution des présents et les défis liés au maintien des alliances étaient un mal nécessaire pour faire face aux Anglais. Dans son discours, il se positionnait comme le dernier rempart contre la menace britannique. À titre d'exemple, en 1725, vers la fin de la *Dummer's War*, une rumeur courait dans la colonie : les Iroquois auraient été incités par les Anglais à entrer en guerre contre les Abénaquis. Vaudreuil profita de cette rumeur pour faire miroiter au Ministre le danger que courrait la colonie et, de surcroit, démontrer ses capacités à prévenir une telle situation. Il informa en effet le Ministre que les Anglais avaient envoyé une quantité exorbitante de présents aux Iroquois :

> J'ay appris que le gouvernement de Boston avoit depensé plus de 60 000 [livres] l'année derniere en presents donnés aux Iroquois […], j'ay trouvé le moyen de parer ce coup, et de les empêcher jusques icy, quoique je n'ay pas fait a beaucoup prés autant de dépenses que les Anglois auprès de ces sauvages[33].

Soulignons ici qu'aucun document ne corrobore l'information voulant que les Anglais aient envoyé pour 60 000 livres de présents[34]. De plus, il convient de remarquer que Vaudreuil ne précisait en

---

[32] Pierre de Rigaud de Vaudreuil et Michel Bégon de la Picardière, *Lettre de Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine*, 1718, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-39, f° 24v.-25.

[33] Pierre Rigaud de Vaudreuil, *Lettre de Vaudreuil au ministre concernant principalement le projet des Anglais et des Flamands d'établir un poste à l'entrée de la rivière Chouaguen (envoi d'hommes et de canots)*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-47, f° 170v.-171v.

[34] À l'exception de cette lettre de Vaudreuil, nous n'avons trouvé aucun autre rapport mentionnant l'usage de tels moyens par les Anglais. Il semblerait d'ailleurs qu'après 1725, ceux-ci cessèrent d'envoyer de telles quantités de présents sans que plus d'informations ne fussent données par le gouverneur général.

aucune manière quel était le « moyen » qu'il avait trouvé pour « parer ce coup » des Anglais. Aucune mention n'était faite du rôle joué par ses officiers sur le terrain, comme Joncaire ou Longueuil, qui ont probablement été dépêchés auprès de la Confédération iroquoise. Lui seul agissait pour le bien de la colonie. Il se gardait bien aussi de préciser les sommes qu'il avait engagées, se contentant de dire qu'elles étaient « a beaucoup prés autant », c'est-à-dire inférieures, aux 60 000 livres investies par les Britanniques.

Grâce aux preuves de ses qualités, le gouverneur pouvait, quelques lignes plus loin, réclamer une augmentation des soutiens et des fonds alloués à la colonie par le Roi. Vaudreuil, comme d'autres gouverneurs après lui, brossait le portrait d'une catastrophe imminente pour la colonie, mais constamment repoussée grâce à ses actions. L'insistance du gouverneur sur la menace anglaise permettait ainsi de créer l'anxiété auprès de Versailles : la colonie survivait pour l'instant, grâce à ses efforts, mais l'efficacité de son approche ne pouvait être garantie indéfiniment. Tôt ou tard, les présents britanniques, la qualité de leur commerce et le nombre de leurs soldats finiraient par convaincre les Autochtones d'abandonner leur alliance avec les Français.

D'ailleurs, le choix de souligner les dépenses de l'ennemi n'était pas anodin : la mention des 60 000 livres de présents anglais suggérait à Versailles ce dont Vaudreuil avait besoin pour lutter à armes égales contre ses adversaires. Il est probable que cette somme, trois fois supérieure aux fonds accordés pour les présents en Nouvelle-France à la même époque, n'ait jamais été réellement déboursée par les Britanniques, mais cela importait peu au gouverneur. Son succès, malgré des moyens limités, renforçait la figure du bon administrateur tout en ouvrant la porte à la demande de faveurs : le gouverneur parvenait à faire mieux que les Britanniques avec moins de financement, mais pour garantir l'efficacité de ses actions, il nécessitait un soutien accru.

Cette pratique de sélection de l'information servait également à dédouaner le dignitaire colonial de sa propre responsabilité dans la gestion de la colonie : il suivait les ordres de Versailles et s'efforçait de tout mettre en œuvre pour exécuter la volonté royale. Grâce à ce zèle apparent, il ne pouvait donc pas être tenu responsable ni des hausses excessives ni des éventuels échecs. Tantôt conseiller, tantôt dignitaire servile, tantôt décisionnaire dans la politique de distribution des présents, le gouverneur adaptait sa posture rhétorique selon les circonstances pour soutenir son propre agenda. Dans ce contexte, la notion d'« élites de la désinformation », de Richard Weyhing

(« misinformation elites »), s'applique parfaitement aux administrateurs coloniaux du XVIII[e] siècle. Comme l'auteur l'indique, exagérer les risques encourus par la colonie était souvent plus efficace que l'honnêteté pour obtenir le soutien de Versailles[35]. Le contrôle de l'information et le choix stratégique de ce qu'il fallait dire ou non constituaient autant d'outils précieux pour encourager un soutien accru de la métropole à travers l'envoi de présents. La rhétorique de la contrainte n'était donc pas l'outil d'un individu, mais l'instrument d'une fonction.

C'est cette même autonomie d'action qui permettait l'emploi des présents pour encourager les mobilités autochtones, négocier des accords de paix, soutenir des efforts de guerre, *etc*. Cependant, il convient de rappeler que l'autonomie acquise par la colonie ne s'obtenait pas sans contrainte. Si la rhétorique est un élément clé pour comprendre les rapports des gouverneurs généraux et les arguments politiques avancés pour justifier la gestion des présents, Versailles conservait toujours le contrôle des fonds et des ressources matérielles. En somme, la figure de l'administrateur devait également reposer sur une gestion raisonnée des finances coloniales.

3.1.2 Les comptes de l'intendant : faire dire ce que l'on veut à des chiffres (1730-1744)

Lorsque le gouverneur évoquait de nouvelles dépenses dans ses lettres, il se référait systématiquement aux rapports comptables de l'intendant, intégrés aux Extraits des dépenses en munitions. Apparue en 1733, cette documentation, soumise à la limite stricte des 22 000 livres imposée par Versailles, devait détailler avec précision l'ensemble des dépenses liées aux négociations avec les Autochtones. Toutefois, l'intendant devait également composer avec les « dépenses imprévues » longuement décrites par le gouverneur. Dès lors, face à l'obligation de respecter le plafond budgétaire tout en tenant compte du caractère fluctuant des alliances franco-autochtones, comment concilier le caractère spontané de la diplomatie franco-autochtone avec les exigences comptables imposées par Versailles ? Pour répondre à cette contrainte, l'intendant s'appuyait sur un double arsenal, comptable et rhétorique, lui permettant de se présenter à la fois

[35] Richard Weyhing, « "Gascon Exaggerations": The Rise of Antoine Laumet dit de Lamothe, Sieur de Cadillac, the Foundation of Colonial Detroit, and the Origins of the Fox Wars », dans Robert Englebert et Guillaume Teasdale (dir.), *French and Indians in the Heart of North America, 1630-1815*, East Lansing, Michigan State University Press, 2013, p. 98.

comme un administrateur rigoureux, respectueux des directives de la Couronne, et comme un gestionnaire avisé, capable de préserver les alliances sans compromettre l'équilibre budgétaire.

3.1.2.1 Des billets aux Extraits de dépenses : changement dans la nature de l'information comptable

Avant d'aborder en détail les stratégies comptables mises en place par l'intendant Hocquart, il convient de rappeler le contexte de sa nomination. Dans les années 1720, le plafond de 22 000 livres imposé par Versailles ne représentait pas une contrainte absolue. Les autorités coloniales avaient toujours tendance à dépasser ce montant et à demander des fonds supplémentaires pour le remboursement que leurs subalternes ou eux-mêmes avaient dû faire au nom de la Couronne. S'il acceptait généralement de légers dépassements de coûts, le Secrétaire d'État à la Marine faisait constamment pression sur le gouverneur et l'intendant pour qu'ils s'astreignent à une gestion plus stricte des ressources diplomatiques[36]. Ainsi, entre le début des années 1720 et le début des années 1730, lorsque l'intendant signalait des dépenses imprévues, notamment en relayant les billets des officiers, il faisait face à de vives critiques. Par exemple, en 1730, lorsque l'intendant réclama un remboursement de 24 662 livres, le Secrétaire répondit qu'une réduction des dépenses était attendue et ajouta que, si le gouverneur et l'intendant avaient fourni les états détaillés demandés depuis plusieurs années, « on auroit pu juger de l'utilité de cette dépense »[37]. Non seulement ces dépenses excédaient le budget alloué par la monarchie pour le maintien des alliances franco-autochtones, mais l'absence d'une documentation centralisée regroupant l'ensemble des frais engagés au cours de l'année compliquait leur anticipation par Versailles, qui ne manquait pas de le souligner. Dans une lettre datée du 14 juin 1721, le Secrétaire d'État fit savoir au gouverneur général que ce système imprécis et peu fiable n'était pas au goût du prince Régent :

> Il [le roi] auroit souhaité que vous luy eussiez envoyé ainsi qu'il vous l'avoit demandé l'etat de la distribution des presens qui se font aux Sauvages de Canada et de l'Acadie ; et pour lesquels le Roi fait annuellement un fond de 22 000

[36] Selon John A. Dickinson et Brian Young, au XVIII[e] siècle, les dépenses militaires de la colonie furent telles qu'elles surpassèrent de loin celles des demandes civiles. Pour plus d'informations à ce sujet, voir John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003, p. 49-50 William J. Eccles, « The Social, Economic, and Political Significance of the Military Establishment in New France », *The Canadian Historical Review*, vol. 52, n° 1, 1971, p. 16-22.

[37] *Feuille au net concernant les dépenses pour les présents aux Indiens*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-52, f[o] 243.

> [livres]. Il compte que vous ne manquerez pas de l'envoyer cette année et que vous continuerez […] tous les ans le Conseil vous recommande de n'y point manquer et d'observer de le faire le plus détaillé que possible[38].

Le ton était sans équivoque : non seulement le Ministre rappelait les engagements de la colonie à fournir des états détaillés, mais il soulignait également l'opacité persistante dans laquelle évoluait Versailles. Hormis certaines factures, dont le détail n'était jamais rapporté aux conseillers royaux, le Secrétaire n'avait accès qu'à une vision partielle de la gestion coloniale. Si l'usage des présents par le gouverneur général n'était pas remis en question, la gestion des fonds relatifs à la diplomatie était, elle, plus sévèrement critiquée. Devant l'absence de coopération des autorités coloniales, Versailles décida de prendre des mesures pour limiter les dépenses des présents. Ainsi, le 19 mai 1722, un arrêt royal fut ratifié qui mettait fin à la pratique des billets et interdisait toute demande de remboursement à la cour[39]. Cette décision retirait aux acteurs locaux, dont les actions échappaient au contrôle de Versailles, la capacité d'influencer la gestion des biens matériels destinés aux présents. Parallèlement, elle recentrait la gestion financière entre les mains des hauts administrateurs coloniaux et les rendait pleinement responsables de toute nouvelle dépense imprévue.

Devant les protestations des commandants de poste, contraints d'utiliser leurs deniers personnels pour maintenir les alliances franco-autochtones au nom du roi, le gouverneur Beauharnois plaida en 1727 pour rétablir cette pratique, prétextant qu'en empêchant les remboursements des officiers, la monarchie mettait en péril l'envoi de présents aux Autochtones, mais sa requête fut rejetée[40].

---

[38] Joseph Fleuriau d'Amernonville, *Le Conseil de Marine à M. de Vaudreuil*, 1721, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-238, f^{o} 517v.-518.

[39] Précisons tout de même que, si l'arrêt de 1722 interdisait la production de billets, l'intendant pouvait toujours faire valoir auprès de Versailles des dépenses exceptionnelles effectuées par les commandants de poste au nom du roi. Par exemple, le 20 octobre 1727, l'intendant Dupuy informa Versailles des dépenses effectuées par Constant Le Marchand de Lignery, Fançois Lefebvre Duplessis Faber et Nicolas-Antoine Coulon de Villiers qui avaient du transmettre des présents pour des négociations de paix entre les communautés autochtones ou pour organiser une rencontre diplomatique à Montréal. Notons néanmoins que cette décision du pouvoir royal limita très largement les demandes de remboursement exceptionnelles de ce type. Pour l'arrêt royal, voir voir *Mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon*, 1722, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-48, f^{os} 247-247v. Pour la demande de remboursements du 20 octobre 1727, voir Claude-Thomas Dupuy, *Lettre de Dupuy au ministre au sujet de dépenses faites par certains commandants de postes*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-49, f^{o} 391v.-392v.

[40] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A-Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-48, f^{os} 125-126v.

Lors d'une seconde tentative en 1728, Beauharnois dut prendre un engagement monétaire, précisant qu'il ne demandait pas une « augmentation des fonds », mais « seulement a permettre qu'il fut pris sur ce fond (ainsy que s'estoit pratiqué les années précédentes) de quoy faire les presens aux Sauvages des postes des Pays d'En-Haut »[41]. Le Secrétaire répondit que ces présents pourraient être financés par les commandants eux-mêmes, tant ils tiraient des avantages économiques de leur poste[42].

Si la restriction sur l'usage des présents dans les Pays d'En-Haut fut abolie entre la fin des années 1720 et le début des années 1730[43], et que le système des billets prit fin, la méfiance de Versailles envers la colonie ne faiblit pas. Les détails des dépenses n'étaient toujours pas transmis à la métropole et le risque de recevoir de nouvelles hausses des coûts persistait toujours. Ainsi, le système de billets, progressivement restreint par Versailles, devint un obstacle aux demandes du gouverneur et de l'intendant, rendant nécessaire une réforme de la gestion financière. Ce changement se fit à la toute fin des années 1720, lorsque le commissaire ordinaire Gilles Hocquart fut nommé en 1731 avec, au cœur de son mandat, la nécessité de réduire les abus et de limiter le déficit budgétaire de la colonie[44]. En raison des critiques répétées du Secrétaire d'État à la Marine à l'encontre de la gestion peu claire des dépenses en présents, le nouvel intendant dût produire des rapports capables de rendre compte de l'état réel des sommes investies dans le maintien des alliances franco-autochtones. Cette nécessité aboutit donc à la production des *Extraits de dépenses en munitions et en marchandises*, constituant la base documentaire fournie à Versailles, dont le premier rapport, concernant les dépenses effectuées entre 1729 et 1733, fut envoyé au Secrétaire Maurepas. Cette évolution permit à Versailles de mieux encadrer les dépenses et d'évaluer la pertinence de certains achats, tout en offrant à l'intendant l'opportunité de prouver sa rigueur dans la gestion des fonds alloués par la Couronne. En maintenant ses rapports sous le seuil des 22 000

[41] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1728, Bibliothèques et Archives Canada, MG1-C11A : F-50, f° 83v.

[42] Jean-Frédéric Phélypeaux de Phélypeaux de Maurepas, *Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1729, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-C11A : F-252, f° 536.

[43] Nous n'avons pas trouvé le document stipulant précisément le moment où il fut permis de piocher dans le fond royal pour les postes des Pays d'En-Haut, l'intendant fait parvenir en 1732 les dépenses faites pour les forts Niagara et Frontenac, deux postes situés dans cette région. Il serait donc surprenant que l'intendant, malgré l'interdit, dise avoir utilisé le fond pour approvisionner les forts à la place des commandants de poste.

[44] Dale Standen, « Politics, Patronage, and the Imperial Interest: Charles de Beauharnais's Disputes with Gilles Hocquart », *The Canadian Historical Review*, vol. 60, n° 1, 1979, p. 27-28.

livres fixé par Versailles, il pouvait ainsi attester de sa capacité à administrer efficacement les finances de la colonie. Le travail de Hocquart s'inscrivait donc dans un rapport de force entre la colonie et la métropole. Les rapports comptables qu'il produisait répondaient à une commande de la monarchie, mais contribuaient également à influencer la perception des présents par le Ministre. Si l'intendant réussissait à maitriser les dépenses, nul doute que Versailles serait plus encline à accorder un soutien accru à la colonie.

Après le premier rapport de 1733, Hocquart fit parvenir une succession de documents entre 1733 et 1746. Si la guerre de Succession d'Autriche interrompit cette pratique au profit de rapports financiers centrés sur les conflits, les travaux d'Hocquart constituent une base précieuse pour étudier la gestion comptable des présents. Dans ses différents livrets, l'intendant présentait une succession de données comptables organisées selon les centres de distribution impliqués[45]. Ces documents répondaient aux attentes de Versailles en matière de transparence et de précision. Comme l'a justement noté Catherine Desbarats, ces rapports fournissent un corpus de données suffisamment riche pour permettre une analyse approfondie[46]. Cela a d'ailleurs été l'objet de nos propres recherches, où nous avons compilé l'ensemble des données fournies par Hocquart pour représenter l'évolution des dépenses liées aux présents (voir Figure 3.1).

[45] Précisons tout de même que les informations fournies par Hocquart se retrouvent aux lignes relatives aux différents forts ainsi qu'aux totaux des dépenses, et ce entre 1727 et 1746 uniquement. Le reste des informations proviennent d'indications ponctuelles fournies par le gouverneur et les officiers ou de précision faites par l'intendant au sujet de certaines communautés. Cela explique donc pourquoi ce tableur n'est pas exhaustif et possède plusieurs espaces laissés vides.

[46] C. Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances », *op. cit.*, p. 611.

Figure 3.1 - Dépenses relatives aux présents au Canada et dans les Pays d'En-Haut (1729-1745)

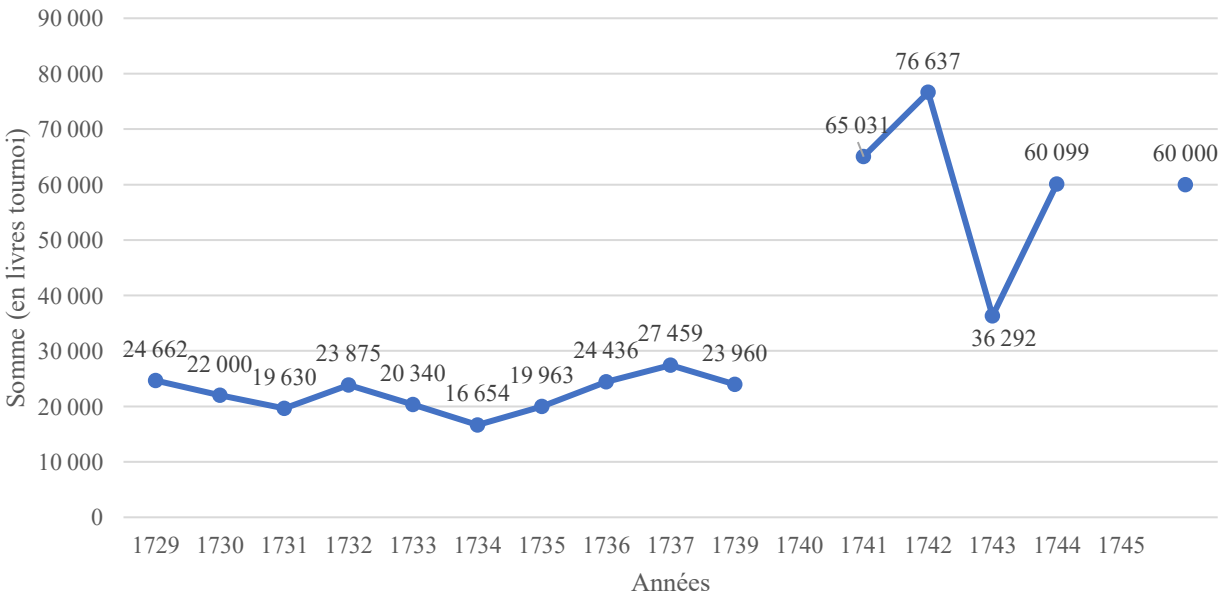

Sources : Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A, Volume 53, f^os 296-338 ; Volume 56, f^o 78 ; Volume 57, f^os 105-152 ; Volume 58, f^os 129-132 ; Volume 59, f^os. 122-138v. ; Volume 60, f^os 288-296v. ; Volume 61, f^o 61 ; Volume 64, f^os 79-86v. ; Volume 66, f^os 29-39v. ; Volume 68, f^os 87-95 ; 158-165v. ; 191-198v. ; Volume 72, f^os 45-62 ; 103-129 ; 181v.-187v. ; Volume 73, f^o 64 ; Volume 74, f^os 133-149v. ; Volume 75, f^os 280-287v. ; Volume 77, f^o 301 ; 317-322v. ; Volume 78, f^os 280-296v.; Volume 80, f^os 148-154 ; 203-212 ; Volume 81, f^os 362-397v. ; Volume 82, f^os 3-18v. ; 109v. ; Volume 83, f^os 291-327. Figure réalisée par l'auteur.

Les rapports de l'intendant rendaient compte d'une gestion économique divisée en deux phases : la première, où la colonie réussit à maintenir ses frais diplomatiques relativement en dessous de la barre symbolique des 22 000 livres alloués entre 1729 et 1739, et la seconde, marquée par une hausse drastique des dépenses entre 1740 et 1746[47]. Cela signifie que, pendant la première moitié de la période, les exigences de réduction imposées par la métropole furent atteintes. Cela montre également que les dépenses liées aux présents n'étaient pas aussi importantes que les rapports alarmistes du Ministre pouvaient le laisser entendre. Catherine Desbarats estime que les présents n'avaient jamais dépassé 10 % du total des dépenses coloniales[48]. En réalité, Versailles se plaignait surtout de l'incapacité des intendants à maintenir les dépenses en deçà des recettes de la colonie[49].

Si cette documentation permet de suivre plus précisément l'évolution des sommes investies dans les présents d'un point de vue financier, elle demeure imprécise à plusieurs égards. Tout d'abord, elle rend difficilement compte de l'utilisation concrète des biens par les communautés. En effet, elle se limite à indiquer les quantités de biens distribués ainsi que leur coût d'achat en fonction du lieu, sans offrir de détails sur leur réception ou leur impact auprès des bénéficiaires. Mais qu'en est-il, par exemple, de l'usage des fonds pour les Abénaquis ? La documentation de l'intendant ne permet pas de faire le lien entre les sommes transmises par le gouverneur et l'intendant et les biens indiqués dans les rapports comptables. De même, il est intéressant de noter que tous les magasins mentionnés dans ces documents (Québec, Montréal, Trois-Rivières, le fort Niagara et le fort Frontenac) ne rapportaient pas systématiquement, chaque année, la distribution de présents aux communautés autochtones. À certains moments, certains centres semblaient cesser toute distribution aux alliés, avant de reprendre cette pratique l'année suivante. Pourtant, dans un contexte où les liens diplomatiques devaient être renouvelés régulièrement, il serait logique que tous les centres transmettent des rapports de dépenses liées aux pratiques diplomatiques autochtones (voir Tableau 3.1).

[47] Par le fait que les gouverneurs généraux et les intendants n'avaient de cesse de rappeler la situation économique complexe de la colonie affectant les présents après la guerre de Succession d'Autriche, il serait possible d'étendre cet état de fait au-delà de l'année 1746 et ce jusqu'à la fin de la période.

[48] D'après C. Desbarats, « The Cost of Early Canada's Native Alliances », *op. cit.*, p. 629-630.

[49] *Ibid.*, p. 629.

Tableau 3.1 - Étude comparative des sommes en présents transmis via les différents centres de distribution par rapport aux sommes totales déclarées par Hocquart (1732-1739)

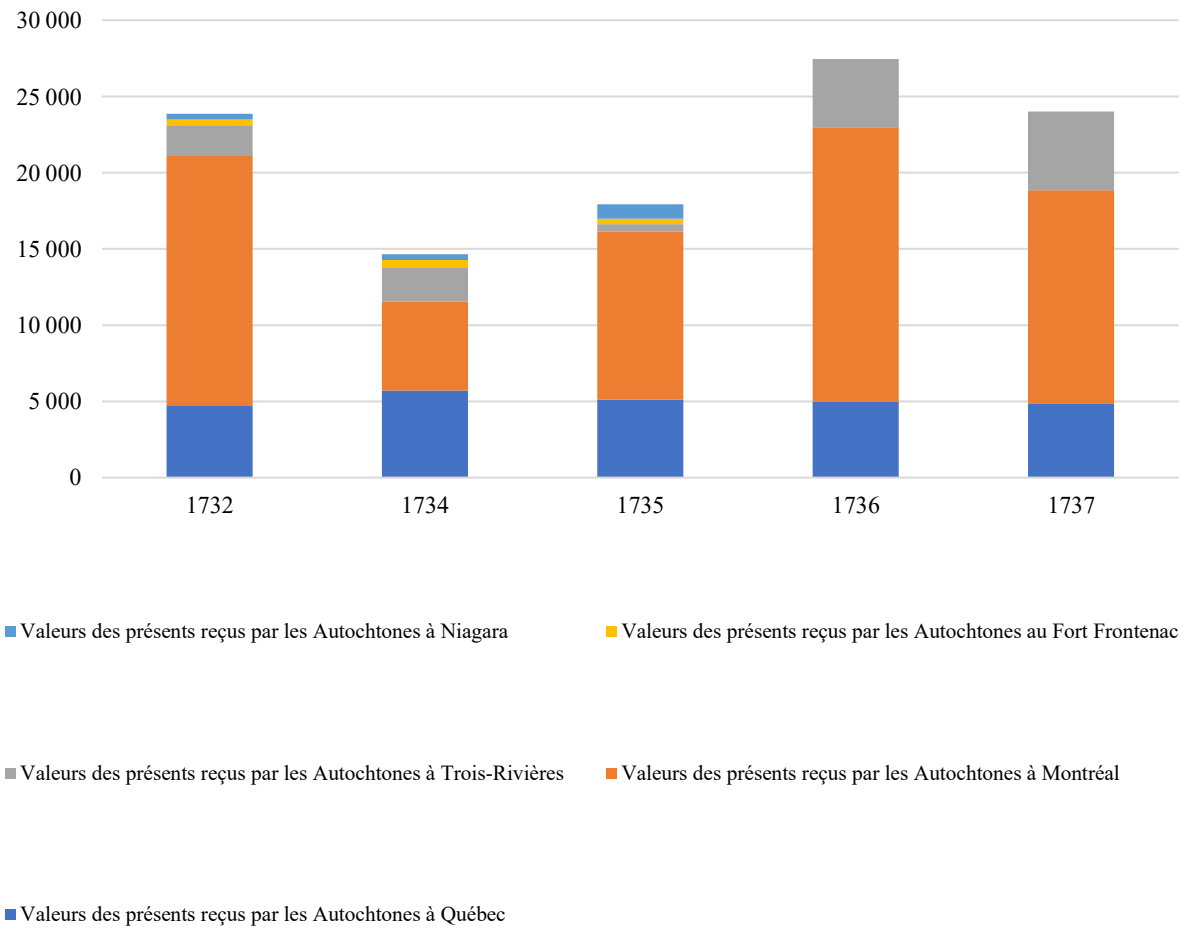

Sources : Bibliothèque et Archives Canada, Série C11A, Volume 59, f^os. 131-138v. ; Volume 64, f^os 79-86v. ; Volume 66, f^os 29-39v. ; Volume 68, f^os 87-95 ; 191-197v. Tableau réalisé par l'auteur.

Par ailleurs, la diminution des sommes investies dans les présents au début des années 1730 soulève des questions quant aux méthodes employées par l'intendant Hocquart pour réduire ces dépenses : s'agissait-il d'une mauvaise gestion des biens transmis aux Autochtones ? Tout d'abord, il convient d'indiquer que tous les présents recensés par l'intendant n'étaient pas systématiquement classés dans la catégorie comptable des « présents », telle que définie par Hocquart. Comme l'indique à juste titre Catherine Desbarats, une part significative des objets envoyés dans les Pays d'En-Haut était plutôt inscrite dans la catégorie des « Mouvements dans les Pays d'En-Haut ». Cette catégorie, initialement créée pour comptabiliser les dépenses liées aux escarmouches dans cette région, incluait les frais engagés par les officiers ou les commis de magasin et nécessitant un remboursement par Versailles en raison de leur caractère exceptionnel. En plus des rapports de l'intendant, la monarchie recevait également des demandes de remboursement provenant des officiers ou des marchands impliqués dans ces transactions, parfois plusieurs années après les faits, ce qui compliquait l'évaluation des dépenses réelles[50]. Si Desbarats estime que les sommes demandées par l'intendant relevaient principalement de l'entretien du commerce des fourrures, les sources historiques suggèrent plutôt un usage plus étendu de cette catégorie comptable.

Par exemple, le 15 octobre 1737, l'officier La Martinière rédigea une note indiquant les « effets que j'ai donnés en présents aux Sakis et Renards pour le bien du service »[51]. Cette dépense, comprenant entre autres des couvertures blanches, des branches de porcelaine d'une longueur spécifique et des draps bleus, fut approuvée et signée par Gilles Hocquart. Tout comme Hocquart, les officiers s'étaient attachés à décrire chaque bien qu'ils avaient offert aux communautés. De même, les présents recensés par Marin de La Malgue en 1739 pour mettre en place une paix entre les Sakis, les Renards et les Puants ne semblent pas avoir été classés comme « présents » par l'intendant dans son état général[52]. Ces demandes de remboursements se retrouvent effectivement

[50] Catherine Desbarats, *Colonial Government Finances in New France, 1700-1750*, Thèse de doctorat, McGill University, 1993, p. 410-413.

[51] Claude-Antoine Bermen de la Martinière, *Mémoire des effets que j'ai donnés en présents aux Sakis et Renards pour le bien du service en leur remettant le collier de Monsieur le général*, 1737, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-78, f^os^ 286-286v.

[52] Paul Marin de la Malgue, *État des dépenses faites par Paul Marin de La Malgue détaché par Beauharnois l'année dernière « pour aller sur le bord de Mississipi y concilier les Sakis, Renards, Puants, Sioux et Folles Avoines et engager les Renards et Sakis à venir se rétablir à la baie » des Puants*, 1739, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-72, f^os^ 119-122.

dans les *États de dépenses pour les mouvements dans les Pays d'En-Haut*[53], ce qui indique que les rapports fournis par l'intendant concernant les présents ne reflétaient pas l'ensemble des biens distribués aux alliés (voir Tableau .2).

Cette situation est d'autant plus intéressante lorsqu'on considère que les *Mouvements des Pays d'En-Haut* n'étaient pas soumis à une limitation aussi stricte que le plafond des 22 000 livres imposé par Versailles. De plus, cette documentation reposait sur des chiffres généraux, souvent étayés par des rapports reçus plusieurs années après les dépenses effectives, ce qui permettait de contrôler les informations transmises au Secrétaire d'État de la Marine en matière de dépenses. En réalité, l'existence de catégories comptables alternatives offrait à l'intendant la possibilité de minimiser les sommes officiellement investies dans les présents, lui permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par sa hiérarchie. Dès lors, les chiffres fournis par Hocquart ne peuvent être considérés comme des données fiables, mais bien comme des outils politiques visant à éviter les remontrances ou les sanctions du Secrétaire d'État à la Marine. Ainsi, lorsque Versailles reçut, entre 1735 et 1744, des rapports continus sur les *Mouvements des Pays d'En-Haut*, il s'agissait en réalité d'une régularisation de l'usage d'une catégorie comptable capable d'absorber une partie des dépenses de la colonie.

[53] Jean-Victor Varin de la Marre, *Extrait du fonds à remettre en Canada pour le paiement de diverses dépenses faites pour le service du roi dans les pays d'en haut, tant à l'occasion des mouvements de guerre contre les Sauvages Chicachas que pour amener les chefs des Renards et Sakis demander la paix*, 1738, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-69, f^{os} 83-83v. ; Jean-Victor Varin de la Marre, *Extrait du fonds à remettre en Canada pour le paiement des diverses dépenses faites pour le service du roi dans les pays d'en haut à l'occasion des mouvements des nations sauvages*, 1740, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-74, f^{os} 133-133v.

Tableau 3.2 - Comparaison entre les fonds en livres investis dans les présents pour les Autochtones et ceux employés dans le cadre des « Mouvements dans les Pays d'En-Haut »

Année	Présents (en livres)	Mouvements dans les Pays d'En-Haut (en livres)
1729	24 662	X
1730	16 774	7 391
1731	19 630	X
1732	23 875	X
1733	20 340	14 593
1734	16 654	X
1735	19 963	33 103
1736	24 436	33 833
1737	27 459	8 300
1738	26 592	1 238
1739	23 960	94 001
1740	X	48 078
1741	65 031	4 814
1742	76 637	2 657
1743	36 292	6 155
1744	60 099	13 167

Sources : Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A, Volume 53, f^os 296-338 ; Volume 56, f^o 78 ; Volume 57, f^os 105-152 ; Volume 58, f^os 129-132 ; Volume 59, f^os. 122-138v. ; Volume 60, f^os 288-296v. ; Volume 61, f^o 61 ; Volume 64, f^os 79-86v. ; Volume 66, f^os 29-39v. ; Volume 68, f^os 87-95 ; 158-165v. ; 191-198v. ; Volume 72, f^os 45-62 ; 103-129 ; 181v.-187v. ; Volume 73, f^o 64 ; Volume 74, f^os 133-149v. ; Volume 75, f^os 280-287v. ; Volume 77, f^o 301 ; 317-322v. ; Volume 78, f^os 280-296v.; Volume 80, f^os 148-154 ; 203-212 ; Volume 81, f^os 362-397v. ; Volume 82, f^os 3-18v. ; 109v. ; Volume 83, f^os 291-327. Tableau réalisé par l'auteur.

Ce glissement, qui transforma une documentation comptable initialement conçue pour être précise et exhaustive en un ensemble de chiffres partiels et d'informations floues sur l'usage des fonds coloniaux, ne manqua pas de susciter des soupçons du côté du Secrétaire Maurepas. À titre d'exemple, dans une lettre datée du 8 mai 1743, celui-ci exprimait son incompréhension face aux rapports de l'intendant pour l'année précédente :

> Par les Inventaires qui ont esté faits des munitions et marchandises restant dans les magazins […], il paroit qu'elles ne formoient alors qu'un objet de 229 803[lté] 6[s] 39. Je vous ay déjà plusieurs fois expliqué ma peine sur les diminutions survenues depuis quelques années sur cette partie des fonds de la colonie ; et quelques considerables qu'ayent esté les consommations occasionnées par les presens aux Sauvages[54], je ne scauray croire qu'il n'y ayt eu des abus dont vous n'avés pas esté informé[55].

La multiplication des documents comptables et l'usage de plusieurs catégories pour présenter les dépenses en présents entretenaient un flou comptable pour Versailles, qui ne manquait pas d'adresser des remontrances à l'intendant. On lui rappelait alors sa mission première : rendre compte de manière claire et précise des dépenses de la colonie tout en limitant les excès. Si les accusations de Maurepas sont explicites, elles démontrent également que l'élaboration d'une documentation comptable plus détaillée n'a pas suffi à dissiper les soupçons de son supérieur, qui restait méfiant quant à sa gestion des fonds[56]. L'intendant se retrouvait ainsi contraint à un exercice d'équilibriste, exploitant l'ensemble de la documentation comptable pour atteindre les objectifs fixés, quitte à dissimuler une partie des présents dans des catégories plus difficiles à analyser.

Dès lors, les critiques régulières émises par Versailles pouvaient être comprises sous un autre angle : lorsque les dépenses en « présents » augmentaient, cela indiquait que la colonie n'était plus en

[54] La consommation pour l'année 1742 montait à un total de 76 637 livres.

[55] Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Lettre du ministre à Hocquart*, 1743, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-279, f[o] 412.

[56] *Le Conseil de Marine à M. de Chazel*, 1725, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-244, f[o] 827 ; *Le conseil de marine à M. Dupuy*, 1727, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-248, f[o] 499 ; Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-254, f[o] 411 ; *Mémoire du roi à MM.de Beauharnois et Hocquart*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-254, f[o] 432 ; Jean Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1732, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-259, f[o] 638.

mesure d'utiliser d'autres catégories comptables pour masquer le coût global des présents et éviter les remontrances. Ainsi, du point de vue versaillais, les « hausses imprévues » constatées par l'intendant apparaissaient comme les signes d'un échec de son modèle de gestion des finances coloniales. À l'inverse, lorsque les comptes reflétaient les attentes versaillaises, l'intendant pouvait exploiter les rapports à son avantage. Si Hocquart montrait des rapports satisfaisants, la monarchie limitait ses critiques. Fort de ce premier rapport, l'intendant pouvait invoquer l'exceptionnalité de nouvelles dépenses l'année suivante s'il n'était pas parvenu à limiter les dépenses diplomatiques. Ainsi, la question du coût, plus qu'une simple exagération ou une réalité financière difficilement mesurable, constituait un levier rhétorique aux conséquences majeures.

3.1.2.2 L'Autochtone « oisif » : les stéréotypes dans les rapports de l'intendant Gilles Hocquart

Si les rapports comptables constituaient un argument de poids pour justifier de la bonne gestion des présents, ils n'étaient pas les seuls atouts dans la manche de l'intendant. En effet, dans le cas où les rapports de dépenses excédaient la limite des 22 000 livres, il était toujours possible pour l'intendant, tout comme le gouverneur, de transmettre des lettres au Secrétaire d'État à la Marine pour justifier de ses prises de décision. À ce sujet, l'intendant pouvait, en dernier recours, imiter le gouverneur en rejetant la faute sur les alliés autochtones. Néanmoins, il est intéressant de noter que, là où le gouverneur faisait référence aux communautés autochtones de manière plus générale, l'intendant pouvait, au besoin, s'approprier la rhétorique de « l'inconstance autochtone » pour justifier ses mauvais résultats. L'oisiveté, en particulier, était un trait attribué indistinctement à toutes les communautés alliées aux Français. Même les domiciliés, qui bénéficiaient pourtant d'une aura particulière parmi les alliés, ne furent pas épargnés par ces critiques. En effet, en plus des rôles spécifiques attribués à ces communautés, les domiciliés étaient fréquemment décrits comme étant plus fidèles que le reste des Autochtones.

À titre d'exemple, en 1742, l'intendant Gilles Hocquart reçut des instructions du Secrétaire d'État à la Marine concernant l'usage des fonds alloués par la France à la colonie. Lors de la répartition de ces fonds, Hocquart exprima son mécontentement quant aux sommes allouées à l'entretien de la garnison du fort Saint-Frédéric, situé sur le Lac Champlain, et considéré comme l'une des

constructions les plus importantes de l'ensemble défensif français[57]. Cherchant à renégocier l'attribution des ressources, il n'hésita pas à comparer les budgets dédiés à la diplomatie franco-autochtone avec ceux alloués au fort, affirmant qu'à l'exception des domiciliés et de quelques autres communautés[58], il n'était pas justifié de privilégier les communautés autochtones au détriment des soldats français :

> Permettez moy, Monseigneur, de faire une réflexion, vous m'avez permis de disposer de 250 livres en faveur des habitants du fort St Frederic, ces hommes la me paroissent bien plus précieux qu'un grand nombre de sauvages ; je distinguerois encor dans ces derniers les Iroquois des 5 villages, nos sauvages domiciliez et les Abenaquis de l'Acadie, et si on veut les sauvages du Detroit, le gouvernement paroist plus particulièrement intéressés a les menager, il n'en est pas de même de la pluspart des autres sauvages des pays d'En Haut qui ne doivent pas meriter les mêmes egards[59].

Malgré cette distinction entre les groupes, les domiciliés étaient de nouveau assimilés au reste des Autochtones dès lors que les dépenses en présents excédaient les attentes de Versailles. L'argument selon lequel les domiciliés avaient une plus grande valeur que les autres alliés autochtones était utilisé tant qu'il servait un objectif rhétorique, mais pouvait être abandonné dès lors qu'il devenait opportun de les ramener à leur supposée oisiveté. Ainsi, lorsqu'il s'agissait de justifier une hausse des coûts, on n'hésitait pas à souligner que « La nécessité de faire des présents surtout en vivres aux Sauvages domiciliés doit, Monseigneur, vous paroitre d'autant plus grande que leur oisiveté et leur indifférence pour la culture de la terre est toujours la même[60] », suggérant ainsi que l'outillage transmis aux Autochtones, bien qu'exigé pour les missions, représentait en réalité une dépense peu justifiée. Dès lors, lorsqu'il fallait expliquer des résultats comptables peu favorables, il était aisé de rejeter la responsabilité des hausses de dépenses sur des communautés pourtant pleinement intégrées à la politique de distribution des présents. Tant que ces justifications permettaient

---

[57] Jonathan R. Dull, *The French Navy and the Seven Years' War*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2005, p. 14.

[58] Hocquart fait référence aux Abénaquis de l'Acadie, aux Tsonnontouans et à quelques communautés autochtones des Grands Lacs, proches de la frontière. En somme, des communautés soient étant d'une importance stratégique pour les Français, comme vu précédemment.

[59] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1742, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-78, f^{os} 3- 4v.

[60] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1730, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-52, f^{o} 34v.

d'échapper aux critiques de Versailles et de préserver l'image d'un bon gestionnaire, tous les arguments restaient bons à prendre.

3.2 Une politique véritablement nécessaire ? Critiques et clivages autour de la politique de distribution des présents (1745-1760)

Entre 1713 et 1744, la période de paix en Nouvelle-France permit à l'intendant d'élaborer un discours justifiant le maintien des alliances, tandis qu'il soutenait parallèlement la politique comptable du gouverneur à travers ses rapports. Cependant, le déclenchement de la guerre de Succession d'Autriche marqua un tournant radical, tant dans la gestion des présents que dans les discours liés à leur administration. Au fil des conflits qui secouèrent la colonie, les divisions entre ses différentes sphères devinrent de plus en plus visibles. La politique canadienne de médiation, accompagnée de dépenses en constante augmentation, ne tarda pas à susciter des critiques de Versailles, exerçant ainsi une pression croissante sur le gouverneur et l'intendant.

Cette section vise à examiner l'évolution des discours durant ces conflits et à analyser comment les rapports du gouverneur et de l'intendant, autrefois suffisants pour justifier la gestion des présents sans réelle opposition, furent progressivement scrutés avec une attention accrue par l'appareil monarchique. Ce contrôle s'intensifia jusqu'à ce que, lors de l'Affaire du Canada, la gestion des alliances franco-autochtones devienne l'un des principaux arguments pour accuser le gouverneur Vaudreuil de Cavagnial et l'intendant Bigot de mauvaise administration et de conflits d'intérêts dans la gestion de la Nouvelle-France.

Bien que les présents n'aient pas été au cœur de toutes les tensions, leur rôle fréquent dans les échanges entre le Secrétaire d'État et ses subalternes suggère qu'ils constituaient un axe de critique privilégié pour Versailles, plus précisément au regard de leurs coûts. Pour mieux comprendre cette dynamique, nous débuterons notre analyse en examinant la guerre de Succession d'Autriche comme point de départ des premières tensions entourant la distribution des présents, mais aussi des premiers clivages entre le gouverneur et l'intendant. Nous verrons ensuite comment ces tensions s'amplifièrent au cours de la guerre de Sept Ans, en partie en raison de la présence des officiers de l'armée de terre sur le sol de la colonie et des critiques de plus en plus répétées du Secrétaire d'État à la Marine, jusqu'à devenir l'un des chefs d'accusation formulés par Versailles lors de l'Affaire du Canada.

3.2.1 La guerre de Succession d'Autriche et ses suites : les premières critiques à la politique de distribution des présents (1744-1754)

Peu avant le début de la guerre de Succession d'Autriche, le Secrétaire Maurepas adressa une missive au gouverneur Beauharnois et à l'intendant Hocquart pour les féliciter de leur gestion des présents en 1743. Il souligna qu'ils avaient réussi à réduire de moitié les présents destinés aux Autochtones, démontrant ainsi leur conformité aux directives d'austérité qu'il leur avait imposées. Cependant, une inquiétude demeurait : la « cherté des vivres » et la « nécessité de bien traiter » les Autochtones expliquaient qu'en lieu et place des 22 000 livres attendus, l'intendant se disait incapable d'estimer des dépenses inférieures à 30 000 livres pour l'année suivante, afin de préparer la guerre contre les Anglais[61]. Pourtant, la Couronne avait déjà mis en place des mesures pour réduire le poids financier des présents les années précédentes : par exemple, en 1742, elle avait décidé que tous les biens offerts par les Autochtones aux Français deviendraient propriété du Roi. Ces objets pouvaient ensuite être revendus et réinjectés dans le budget dédié à la diplomatie, dans le but d'alléger les charges matérielles des alliances[62]. De même, en 1743, le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart avaient fait transmettre à l'ensemble des commandants de poste des Pays d'En-Haut un ordre leur interdisant de transmettre des présents en vivres aux Autochtones qui se rendraient à Niagara, de leur refuser le gite et de limiter au maximum les autres types de biens qu'il faudra leur transmettre[63]. Néanmoins, ces tentatives de réduction n'étaient qu'un moyen détourné de respecter les contraintes budgétaires imposées à la colonie. L'ordre de 1742 devait se traduire par une diminution des dépenses en présents, mais la stratégie adoptée par Beauharnois et Hocquart, consistant en une réduction temporaire des coûts, visait avant tout à convaincre Maurepas de leur capacité à bien gérer les finances coloniales. Toutefois, une fois la guerre déclarée, ces subterfuges ne pouvaient plus être maintenus.

---

[61] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1743, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-79, f^{os} 75-75v.

[62] Dale Standen, « "Personnes sans caractère": Private Merchants, Post Commanders and the Regulation of the Western Fur Trade, 1720-1745 », dans Hubert Watelet et Cornelius Jaenen (dir.), *De France en Nouvelle-France : société fondatrice et société nouvelle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1994, p. 287.

[63] Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Ordre de Beauharnois et de Hocquart pour faire cesser les abuis qui se sont glissés dans les postes du fort Frontenac et du fort Niagara*, 1743, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-79, f^{o} 24v.-25.

3.2.1.1 Les ratées des débuts du conflit : mise en exergue des pénuries dans les magasins du roi

Si, en 1743, le bilan comptable excédait déjà les limites de 22 000 livres imposées par Versailles, l'année 1744 marqua un tournant définitif dans le coût des alliances. À mesure que les dépenses liées aux présents, aux fortifications et aux autres dépenses militaires augmentaient, le coût du maintien des relations diplomatiques franco-autochtones atteignit le montant total de 121 031 livres en 1744[64]. Au fur et à mesure de l'avancée de la guerre, le gouverneur général et l'intendant rapportaient sans relâche la situation critique des magasins du roi. En effet, avec la prise de Louisbourg et le blocus naval imposé par la Marine britannique dès 1745, l'approvisionnement de la colonie par voie maritime devenait de plus en plus difficile[65]. Par voie de conséquence, l'intendant fit part des problèmes significatifs pour distribuer des présents aux Autochtones. Comme il le notait le 10 octobre 1744, « les circonstances de la guerre ont vidé presque entièrement lez magasins », notamment en raison des « presens considerables » qu'il avait dû faire pour les Autochtones[66]. Ainsi, selon le discours produit par l'administration, la Nouvelle-France se trouvait en situation de manque et les alliances franco-autochtones menaçaient de s'effriter.

Si les difficultés logistiques entravant le ravitaillement de la colonie peuvent expliquer les pénuries de présents mentionnées par les administrateurs coloniaux, comme l'ont souligné des chercheurs comme Jacob F. Lee ou Richard White dans leurs travaux respectifs[67], il convient néanmoins de nuancer cette interprétation. Pour ce faire, examinons d'abord le rapport de l'année 1745, dans lequel le gouverneur Beauharnois affirmait que la colonie n'avait reçu aucun soutien matériel de la France. Pourtant, malgré cette situation, il insistait sur la nécessité de poursuivre la distribution des présents afin de soutenir l'effort de guerre auprès des communautés alliées :

---

[64] C. Desbarats« The Cost of Early Canada's Native Alliances », *op. cit.*, p. 620.

[65] Gregory Evans Dowd, « Wag the Imperial Dog: Indians and Overseas Empires in North America, 1650-1776 », dans Philip J. Deloria et Neal Salisbury (dir.), *A Companion to American Indian History*, Malden, Blackwell Publishers, 2002, p. 60.

[66] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-81, f^{os} 434v-435.

[67] Jacob F. Lee, *Masters of the Middle Waters: Indians Nations and Colonial Ambitions along the Mississippi*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2019, p. 111 ; Richard White, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650–1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, [1991], p. 199-200.

> Vous devez juger Monseigneur que ces raisons [l'impossibilité de mener des expéditions militaires fautes de quantité de munitions adéquates] sont encore plus fortes aujourd'huy, tant par la privation ou nous sommes d'aucun secours de France que par les présens indispensables que j'ay été obligé de faire aux différentes nations qui sont descendues cet été […], qui ont été pris sur le peu de marchandises et d'effets qui restoient dans les Magasins du Roy et au moyen de la recherche que Messieurs Hocquart et Michel ont fait faire chez les négociations de Quebec et de Montreal auxquels ils restoient encore quelques marchandises propres pour les Sauvages de fasson qu'encore que ces présens n'ayent pu estre considerables, les Sauvages ont parus s'en retourner contents[68].

Si cette missive peut être interprétée comme un témoignage des effets du blocus britannique et du coût élevé de la diplomatie franco-autochtone, elle semble avant tout refléter la volonté de maintenir l'image d'une colonie au bord de la faillite, aux magasins épuisés et confrontée à une situation intenable, malgré les tensions inhérentes à la guerre de Succession d'Autriche.

En effet, en examinant l'ensemble de la documentation relative aux présents, on constate que, malgré le tableau dressé par Beauharnois, la colonie a poursuivi sa politique de maintien des relations diplomatiques franco-autochtones. Ainsi, bien que Beauharnois et Hocquart aient regretté en 1745 de ne pas avoir « esté en estat de leur faire fournir plus de munitions de guerre », le fonds de 2 000 livres destiné aux présents pour les communautés de l'Acadie fut néanmoins maintenu. De plus, le père Charles Germain, missionnaire chez les Abénaquis, reçut « 400 livres de poudre et du plomb a proportion et quelques etoffes »[69]. Les sources indiquent également que les fonds alloués à la Confédération iroquoise pour assurer sa neutralité n'ont pas subi de diminution cette même année[70]. Enfin, les dépenses estimées pour le maintien des alliances et la participation autochtone entre 1745 et 1746 auraient dépassé le triple des 22 000 livres habituellement allouées chaque année, témoignant ainsi de la capacité de la colonie à continuer de se procurer des biens[71].

---

[68] Charles Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-83, f° 96v.

[69] Notons à ce sujet que le fonds pour les présents transmis aux Abénaquis de l'Acadie fut maintenu sans interruption ni diminution tout au long de la guerre de Succession d'Autriche. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Charles de Beauharnois de la Boische et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-83, f° 25.

[70] Charles de Beauharnois de la Boische, *Lettre de Beauharnois au ministre*, 1746, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-85, f°s 225-229.

[71] *Feuille au Roi*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-89, f° 280.

En somme, bien que les représentants de la monarchie aient insisté sur la situation critique en matière d'approvisionnement pour les alliés, aucune mesure ne semble avoir été prise pour en réduire les coûts au début du conflit. Que ce soit du côté de l'intendant ou du gouverneur, les difficultés logistiques étaient mises en avant, mais sans réelle prise en compte de leurs conséquences concrètes.

En réalité, les difficultés rencontrées par certains forts, comme l'ont souligné Lee et White, ne résultaient pas tant d'un problème d'approvisionnement général de la colonie que des changements survenus dans le financement de la politique de distribution des présents. En effet, dans son rapport, Beauharnois mentionnait l'implication croissante des marchands dans l'achat de biens destinés aux alliés.

Depuis toujours, la distribution des présents s'appuyait non seulement sur les navires du roi, mais aussi sur l'acquisition de biens auprès de marchands privés, permettant ainsi de répondre aux demandes imprévues de l'intendant. Toutefois, avec la guerre et le blocus britannique, le gouverneur et l'intendant choisirent de s'appuyer davantage sur ces fournisseurs, leur promettant un remboursement ultérieur par le monarque. Ainsi, les années 1740 furent marquées par une augmentation des demandes de remboursement et des rapports de marchands détaillant les « effets transmis aux Sauvages », permettant à la colonie de maintenir sa politique de distribution des présents à crédit[72]. L'importance croissante des marchands dans les relations diplomatiques est également attestée par Richard White, qui note qu'à partir de 1747, le gouverneur accorda gratuitement des congés à tous ceux susceptibles de contribuer à l'effort de guerre, entraînant une augmentation massive des marchandises plutôt qu'une raréfaction des biens dans les forts[73].

[72] Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil, *Certificat de Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil, commandant de Détroit, déclarant que Jacques Campau a fourni sept minots de blé d'Inde qui ont été donnés aux Sauvages descendus à Montréal cette année*, 1746, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-119, f° 54 ; Jean-Victor Varin de la Marre, *Mémoire de Manon Lavoine veuve Chevalier qui a fourni un cheval pour faire festin aux Sauvages*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-118, f° 383 ; Jacques Legardeur de Saint-Pierre, *Certificat de Jacques Legardeur de Saint-Pierre, commandant de Michillimakinac, déclarant que le soldat La Joye a fourni cinquante livres de poudre et un canot pour donner aux Sauvages qui descendent à Montréal*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-119, f° 303 ; François Bigot, *Lettre de Bigot au ministre*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-92, f°s 232-232v. ; *etc*.

[73] R. White, *op. cit.*, p. 200-211.

Cependant, comme l'a souligné Louise Dechêne, en plus des pertes inhérentes aux campagnes militaires, les marchands impliqués dans le transport des biens manquaient d'expérience dans la gestion de stocks aussi importants, ce qui provoquait des pertes considérables[74]. Ainsi, lorsque Lee attribue le manque de présents au fort de Chartres à une pénurie dans les magasins du roi, il conviendrait plutôt d'en chercher l'explication du côté des marchands locaux, eux-mêmes en difficulté, tout autant que les entrepôts du fort[75]. En somme, la pénurie de présents était le résultat d'un problème d'organisation logistique plutôt que d'un réel déficit de ravitaillement au sein de la colonie.

3.2.1.2 Comment éviter le blâme pour les dépenses excessives ?

Ce changement dans la stratégie d'approvisionnement du gouverneur et de l'intendant soulève une question essentielle quant à l'intérêt des discours rhétoriques adoptés : pourquoi insister autant sur le manque de biens dans les magasins du roi alors qu'il restait possible de se procurer des présents ? La réponse est simple : bien que ces dépenses aient été effectuées à crédit, elles nécessitaient tout de même un remboursement ultérieur. En s'appuyant sur des agents économiques qui, en raison du contexte militaire et des pénuries de marchandises causées par le blocus, augmentaient leurs prix, le gouverneur contractait ainsi des dettes de plus en plus lourdes au nom du monarque. Il devenait alors crucial de trouver des circonstances atténuantes, de minimiser l'ampleur des dépenses engagées et de désigner des responsables afin d'échapper aux sanctions du Secrétaire d'État à la Marine. Dans cette logique, les Autochtones constituaient une cible idéale.

Tout au long du XVIII^{e} siècle, ils avaient été désignés comme responsables des déficits budgétaires, et leur figure pouvait être instrumentalisée en période de guerre pour justifier des comptes désastreux. Ainsi, en attribuant les dépenses excessives aux exigences des alliés autochtones, l'administration coloniale pouvait se dédouaner et légitimer les hausses de coûts auprès de Versailles. Dans ce cas de figure, les dignitaires coloniaux mettaient régulièrement en avant « l'inconstance » des Autochtones, capables un jour d'accepter de se battre aux côtés des Français, puis le lendemain d'abandonner complètement le projet. Sans surprise, cette inconstance affectait également les alliances. À titre d'exemple, lorsque l'intendant Hocquart transmit son rapport

[74] Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, p. 157.

[75] J.F. Lee, *op. cit.*, p. 111.

financier pour l'année 1747, il dut justifier les hausses de dépenses en soutien aux communautés autochtones. Puisque les alliés étaient présentés comme les principaux responsables, le coupable était tout désigné :

> Je n'ay pu en faire le dépoüillement, mais je suis sûr qu'il n'y aura aucun de ces sauvages, que nous sommes obliger de vestir, armer et nourrir, qui ne coute au Roy plus de 250 ℔ […], eu égard aux prix ou estoient et sont encor les marchandises de France et les denrées du Pays, vous pouvez en juger d'autant mieux que ces gens là adonnez entièrement à l'oisiveté ne se sont fait aucune ressource par les cultures, encore moins par la chasse, puisqu'il n'y en a point ou peu dans les environs. Persuadez de l'utilité qu'ils ont pour la colonie (ce qui est vray) ils se font valoir au point que malgré les bons traitemens qu'on leur fait, rien n'a esté plus fréquent parmi eux que les murmures, si on s'y fut absolument presté, la dépense auroit monté au double. Je ne finirois pas si je ne vous rendois compte des importunes continuelles dont ils nous ont accablé[76].

L'Autochtone « oisif », incapable de subvenir à ses besoins, et « opportuniste », car conscient de son importance stratégique, étaient des éléments centraux dans la rhétorique d'Hocquart, celui-ci entretenant des clichés que cultivaient les élites coloniales depuis plus d'un siècle. Les caractéristiques attribuées aux Autochtones étaient présentées comme des obstacles à surmonter ou des contraintes supplémentaires, au même titre que les manques de fonds ou de biens. Néanmoins, il convenait de ne pas trop utiliser cet argument, de peur que l'on ordonne au gouverneur ou à l'intendant de faire cesser la distribution de présents envers les alliés les moins utiles et les plus coûteux à la colonie. Les autorités coloniales marchaient toujours sur une fine ligne rouge, puisque s'ils utilisaient des représentations qui dépréciaient leurs alliés, ils devaient aussi s'efforcer de démontrer l'importance de ces communautés autochtones pour la colonie pour justifier le maintien des distributions de présents. La participation militaire des Autochtones, leur rôle dans les relations diplomatiques et leur fonction dans la transmission des présents étaient autant d'éléments que pouvait mobiliser le gouverneur.

Ainsi, en parallèle, le gouverneur et l'intendant développaient une rhétorique de la crainte, axée sur le « revirement des alliances ». Cette peur de voir les villages changer de camp était partagée autant par les Français que par les Britanniques. Ces derniers craignaient des attaques-surprises de

[76] Gilles Hocquart, *Lettre de Hocquart au ministre*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-88, f^{os} 18v.-19.

la part des Autochtones[77], tandis que les Français faisaient part au Secrétaire de leur inquiétude quant à un possible revirement de leurs alliés en faveur des Anglais[78]. Ainsi, la menace britannique justifiait la mise en place d'une politique du « paraître », destinée aussi bien aux Autochtones qu'aux autorités coloniales, et visant à montrer que, malgré des contraintes considérables, les Français s'efforçaient de maintenir leurs alliances autant que possible. Toutefois, il n'était pas question d'informer les Autochtones de cette situation précaire. Comme l'exprimaient Beauharnois et Hocquart dans une lettre datée du 1er décembre 1745, il fallait continuer à « s'attacher [les Autochtones] de plus en plus par les presens (quoy que dans un tems bien critique), mais encore pour qu'ils ne s'apperçoivent point trop de notre situation », afin d'éviter qu'ils ne se tournent vers les Britanniques[79]. De même, en 1748, lorsqu'il défendit la décision prise en 1746 d'accorder gratuitement des congés aux marchands des Pays d'En-Haut, La Galissonnière invoqua la menace anglaise pour justifier ce « mal nécessaire »[80] que représentaient les présents dans la stratégie coloniale du gouverneur :

> Je ne croys pas que cela rende autant, mais je compte que la concurrence de plusieurs traiteurs dans chaque poste fera baisser les marchandises et nous ramènera les Sauvages qui vont tous se donner aux Anglois si nous n'emploions toutes sortes de moyens pour les retenir, celuy auquel nous avons été réduits depuis quelques temps qui est de les combler de presens est sans contredis le pire de tous[81].

Les représentants de la monarchie disposaient d'un large éventail d'outils leur permettant de préserver les alliances franco-autochtones tout en justifiant, encore et toujours, leurs décisions. Toutefois, à la fin des années 1740, rejeter la responsabilité des dépenses sur les Britanniques et

---

[77] Leonard J. Sadosky, *Revolutionary Negotiations*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2010, p. 41.

[78] À titre d'exemple, lorsqu'en 1747, des accusations de meurtres de Français par les Wendats sont connues, le chevalier de Raymond, aide-major, fit courir la rumeur d'une attaque imminente de Détroit, d'une rébellion de tous les Autochtones de la région et du massacre de tous les colons qui s'y trouvaient. D'après Charles Emmanuel de Raymond, *Lettre de M. de Raymond, aide-major, au ministre*, 1747, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-89, fº 223.

[79] Charles de Beauharnois de la Boische de et Gilles Hocquart, *Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-83, fº 85-85v.

[80] Nous empruntons ici l'expression à Gilles Havard, lui-même citant Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Jacques Raudot. D'après Gilles Havard, *Empire et métissages : op. cit.*, p.323.

[81] Rolland-Michel Barrin de la Galissonière, *Lettre de La Galissonière au ministre*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-91, fº 233.

les Autochtones ne suffisait plus. Confronté à un afflux continu de demandes de remboursement émanant des commandants de poste et des marchands, et conscient de l'ampleur des sommes engagées, l'intendant François Bigot décida en 1748 de soumettre à Versailles un nouveau récit pour légitimer les dépenses en présents. Ainsi, tandis que La Galissonnière accusait les Autochtones d'être à l'origine de la pénurie de biens dans la colonie, Bigot choisit plutôt d'incriminer le gouverneur :

> On ne pourroit pas croire les abus qui se passent sur ces fournitures et ce dont sont capables les commandants des postes, si on ne les voyoit ; ils s'entendent avec les fermiers et d'une façon ou d'autre il faut qu'ils gagnent gros pendant leur commandement ; Il y a des mémoires ou les marchandises sont portés a peu près le même prix qu'elles valent a montreal, et ce afin qu'elles ne soient pas susceptibles de diminution de prix et pour y trouver leur compte, ils triplent la quantité ; le commandant la veriffie, et il faut que j'en passe par la. Monsieur de la galissoniere scait tous ces détours, mais pour toute raison il dit que les officiers sont pauvres […] ; cela les entretien dans l'idée ou ils sont qu'il faut que le roy d'une façon ou d'autres les mete a leur aise […]. Je suis persuadé que malgré la paix les commandants des postes trouveront des moyens de faire faire des dépenses au roy : ils y sont accoutumés et ils auront de la peine a s'en departir. Les sauvages en useront de même ils couteront plus qu'avant la guerre ayant pris la douce habitude d'être combles de presents[82].

Malgré les injonctions répétées de Versailles en faveur d'une bonne entente entre les autorités coloniales, cette critique de la gestion des présents révélait en réalité une opposition entre deux factions : d'un côté, l'intendant, soutenu par les marchands locaux et la « bourgeoisie coloniale » ; de l'autre, le gouverneur général, appuyé par ses officiers et commandants de poste[83]. Or, comme nous l'avons souligné, à partir des années 1740, les marchands jouèrent un rôle de plus en plus central dans le financement de la politique de distribution des présents. Comme l'explique Dale Standen, le pouvoir des dignitaires coloniaux reposait sur des réseaux de clientélisme assurant leur influence et leur autorité au sein de la colonie[84]. Dès lors, les accusations de Bigot relevaient avant tout d'une stratégie politique visant à discréditer son principal rival tout en protégeant ses propres

[82] François Bigot, *Lettre de Bigot au ministre*, 1748, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-118, f^os^ 258-258v.

[83] Guy Frégault, « Politique et politiciens au début du XVIIIe siècle », *Écrits du Canada français*, n° 11, 1961, p. 177-178.

[84] D. Standen, *op. cit.*, p. 21-25.

clients. Bien que ces accusations n'eurent pas de conséquences immédiates, notamment parce que La Galissonnière fut remplacé peu de temps après par La Jonquière, elles marquaient les prémices d'un clivage profond entre le gouverneur et l'intendant sur la question des présents. Dans un contexte où chacun cherchait à préserver son pouvoir et celui de ses soutiens, il devenait possible d'accuser quiconque était impliqué dans la distribution des présents pour détourner l'attention de ses propres responsabilités.

Ces stratégies permirent d'éviter les critiques les plus virulentes de Versailles tout en maintenant la distribution annuelle des présents aux alliés. Cependant, la fin de la guerre annonçait un retour aux restrictions budgétaires et, avec elles, la nécessité de justifier à nouveau sa position de bon gestionnaire. À cette époque, deux éléments influencèrent les décisions du gouverneur et de l'intendant : d'une part, l'obligation de fournir à Versailles un rapport comptable détaillant les dépenses effectuées, maintenant que le conflit était terminé ; d'autre part, l'arrivée d'un nouveau Secrétaire d'État à la Marine, Antoine-Louis Rouillé de Jouy. Le 30 avril 1749, le jour de son entrée en fonction, il informa le futur gouverneur, Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière[85], de ses critiques envers les commandants de poste, les accusant « d'être trop disposé à mettre fin aux disputes des Indiens par les voies de la conciliation », sous-entendant ainsi un recours excessif aux à l'envoi de présents[86]. Si sa position apparaissait ferme, elle s'inscrivait néanmoins dans la continuité de celle de ses prédécesseurs, qui, tout au long de la guerre de Succession d'Autriche, avaient exhorté le gouverneur et l'intendant à réduire autant que possible les dépenses liées aux présents[87].

Si, lors de son arrivée en poste, La Jonquière reconnut qu'il n'avait « pu [se] dispenser de leur faire quelques petits présents de même qu'aux autres nations qui sont venues [le] complimenter sur [son]

[85] Rappelons ici que La Jonquière aurait dû être le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France en 1747, mais qu'après avoir été capturé par les Britanniques, il dut attendre la fin de la guerre de Succession d'Autriche pour prendre la relève de La Galissonnière. La lettre de Rouillé est donc envoyée au moment La Galissonnière est toujours en poste, mais peu avant son remplacement. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Étienne Taillemite, « Taffanel de la Jonquière, Jacques-Pierre de, marquis de la Jonquière », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, vol. 3.

[86] Citation tirée de R. White, *op. cit.*, p. 205.

[87] Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart*, 1744, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-281, f° 47 ; Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, *Le Président du Conseil de Marine à M. Hocquart*, 1745, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-284, f° 11.

arrivé »[88], l'intendant et lui s'adaptèrent rapidement aux exigences de leur supérieur, cherchant à limiter les dépenses pour éviter toute remontrance de la part de Versailles. À cet effet, La Jonquière indiquait, le 20 septembre 1749, avoir reçu les demandes de remboursement d'un officier, le sieur de Millon, commandant à la baie des Puants :

> Le Sieur Millon auquel M. le Marquis de la Galissonnière a confié le commandant de la Baye des Puants ayant ecrit de Missilimakinac n'a pu lui rendre un compte bien détaillé. Il demande seulement les présents destinés pour les sauvages. J'ay consulté là-dessus les Sieurs de Verchère et de St Pierre et relativement à ce qu'ils m'ont dit, je lui ay répondu que les [communautés proches de son poste] étant en usage de les recevoir à Montréal, il n'étoit pas nécessaire de lui rien envoyer pour eux[89].

Dans son rapport, La Jonquière disait avoir pris le problème à bras le corps. Ici, le gouverneur général décrivait sa prise de décision en insistant sur des détails bien précis : il s'était informé de l'avis de conseillers et avait choisi de ne pas autoriser l'envoi de présents à cet officier. Pourtant, rien ne l'obligeait à autant détailler son rôle dans la gestion des officiers. Versailles ignorait tout des dépenses de Millon avant cette lettre, et La Jonquière aurait pu simplement indiquer avoir géré la question « selon les ordres du roi ». En réalité, l'affaire Millon offrait au gouverneur l'opportunité de démontrer sa capacité à imposer à ses hommes l'austérité exigée par le Secrétaire, tout en affichant son adhésion à la ligne de conduite dictée par Versailles.

Ces injonctions à l'austérité et ces critiques du système français de médiation entraînèrent les premières mesures concrètes de restriction des quantités de présents envoyés, une évolution sans précédent depuis les directives émises par Beauharnois et Hocquart en 1743. Ainsi, le 3 novembre 1750, l'intendant François Bigot écrivit à Versailles que, si en 1749, 94 718 livres avaient été dépensées uniquement pour les Pays d'En-Haut pour les dépenses de guerre, il était aussi précisé que « le marquis de la Jonquière a écrit aux commandans qu'au moyen des présens qu'il leur avoit envoyés le printems dernier, il ne doit plus estre question d'aucunes dépenses extraordinaires »[90].

---

[88] Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière, *Lettre de La Jonquière au ministre*, 1749, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-93, f^{o} 105v.-106.

[89] Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière, *Lettre de La Jonquière au ministre*, 1749, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-93, f^{o} 103.

[90] Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière, *Lettre de La Jonquière au ministre*, 1749, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-93, f^{os} 88- 88v.

Une promesse qui, comme on le sait, ne pouvait être tenue, puisque, dès son compte-rendu des dépenses pour l'année suivante, Bigot enregistrait à nouveau des frais liés aux *Mouvements dans les Pays d'En-Haut*. L'objectif de cette missive était en réalité d'afficher la volonté de l'intendant de résorber les dépenses accumulées au cours des années précédentes avant de pouvoir, une fois encore, invoquer la « nécessité des présents » dans le cadre diplomatique franco-autochtone pour justifier de nouvelles dépenses. Ainsi, dans ce bordereau, Bigot expliquait l'excédent de 137 461 livres, couvrant à la fois les présents destinés aux Autochtones et les dépenses militaires, en soulignant que le renflouement des différents postes de l'Acadie et des Pays d'En-Haut avait certes engendré des coûts, mais que « M. le général et M. l'intendant n'ayent accordés qu'une partie de ces demandes », réaffirmant ainsi l'image des bons gestionnaires dans la correspondance officielle[91]. Par ailleurs, le retour à la paix marquait également une reprise des efforts de réduction des dépenses, dans le but de ramener les coûts à un niveau plus acceptable, proche des 22 000 livres imposées par Versailles[92].

En somme, que ce soit du côté du gouverneur ou de l'intendant, l'heure était au respect des directives versaillaises. Face à un tel changement dans les discours de l'élite coloniale, on pourrait croire à une simple tension passagère entre les dignitaires, et supposer que la politique de distribution des présents, soutenue par les marchands, serait en mesure d'absorber le choc d'un nouveau blocus. Cependant, la guerre de Succession d'Autriche constitue en réalité le prélude aux tensions structurelles qui secoueront la Nouvelle-France durant la guerre de Sept Ans. En effet, alors que, par le passé, le gouverneur et l'intendant avaient réussi à réduire drastiquement les sommes allouées aux présents, la situation de la colonie avait désormais profondément évolué. Comme l'indique Richard White, les communautés autochtones des Pays d'En-Haut avaient mal

[91] François Bigot, *Bordereau des recettes et dépenses faites en Canada pendant l'année mille sept cent cinquante-et-un*, 1752, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-120, f^os^ 405-429.

[92] À titre d'exemple, le 8 juillet 1753, le gouverneur Duquesne ordonna à Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur, commandant du fort Niagara, de limiter au strict minimum les présents offerts aux guerriers miamis et potéouatamis qui, en route vers le fort Détroit, devaient aussi se présenter à son poste. Il lui donna pour consigne de ne leur offrir que « de la poudre, du plomb […] pour suppléer a ce qu'on peut leur rogner en disant que l'armée a passé chez vous et que vous étiez [à] court de vivres ». D'après Michel-Ange Duquesne de Menneville, *Marquis Ange Duquesne de Menneville à Claude-Pierre Pécaudy de Contrecœur, demande qu'il donne des vivres pour dix jours aux Sauvages qui doivent se rendre à Détroit*, 1753, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fond Verreau 1, liasse 22, p. 1.

supporté l'augmentation des prix des marchandises françaises dans les postes de traite, alimentant des tensions persistantes entre les villages autochtones et l'administration coloniale[93].

Dans le même temps, selon l'intendant Bigot, les communautés autochtones du Canada continuaient d'affluer auprès du gouverneur et des commandants de poste pour recevoir des présents. Il estimait ainsi qu'il n'avait « lieu d'esperer une diminution prochaine dans les dépenses du Canada », tout en affirmant que « Mr le Marquis de La Jonquière et [lui tâcherons de] trouver des arrangemens qui puisses nous y faire parvenir ». Il précisait néanmoins que « la plus grande partie des dépenses de la colonie se font par son [le gouverneur] ordre, celles faites a l'occasion des Sauvages, qui le regardent, étant les plus fortes »[94]. Bien qu'il conclue en rappelant que toutes ces dépenses étaient engagées pour le « bien du service », il est intéressant de noter son insistance sur les prérogatives du gouverneur en matière de dépenses liées aux Autochtones. Depuis le début du XVIII^{e} siècle, ces dernières étaient systématiquement désignées comme l'une des principales causes des excédents budgétaires de la colonie. Ce repositionnement de l'intendant, qui se dédouane en imputant la responsabilité au gouverneur général, illustre la persistance du clivage entre les deux hommes sur la question des présents et de leur distribution, laissant présager une continuité des tensions à venir.

3.2.2 De la guerre de Sept Ans à l'Affaire du Canada : la fin d'une rhétorique coloniale

La guerre de Succession d'Autriche marqua ainsi une transformation du discours entourant les présents, cristallisant une opposition naissante entre ceux qui défendaient leur nécessité et ceux qui dénonçaient les excédents budgétaires qu'ils engendraient. Pour Versailles, cependant, le véritable enjeu restait inchangé : le contrôle des sommes investies par ses subordonnés dans les alliances franco-autochtones. Il convient de souligner que l'augmentation des dépenses liées à la politique de distribution des présents ne cessa pas avec la fin du conflit. En effet, cette tendance se poursuivit jusqu'au début de la guerre de Sept Ans. En 1752, soit quatre ans après la fin de la guerre de Succession d'Autriche, l'intendant Bigot constatait encore son incapacité à « retrancher autant

[93] Pour une description plus précise des tractations politiques entre les Français, les Britanniques et les différentes communautés de la région des Grands Lacs, voir R. White, *op. cit.*, p. 222-236.

[94] François Bigot, *Lettre de Bigot au ministre*, 1750, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-96, f^{os} 86-87.

[qu'il] le pourroi[t] les dépenses »[95]. Les tensions persistantes entre les Autochtones et le gouvernement colonial, les séquelles du conflit précédent et le recours accru aux fermiers généraux avaient imposé de nouvelles contraintes budgétaires à la colonie. Ainsi, lorsque la guerre de Sept Ans éclata, les dépenses en présents restèrent élevées.

À ces problématiques héritées du dernier conflit s'ajouta l'arrivée de troupes de l'armée de terre venues renforcer les forces armées de la Nouvelle-France. Ces nouvelles unités, ne relevant pas de l'autorité du gouverneur, se retrouvèrent confrontées à la politique de distribution des présents telle qu'elle était pratiquée par l'administration coloniale. Cette interaction, marquée par une rivalité entre les différents corps d'armée et leurs chefs respectifs, ne fit qu'exacerber les tensions autour de la gestion des présents en Nouvelle-France.

3.2.2.1 La guerre de Sept Ans : le clivage entre colonie et métropole (1755-1759)

Après la guerre de Succession d'Autriche, en période de paix, le gouverneur et l'intendant cherchèrent tant bien que mal à réduire les dépenses en présents ou, à défaut, à en justifier les montants. Cependant, l'entrée en guerre de la France contre l'Angleterre en 1755 marqua un retour rapide à une hausse des dépenses, accompagnée de discours réaffirmant leur nécessité[96]. Si Versailles reconnaissait que l'inconstance des Autochtones pouvait entraîner des dépenses supplémentaires pour préserver l'alliance avec eux, l'incapacité persistante du gouverneur et de l'intendant à limiter ces coûts éveilla néanmoins les soupçons du Secrétaire d'État à la Marine, qui redoutait des abus dans la gestion des fonds royaux. Dès le 31 mai 1754, peu avant le début du conflit, Antoine Rouillé de Jouy exprima clairement sa volonté d'interdire à l'avenir toute

[95] François Bigot, *Lettre de Bigot au ministre concernant les finances*, 1752, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-110, f° 309v.

[96] Précisons par ailleurs que les hausses des dépenses pour les présents s'inscrivaient dans le contexte plus large d'une hausse globale des dépenses militaires. Si, en raison des catégories comptables imprécises employées par Bigot, qui intégrait les présents au reste des dépenses de guerre, il n'est pas possible de témoigner d'une hausse plus importante dans les présents que dans les autres compartiments de la colonie, il est important de se rappeler qu'entre la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans, les dépenses militaires de la Couronne avaient plus que doublé. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Olivier Chaline, *Les armées du Roi. Le grand chantier, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 185-186. Pour des exemples du discours employé par le gouverneur et l'intendant produit entre 1754 et 1755 au sujet des présents, voir Michel-Ange Duquesne de Menneville, *Lettre de Duquesne au ministre*, 1755, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-100, f°s 13-16 ; Michel-Ange Duquesne de Menneville, *Lettre de Duquesne au ministre concernant le compte de la recette et dépense du produit des postes des pays d'en haut pour l'année 1754*, 1755, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-100, f°s 24-27v. ;

transmission de certificats de dépenses par les commandants de poste ou les marchands. Selon lui, les dépenses engagées lors de la guerre de Succession d'Autriche avaient généré des coûts excessifs et inutiles, une dérive qu'il entendait désormais empêcher[97]. Plus tard, en 1755, alors que la guerre faisait rage, le Ministre critiqua ouvertement les agissements du gouverneur Vaudreuil de Cavagnial. En effet, dans son rapport pour l'année 1754, ce dernier signalait que les Autochtones, après avoir négocié avec les Anglais, se rendaient chez les Français pour présenter les *wampums* des Britanniques et recevoir des présents en échange du maintien de leur alliance. Pour Versailles, cette pratique reflétait des abus fréquents, et le gouverneur fut accusé d'être aisément dupé par ses alliés autochtones[98].

En plus de la pression exercée par Versailles, le gouverneur devait également composer avec la concurrence engendrée par l'arrivée des troupes de terre en 1755, venues prêter main-forte à la milice canadienne. L'implantation de ces forces métropolitaines dans la colonie introduisit en effet une dynamique de rivalité avec les responsables coloniaux. Comme l'a analysé Louise Dechêne, ces nouveaux arrivants bénéficiaient d'un avantage considérable : ils n'étaient pas contraints de passer par le gouverneur général pour faire parvenir leurs rapports à Versailles. Cette autonomie leur permettait de s'exprimer plus librement et d'offrir un regard critique sur la gestion de la colonie[99]. Ainsi, alors que Vaudreuil interdisait à ses subordonnés de correspondre directement avec le Secrétaire d'État à la Marine, s'assurant ainsi un contrôle absolu sur la circulation de l'information[100], Louis-Joseph de Montcalm, commandant en chef des armées françaises en Nouvelle-France à partir de 1756, n'hésitait pas à dénoncer les manœuvres de l'administration coloniale[101]. L'opposition politique entre les deux hommes, chacun cherchant à prouver sa

[97] Antoine Rouillé de Jouy, *Le Président du Conseil de Marine à M. Duquesne*, 1754, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-302, f° 20.

[98] *Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur de Vaudreuil*, 1755, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-304, f° 3.

[99] Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 289-291.

[100] Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, *Lettre de Vaudreuil de Cavagnial au ministre concernant le marquis de Montcalm et la bataille de Carillon*, 1758, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-103, f°s 218-219.

[101] L. Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre, op. cit.*, p. 291.

compétence auprès de Versailles dans la gestion du conflit, se traduisait notamment dans leur manière de décrire l'usage des présents à destination des Autochtones.

À titre d'exemple, considérons deux rapports sur les officiers impliqués dans le conflit : l'un de Duquesne en 1754 et un autre de Vaudreuil de Cavagnial concernant le comportement de Montcalm. Dans la première lettre, Duquesne, alors en campagne militaire, fit part de son opinion à l'officier Contrecœur au sujet du comportement des guerriers autochtones qui l'accompagnaient. Il y déclara s'être « fort amusé de voir toutes les ceremonies Sauvages qui annoncent la victoire ; Comme [il connait] mieux que jamais le besoin que l'on a de cette Sorte d'enfants [il les traitera] favorablement d'autant qu'ils le méritent et qu'il faut vous en renvoyer »[102]. Par cette lettre, Duquesne annonçait son intention de récompenser les Autochtones pour leur participation au conflit. Ce faisant, son discours s'alignait parfaitement sur celui de l'intendant et des gouverneurs qui l'avaient précédé : les présents étaient distribués ponctuellement aux guerriers pour récompenser leurs actes notables, tels que la prise de scalps ou la participation à une opération de grande envergure. Montcalm, en revanche, semblait avoir une tout autre approche de l'implication des Autochtones dans le conflit. Après la victoire à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758, il fut accusé par Vaudreuil de ne pas avoir respecté les attentes des guerriers autochtones. Dans un rapport adressé au Secrétaire d'État à la Marine Claude-Louis d'Espinchal de Massiac, il décrivait Montcalm comme une menace pour les relations franco-autochtones :

> Il [Montcalm] ne pensa plus Monseigneur a vos recommandations en faveur de nos Sauvages. Bien loin de les menager il les rebuta au point qu'ils sont presque tous revenu, vous jugerez ici de leur mécontentement […]. Je n'ay pu mieux faire de justifier par mes réponses monsieur le marquis de Montcalm et d'engager ces sauvages à retourner à Carillon[103].

Bien que ce rapport porte sur la distribution des présents, l'argument du respect de l'étiquette autochtone servait avant tout à discréditer Montcalm et à renforcer l'image de Vaudreuil comme

[102] Michel-Ange Duquesne de Menneville, *Duquesne à Contrecoeur*, 1754, Archives du séminaire de Québec, Fond Viger-Verreau, Fonds Verreau 2, liasse 158, no 1, p. 1.

[103] Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, *Lettre de Vaudreuil de Cavagnial au ministre concernant le marquis de Montcalm et la bataille de Carillon*, 1758, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-103, f^{os} 145- 145v.

le seul représentant compétent de l'autorité monarchique sur le terrain colonial[104]. Cette divergence dans l'approche des présents se retrouve également dans le procès-verbal d'une rencontre ultérieure entre Vaudreuil et les domiciliés, où ces derniers soulignèrent le refus de Montcalm de les traiter avec le respect attendu[105]. L'absence de mention de présents dans le procès-verbal de cette rencontre laisse entendre que, parmi ses fautes commises, Montcalm n'avait pas offert aux guerriers les biens qu'ils attendaient. Autrement dit, Vaudreuil exploitait son statut d'interlocuteur privilégié de Versailles pour orienter l'information transmise à la métropole. Il mettait en avant la « mauvaise gestion » des relations avec les Autochtones tout en insistant sur le manque de considération des officiers des troupes de la Marine pour les règles diplomatiques franco-autochtones.

Si, dans ses écrits, Montcalm représentait l'incarnation parfaite du manque de connaissances des troupes de terre dans la gestion des alliances autochtones, il n'était pas le seul à être la cible des accusations de Vaudreuil. À titre d'exemple, son prédécesseur, Jean-Armand de Dieskau, fut lui aussi accusé de ne pas respecter les règles de la diplomatie nord-américaine. Lors de la bataille du lac Saint-Sacrement en 1755, Dieskau, commandant des troupes françaises et autochtones[106], fut défait et fait prisonnier. Dans son propre récit, il indiquait que les communautés domiciliées sous ses ordres n'avaient pas participé au combat avec autant d'ardeur que les milices canadiennes et les guerriers abénaquis[107]. De son côté, Vaudreuil proposa une tout autre version : pour lui, la défaite s'expliquait par le refus de Dieskau de suivre les avertissements des guerriers. Ceux-ci l'avaient pourtant informé que l'ennemi risquait de les prendre à revers en saisissant leurs canots et en coupant leur retraite. Dans son rapport, Vaudreuil insistait longuement sur le rôle des Autochtones comme conseillers de Dieskau et comme avant-garde de l'armée, observant les lieux de la bataille

[104] La rivalité entre Montcalm et Vaudreuil de Cavagnial, qui n'hésitaient pas à transmettre leurs critiques respectives au Secrétaire d'État de la Marine, était telle que ce même Secrétaire dut transmettre une missive au gouverneur général pour lui ordonner d'être en bon terme avec Montcalm. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Nicolas-René Berryer, *Mémoire du ministre sur les différends qui existent entre MM. de Vaudreuil et Montcalm*, 1758, Bibliothèques et Archives Canada, Nouvelle-France : Correspondance officielle, Volume 15, MG8-A1serie1 : C-13576, p. 187-190.

[105] *Paroles des domiciliés (Iroquois, Népissingues, Algonquins, Abénaquis et Mississagués)*, 1758, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-103, fº 159.

[106] Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans, 1755-1763*, Québec, Septentrion, 2015, p. 65.

[107] Jean-Armand de Dieskau, *Lettre de M. le baron de Dieskau au ministre, datée du camp anglais, sur le lac Saint-Sacrement*, 1755, Bibliothèques et Archives Canada, Nouvelle-France : Correspondance officielle, MG8-A1serie1 : C-13575, p. 92-96.

bien en amont du gros des troupes. Lorsque le combat s'engagea et que plusieurs d'entre eux tombèrent sous les balles britanniques, « ils devinrent furieux et se décidèrent à périr plutôt que de ne pas vaincre ». Dieskau, lui, refusa d'écouter ces conseils, préférant forcer ses hommes au combat sans laisser aux Autochtones le temps de secourir leurs blessés. Vaudreuil brossait ainsi le tableau d'une armée fatiguée mais courageuse, conduite par un officier sourd aussi bien à ses recommandations qu'à celles des chefs autochtones[108]. Dans la continuité de son discours accusatoire envers les officiers de terre qu'il jugeait peu attentifs à ses recommandations, Vaudreuil prit soin de souligner la valeur et l'importance du rôle des guerriers. En magnifiant leurs actes héroïques, encouragés par les présents qu'il leur offrait, il démontrait l'efficacité de sa politique diplomatique et désamorçait toute critique que Dieskau ou Montcalm aurait pu adresser aux Autochtones.

L'argumentaire de Vaudreuil pour se protéger des critiques de Versailles et justifier sa politique reposait entièrement sur la mise en avant, de manière systématique et dans la lignée de ses prédécesseurs, de l'efficacité de la politique de distribution des présents. Par exemple, des rapports relatifs à l'implication autochtone dans les conflits en cours, mesurables par la prise de scalps ou de prisonniers, transmis à Versailles, constituaient autant d'éléments capables de démontrer la continuité d'une gestion efficace des présents dans le théâtre du conflit. Lorsque Vaudreuil de Cavagnial écrivait en 1756 que le nombre d'attaques menées par les Autochtones était tel qu'il était impossible de comptabiliser précisément le nombre de scalps prélevés[109], il mettait en évidence auprès de Versailles l'ampleur de l'implication des communautés autochtones dans le conflit et, d'une certaine façon, le succès de sa gestion des alliances. Parallèlement, l'accent mis sur le rôle des alliés visait à souligner leur importance dans le conflit, en comparaison avec les troupes de terre. Il est d'ailleurs probable que cette volonté de démontrer à Versailles l'utilité de cette pratique ait été l'un des principaux facteurs expliquant l'augmentation des dépenses en présents durant ces années. Afin d'éviter que le Secrétaire ne reçoive des rapports contredisants ceux du gouverneur, il

[108] Philippe de Rigaud Vaudreuil de Cavagnial, *Lettre de M. de Vaudreuil au ministre*, 1755, Bibliothèques et Archives Canada, Nouvelle-France : Correspondance officielle, MG8-A1serie1 : C-13575, p. 101-107.

[109] Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, *Lettre de Vaudreuil de Cavagnial au ministre concernant la situation du côté du fort Duquesne*, 1756, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-101, f° 88v.-89v.

était essentiel de manifester concrètement, sur le terrain, la distribution de présents en grande quantité aux communautés autochtones.

En résumé, les soupçons de fraude émis par Versailles, la nécessité de démontrer l'efficacité de la politique de distribution des présents et la rivalité opposant le gouverneur aux officiers des troupes de la Marine expliquent en grande partie l'augmentation des dépenses en présents durant la guerre de Sept Ans. Cependant, cette politique de dépenses incessantes atteignit son apogée en 1759, au moment où le Secrétaire d'État à la Marine Nicolas-René Berryer de la Ferrière reçut un rapport faisant état d'un million de livres investi uniquement pour soutenir les communautés autochtones touchées par la petite vérole[110]. Bien loin des anciennes limites de 22 000 livres annuelles allouées aux présents, cette somme marqua un point de rupture pour Versailles : toute tentative de justification devenait désormais inutile, le Secrétaire étant persuadé de l'existence d'abus et de détournements de fonds au sein de la colonie. Dès lors, la politique de distribution des présents ne fut plus perçue comme un outil diplomatique légitime, mais comme une source de gaspillage dans laquelle le gouverneur et l'intendant dilapidaient les finances royales.

3.2.2.2 L'Affaire du Canada : la recherche de coupables et le discours sur l'inefficacité des alliances autochtones et des présents (1760-1763)

Depuis le début du XVIII[e] siècle, le gouverneur général et l'intendant n'avaient eu de cesse de faire valoir l'importance de la distribution des présents dans les alliances franco-autochtones. À partir des années 1740, l'« état de guerre quasi-permanent » que connaissait la colonie, pour reprendre la formule de Laurent Nerich[111], justifiait l'emploi des guerriers autochtones, mais justifiait aussi la distribution de larges quantités de présents pour contester l'influence anglaise sur leurs propres alliés. Cependant, à force d'user (et d'abuser) d'arguments contradictoires pour justifier cette politique, les gouverneurs avaient fini par mettre en lumière les contours des règles diplomatiques à Versailles : les présents ne garantissaient pas toujours une participation autochtone, mais ils étaient indispensables pour maintenir les alliances et espérer leur soutien actif dans les campagnes

[110] Nicolas-René Berryer de la Ferrière, *Le Président du Conseil de Marine à M. Bigot*, 1759, Bibliothèques et Archives Canada, Série B - Lettres envoyées, MG1-B : F-313, f° 12.

[111] Laurent Nerich, « Le système de défense de la Nouvelle-France face à la guerre de la Conquête », dans Laurent Veyssière et Bertrand Fonck (dir.), *La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2012, p. 273-275.

militaires françaises. En somme, la figure de l'Autochtone indécis, à la loyauté fluctuante, à l'alliance coûteuse et à la liberté perçue comme menaçante, contribua à créer un climat de tension permanente, mais renforçant aussi l'image du Canada comme un gouffre financier sans fond. Ainsi, lorsque le Secrétaire d'État à la Marine apprit qu'un million de livres avait été dépensé pour soutenir les Autochtones, l'image des « bons administrateurs » de la colonie s'effondra. Ni les Autochtones ni la menace anglaise ne purent les préserver des critiques. En réaction au rapport financier de Bigot, le Secrétaire d'État à la Marine adressa en 1759 une réponse cinglante, empreinte de menaces à l'encontre des administrateurs de la Nouvelle-France :

> Ce n'est point au surplus dans ces États que consistent les abus qu'il y a certainement dans les dépenses qui se font en Canada […]. C'est dans l'emploi qui est fait des fonds dans la colonie que sont les abus, c'est dans les mains de ceux qui en ont les détails qu'il faut les chercher, et c'est en les recherchant qu'on peut parvenir à les faire cesser […]. Je me suis appercu dans le compte que je me suis fait rendre ce qui s'est passé depuis quelques années qu'on est dans l'habitude de consommer sans aucun ménagement, sans ordres et sans precaution, pour les intérêts du Roy […]. Je ne suis plus étonné qu'on voïe en Canada des fortunes immenses, la liberté de disposer de tout à son gré en est la véritable cause, surtout quand on adopte sans aucun examen les certificats des presents qu'on pretend avoir faits aux sauvages […]. Cette confusion qui a régné depuis longtemps dans les finances de la colonie feroit naitre des soupçons violents. Je suis bien persuadé que vous [le gouverneur général et l'intendant] n'avez rien à vous reprocher ny l'un ny l'autre, mais comme chefs de l'administration et des finances vous n'êtes point exempt de propos qui se debitent ici et que je n'ignoroit pas[112].

En effet, pour le Secrétaire, il était inconcevable que la gestion des affaires autochtones ait réellement nécessité de tels fonds. La seule explication possible résidait dans la fraude, l'incompétence, ou une combinaison des deux. En 1761, face aux rapports de dépenses rendus par Bigot une fois la guerre terminée en Amérique du Nord, le Conseil d'État du Roi et le Ministère de la Marine accusèrent le gouverneur et l'intendant de conflits d'intérêts et d'abus au cours de leur fonction[113]. Si l'accusation judiciaire visait à déterminer l'implication des deux hommes, l'historiographie relative à cette question s'est divisée sur la manière de lire cet évènement, en

[112] Nicolas-René Berryer, *Copie d'une lettre du ministre Berryer à Bigot*, 1759, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-104, f^{os} 138-141v.

[113] André Côté, « L'affaire du Canada (1761-1763) », *Cap-aux-diamants. La revue d'histoire du Québec*, vol. 83, 2005, p. 10.

reprenant à peu près les oppositions idéologiques des acteurs de l'époque. Pour Eccles, par exemple, si Versailles accusait les dignitaires coloniaux des maux de la colonie, elle passait à côté de leur efficacité et de leur compétence[114]. De son côté, Pierre Georges Roy soutenait plutôt que les dépenses et les excès révélèrent de réels problèmes de gestion qu'il ne fallait pas sous-estimer[115]. Louise Dechêne, pour sa part, voyait dans ce procès une manière de dédouaner Versailles et le ministère de la Marine de leurs propres erreurs, présentant ainsi l'affaire du Canada comme un règlement de compte politique plutôt qu'une accusation fondée de malversations[116]. Enfin, Guy Frégault, en s'intéressant à Bigot, le seul individu condamné, montra comment ce dernier utilisa sa position ainsi que les soutiens de Versailles pour constituer un réseau de clientélisme au sein de la bourgeoisie coloniale. Fort de ces connexions, il put acquérir un poids politique important au sein de la colonie[117]. La gestion des présents n'était donc qu'une preuve d'inculpation supplémentaire parmi d'autres pratiques de malversation.

Si l'on se concentre sur la gestion financière des présents, la thèse de la mauvaise administration avancée par Dechêne jette les bases des accusations portées lors de l'Affaire du Canada. Après tout, les hausses constantes en dépenses et l'incapacité de produire une documentation comptable capable de suivre précisément les sommes engagées dans la diplomatie franco-autochtone, cumulant avec la dépense d'un million de livres en soutien aux communautés. Toutefois, nous ne pouvons pas non plus nier le caractère politique de ce procès relevé par Pierre-Georges Roy. Les difficultés de gestion relevées par Louise Dechêne préparaient le terrain aux affrontements politiques entre les responsables de la colonie et les officiers de l'armée de terre : le but premier de ces procès était de trouver un coupable et non de comprendre toutes les subtilités de la gestion financière de la Nouvelle-France. Plus que la cause réelle des maux de la colonie, la politique de distribution des présents constituait un axe supplémentaire d'accusation. Les représentants du

[114] William J. Eccles, *The Canadian Frontier, 1534-1760*, New York, Holt Rinehart & Wilson, 1969, p. 177.

[115] L. Dechêne, *Le partage des subsistances*, *op. cit.*, p. 157-158.

[116] Précisons d'ailleurs que la thèse du « procès politique » pourrait être validée par la conclusion d'André Côté qui démontre que Versailles n'avait pas été en mesure d'identifier les sommes exactes dépensées par l'intendant Bigot. Pour plus d'informations à ce sujet, voir André Côté, « L'affaire du Canada (1761-1763) », *Cap-aux-diamants. La revue d'histoire du Québec*, vol. 83, 2005, p. 14 ; Pierre Georges Roy, *Bigot et sa bande: L'affaire du Canada*, 1950, p. 9-11.

[117] Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français*, Montréal, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1948, 442 p.

pouvoir monarchique s'en servaient pour se quereller entre eux tout en rejetant la faute entière des dépenses sur les épaules d'une poignée d'individus. En effet, il est intéressant de noter que les accusations et les inculpations ne prirent vraiment forme qu'après la chute de la colonie. Avant cela, les remontrances et les menaces de Versailles visaient seulement à imposer une régulation de l'emploi des présents par les gouverneurs et les intendants. Il n'était pas question d'accuser quiconque spécifiquement.

Par ailleurs, avant les deux guerres coloniales, le système de distribution des présents affichait une relative stabilité financière, ce qui satisfaisait Versailles tout en laissant aux autorités coloniales la marge de manœuvre qu'ils souhaitaient exercer sur ce système de gestion des alliances. Cependant, à la fin de la guerre de Sept Ans et avec les derniers rapports de dépenses, le fossé entre Versailles et Québec se creusa davantage. Les Autochtones, tantôt accusés d'être responsables des déficits budgétaires, tantôt présentés comme des guerriers indispensables, ainsi que les dépenses de la colonie, qui épuisaient les ressources des magasins du roi sans pour autant freiner les initiatives militaires du gouverneur, donnaient l'image d'un territoire voué à une inflation constante des coûts. La Nouvelle-France apparaissait alors comme une colonie ingérable, contrainte à des dépenses toujours plus élevées et peuplée d'alliés perçus comme incontrôlables, incapables de se plier aux directives du gouverneur.

Pour appuyer les accusations de Versailles formulées dans l'Affaire du Canada et s'assurer de la déchéance de leurs adversaires politiques, les officiers métropolitains firent parvenir au Secrétaire plusieurs mémoires relevant les abus qu'ils avaient pu constater lors de leur passage en Nouvelle-France. Parmi ceux-ci, la mauvaise gestion des communautés autochtones apparaissait un *leitmotiv* dans les reproches faits au gouverneur, à l'intendant et aux commandants de poste. Par exemple, en 1762, à la suite de la Conquête, certains officiers prirent la liberté de rédiger des rapports critiques sur la gestion de la colonie. François-Charles de Bourlamaque, colonel d'infanterie pendant la guerre de Sept Ans, donna ainsi son avis sur l'usage des présents dans la colonie :

> On a cru jusqu'au dernier moment et on a tasché de persuader à la Cour que leur [les Autochtones] alliance était presque suffisante pour repousser les Anglois. Les dépenses ont été prodiguées pour leurs plaisirs ou du moins cette confiance a servi de prétexte a des dépenses excessives, l'expérience doit avoir détrompé sur les secours qu'on peut attendre, les sauvages sont bons pour la petite guerre, et,

> lorsqu'ils seront de bonne volonté, un général en tirera grand parti pour avoir des nouvelles et faire des prisonniers ; mais voila tout […]. Ils coustent beaucoup, affamment une armée, importunent et occupent trop les chefs, et quoique méprisés du soldat, sont capable de le décourager à tout propos.
>
> Je crois donc qu'il est essentiel de conserver l'alliance des sauvages, autant pour l'interet de nôtre commerce que pour faire nombre à la guerre ; mais il ne faut ni les craindre, ni compter trop sur leurs secours ; en les traitant avec justice et fermeté, ils en seront bien meilleurs ; la complaisance les rend insolens, très cousteux et moins utils[118].

Si Bourlamaque minimisait l'importance des alliances autochtones dans la guerre contre les Anglais et insistait sur le poids des dépenses qu'elles engendraient, l'enjeu de sa missive ne réside pas uniquement dans ces critiques. Son rôle dans le procès était avant tout celui d'un opposant politique. Son argumentaire dépeint une véritable machination, orchestrée par ceux qui avaient « persuadé la Cour » du caractère indispensable des présents et des alliances, à savoir les gouverneurs généraux et les intendants depuis plus d'un demi-siècle. Pour l'officier, l'utilisation de l'argument du « bien du service » n'était qu'une ruse pour masquer une fraude à grande échelle du trésor français et un abus de confiance de la Couronne et du ministre de la Marine. De plus, Bourlamaque, en bon serviteur de la Couronne, n'hésitait pas à reprendre à son compte les discours de ses supérieurs. En prônant de « traiter avec justice et fermeté » les communautés, il faisait écho aux recommandations versaillaises visant à limiter les présents offerts, à ne récompenser que les participants les plus méritants, et à supprimer les transmissions de biens pour ceux qui ne respectaient pas l'autorité royale.

En plus du mémoire de Bourlamaque, nous avons trouvé un document anonyme daté de 1760 et intitulé *Mémoire concernant les fraudes qui ont engraissé une grande quantité de sangsues du bien public.* Ce long document, composé de 20 *folii,* revenait en détail sur chaque aspect de la colonie qui, d'après son auteur, avait été mal administrée par le personnel colonial présent sur place. Rédigé probablement par un officier des troupes métropolitaines, le texte accuse tour à tour le gouverneur général, l'intendant, les officiers, les commandants de forts, les commis de magasins, *etc*., en bref

[118] Charles-François de Bourlamarque, *Mémoire de François-Charles de Bourlamaque sur le Canada*, 1762, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-105, fº 361v.-362.

l'ensemble du dispositif colonial, d'avoir contrevenu à l'intérêt de l'État pour favoriser leur enrichissement personnel. Dans cette longue accusation, l'auteur consacra plusieurs paragraphes à détailler le mauvais emploi des présents :

> Le motif qui a fait agir la Cour à l'égard des dépenses qu'elle a jugé à propos de faire pour les Sauvages a sans doute été fondé sur l'espoir de les attirer a Elle par ses bienfaits : de les engager à prendre les armes contre nos ennemis, ou au cas qu'on ne pût les déterminer à se déclarer contre eux, du moins de les engager a observer une exacte neutralité.
>
> Cependant quelques dépenses qu'on ait pu faire pour parvenir à nous les rendre favorables ou à nous les attacher, ces dépenses ont toujours été vaines. La suite des tems ne nous a que trop justifié cette vérité constante.
>
> Ces dépenses faites par Sa Majesté pour l'unique bien de la colonie n'ont que trop frequament servi de prétexte à des fraudes si souvent repetées, que le Roy a essuyé à cet effet des pertes prodigieuses. Que de vols indignes luy ont été faits par ses propres préposés ? Sous le prétexte de presens faits aux Sauvages par la nécessité d'en faire la depense ? […] Il est cependant vray que l'on n'a pû se dispenser d'employer partie des effets de Sa Majesté destinés à cet usage […]. Il est nécessaire de dire que le motif qui faisoit agir les Sauvages en nous secondant avec la plus considerable partie de leurs forces etoit l'espérance des biens qu'ils se flatoient d'en recueillir par les succès que nous avions eû jusqu'alors dans les entreprises que nous avions faites contre les Anglois. Il est important de dire que l'Esprit du Sauvage est de prendre toujours le parti du vainqueur […]. Ils nous en ont donné la plus juste preuve par la conduite qu'ils ont tenû à notre égard lorsque l'ennemy nous a forcés d'évacuer nos places. Que l'on veuille faire attention aux secours que nous en avons eû ? Presque tous se sont retirés sur leurs nattes en y conservant la neutralité[119].

La rhétorique était similaire à celle de Bourlamaque, en ce sens que l'Autochtone, présenté ici comme opportuniste et avide, était rendu responsable des dépenses du Canada, avec la complaisance des autorités coloniales. Toutefois, l'allié fut également utilisé pour souligner le manque de jugement des gouverneurs généraux et des intendants qui auraient dû mieux comprendre les prises de décisions des communautés. Cette erreur conduisait à de nouvelles dépenses pour la monarchie, sans que celles-ci ne fussent jamais pleinement contrôlées. L'auteur retournait

[119] *Mémoire concernant « les fraudes qui ont engraissé une grande quantité de sangsues du bien public » dont François Bigot, Joseph-Michel Cadet, Almain, Louis Du Pont Duchambon de Vergor, Michel-Jean-Hugues Péan, des écrivains de la Marine, des gardes-magasins et des commandants de postes*, 1760, Bibliothèques et Archives Canada, Série C11A - Correspondance générale : Canada, MG1-C11A : F-104, f^{os} 481-481v.

l'argument de l'intérêt de l'État contre ses principaux utilisateurs : pour le bien du service, il aurait fallu que ces dépenses cessent, que les Autochtones ne soient pas rendus aussi essentiels à la survie de la colonie qu'ils l'étaient devenus. Il convient de souligner que l'objectif n'est pas ici d'évaluer l'efficacité réelle de la politique des présents ni de trancher entre ses partisans et ses détracteurs. Il s'agit plutôt de démontrer que ces discours n'étaient pas neutres, mais qu'ils s'inscrivaient dans des conflits institutionnels qui en façonnaient la structure. Ainsi, les présents servaient avant tout à discréditer des adversaires politiques, bien plus qu'à influencer de manière déterminante la carrière des officiers de terrain.

C'est donc sur ces ultimes accusations que disparut la politique de distribution des présents français, autant sur le terrain que dans les sources. Elle laissa dans son sillage, pour la métropole, le souvenir d'une politique coûteuse et peu efficace. Cet ensemble de raisons, qu'il s'agisse de l'insubordination autochtone ou des coûts incessants de cette politique, a sans doute nourri l'imaginaire monarchique et contribué à justifier le désintérêt croissant de la France pour sa colonie. Pourquoi chercher à ranimer une expérience qui, en fin de compte, n'a engendré que des excès et des complications ? En somme, si la politique de distribution des présents ne fut pas la seule responsable de l'ensemble des critiques faites au gouverneur et à l'intendant dans leur mauvaise gestion de la colonie, les dépenses liées à la diplomatie franco-autochtone contribuèrent en partie à cet état de fait.

Conclusion

Face aux multiples usages des présents au XVIII^{e} siècle, à la nécessité de maintenir les alliances diplomatiques franco-autochtones et à l'obligation de respecter les injonctions de la Couronne, les administrateurs coloniaux devaient élaborer une rhétorique convaincante pour justifier leurs décisions auprès de Versailles. L'objectif était double : encourager la monarchie à financer leurs projets, soit par l'envoi de sommes destinés à l'achat de présents, soit en augmentant la quantité de biens alloués aux présents du roi ; légitimer leurs choix et leurs dépenses, afin de s'assurer d'un soutien durable de la métropole. Dans cette optique, le gouverneur et l'intendant, en raison de leurs prérogatives respectives, développèrent des discours distincts, mais complémentaires, façonnant ainsi une argumentation officielle destinée à pérenniser la politique de distribution des présents pour maintenir la souveraineté française en Amérique du Nord.

Pour le gouverneur général, l'emploi des présents représentait une opportunité d'élaborer une rhétorique autour de son rôle de « bon administrateur ». En multipliant les preuves de participation autochtone aux projets coloniaux, en insistant sur les demandes de soutien formulées par les Autochtones et en mettant en scène sa propre implication, le gouverneur présentait une gestion raisonnée des présents. À l'inverse, lorsque les dépenses augmentaient, on soulignait la volatilité des alliances, l'inconstance des communautés alliées et les coûts engendrés par leurs demandes. Par ailleurs, les Britanniques, rivaux directs dans la quête d'alliances avec les communautés autochtones, constituaient un autre argument clé du gouverneur pour justifier sa politique : puisque les Anglais offraient des présents aux Autochtones et menaçaient ainsi l'équilibre des alliances, il était impératif d'intervenir. Ces multiples menaces, auxquelles s'ajoutait volontiers la crainte de voir les magasins du roi se vider, servaient à entretenir un climat d'anxiété auprès du Secrétaire d'État à la Marine. En insistant régulièrement sur le manque de fonds et en amplifiant les « crises » traversées par la Nouvelle-France, on espérait non seulement obtenir un soutien accru de la part des autorités, mais aussi légitimer la gestion des présents menée par le gouverneur sur place.

Pendant la première moitié du siècle, cette figure n'entrait pas en conflit avec celle du « bon gestionnaire » incarnée par l'intendant. Les deux facettes de l'administration coloniale se complétaient pour projeter l'image d'une gestion raisonnée de cette pratique diplomatique. Cependant, si la figure du gouverneur général était peu critiquée avant les années 1750, celle de l'intendant suscita davantage de réprobations. Dès les années 1720, une série de critiques et de remarques émergea à propos des dépenses engendrées par cette pratique. Plus que l'usage politique des présents, Versailles exigeait des comptes rendus détaillés et précis des coûts assumés par la colonie. Ce n'est qu'à partir des années 1730 que des rapports comptables plus rigoureux permirent enfin à l'intendant de présenter une gestion raisonnée des biens fournis à la Nouvelle-France. Grâce à ces documents, l'intendant put présenter les dépenses liées aux présents comme des indicateurs de la bonne gestion de la colonie : tant que les dépenses n'excédaient pas trop le seuil des 22 000 livres imposé par la monarchie, l'intendant et le gouverneur maintenaient leur statut de « bons administrateurs ». La construction de ces deux figures reposait sur un contrôle de l'information et un choix stratégique des évènements ou des exemples à rapporter à la métropole ou, au contraire, à occulter. De même, il est donc essentiel de distinguer l'usage concret des présents sur le terrain des discours qui l'entouraient. Bien que les deux phénomènes soient étroitement liés, les

descriptions des présents doivent être perçues comme de véritables instruments de pouvoir, capables de légitimer les décisions des responsables coloniaux.

Si l'usage de ces différents outils rhétoriques permit de pérenniser l'administration des présents telle que le gouverneur et l'intendant l'envisageaient, cet équilibre fut de courte durée. La perspective de nouvelles guerres contre l'Angleterre créa un contexte propice à un accroissement sans précédent des dépenses, plus difficiles à réguler, ainsi qu'à l'imposition de nouvelles contraintes et critiques. Pour éviter les reproches du Secrétaire d'État à la Marine, le gouverneur et l'intendant, en plus de rejeter le blâme sur les mêmes responsables (les Autochtones et les Anglais), insistèrent sur le manque de biens dans les magasins du roi en raison du blocus imposé par la marine britannique. Si l'historiographie considéra cette manœuvre militaire comme l'une des explications des difficultés à combler les besoins des communautés, une lecture plus attentive des sources révèle que ces discours étaient tenus par les mêmes individus, à savoir le gouverneur et l'intendant. Pourtant, lorsque l'on compare leurs rapports avec les actions menées par la milice canadienne et les rapports comptables de l'intendant, témoignant d'achats constants et importants de présents pour la colonie, il semble que cette dernière avait les moyens de maintenir les alliances franco-autochtones. Cette insistance sur l'état des magasins apparaît davantage comme un nouvel outil rhétorique pour dissimuler les hausses de dépenses de la colonie : l'emploi des marchands pour combler les manques de biens occasionnait des frais considérables, et le gouverneur et l'intendant redoutaient le moment où ils devraient annoncer à Versailles les dettes contractées au nom du roi. C'est également en raison de ces dépenses que l'intendant Bigot, plutôt que de continuer à suivre le discours du gouverneur, qui insistait sur la nécessité de ces dépenses, choisit de mettre en avant la responsabilité de La Galissonnière dans les dépenses en présents.

Bien que la signature de la paix en 1748 permît aux responsables de la colonie de reprendre leur discours sur la nécessité des présents envers les Autochtones, tout en promettant, sans grande conviction, de réduire ces dépenses, la guerre de Sept Ans finit par remettre en question ces justifications. Non seulement les critiques du Secrétaire d'État à la Marine sur les dépenses se faisaient de plus en plus acerbes, mais l'arrivée des troupes de terre exerça une pression supplémentaire sur les épaules du gouverneur et de l'intendant. Si Vaudreuil chercha à souligner l'impact des Autochtones dans la guerre en cours tout en tentant de discréditer le marquis de Montcalm pour défendre la légitimité de ses actions, sa stratégie ne fit qu'accroître les dépenses en

présents jusqu'en 1759, année fatidique où l'intendant Bigot annonça une dépense d'un million de livres en soutien aux alliés. Cette fois-ci, les arguments rhétoriques ne suffirent pas à faire accepter de tels excès.

Dans les années 1760, face aux hausses extrêmes des coûts, le poids politique de ces dépenses se retourna contre les administrateurs coloniaux. Incapables de diminuer, de dissimuler, ou de légitimer ces excès, ils cherchèrent, en vain, de nouveaux boucs émissaires. L'Affaire du Canada marqua l'épilogue de ces débats en attribuant la responsabilité de la mauvaise gestion des finances à l'administration coloniale. Quant aux présents français, ils cessèrent d'être transmis en Amérique du Nord. L'ensemble de ces critiques contribua à façonner une image peu flatteuse de la politique de distribution des présents, où les coûts de la diplomatie franco-autochtone semblaient largement dépasser les bénéfices escomptés de cette pratique.

C'est probablement en partie à cause de la gestion des alliances franco-autochtones que la métropole eut peu de scrupules à ne pas tenter de sauver sa colonie lors des négociations diplomatiques. Les hausses constantes des coûts, couplées à l'insubordination des communautés autochtones, contribuaient à donner l'image d'une colonie absorbant l'ensemble des sommes investies dans son fonctionnement, tout en continuant de quémander toujours plus, indépendamment de la participation des communautés autochtones ou des succès obtenus par les guerriers. Dans les années 1760, la politique de distribution des présents, autrefois utilisée dans les luttes d'empires et nécessaire au maintien des relations franco-autochtones, apparaissait désormais, pour les détracteurs du gouverneur et de l'intendant, comme une succession d'abus et de fraudes n'ayant eu pour seul objectif que l'enrichissement des « clients » du gouverneur général et de l'intendant.

CONCLUSION

Depuis plusieurs décennies, l'historiographie sur les relations franco-autochtones fait référence aux présents échangés entre les Français et les Premières Nations pour entretenir des relations d'alliance dans le monde colonial. Jusqu'ici, cet usage s'est construit sur l'idée que ces transmissions de biens se faisaient uniquement à cette fin, sans tenir compte de l'existence d'une véritable politique de distribution de présents à l'échelle de la colonie. Cette politique impliquait une variété d'acteurs, tant sur le sol de la Nouvelle-France qu'en métropole, et ne se limitait pas uniquement à renouveler les alliances entre les groupes ou à inciter les communautés à se battre aux côtés des Français.

Cette thèse avait pour objectif de mettre en lumière les rapports de pouvoir qui sous-tendaient et structuraient la politique de distribution des présents en Nouvelle-France au XVIII^{e} siècle. Pour ce faire, nous sommes partis des présents pour aboutir à la politique de distribution, c'est-à-dire de la pratique de l'échange franco-autochtone à l'administration d'un outil colonial. Notre démonstration s'est concentrée sur trois éléments centraux : l'évolution de la pratique de l'échange de présents au XVIII^{e} siècle, les structures logistiques de cette politique, ainsi que les discours produits autour d'elle, tant pour la justifier que pour la transformer voire la discréditer.

La politique de distribution des présents n'est pas apparue au XVIII^{e} siècle. Dès le début de la colonisation, les Français échangèrent des présents avec les communautés autochtones qu'ils rencontraient, dans le but de nouer des liens amicaux. Dès les premières négociations diplomatiques, les Français et les Autochtones s'échangeaient deux types d'objets : ceux à caractère principalement symbolique, transmis durant les négociations, comme les *wampums*, les haches ou les calumets, et ceux de nature utilitaire, destinés à être consommés ou employés par les Autochtones dans leur quotidien, offerts à la suite des cérémonies de renouvellement des alliances, comprenant des vivres, des fusils, des vêtements, des outils, *etc*. Si l'historiographie a souvent regroupé l'ensemble des biens dans la catégorie des présents, la typologie des objets à son importance. En effet, on n'attendait pas la même chose d'un collier de perles que d'une chaudière en fer, et on ne leur conférait pas la même importance symbolique. Pour la première catégorie de biens, leur symbolisme se construisait dans le cadre cérémoniel, tandis que pour les autres, il se

construisait dans l'usage que la communauté pouvait en faire et sa capacité à combler des besoins à un moment donné. Ainsi, les Français eux-mêmes ne parlaient pas de ces biens de la même manière : ils évoquaient présents soit en termes de volume (la quantité disponible pour négocier les alliances), soit en termes d'utilité (comment ils pouvaient assister les communautés alliées selon les types de biens promis).

À force de rencontres et de négociations, les Français et les Autochtones ont pu établir une étiquette diplomatique commune, mais cela a surtout poussé les colons à administrer leurs distributions afin de maintenir le nombre croissant d'alliances qu'ils contractaient. La régularisation des distributions auprès des Autochtones s'est ainsi progressivement mise en place au cours du XVII^{e} siècle, jusqu'à l'instauration de la politique de distribution des présents du roi, des biens envoyés annuellement depuis la France pour les alliés, afin d'entretenir les alliances franco-autochtones. Ainsi, au XVIII^{e} siècle, après plusieurs décennies d'échanges avec les communautés, la documentation coloniale faisait de moins en moins de référence directe à cette pratique : il était désormais assumé que, lorsqu'on parlait de « ménager les alliances » ou d'organiser des négociations avec les capitaines alliés pour renouveler lesdites relations diplomatiques selon les modalités prévues, des échanges de présents étaient effectués.

Cependant, après le traité d'Utrecht, un changement majeur se produisit dans la manière d'envisager l'emploi de ces biens. En effet, les luttes autour de la souveraineté française et anglaise sur le territoire nord-américain ont amené les acteurs historiques à repenser l'usage des outils à leur disposition : là où la domination coloniale sur le territoire était acquise par les armes, la période après 1713 offrait à l'administration coloniale la possibilité de faire valoir ses alliances avec les communautés locales pour contester les prétentions britanniques sur le sol de la Nouvelle-France. Des alliances avec des communautés autochtones, comme la Confédération iroquoise, assujettie à la Couronne anglaise selon le traité d'Utrecht, ou les Abénaquis, vivant sur un territoire normalement conquis par les Anglais, devinrent des arguments utiles aux représentants de la monarchie pour contester l'expansion britannique en Amérique du Nord.

Dans ce contexte, les présents devenaient un moyen efficace pour encourager les Autochtones à repousser toute tentative d'expansion anglaise sur leur sol, ou pour inciter des communautés proches des intérêts français à se déplacer sur des territoires contestés. Pour parvenir à leurs

objectifs, les Français pouvaient compter sur le caractère versatile de ce qui était compris dans la catégorie des « présents » : les objets, les mobilités autochtones, leur participation aux projets impériaux ou les services rendus aux communautés pouvaient tous apparaitre dans les échanges entre les groupes. Ainsi, là où l'historiographie cantonnait les présents aux objets matériels, les acteurs eux-mêmes offraient à leurs alliés ce qui leur était « utile » avant toute chose : pour les ambassadeurs, la fonction des choses offertes primait sur leur nature. Les Français pouvaient donc utiliser l'étiquette diplomatique nord-américaine pour reconfigurer le territoire et défendre, à moindre coût, leurs prétentions territoriales.

En somme, la politique de distribution des présents est autant un héritage du XVII^{e} siècle qu'une production du XVIII^{e} siècle : il s'agissait d'une politique encore en construction, qui s'adaptait au fil des besoins de la colonie. Cette réalité se reflète dans les pratiques documentaires des responsables coloniaux qui s'appuyaient autant sur des types de documents issus du siècle précédent, comme les lettres du gouverneur et de l'intendant ou les procès-verbaux des rencontres avec les groupes autochtones[1], que de nouvelles pratiques rédactionnelles, comme les rapports comptables de l'intendant, des documents capables de décrire de manière plus précise les types de biens offerts aux alliés.

Cette structuration progressive de la politique de distribution des présents se manifestait également dans sa structure logistique. En effet, à partir des années 1720, sous l'impulsion de Versailles, l'administration des présents s'organisa autour des seules figures du gouverneur et de l'intendant : en leur confiant une somme fixe de 22 000 livres pour entretenir les alliances, dont la gestion comptable revenait à l'intendant, et en octroyant au gouverneur la capacité de nommer les individus responsables des négociations diplomatiques franco-autochtones, les commandants de poste, l'administration des présents obéissait désormais à une hiérarchie claire. Le Secrétaire d'État à la Marine, représentant du pouvoir monarchique, transmettait au gouverneur et à l'intendant ses directives pour l'année tout en faisant parvenir les biens nécessaires au fonctionnement de la colonie. Les administrateurs coloniaux devaient ensuite déterminer quels objets envoyés par la

[1] Rappelons d'ailleurs que, dans ces documents, le terme « présent » était rarement employé, puisque l'on sous-entendait désormais que les négociations diplomatiques impliquaient systématiquement des présents.

Couronne seraient destinés à la pratique diplomatique, puis, une fois les biens distribués aux communautés, ils informaient leur supérieur de l'usage des présents.

Cependant, les présents ne pouvaient rester entièrement entre les mains des hauts dignitaires de la colonie. En effet, depuis le XVII^{e} siècle, toutes les négociations franco-autochtones ne se déroulaient pas à Québec ou à Montréal. Dans les postes de traite et les forts, disséminés dans la colonie, les Autochtones pouvaient renouveler leurs alliances ou en négocier les conditions avec des représentants de la Couronne, les commandants de poste, occupant des forts ou des lieux de traite. Ainsi, tandis que les Français réoccupent progressivement ces espaces de négociation abandonnés à la fin du XVII^{e} siècle, la construction de nouveaux lieux d'échanges au XVIII^{e} siècle participait au déploiement d'une structure logistique tentaculaire qui, en étant approvisionnée par les officiers de la Marine ou les marchands porteurs de congés, parvenait à transmettre les présents aux communautés de l'Acadie jusqu'aux frontières des Pays d'En-Haut.

En raison de la taille de cette structure et de la multiplicité des points de rencontre avec les Autochtones, certains postes de traite, éloignés des grands centres marchands de la colonie, pouvaient occasionnellement souffrir de problèmes de ravitaillement. Si les officiers pouvaient parfois compenser ces manques en utilisant leurs fonds personnels et en comptant sur la participation de marchands locaux, le système de distribution des présents reposait sur un équilibre précaire pour ces lieux : il suffisait que les navires du roi ne fournissent pas suffisamment de biens pour une année, que les porteurs de congés ne puissent se rendre jusqu'au poste ou, pire encore, que Versailles décide de supprimer les approvisionnements des postes pour que les acteurs voient leur capacité à maintenir les distributions de présents se restreindre.

Malgré tout, cette structure logistique, aussi imparfaite soit-elle, permettait de placer des représentants de la colonie dans des endroits stratégiques capables, lorsqu'arrivait le temps de la guerre, de mobiliser les communautés. Cela se faisait d'abord en offrant des présents pour les inciter à prendre part au conflit, puis en entretenant de nouveau les communautés une fois les guerriers au combat, en leur fournissant des présents. En somme, les Français offraient des biens à deux niveaux : d'une part, des armes et des vivres destinés aux hommes mobilisés ; d'autre part, des denrées, des vêtements ou des outils, afin de soutenir la survie des communautés privées d'une partie de leurs membres. Ainsi, la guerre augmentait les quantités investies dans les présents,

ajoutant de nouveaux frais à ceux déjà effectués régulièrement auprès des communautés. Un excédent de dépenses nécessaire, donc, pour permettre à la Nouvelle-France de tirer parti de ses alliances, mais qui pouvait être régulé. En effet, durant les périodes de conflits, les échanges de scalps, où les Autochtones pouvaient recevoir des dons supplémentaires contre des trophées pris sur leurs ennemis, encourageaient leurs alliés à participer de manière toujours plus active.

Pour mobiliser les communautés dans les projets impériaux, il convenait de savoir quoi leur offrir, et par qui ces présents devaient être transmis. À ce sujet, tous les biens matériels et les services proposés n'étaient pas offerts de manière égale. L'analyse des rapports comptables de l'intendant, couplée aux précisions du gouverneur, révèle une propension à favoriser les objets peu coûteux, facilement transportables et offerts en grande quantité, comme la poudre, les balles ou l'eau-de-vie, par exemple. Non seulement ces biens comblaient les attentes des communautés, que ce soit en temps de paix ou de guerre, mais ils permettaient aussi de maintenir les alliances lorsque d'autres biens, plus coûteux, n'étaient pas disponibles ou en quantité suffisante. De même, ces biens se retrouvaient aussi bien en période de paix, où les balles et la poudre pouvaient servir aux activités de subsistance, qu'en période de guerre, où ils devenaient essentiels.

Dans le dernier échelon de cette chaine de distribution, les individus impliqués dans ces processus d'échange étaient multiples et ne se limitaient pas aux espaces fortifiés de la Nouvelle-France. Des agents autochtones, tout comme des acteurs français, contribuaient au transport de ces biens jusqu'aux villages. Pour les agents autochtones, notamment les ambassadeurs, l'octroi de biens au reste de la communauté permettait d'assurer un statut de pourvoyeur, un rôle lié à leur autorité au sein de leur société : garantir l'entrée régulière de biens européens était synonyme de maintien de leur pouvoir au sein du village, un processus d'échange que les Français résumaient par « acquérir du crédit » parmi les Autochtones. En revanche, lorsque le gouverneur avait besoin de transporter des biens auprès de communautés proches des Anglais, ou lorsqu'il était nécessaire de recourir à des communautés médiatrices pour intercéder en sa faveur, il pouvait aussi faire appel aux communautés domiciliées. Ces groupes christianisés, vivant parfois à proximité des colons français, pouvaient être mobilisés en échange de présents supplémentaires afin de bénéficier du soutien d'un groupe considéré comme plus proche des intérêts de la Couronne.

Outre ces acteurs autochtones, il était également possible de faire appel à des représentants français qui, contrairement aux commandants de poste, pouvaient se rendre directement dans les villages pour transmettre les présents aux alliés. Ces individus, tels que des officiers de la Marine ou des missionnaires connaissant les langues et la culture de certains groupes, étaient envoyés au sein des communautés pour acheminer les présents, tout en profitant de leur présence pour tenir informé le gouverneur des tractations autochtones en cours et, par la même occasion, négocier en son nom les renouvellements des alliances. Ces agents, bénéficiant du « crédit » nécessaire pour être acceptés par ces communautés, jouaient le rôle de « synapses », pour reprendre l'expression de Daniel K. Richter[2], reliant les demandes du gouverneur à celles des représentants alliés, tout en offrant aux villages qui les accueillaient la possibilité de recevoir un soutien plus conséquent de la part des Français.

Le gouverneur pouvait donc compter sur un ensemble d'acteurs situés à des échelons différents dans la logistique de distribution des présents, tout en multipliant les lieux et les moments de rencontre avec les alliés. Cela permettait de renouveler fréquemment les alliances, mais aussi de s'enquérir des besoins des alliés et, au besoin, de les inciter à participer aux différents projets coloniaux. Dans le but de maintenir le soutien de Versailles, tant financier que matériel, pour cette politique à grande échelle, il convenait de rappeler régulièrement l'importance des présents dans les relations franco-autochtones.

En effet, si l'échange de biens et de services entre les groupes était devenu monnaie courante au XVIII^{e} siècle, tout nouveau projet de participation des communautés ou toute distribution de biens pour pallier une situation de tension politique ou de famine imprévue engendrait de nouveaux coûts. Le financement, le nerf de la guerre pour une politique fondée davantage sur une promesse de participation future des Autochtones que sur des résultats concrets et immédiats, devait être maintenu, voire accru. Il était donc essentiel de mettre en lumière les avantages de cette politique. Pour parvenir à leurs objectifs, le gouverneur et l'intendant bénéficiaient d'un avantage considérable : le contrôle de l'information. En effet, puisque Versailles les avait désignés comme responsables de tous les aspects des négociations franco-autochtones, ils en étaient devenus les

[2] Daniel K. Richter, « Cultural Brokers and Intercultural Politics: New York-Iroquois Relations, 1664-1701 », *The Journal of American History*, vol. 75, n° 1, 1988, p. 41-42.

interlocuteurs privilégiés. À ce titre, il leur était possible de sélectionner dans leurs missives les éléments les plus importants concernant les tractations menées avec les communautés, d'occulter les éléments jugés peu utiles, voire d'altérer la réalité pour renvoyer une image faussée d'une politique absolument nécessaire, mais dépourvue de moyens et incapable de lutter contre l'influence grandissante des Britanniques.

Dans le contexte d'après-guerre de Succession d'Espagne, les Anglais cherchaient à étendre leur influence en Amérique du Nord. Il était donc crucial pour les Français de cultiver l'anxiété autour du maintien des alliances avec les nations autochtones. Celles-ci étaient présentées comme la principale ligne de défense des intérêts français, un argument clé pour inciter la monarchie à accroître son soutien financier. Ainsi, le gouverneur général plébiscitait un discours visant à augmenter les fonds investis par Versailles. Il rappelait constamment l'influence grandissante des Britanniques sur des groupes comme les Abénaquis, qui habitaient un territoire également revendiqué par la Couronne anglaise. Il évoquait même des rumeurs de sommes investies par leurs concurrents directs. Pour justifier ses actions, le gouverneur n'hésitait pas à mettre en avant le « bien du service » ou l'intérêt supérieur de la monarchie. Cette rhétorique lui permettait de renégocier les demandes de Versailles, voire de prendre des décisions au nom du roi et de les justifier dans un rapport ultérieur. Inversement, lorsque les présents accomplissaient leur objectif, le gouverneur pouvait se montrer moins insistant sur l'usage des fonds fournis, lui permettant ainsi de mettre en avant les « dangers » auxquels la colonie faisait face pour obtenir de futurs financements.

Cette stratégie discursive, construite sur le contrôle de l'information et l'exagération de la situation de la colonie, contribuait à l'élaboration d'un véritable régime discursif structurant la manière de présenter au souverain la question de la politique de distribution des présents, repris par l'ensemble des gouverneurs généraux du XVIII^{e} siècle. À terme, cela servait aussi à présenter le gouverneur comme un bon administrateur, ayant toujours à l'esprit l'intérêt supérieur de la Couronne. Afin de maintenir cette image, il était essentiel de rejeter les excédents de dépenses ou les distributions imprévues de présents, contraires à la limite imposée par la monarchie de 22 000 livres pour les présents aux Autochtones. Pour cela, le gouverneur avait l'embarras du choix : il pouvait invoquer la menace anglaise, toujours plus pressante, rejeter la faute sur les communautés indécises,

imprévisibles et incontrôlables, ou encore blâmer les officiers, dont les distributions de présents étaient pourtant nécessaires pour maintenir les alliances.

Cette insistance sur les dépenses pour les présents, tant par la monarchie que par le gouverneur, met de l'avant le paradoxe entourant leur distribution : une politique dont la nécessité était reconnue tant par la métropole que par ses représentants locaux, mais qui devait pourtant limiter ses coûts autant que possible. Ainsi, si le gouverneur se chargeait de démontrer l'efficacité de cette politique à Versailles et de rendre compte de l'intérêt d'un investissement accru, l'intendant, quant à lui, avait pour mission de démontrer la capacité des administrateurs à maintenir les dépenses liées aux alliances franco-autochtones sous un seuil acceptable. Or, à ce sujet, la nomination de Gilles Hocquart en 1729 au poste d'intendant de la Nouvelle-France répondait à une demande croissante de la monarchie d'avoir accès à des rapports comptables fiables. Si le gouverneur était en mesure de rendre compte de l'importance des présents, le Secrétaire d'État à la Marine éprouvait une certaine difficulté à naviguer dans la complexité des billets, certificats de dépenses et autres résumés partiels des sommes investies dans les présents. Pour éviter des sanctions à la colonie, le nouvel intendant reçut la lourde tâche de produire des instruments comptables capables de rendre compte des transactions effectuées au nom du monarque pour les Autochtones.

Si Hocquart parvint à produire des rapports satisfaisants au regard du Secrétaire d'État à la Marine à partir de 1733, ceux-ci se révélèrent peut-être moins exhaustifs qu'ils ne le laissaient entendre. En effet, bien que, comme l'a rappelé l'historiographie, ces rapports détaillaient avec précision les quantités de biens offerts, les types d'objets transmis et les sommes investies, ils conservaient toutefois un certain degré d'opacité. Outre l'impossibilité pour Versailles de relier les propos du gouverneur, qui décrivait sommairement les rencontres diplomatiques franco-autochtones, à des quantités précises de biens fournis aux communautés, certains centres de distribution, comme le fort Niagara ou le fort Frontenac, disparaissaient des rapports de l'intendant sans réelle explication. Il est aussi important de noter que tous les présents ne figuraient pas dans cette documentation. En effet, d'autres rapports, relatifs aux dépenses effectuées dans les Pays d'En-Haut pour des manœuvres militaires, comprenaient en réalité toute une série de dépenses en présents faites aux communautés. Cette catégorie, non limitée par la ligne stricte des 22 000 livres pour le fonds des présents, plus opaque et constituée de plusieurs certificats de remboursement pour les officiers ou les marchands ayant contribué à ces négociations, permettait à l'intendant d'inclure des sommes

non négligeables qui auraient dû figurer dans les présents pour l'année en cours. Ainsi, les manipulations de la documentation comptable offraient aux représentants coloniaux la possibilité de présenter des dépenses satisfaisantes à Versailles ou, lorsque cela n'était pas possible, d'en limiter les sommes totales investies. Dans le cas où il n'était pas possible d'afficher des résultats satisfaisants malgré les tractations, l'intendant pouvait adopter la rhétorique du gouverneur pour éviter les critiques et utiliser ses propres missives destinées au Secrétaire d'État à la Marine pour mettre en avant l'inconstance des Autochtones, des individus oisifs et inconséquents, responsables de dépenses toujours plus importantes en raison de leur incapacité à gérer les stocks de biens transmis.

Jusqu'à la guerre de Succession d'Autriche, ce discours politique, construit autant par le gouverneur général que l'intendant, parvint à maintenir les soutiens en provenance de Versailles tout en bénéficiant d'aides supplémentaires pour lutter contre l'influence britannique en Amérique du Nord. Cependant, avec l'entrée formelle de la France dans le conflit, les dépenses liées aux présents augmentèrent drastiquement, mettant fin aux dernières tentatives des dignitaires de réduire les sommes investies dans la diplomatie franco-autochtone. Dans le même temps, la documentation comptable spécifique aux présents fut incluse dans les documents relatifs aux « dépenses de guerre », ce qui fit disparaître la catégorie des présents dans une succession d'autres sous-catégories imprécises. Cependant, ces changements n'empêchèrent pas le gouverneur et l'intendant de poursuivre leur plaidoyer pour un soutien accru de Versailles en cette période de tensions. La rhétorique du manque, déployée durant cette période pour décrire les entrepôts vides, fut intégrée au vocabulaire plus général de l'anxiété qu'il convenait de communiquer pour presser la monarchie à fournir des soutiens conséquents. Ainsi, si l'historiographie a pris au pied de la lettre les craintes exprimées à répétition par le gouverneur ou l'intendant, justifiées par l'existence d'un blocus britannique à cette époque, elle omet de mentionner que, malgré le discours de l'élite coloniale, les Autochtones continuaient de recevoir des présents pour lutter aux côtés des Français. De même, les fonds attribués à certains groupes autochtones, comme les Abénaquis, les domiciliés ou les ambassadeurs iroquois, furent maintenus, et, malgré les manques de ressources, la colonie continuait de dépenser de plus en plus de livres dans des biens à offrir aux alliés. En réalité, les raisons expliquant les difficultés de ravitaillement et les tensions rencontrées avec certaines communautés, notamment celles des Pays d'En-Haut, tiennent plus à la volonté du gouverneur et

de l'intendant de s'appuyer de plus en plus sur les marchands qu'à une réelle incapacité des dignitaires à s'approvisionner en biens.

Il semble plutôt que l'insistance des administrateurs coloniaux à rappeler l'état catastrophique des magasins du roi, outre leur volonté de recevoir des soutiens plus conséquents de la part de Versailles, résulte de l'accumulation des dettes au nom du roi. En effet, en faisant appel aux marchands privés, le gouverneur et l'intendant s'engageaient, via la rédaction de certificats de dépenses, à les rembourser à une date ultérieure, une fois le conflit terminé. En ce sens, plus on s'appuyait sur les marchands, plus on augmentait les dettes occasionnées par les alliances. Cela expliquerait pourquoi, à la fin des années 1740, l'intendant commença à se dissocier du gouverneur dans ses propres rapports de dépenses, rappelant au Secrétaire d'État à la Marine qu'il n'était qu'un exécutant, chargé de rendre possibles les projets du gouverneur. Toutefois, il ne pouvait être tenu responsable des excédents de dépenses dont il n'était pas à l'origine, se dédouanant ainsi, lui-même ainsi que ses clients, les marchands impliqués, de toute critique.

Le début de ce clivage marqua la rupture dans la stratégie rhétorique visant à maintenir la politique de distribution des présents. En effet, dans les années suivantes, et plus particulièrement lors de la guerre de Sept Ans, des suspicions d'abus et de fraude concernant la gestion des fonds destinés aux Autochtones émergèrent de la part du Secrétaire d'État à la Marine. Malgré les tentatives du gouverneur Vaudreuil de Cavagnial de présenter l'efficacité des guerriers autochtones dans le conflit, et de discréditer le chef d'état-major des troupes de terre arrivées dans la colonie en 1755, le marquis de Montcalm, Vaudreuil cherchait encore à faire tenir cette rhétorique de l'intérêt des présents qui devait supplanter toute critique, même celles concernant les hausses continues des dépenses[3]. Or, en 1759, lorsque le Secrétaire d'État à la Marine, Nicolas-René Berryer, reçut une demande de remboursement pour une somme d'un million de livres déboursée pour assister des Autochtones atteints de la petite vérole, l'importance de cette politique ne tint plus. Non seulement les dépenses avaient largement dépassé, et depuis plusieurs années maintenant, la limite de 22 000 livres imposée par Versailles, mais les suspicions de fraude se transformèrent en accusations. Pour

[3] Rappelons d'ailleurs qu'il est probable que, pour défendre l'intérêt de sa politique, Vaudreuil ait démultiplié les dépenses effectuées en présents auprès des communautés afin de s'assurer de la participation autochtone.

Versailles, il était clair que ses représentants dilapidaient les fonds de la Couronne pour leurs besoins ou ceux de leurs clients.

Si les accusations, à l'origine l'Affaire du Canada, prenaient pour base le contexte des excédents de dépenses connus par la colonie, il ne faut pas oublier que la gestion des présents n'était ni au cœur des accusations, puisqu'étant un argument parmi d'autres, ni qu'il s'agissait d'une enquête minutieuse des livrets de compte de l'intendant. Comme l'a bien montré l'historiographie, il s'agissait autant pour Versailles et le ministère de la Marine de se dédouaner de toute forme d'erreurs qu'ils auraient pu commettre, tout en permettant, pour les officiers de l'armée de terre, de se débarrasser d'adversaires politiques importants. Aussi est-ce pour cette raison qu'au milieu des accusations fournies par Versailles figuraient des mémoires et des rapports, parfois anonymes, sur la mauvaise administration des présents et des relations avec les communautés autochtones, perpétrées par les deux principaux accusés. En un sens, tout comme les administrateurs de la colonie pouvaient rejeter toute faute sur leurs subalternes, Versailles en faisait de même auprès du gouverneur et de l'intendant. C'est donc sur la condamnation de François Bigot, héritier d'un système de gestion des présents qui n'avait pas évolué de manière drastique depuis le début du XVIII^{e} siècle, tant dans les formes de distribution que dans sa gestion, que la politique de distribution des présents prit fin en même temps que la Nouvelle-France.

Cependant, si l'expérience française de l'usage de biens et de services envers les communautés autochtones prit fin, la pratique de l'échange de présents continua de persister sous le régime anglais. Ainsi, lors de la conférence de Niagara en 1764, William Johnson, des Affaires indiennes, accueillit les représentants des groupes en guerre par de larges quantités de biens tout en envisageant éventuellement le retour d'une politique de distribution de présents inspirée de celle des Français au XVIII^{e} siècle, à savoir l'octroi d'un fonds à partir duquel le surintendant ou l'un de ses représentants pourrait acheter des biens à destination des communautés[4]. Plus tard, dans les années 1780, on pouvait lire des listes produites par le Département des Affaires indiennes où l'on

[4] Nous nous appuyons ici sur les recherches menées par Alain Beaulieu dans les lettres et autres missives de William Johnson en 1764. Pour reprendre son analyse, Johnson envisageait à cette époque de prévoir un fonds de 4 000 livres sterling pour des présents distribués annuellement aux représentants autochtones. D'après Alain Beaulieu, *The Congress at Niagara in 1764: Historical Context and Meaning of the British-Aboriginal Negotiations*, Ottawa, Department of Aboriginal Affairs and Northen Development Canada, 2017, p. 40-44.

renseignait le nombre d'Autochtones présents à la distribution des présents faits par le roi d'Angleterre, ainsi que les types de biens à offrir et ceux utiles aux communautés. Les archives anglaises se peuplaient alors de listes de dépenses effectuées par Johnson, des types de biens offerts, de leur quantité et de leurs coûts, d'une manière fortement similaire aux rapports de Gilles Hocquart, à la seule exception que le gestionnaire anglais séparait les présents offerts entre les communautés et les individus présents aux distributions[5]. Ainsi, si les présents ne servaient plus tout à fait à renouveler les alliances, et encore moins à défendre la souveraineté anglaise sur le territoire nord-américain, les Britanniques contribuaient à l'évolution de cette politique diplomatique. En ce sens, la continuité de cette pratique nous pousse à considérer la pertinence d'une étude de l'évolution de la politique de distribution des présents sur le temps long, entre les régimes français et anglais, permettant d'envisager la transformation progressive de cette politique, tant dans la pratique de l'échange que dans l'évolution de ses objectifs en tant qu'outil impérial. Car si, au XVII^{e} siècle, la transmission de biens servait à nouer des alliances et à les entretenir, les décennies suivantes ont montré une transformation dans la manière d'envisager cette politique en tant qu'outil de contrôle des populations et de gestion du territoire.

Bien que cette analyse sur le temps long permettrait de continuer notre analyse de l'évolution de la pratique de la distribution des présents en contexte colonial, il conviendrait de la mener en tenant compte des lacunes de notre présente étude. En effet, nous ne prétendons pas avoir fait un tour complet de la question des présents, bien au contraire. En raison du contrôle de l'information exercé par les acteurs historiques sur la production documentaire, du vocable diplomatique développé au XVIII^{e} siècle et de la relative absence de catégorisation des biens échangés dans l'historiographie, il a d'abord été essentiel de délimiter ce que les acteurs historiques définissaient comme des « présents ». En raison de l'origine française des sources, mais aussi de la manière dont ces objets et ces services apparaissaient systématiquement dans les discussions avec le Secrétaire d'État de la Marine, il nous semblait évident de débuter par l'angle institutionnel de cette pratique mise en place par l'administration coloniale. Cette thèse avait avant tout pour objectif de déblayer la voie afin de mettre en lumière un aspect important de l'histoire diplomatique franco-autochtone. Nous cherchions à faire apparaître cet outil colonial dans toutes ses dimensions, tant dans la pratique de

[5] Pour des exemples de ces documents, voir *Lettres et papiers relatifs aux affaires des Sauvages, 1777 à 1783, vol. 1*, 1780, Bibliothèques et Archives Canada, Fonds Haldimand, MG21-Add.MSS.-21769 : B 109, p. 120-131.

l'échange que dans sa structure et la culture politique que les rencontres entre les peuples d'Amérique du Nord et les Français ont fini par créer.

Cette approche volontairement globale de la question des présents souffre donc des lacunes inhérentes à ce genre d'études, notamment une prise en compte relative des situations locales et une tendance à la généralisation des moyens de négociation et de distribution des présents. Bien que nous soyons parvenus à cette perception des présents en suivant le fil des sources à notre disposition, il serait pertinent de poursuivre cette étude en adoptant une approche locale ou régionale de la politique de distribution des présents. À ce titre, il semble pertinent de se concentrer sur l'espace acadien pour poursuivre nos recherches : non seulement cette région bénéficia de fonds particuliers pour les présents et le gouverneur envisagea de faire participer activement les communautés autochtones aux affrontements franco-britanniques pour la souveraineté sur le territoire, mais Mathieu Chenard a aussi montré que l'Acadie fut l'une des deux régions primaires où les présents du roi furent acheminés[6]. Dans une perspective d'étude sur le temps long, le volet acadien permettrait non seulement d'éviter l'écueil de percevoir la politique de distribution de présents en Nouvelle-France uniquement sous l'angle global, mais aussi de s'intéresser aux parcours des acteurs historiques et de prendre en compte les réalités locales et culturelles des groupes présents sur place.

De même, cette approche régionale permettrait également de mieux faire apparaître les absents principaux de cette étude : les communautés autochtones. En effet, en privilégiant l'approche institutionnelle et globale, nous avons peu traité des peuples alliés, tant dans leur manière de contester les demandes françaises que dans leur façon de renégocier les conditions de l'alliance. Si nous avons souligné leur rôle dans les choix du gouverneur et de l'intendant, et leur capacité à influencer certaines prises de décision, il serait pertinent d'utiliser la question des présents pour aborder le poids des relations individuelles dans la gestion de ces présents. Ainsi, en se concentrant sur les évolutions de la politique de distribution des présents en Acadie, il serait possible de traiter du rôle joué par les acteurs autochtones dans les processus décisionnels à l'échelle locale et de nous

[6] Mathieu Chenard, *La distribution annuelle des présents du Roi aux Autochtones de la Nouvelle-France : aux origines d'une politique coloniale (1663-1703)*, Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal, 2023, p. 41-46.

intéresser aux relations privilégiées entre les acteurs français et les ambassadeurs autochtones, un élément crucial dans la distribution des présents.

En somme, cette thèse constitue une première étape dans une recherche plus approfondie des pratiques et des politiques liées aux relations diplomatiques franco-autochtones en Amérique du Nord. Elle permet de confronter notre lecture institutionnelle de la distribution des présents à d'autres périodes et à d'autres lieux, afin d'offrir une nouvelle lecture des rapports entre les colons et les communautés locales.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Archives nationales du Québec, Québec :

Fonds des Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, Volumes 5 ; 10 (MG8-A6, Volume 10 ; MG8-A6, Volume 5).

Archives du Séminaire de Québec, Québec :

Fonds Verreau, Boites 1-10.

Bibliothèques et Archives Canada, Ottawa (*Microfilms. Documents originaux conservés aux Archives Nationales de France, Fonds des Colonies, Paris) :*

Fonds Haldimand, Volume B 109 (MG21-Add.MSS.-21769 : B 109).

Nouvelle-France. Correspondance officielle, Volume 11 ; 15 (MG8-A1serie1, Volume 11 ; Volume 15).

Série B – Lettres envoyées, Volumes 17 ; 29-109 (MG1-B : F-195 ; MG1-B : F-209 – MG1-B : F-313)

Série C11A – Correspondance générale : Canada, Volumes 4 ; 32-125 (MG1-C11A : F-4 ; MG1-C11A : F-32 – MG1-C11A : F-125).

Série C11B – Correspondance générale : Ile Royale, Volumes 1 ; 17 (MG1-C11B : F-129 ; MG1-C11B : F-146).

Série C11D – Correspondance générale : Acadie, Volumes 2 (MG1-C11D : F-169).

Série C11E – Correspondance générale : des limites et des postes, Volumes 2 ; 13 (MG1-C11E : F-400 ; MG1-C11E : F-411).

Sources imprimées

CONTRECOEUR, Claude-Pierre Pécaudy de, *Papiers Contrecoeur et autres documents concernant le conflit anglo-français sur l'Ohio de 1745 à 1756*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1952, 538p.

JOHNSON, William, *The papers of Sir William Johnson,* 1921, New York, University of the State of New York. Division of Archives and History, vol. 14/3, 1075p.

JOHNSON, William, *The papers of Sir William Johnson,* 1951, New York, University of the State of New York. Division of Archives and History, vol. 14/10, 1046p.

LAFITAU, Jean-François, *Mœurs des sauvages ameriquains comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, Saugrain L'Ainé, 1724, vol. 4/3, 490p.

Études

ALLAIRE, Gratien, « Les engagements pour la traite des fourrures : évaluation de la documentation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 1, 1980, p. 3-26.

AXTELL, James, *The European and the Indian: Essays in the Ethnohistory of Colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1981, 416p.

BALL, Margaret Haig Roosevelt, *Grim Commerce: Scalps, Bounties, and the Transformation of Trophy-Taking in the Early American Northeast, 1450-1770*, University of Colorado, 2013, 253p.

BALVAY, Arnaud, *L'épée et la plume. Amérindiens et soldats des troupes de la Marine en Louisiane et aux Pays d'En-Haut (1683-1763)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 345p.

BAUDOUIN, Marie-Noëlle, *Forts et postes de commerce en Nouvelle-France au XVIIIe siècle (1713-1763)*, Thèse de doctorat, École des Chartes, 1963.

BEAULIEU, Alain, *The Congress at Niagara in 1764: Historical Context and Meaning of the British-Aboriginal Negotiations*, Ottawa, Department of Aboriginal Affairs and Northen Development Canada, 2017, 174p.

BÉLY, Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, 908p.

BÉLY, Lucien *et al.*, *Guerre et paix dans l'Europe du XVIIe siècle, 1618-1721*, Paris, SEDES, 1991, vol. 3/1, 480p.

BÉLY, Lucien, Guillaume HANOTIN et Géraud POUMARÈDE (dir.), *La diplomatie-monde. Autour de la paix d'Utrecht, 1713*, Paris, Pédone, 2019, 592p.

BLOUIN GENEST, Gabriel, Yves PALAU et Pierre VERCAUTEREN (dir.), *Dynamique de la souveraineté : communautés et organisations politiques face à la souveraineté*, Caen, EMS GEODIF, 2022

BONNET, Stéphane, « Botero machiavélien ou l'invention de la raison d'État », *Les Études philosophiques*, vol. 66, n° 3, 2003, p. 315-329.

BOURDIEU, Pierre, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 118, 1997, p. 55-68.

CAMERON, Duncan (dir.), *Explorations in Canadian Economic History: Essays in Honour of Irene M. Spry*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1985, 330p.

CHALINE, Olivier, *Les armées du Roi. Le grand chantier, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2016, 340p.

CHARTRAND, René, « La gouvernance militaire en Nouvelle-France », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 125-136.

CHENARD, Mathieu, *La distribution annuelle des présents du Roi aux Autochtones de la Nouvelle-France : aux origines d'une politique coloniale (1663-1703)*, Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal, 2023, 190p.

CONROY, Jean-François, Émilie GUILBEAULT-CAYER, Pierre-Olivier MAHEUX et Alexandre TURGEON (dir.), *Actes du 11e colloque international étudiant du Département d'histoire de l'Université Laval*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, 393p.

CORNETTE, Joël, *Le Roi de guerre : essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993, 560p.

CÔTÉ, André, « L'affaire du Canada (1761-1763) », *Cap-aux-diamants. La revue d'histoire du Québec*, vol. 83, 2005, p. 10-14.

COOK, George Ramsay et Jean HAMELIN, *Dictionnaire biographique du Canada index onomastique. Volumes I à XII de l'an 1000 à 1900,* Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, 576p.

COWAN, William (dir.), *Dix-Septième congrès des Algonquinistes*, Ottawa, Carleton University Press, 1986, 394p.

DAVIS, Natalie Zemon, *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*, Paris, Seuil, 2013, 267p.

DECHÊNE, Louise, *Habitants and merchants in seventeenth-century Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1992, 451p.

DECHÊNE, Louise, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, 283p.

DECHÊNE, Louise, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, 664p.

DELÂGE, Denys, « La religion dans l'alliance franco-amérindienne », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 15, n° 1, 1991, p. 55-87.

DELÂGE, Denys, *Bitter Feast. Amerindians and Europeans in Northeastern North America, 1660-64*, Vancouver, University of British Columbia, 1993, 410p.

DELÂGE, Denys, « Histoire des Premières Nations, approches et orientations », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 4, 2000, p. 521-527.

DELÂGE, Denys et Étienne GILBERT, « Les Amérindiens face à la justice coloniale française dans le gouvernement de Québec, 1663-1759 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 34, n° 1, 2004, p. 31-41.

DELORIA, Philip J. et Neal SALISBURY (dir.), *A Companion to American Indian History*, Malden, Blackwell Publishers, 2002, 528p.

DESBARATS, Catherine, *Colonial Government Finances in New France, 1700-1750*, Thèse de doctorat, McGill University, 1993, 552p.

DESBARATS, Catherine, « The Cost of Early Canada's Native Alliances: Reality and Scarcity's Rhetoric », *The William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 4, 1995, p. 609-630.

DESBARATS, Catherine et Allan GREER, « Où est la Nouvelle-France ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 64, n° 3-4, 2011, p. 31-62.

DESCOLA, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Folio, 2015, 640p.

DICKASON, Olivia P., *Louisbourg and the Indians: A Study in Imperial Race Relations, 1713-1760*, Ottawa, National Historic Park and Sites Branch, 1976, 362p.

DICKINSON, John A. et Brian YOUNG, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003.

DIXON, David, *Never Come to Peace Again: Pontiac's Uprising and the Fate of the British Empire in North America*, Norman, University of Oklahoma Press, 2005, 353p.

DOUGLAS, Mary, *How Institutions Think*, Syracuse, Syracuse University Press, 1986, 158p.

DOWD, Gregory Evans, *War under Heaven: Pontiac, the Indian Nations, and the British Empire*, Baltimore, John Hopkins Press, 2002, 384p.

DUBÉ, Alexandre, *Les biens publics. Culture politique de la Louisiane française 1730 - 1770*, Thèse de doctorat, Université McGill, 2010, 705p.

DUBY, Georges, *Guerriers et paysans VIIe-XIIe siècle. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, 461p.

DULL, Jonathan R., *The French Navy and the Seven Years' War*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2005, 468p.

DUPILET, Alexandre, *La Régence absolue : Philippe d'Orléans et la polysynodie (1715-1718)*, Seyssel, Champ Vallon, 2011, 448p.

DZIEMBOWSKI, Edmond, *La guerre de Sept Ans, 1755-1763*, Québec, Septentrion, 2015, 670p.

ECCLES, William J., *The Canadian Frontier, 1534-1760*, New York, Holt Rinehart & Wilson, 1969, 238p.

ECCLES, William J., « The Social, Economic, and Political Significance of the Military Establishment in New France », *The Canadian Historical Review*, vol. 52, n° 1, 1971, p. 1-22.

ECCLES, William J., « Sovereignty-Association, 1500–1783 », *The Canadian Historical Review*, vol. 65, n° 4, 1984, p. 475-510.

ECCLES, William J., *Essays on New France*, Toronto, Oxford University Press, 1987, 156-181p.

ENGLEBERT, Robert et Guillaume TEASDALE (dir.), *French and Indians in the Heart of North America, 1630-1815*, East Lansing, Michigan State University Press, 2013, 260p.

FERLAND, Catherine, *Bacchus en Canada. Boissons, buveurs et ivresse en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2010, 432p.

FISK, Jo-Anne, Susan Sleeper SMITH et William WICKEN (dir.), *New Faces of the Fur Trade*, East Lansing, Michigan State University Press, 1998, 358p.

FOURNIER, Marcel, *Les officiers des troupes de la Marine au Canada, 1683-1760*, Québec, Septentrion, 2017, 532p.

FRÉGAULT, Guy, *François Bigot, administrateur français*, Montréal, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1948, 442p.

FRÉGAULT, Guy, « Politique et politiciens au début du XVIIIe siècle », *Écrits du Canada français*, n° 11, 1961, p. 90-208.

GALLOWAY, Patricia et Philip P. BOUCHER (dir.), *Proceedings of the Fifteenth Meeting of the French Colonial Historical Society*, Lanham, University Press of America, 1992, 234p.

GHERE, David L., « European Diplomacy with the Eastern Abenaki, 1725-1750 », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 19, n° 1, 1994, p. 87-100.

GINZBURG, Carlo, « Signes, traces, pistes », *Le Débat*, vol. 6, n° 6, 1980, p. 3-44.

GODBOUT, Jacques T., « Actualité de « L'Essai sur le Don » », *Sociologie et sociétés*, vol. 36, n° 2, 2004, p. 177-188.

GODELIER, Marcel, *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996, 316p.

GOHIER, Maxime, *Onontio, le médiateur : la gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2008, 252p.

GRABOWSKI, Jan, « Les Amérindiens domiciliés et la 'contrebande' des fourrures en Nouvelle-France », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 24, n° 3, 1994, p. 45-52.

GREER, Allan, *Property and Dispossession: Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, 468p.

GREER, Allan (dir.), *Before Canada: Northern North America in a Commercial World*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2024, 426p.

GREGORY, Chris A., *Gifts and Commodities*, Londres, Academic Press, 1982, 336p.

GRENIER, John, *The Far Reaches of Empire: War in Nova Scotia, 1710–1760*, Norman, University of Oklahoma Press, 2008, 287p.

GUÉRY, Alain, « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 39, n° 6, 1984, p. 1241-1269.

HAEFELI, Evan et Kevin SWEENEY, *Captors and Captives: The 1704 French and Indian Raid on Deerfield*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2005, 376p.

HALL, Joseph, *Zamumo's Gifts: Indian-European Exchange in the Colonial Southeast*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2012, 248p.

HAVARD, Gilles, « Paix et interculturalité en Nouvelle-France au temps de Louis XIV », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, n° 2, 1997, p. 3-18.

HAVARD, Gilles, *The Great Peace of Montreal of 1701: French-Native Diplomacy in the Seventeenth Century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, 324p.

HAVARD, Gilles, « Le poste-frontière en Nouvelle-France, 1671-1715 », *Alizés : Revue angliciste de La Réunion*, 2001, p. 173-200.

HAVARD, Gilles, « « Les forcer à devenir cytoyens ». État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 5, n° 64, 2009, p. 985-1018.

HAVARD, Gilles et Mickaël AUGERON (dir.), *Un continent en partage : cinq siècles de rencontres entre Amérindiens et Français*, Paris, Les Indes savantes, 2013, 644p.

HAVARD, Gilles et Cécile VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2014, [2003], 863p.

HAVARD, Gilles, *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes savantes, 2016, 885p.

HAVARD, Gilles, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Septentrion, 2017, [2003], 610p.

HORGUELIN, Christophe, *La prétendue République. Pouvoir et société au Canada, 1645-1675*, Québec, Septentrion, 1997, 169p.

JACOBS, Wilbur R., *Diplomacy and Indian Gifts*, Stanford, Stanford University Press, 1950, 234p.

JAENEN, Cornelius J., « "One Cabin, Two Fires": French Sovereignty and Native Nationhood in New France », *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 17, 1993, p. 1-11.

JAENEN, Cornelius J., « French Sovereignty and Native Nationhood During the French Regime », *Native Studies Review*, vol. 2, n° 1, 1986, p. 83-113.

JAENEN, Cornelius J., *Les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France et en Acadie*, Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord Canada, 1985, 175p.

JENNINGS, Francis, William N. FENTON, Mary A. DRUKE et David R. MILLER (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the Treaties of the Six Nations and Their League*, Syracuse, Syracuse University Press, 1995, 296p.

JETTEN, Marc, *Enclaves amérindiennes : les « réductions » du Canada, 1637-1701*, Québec, Septentrion, 1994, 158p.

JOURDAIN, Anne et Sidonie NOLIN, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, vol. 166, n° 1, 2011, p. 6-14.

KADA, Nicolas et Martial MATHIEU (dir.), *Dictionnaire de l'administration publique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2014, 616p.

KETTERING, Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1999, 332p.

LAKOMÄKI, Sami, *Gathering Together: The Shawnee People Through Diaspora and Nationhood, 1600-1870*, New Haven, Connecticut, Yale University Press, 2014, 333p.

LAZZERI, Christian et Dominique REYNIÉ (dir.), *Le Pouvoir de la raison d'État*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, 265p.

LECUPRE-DESJARDINS, Élodie, « 'Largesse !' De la magnanimité féodale à la stratégie gouvernementale dans les sociétés d'Ancien Régime », *Revue du MAUSS*, vol. 2, n° 52, 2018, p. 132-148.

LEE, Daniel, *The Right of Sovereignty: Jean Bodin on the Sovereign State and the Law of Nations*, Oxford, Oxford University Press, 2021, 321p.

LEE, Jacob F., *Masters of the Middle Waters: Indians Nations and Colonial Ambitions along the Mississippi*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2019, 361p.

LENNOX, Jeffers, « A Time and a Place: The Geography of British, French, and Aboriginal Interactions in Early Nova Scotia, 1726–44 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 72, n° 3, 2015, p. 423-460.

LENNOX, Jeffers, *Homelands and Empires: Indigenous Spaces, Imperial Fictions, and competion for territory in Northeastern North America*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 352p.

LIGNEREUX, Yann, « Représenter le roi en Nouvelle-France. D'une difficulté à un échec ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 26, n° 1, 2017, p. 40-59.

LITALIEN Raymonde Litalien et Denis VAUGEOIS (dir.), *Champlain : la naissance de l'Amérique française*, Québec, Septentrion, 2004, 410p.

LOFFREDA, Raphaël, *L'empire face aux Renards. La conduite d'un conflit franco-amérindien, 1712-1738*, Québec, Septentrion, 2021, 336p.

LOZIER, Jean-François, « Lever des chevelures en Nouvelle-France : la politique française du paiement des scalps », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n° 4, 2003, p. 453-609.

LOZIER, Jean-François, *Flesh Reborn: The Saint Lawrence Valley Mission Settlements through the Seventeenth Century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2018, 449p.

MATHIEU, Jacques, *La Nouvelle-France: les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, 271p.

MAUSS, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, 488p.

MCDONNEL, Michael, *Masters of Empire: Great Lakes Indians and the Making of America*, New York, Hill & Wang, 2015, 416p.

METCALF, Alida C., *Go-Betweens and the Colonization of Brazil, 1500-1600*, Austin, University of Texas Press, 2005, 391p.

MIDDLETON, Richard, *Pontiac's War: Its Causes, Course and Consequences*, New York, Routledge, 2007, 288p.

MIDTRØD, Tom Arne, *The Memory of All Ancient Customs: Native American Diplomacy in the Colonial Hudson Valley*, Ithaca, Cornell University Press, 2012, 328p.

MIQUELON, Dale, *New France, 1701-1744: « A Supplement to Europe »*, Toronto, McClelland & Stewart, 1987, 362p.

MIQUELON, Dale, « Ambiguous Concession: What Diplomatic Archives Reveal about the Article 15 of the Treaty of Utrecht and France's North American Policy », *William and Mary Quarterly*, vol. 67, n° 3, 2010, p. 459-486.

MORRISSON, Kenneth M., *The Embattled Northeast: The Elusive Ideal of Alliance in Abenaki-Euramerican Relations*, Berkeley, University of California Press, 1984, 258p.

ODLE, Mairin, *Under the Skin: Tattoos, Scalps, and the Contested Language of Bodies in Early America*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2023, 170p.

OUELLET, Marie-Eve, « Structures et pratiques dans l'historiographie de l'État en Nouvelle-France », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, n° 1, 2009, p. 37-49.

OUELLET, Marie-Eve, *Le métier d'intendant en France et en Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, Québec, Septentrion, 2018, 392p.

PATRICK, Christine Sternberg (dir.), *Preserving Tradition and Understanding the Past: Papers from the Conference on Iroquois Research, 2001–2005*, New York, The New York State Education Department, 2010, 94p.

PEYSER, Joseph L., *On the Eve of Conquest: The Chevalier de Raymond's Critique of New France in 1754*, East Lansing, Michigan State University Press, 1997, 195p.

POINSATTE, Charles, *Outpost in the Wilderness: Fort Wayne, 1706-1828*, Fort Wayne, Fort Wayne Historical Society, 1978, 110p.

PODRUCHNY, Carolyn, *Les voyageurs et leur monde : Voyageurs et traiteurs de fourrures en Amérique du Nord*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 414p.

POMEDLI, Michael M., « Eighteenth-Century Treaties: Amended Iroquois Condolence Rituals », *American Indian Quarterly*, vol. 19, n° 3, 1995, p. 319-339.

PORTER, Harry C., *The Inconstant Savage: England and the North American Indian, 1500-1660*, Londres, Gerald Duckworth & Co., 1979, 588p.

REID, John G. Reid, Maurice BASQUE, Elizabeth MANTLE et al. (dir.), *The 'Conquest' of Acadia, 1710: Imperial, Colonial, and Aboriginal Constructions*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, 368p.

RICHTER, Daniel K., « Cultural Brokers and Intercultural Politics: New York-Iroquois Relations, 1664-1701 », *The Journal of American History*, vol. 75, n° 1, 1988, p. 40-67.

RONDA, James P., « The European Indian: Jesuit Civilization Planning in New France », *Church History*, vol. 41, n° 3, 1972, p. 385-395.

ROY, Pierre Georges, *Bigot et sa bande: L'affaire du Canada*, 1950, 370p.

RUGGIU, François-Joseph et Cécile VIDAL (dir.), *Sociétés, colonisations et esclavages dans le monde atlantique. Historiographie des sociétés américaines des XVIe-XIXe siècles*, Rennes, Les Perséides, 2009, 346p.

SADOSKY, Leonard J., *Revolutionary Negotiations*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2010, 296p.

SAHLINS, Marshall, *Stone Age Economics*, Chicago, Aldine Atherton, 1972, 376p.

SAHLINS, Peter, *Boundaries: The Making of France and Spain in the Pyrenees*, Berkeley, University of California Press, 1989, 372p.

SAVARD, Rémi, « La "réduction" de Sillery 1638-1660 : Maquette de l'idée de "réserves indiennes" », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 38, n° 2-3, 2008, p. 127-131.

SAWAYA, Jean-Pierre, *La Fédération des sept feux de la vallée du Saint-Laurent, XVIIe-XIXe siècle*, Québec, Septentrion, 1998, 222p.

SLEEPER-SMITH, Susan, *Indigenous Prosperity and American Conquest: Indian Women of the Ohio River Valley, 1690–1792*, Williamsburg, Omohondro Institute of Early American History and Culture, 2018, 371p.

SMITH, Jeremy C. A., « Europe's Atlantic Empires: Early Modern State Formation Reconsidered », *Political Power and Social Theory*, n° 17, 2015, p. 101-150.

STANDEN, Dale, « Politics, Patronage, and the Imperial Interest: Charles de Beauharnais's Disputes with Gilles Hocquart », *The Canadian Historical Review*, vol. 60, n° 1, 1979, p. 19-40.

STANWOOD, Owen, « Unlikely Imperialist: The Baron of Saint-Castin and the Transformation of the Northeastern Borderlands », *French Colonial History*, vol. 5, n° 1, p. 43-61.

STEELE, Ian, *Setting All the Captives Free: Capture, Adjustment, and Recollection in Allegheny Country*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2013, 705p.

STEELE, Ian, « Shawnee Origins of Their Seven Years' War », *Ethnohistory*, vol. 54, n° 4, 2006, p. 657-687.

STEINER, Philippe, *Donner… Une histoire de l'altruisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, 424p.

STEWART, Bruce, « The Structural Evolution of Fort Frontenac », *Northeast Historical Archaeology*, vol. 14, 1985, p. 38-49.

STOLER, Ann Laura, « Colonial archives and the arts of governance », *Archival Science*, vol. 2, 2002, p. 87-109.

STOLER, Ann Laura, « On Degrees of Imperial Sovereignty », *Public Culture*, vol. 18, n° 1, 2006, p. 125-146.

STOLER, Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2019, 391p.

STRONG, Pauline Turner, « Ethonhistory », *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, New York, Elsevier, 2015, 192-197p.

TESTART, Alain, *Des dons et des dieux. Anthropologie religieuse et sociologie comparative*, Paris, Gallimard, 1993, 160p.

TORDOFF, Judith Dunn, *An Archaeological Perspective on the Organization of the Fur Trade in Eighteenth Century New France*, Thèse de doctorat, Michigan State University, 1983, 461p.

TRIGGER, Bruce G., *The Huron: Farmers of the North*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1969, 130p.

TRIGGER, Bruce G. et Wilcomb WASHBURN, *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas. Volume 1: North America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 564p.

ULBERT, Jörg et Sylviane LLINARES (dir.), *La liasse et la plume. Les bureaux du secrétariat d'État de la Marine (1669-1792)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, 184p.

VEYSSIÈRE, Laurent Veyssière et Bertrand FONCK (dir.), *La guerre de Sept-Ans en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2012, 400p.

VIAU, Roland, *Enfants du néant et mangeurs d'âmes : guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne*, Montréal, Boréal, 2000, 320p.

VIDAL, Cécile (dir.), *Lousiana: Crossroads of the Atlantic World*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2014, 304p.

VIVEIROS DE CASTRO, Eduardo, *L'inconstance de l'âme sauvage. Catholiques et cannibales dans le Brésil du XVIe siècle*, Paris, Labor et Fides, 2020, 176p.

WATELET, Hubert et Cornelius JAENEN (dir.), *De France en Nouvelle-France : société fondatrice et société nouvelle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1994, 302p.

WHITE, Richard, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650–1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, [1991], 576p.

WHITE, Sophie (dir.), *French Colonial Louisiana and the Atlantic World*, Bâton-Rouge, Lousiane, Louisiana State University Press, 2005, 346p.

WICKEN, William C., *Encounters with Tall Sails and Tall Tales: Mi'kmaq Society, 1500-1760*, Thèse de doctorat, McGill University, 1994, 502p.

WIDDER, Keith R., *Beyond Pontiac's Shadow: Michilimackinac and the Anglo-Indian War of 1763*, East Lansing, Michigan State University Press, 2013, 360p.

WIEN, Thomas, « Rex in fabula : travailler l'inquiétude dans la correspondance adressée aux autorités métropolitaines depuis le Canada (1700-1760) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 96, n° 362-363, 2009, p. 65-85.

WOLFART, Hans C. (dir.), *Papers of the Thirty-Third Algonquian Conference*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2002, 432p.

ZOLTVANY, Yves F., « The Problem of Western Policy under Philippe de Rigaud de Vaudreuil, 1703-1725 », *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association*, vol. 43, n° 1, 1964, p. 9-24.

ZOLTVANY, Yves F., « New France and the West, 1701-1713 », *Canadian Historical Review*, vol. 46, n° 4, 1965, p. 301-322.